



**HAL**  
open science

# L'éthique dans les organisations militaires : traduction sur le terrain et enseignements pour les sciences de gestion

Geoffroy Murat

► **To cite this version:**

Geoffroy Murat. L'éthique dans les organisations militaires : traduction sur le terrain et enseignements pour les sciences de gestion. Gestion et management. Université de Bourgogne, 2016. Français. NNT : 2016DIJ0E005 . tel-01557768

**HAL Id: tel-01557768**

**<https://theses.hal.science/tel-01557768>**

Submitted on 6 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THESE :

---

## L'éthique dans les organisations militaires : traduction sur le terrain et enseignements pour les sciences de gestion.

*Par Geoffroy Murat*

*Thèse présentée le 10 octobre 2016 par Geoffroy Murat à l'Université de Bourgogne.*

### **Membres du jury :**

- M. Samuel Mercier, Université de Bourgogne, Professeur, Directeur de la Recherche
- M. Robert Paturel, Université de Bretagne Occidentale, Professeur en sciences de gestion, Rapporteur
- M. Sébastien Point, Ecole de Management de Strasbourg, Professeur en sciences de gestion, Rapporteur
- M. Slimane Haddadj, Université de Bourgogne, Professeur, Suffragant
- M. Frédéric Ramel, Sciences Po, Professeur, Suffragant

## Remerciements

J'ai appris lors de ce travail qu'une thèse est loin d'être un travail solitaire. C'est en fait un travail collaboratif, qui permet de faire émerger une rédaction. Et c'est aussi un cheminement solitaire mais qui confine à du développement personnel, qui permet d'affirmer ses positions.

Plusieurs moments clés ont structuré mon travail et mes remerciements vont les suivre :

- Le lancement :
  - Tout d'abord, je pense au Centre Raymond Aron et notamment à Jean-Vincent Holeindre, Pierre Manent et Luc Foisneau qui ont cru en mon projet et ont fait en sorte que je puisse me lancer dans cette aventure.
  - Ensuite, la DGA (Délégation générale de l'Armement) et l'IRSEM (Institut de Recherches Stratégiques de l'Ecole Militaire) me viennent à l'esprit. La DGA a permis de financer 3 années de mes recherches, et l'IRSEM a fourni un cadre précieux pour la maturation de ma thèse, et notamment Guillaume Pichard qui a marqué le travail de tant de doctorants, même s'il est parti depuis sous d'autres cieux !
- L'identification de ma thèse :
  - J'ai assez rapidement trouvé l'angle d'attaque original de traitement de ma thèse et notamment la découverte de l'éthique du « care », de la théorie des parties prenantes et de l'approche néo-institutionnelle. Je dois cette découverte intellectuelle à Luc Foisneau et à mon directeur de thèse Samuel Mercier.
- Le travail de terrain :
  - Je pense d'abord à l'ensemble des chercheurs regroupés au sein de l'ISME (*International Symposium on Military Ethics*), que j'ai pu fréquenter notamment lors de plusieurs colloques à San Diego et à Paris. Ces travaux ont été indispensables à ma maturation

intellectuelle, et notamment les rencontres de David Rodin, de George Lucas et de tant d'autres.

- Ensuite, je pense à toutes les personnes qui m'ont ouvert les portes des académies militaires en France et aux Etats-Unis, merci à vous.
- Enfin, j'ai une pensée pour Jean-Vincent Holeindre, Elisabeth Claverie et Bastien Hirondelle, dont le décès m'avait beaucoup touché, qui m'ont tant orienté dans mes lectures, mais aussi bien sûr à l'ensemble des membres du Veterans Club de Wharton et du bataillon de chasseurs alpins de Chambéry qui m'ont permis d'avoir accès à des personnes vivant la réalité des conflits asymétriques tous les jours.

● L'accouchement difficile :

- Ma thèse a été marquée par la nécessité de la finir avec un autre laboratoire que celui avec lequel j'avais commencé. Je suis heureux d'avoir pu trouver une solution et je remercie notamment Damien Richard, Emmanuel Abord de Chatillon, Samuel Mercier et Emmanuel Goffi pour leur soutien dans ces moments.
- Je remercie également mon jury de thèse pour leurs précieux conseils qui ont permis d'améliorer mon travail.

Enfin, cette thèse a une histoire particulière, car le travail mené m'a permis de créer une entreprise, Nicomak, sur les sujets de l'éthique et de la responsabilité sociétale. Elle a permis indirectement la création d'emplois en Savoie et à Paris et de fait, tous les salariés avec qui j'ai pu collaborer ont joué un rôle dans son achèvement, merci à vous.

Le mot de la fin sera pour ma femme Myriam, sans qui ce travail ne serait pas né et ne serait pas fini, qui a toujours été là pour me soutenir et faire de moi un meilleur homme. Merci à toi et vivement la suite.

# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>SOMMAIRE DETAILLE.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>9</b>
1. DEFINITION DE L'ETHIQUE.....	11
2. INTERETS D'UNE ETUDE SUR L'ETHIQUE MILITAIRE POUR LES SCIENCES DE GESTION.....	22
3. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE .....	30
4. ARCHITECTURE DE LA THESE .....	31
<b>PARTIE 1 : CONSTRUCTION D'UNE GRILLE DE LECTURE APPLICABLE A L'ETHIQUE MILITAIRE</b> .....	<b>33</b>
CHAPITRE 1 : DE L'ETHIQUE MILITAIRE : DEFINITION, SPECIFICITES ET MISE EN PERSPECTIVE DU SUJET ..	37
CHAPITRE 2 : UN CADRE CONCEPTUEL D'ANALYSE DE L'ETHIQUE MILITAIRE INNOVANT .....	122
<b>PARTIE 2 : CONFRONTATION EMPIRIQUE DU CADRE CONCEPTUEL.....</b>	<b>228</b>
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET DESCRIPTION DES TERRAINS .....	229
CHAPITRE 2 : ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS .....	262
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>386</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>391</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>407</b>

# Sommaire détaillé

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>SOMMAIRE DETAILLE.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>9</b>
1. DEFINITION DE L'ETHIQUE.....	11
2. INTERETS D'UNE ETUDE SUR L'ETHIQUE MILITAIRE POUR LES SCIENCES DE GESTION.....	22
3. PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE .....	30
4. ARCHITECTURE DE LA THESE .....	31
<b>PARTIE 1 : CONSTRUCTION D'UNE GRILLE DE LECTURE APPLICABLE A L'ETHIQUE MILITAIRE</b> <b>.....</b>	<b>33</b>
CHAPITRE 1 : DE L'ETHIQUE MILITAIRE : DEFINITION, SPECIFICITES ET MISE EN PERSPECTIVE DU SUJET ..	37
<i>I. Présentation des cadres théoriques utilisés traditionnellement en éthique</i> <i>militaire.....</i>	<i>37</i>
A. L'utilitarisme se caractérise par une volonté d'augmenter le bien-être de la société.....	38
B. La théorie de la vertu définit un caractère idéal que chacun cherche à atteindre .....	41
C. La vision déontologique repose sur l'expression de principes absolus à respecter en toutes	
circonstances.....	44
D. L'approche du care met en avant la relation avec autrui.....	45
<i>II. Les enjeux de la distinction fictive entre politique (stratégie) et militaire</i> <i>(performance) dans le questionnement éthique .....</i>	<i>51</i>
A. L'éthique militaire se structure autour d'une relation entre le politique et le militaire, que les	
régimes démocratiques ont tenté de dissocier.....	54
B. La théorie de la guerre juste constitue le cadre de référence morale de la pensée	
occidentale de la guerre, notamment dans la relation entre la politique et le militaire.....	58
C. La nature démocratique des régimes occidentaux trouve une résonance dans la	
séparation entre jus ad bellum et jus in bello proposée par la théorie de la guerre juste .....	63

D. De l'impossibilité d'appliquer les principes de la théorie de la guerre juste à la réalité des conflits militaires .....	68
<i>III. De la justification de l'usage de la violence dans un cadre éthique</i> .....	81
A. La fonction militaire présuppose la possibilité du recours à la violence .....	81
B. Le risque professionnel est particulièrement important dans le métier de militaire .....	91
<i>Conclusion du chapitre 1</i> .....	121
CHAPITRE 2 : UN CADRE CONCEPTUEL D'ANALYSE DE L'ETHIQUE MILITAIRE INNOVANT .....	122
<i>I. Les insuffisances des modèles actuels</i> .....	129
A. La pensée utilitariste réduit l'éthique militaire au concept de « nécessité militaire ».....	129
B. Une approche déontologique appliquée comme une éthique de la règle inadaptée au terrain .....	147
C. La théorie de la vertu appliquée comme la justification d'une obéissance sans intelligence pratique .....	172
<i>II. Un modèle à trois composantes : éthique du care, théorie des parties prenantes et approche néo-institutionnelle</i> .....	181
A. L'éthique du care, un modèle plus approprié mais encore insuffisant .....	181
B. La théorie des parties prenantes, une réponse à certaines insuffisances de l'éthique du care .....	194
C. La nécessité de l'approche néo-institutionnelle .....	207
<i>III. Nos propositions de recherche</i> .....	219
<i>Conclusion de la partie 1.</i> .....	227
<b>PARTIE 2 : CONFRONTATION EMPIRIQUE DU CADRE CONCEPTUEL.....</b>	<b>228</b>
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET DESCRIPTION DES TERRAINS .....	229
<i>I. Méthodologie de recherche : deux terrains complémentaires étudiés selon une analyse qualitative</i> .....	229
<i>II. Terrain n°1 : les enjeux et conséquences éthiques de théâtres de conflits asymétriques</i> .....	240
A. Les champs de bataille choisis.....	245

B. Méthode d'analyse utilisée pour les champs de bataille .....	249
<i>III. Terrain n°2 : témoignages d'officiers vétérans et déplacements dans des écoles de formation</i> .....	254
A. Le choix des entretiens qualitatifs semi-directifs auprès d'officiers vétérans .....	255
B. Un complément issu de l'analyse du fonctionnement des académies militaires sur l'enseignement de l'éthique.....	258
<i>Conclusion du chapitre 1</i> .....	261
CHAPITRE 2 : ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS .....	262
<i>I. L'analyse des champs de bataille vient interroger les différents aspects de notre grille théorique</i> .....	262
A. Bataille d'Alger et guerre en Irak, entre soutien et manipulation des parties prenantes.....	262
B. L'approche du care plus adaptée à l'éthique militaire que la théorie de la vertu dans le cadre des conflits asymétriques .....	288
C. Influence de la culture d'organisation sur les acteurs et incapacités de l'approche déontologique à y répondre .....	310
<i>II. Des militaires insuffisamment préparés aux dilemmes éthiques rencontrés</i> .....	338
A. En France, un enseignement fondé sur une approche déontologique.....	338
B. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont privilégié l'enseignement par une approche de la vertu, qui se révèle trop centrée sur les soldats eux-mêmes et pas assez sur les autres parties prenantes au conflit .....	360
<i>III. Des limites de notre modèle</i> .....	382
A. Limites liées à l'échantillon .....	382
B. Limites liées aux moyens et au temps dévolus à cette recherche .....	383
C. Limites liées à la nécessité de recherches futures .....	383
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>386</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>391</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>407</b>
ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES AVEC QUI UN ENTRETIEN QUALITATIF A ETE REALISE .....	407

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIENS UTILISEE POUR INTERROGER LES MILITAIRES VETERANS FRANÇAIS ET AMERICAINS .....	410
ANNEXE 3 : EXTRAIT D'ENTRETIEN AVEC UN VETERAN AMERICAIN DE LA GUERRE EN IRAK .....	412
ANNEXE 4 : EXTRAIT D'ENTRETIEN AVEC UN PROFESSEUR EN ETHIQUE A SAINT-CYR COËTQUIDAN (ECOLE DES OFFICIERS DE L'ARMEE DE TERRE FRANÇAISE) .....	416
ANNEXE 5 : EXEMPLE DE GRILLE D'ANALYSE DES ENTRETIENS QUALITATIFS AVEC LE BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS .....	419
ANNEXE 6 : CODE DU SOLDAT DE L'ARMEE DE TERRE FRANÇAISE .....	420
<i>Le code du soldat</i> .....	420
ANNEXE 7 : EXEMPLE DE PROGRAMME DE COURS D'ETHIQUE A WEST POINT EN 2013 .....	421
ANNEXE 8 : SYNOPSIS DU COURS MORALITE DE TUER EFFECTUE A WEST POINT DEPUIS 2010 .....	423
ANNEXE 9 : LISTE DES VALEURS DOMINANTES PAR ARMEE .....	425

## Introduction générale

Ethique et Guerre. Ethique et Défense Nationale. Ethique et Militaire. Tout au long de nos recherches et de nos rencontres, ces mots ont été associés, opposés, mis en perspective, par l'ensemble de nos interlocuteurs. Les militaires et civils que nous avons rencontrés n'ont eu de cesse de souligner la difficulté à pouvoir articuler ces deux vocables. Il est étonnant de remarquer que la même réflexion s'opère lorsque l'on essaie d'articuler entreprise et éthique. La littérature anglo-saxonne est riche des débats sur la possibilité d'associer ou non les termes *business* et *ethics* (Friedman, 1970 ; Freeman, 1984 ; Wicks, 1996 ; Sandberg, 2008 ; Harris et Freeman, 2008). Si une entreprise existe pour générer du profit, pourquoi devrait-elle se préoccuper d'éthique ? Elle n'a que faire de la moralité. Pour l'association entre éthique et militaire, la difficulté d'association perdure, mais pour des raisons différentes. La Défense nationale est par définition une notion défensive, existant pour nous protéger en dernier recours contre les menaces extérieures. Or, lorsque nous sommes confrontés à de telles extrémités, le sentiment d'urgence devient prépondérant sur l'obligation morale. L'armée existe pour garantir la survie de l'Etat et se positionne dans un contexte ne favorisant pas la réflexion éthique.

Pour autant, depuis la fin des années 1990, l'armée française s'est parée d'un certain nombre de documents explicitant l'éthique qu'elle défend, le plus connu d'entre eux étant le code du soldat<sup>1</sup>, qui résume les

---

<sup>1</sup> Le code du soldat a été formalisé par l'armée de terre à la fin des années 1990, à l'initiative du Général

principes devant guider l'action des soldats français dans l'exercice de leur mission. Comme bon nombre d'autres professions, les militaires se sont donc dotés de codes de déontologie, afin d'explicitier les valeurs et le référentiel qui gouverne l'action de leur institution. Ce mouvement exprime l'acuité particulière que les problèmes éthiques ont acquis au sein des armées ces dernières années, du moins au niveau de l'état-major, puisque ce sont des cadres, des généraux, parmi lesquels se distingue notamment le général Bachelet<sup>2</sup>, qui ont été à l'origine de ces initiatives de formalisation de l'éthique militaire française. Cette tendance n'est pas spécifique aux armées françaises. L'objet de notre travail est d'analyser la démarche française et de la confronter aux travaux menés par les autres armées des pays démocratiques, et notamment ceux de l'armée américaine, qui a connu une recrudescence du questionnement éthique suite aux interventions en Afghanistan et en Irak. Le sujet est complexe, car il renvoie à de nombreuses interprétations de ce que sont l'éthique et la morale dans le contexte militaire. Les biais culturels, politiques et idéologiques sont nombreux lorsque cette thématique est mise sur la table et il est nécessaire de clarifier notre compréhension du sujet avant de détailler notre angle d'étude.

---

Bachelet. Il est disponible sous la référence suivante : armée de terre, *L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre*, Etat major de l'armée de terre, Paris, 1999. Nous reviendrons sur ce texte au cours de notre étude.

<sup>2</sup> Le général Jean-René Bachelet a été le premier à vouloir formaliser une démarche éthique pour l'armée française. Il a été à l'origine de plusieurs réflexions sur le sujet, la plus connue étant la construction du code du soldat pour l'armée de terre. Bien que retraité, il intervient encore régulièrement sur le sujet de l'éthique et des valeurs lors de conférences.

Cette introduction générale est structurée en 4 parties, afin de permettre de poser le cadre de notre recherche :

1. Définition de l'éthique et de ce que recouvre le terme : le mot a tellement été usité qu'il est indispensable d'avoir recours à une définition précise et justifiée, avant de pouvoir entamer toute réflexion sur le sujet.
2. Intérêts d'une étude sur l'éthique militaire pour les sciences de gestion : dans ce point, nous explorerons en quoi il est intéressant pour les organisations de s'interroger sur la manière dont le monde militaire traite le sujet de l'éthique.
3. Problématique et objectifs de la recherche : nous préciserons d'une manière concise et précise le questionnement qui est le nôtre et les enjeux de notre étude.
4. Architecture de la thèse : enfin, nous finirons par annoncer la structuration de notre réflexion.

## **1. Définition de l'éthique**

Pour aborder un tel sujet, il est indispensable de s'attarder sur le champ que recouvre le terme d'éthique. Penser la morale et l'éthique nécessite d'en comprendre les frontières. La question de la moralité de nos actes a préoccupé de nombreux penseurs et philosophes, ce qui a conduit à des opinions divergentes sur le sujet. De fait, la notion même d'éthique est souvent floue dans l'esprit de chacun, ce qui demande de notre part un positionnement clair sur la manière d'interpréter le terme d'éthique.

Lorsque nous abordons un sujet tel que l'éthique militaire, la première difficulté consiste à expliciter le terme d'éthique, qui est soumis à de multiples interprétations selon les auteurs et les époques. Le premier problème est de parvenir à différencier éthique et morale, termes souvent opposés ou confondus. Avant de prendre position, plusieurs approches sont à distinguer quant à la signification des termes morale et éthique :

❶ **La première consiste à les considérer comme des synonymes.**

Étymologiquement, éthique vient du grec *êthikê* ou *êthika*, le premier étant un mot au singulier (en français, nous parlons plutôt de l'éthique), et le deuxième au pluriel (en anglais, le mot *ethics* est employé constamment au pluriel) (de Finance, 1967). Ce premier point est important à noter car nous centrerons notre analyse sur une comparaison France / États-Unis. L'emploi du pluriel pour évoquer le mot éthique est significatif de la différence de conception existant entre l'approche française de l'éthique militaire, fondée sur le respect de règles préétablies et celle, anglo-saxonne, qui s'appuie sur la construction du caractère des soldats. Nous reviendrons sur les implications de cette différence de perception dans notre développement. La racine grecque *êthos*, commune aux deux mots, revêt quatre significations<sup>3</sup> :

- **Habitude morale** : *l'êthos* est le caractère, les mœurs, les

---

<sup>3</sup> La démarche étymologique est précieuse pour comprendre la diversité d'interprétations du terme «éthique» dans les différentes cultures institutionnelles. La polysémie attribuée au départ au mot éthique est une des difficultés majeures rencontrées par notre enquête et mise en valeur par de Finance (1967) et Ricoeur (2004).

inclinations innées d'un homme ou d'un animal.

- **Usages, institutions** : *l'êthos* représente des habitudes de fonctionnement.
- **Demeure habituelle, domicile de l'homme et des animaux** : le mot *êthos* est le lieu où l'on a l'habitude de résider.
- **Emotion douce, affection tendre**, opposée au terme *pathos*.  
*L'êthos* est aussi un sentiment que l'homme peut éprouver.

Les moralistes romains, de leur côté, ont d'abord utilisé une version latinisée d'*êthika* avant de fabriquer le mot morale à partir du mot *mos, moris*. Ce mot reprend les différentes définitions du mot grec, *mos* au singulier signifiant l'usage, l'habitude (sens que nous retrouvons dans les deuxième et troisième définitions du mot grec *êthos*) et le mot pluriel *moris* étant associé au caractère, aux mœurs (première et quatrième définitions d'*êthos*). Les latins emploient de manière indifférenciée les termes de *philosophia moralis* ou *ethika*. Les deux mots sont synonymes et revêtent les mêmes définitions. Une telle acception de la signification des termes résout le problème du conflit entre éthique et morale puisque l'idée est qu'il n'y a pas de distinction. Le débat porte alors plutôt sur la question de l'universalité de ces mœurs. Comme E. Prairat<sup>4</sup> le montre, si le contenu mis derrière les mots éthique et morale varie selon les sociétés, voire selon les individus, il y a en revanche une universalité de l'idée de morale (Prairat, 2010, p.6), c'est-à-dire que le

---

<sup>4</sup> Eirick Prairat est un spécialiste de la déontologie de l'éducation, qui s'est notamment interrogé sur la question de la déontologie au sein des métiers de l'éducation.

questionnement éthique interrogeant la moralité de tel ou tel acte est commun à l'ensemble des individus, quel que soit le contexte dans lequel l'individu se situe<sup>5</sup>.

- La deuxième grande approche oppose **deux visions philosophiques distinctes**. D'un côté, l'éthique serait représentée par **la recherche de la « vie bonne »** des philosophes grecs<sup>6</sup>, Aristote étant le penseur le plus souvent cité comme référence<sup>7</sup>. Leur approche revient à poser la question : « Quel type de personne souhaiterais-je devenir ? ». De l'autre côté, la morale serait associée à **l'idée du devoir Kantien**<sup>8</sup>, qui cherche à élaborer des principes rationnels universels devant orienter nos actions en tout temps et en tout lieu<sup>9</sup>. Que l'on soit kantien ou disciple d'Aristote<sup>10</sup>, l'éthique est associée à l'individu, au particulier,

---

<sup>5</sup> L'ouvrage d'Eirick Prairat (2010) interroge la notion de déontologie de l'enseignement et se place dans une dynamique différente de la nôtre, puisqu'il cherche à construire un code de déontologie, ce qui n'est pas notre propos.

<sup>6</sup> Nous faisons référence à la vision générale des philosophes de l'Antiquité, de Platon à Aristote qui sont à la recherche de ce Bien commun. Pour approfondir ce sujet, nous recommandons notamment l'œuvre de Monique Canto-Sperber qui synthétise sa vision dans l'entrée bonheur dans son *dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (2004).

<sup>7</sup> Aristote est le premier penseur occidental à parler d'éthique dans son livre *Ethique à Nicomaque*.

<sup>8</sup> Voir notamment *la critique de la raison pure* et *la métaphysique des mœurs*. La vision kantienne de la morale comme un devoir est très bien rendue dans l'entrée « devoir » du *dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (2004).

<sup>9</sup> L'opposition entre inspiration kantienne et aristotélicienne est similaire aux différences que nous avons perçues entre l'éthique militaire française, proche de Kant, et celle des Etats-Unis, qui s'appuie beaucoup sur les recommandations d'Aristote.

<sup>10</sup> Les deux positions sont très différentes dans leur vision de la morale. Elles ne sont cependant pas contradictoires mais plutôt complémentaires comme le note Paul Ricoeur dans *Soi-même comme un autre* (1990), la sagesse pratique aristotélicienne permettant de compléter avantageusement la recherche de la norme morale kantienne.

qui détermine son éthique en fonction de son objectif personnel alors que la morale représente la règle universelle, parfois associée à la religion, qui doit s'imposer à tous. Malgré leurs différences, pensée grecque et kantienne sont moins éloignées qu'il n'y paraît, puisque les grecs pensaient qu'il existait un Bonheur unique, le même pour tous, que chaque individu devait apprendre à découvrir, ce qui se rapproche bien de l'idée kantienne qu'il existe des principes pouvant guider la vie de tous les hommes (Ricoeur, 2004). L'opposition entre une éthique donnant les règles de conduite à suivre pour un groupe social particulier et une morale défendant des principes à dimension universelle est la plus courante et la plus usitée (Mercier, 2004). La morale commande et ne supporte pas l'insoumission, alors que l'éthique se contente de recommander des règles de conduite.

- La troisième approche est construite sur **l'opposition entre la théorie et la pratique**. La morale se trouve alors liée à l'action et l'éthique à une méditation plus profonde. On parle ainsi d'éthique fondamentale ou de méta-éthique, qui consiste à interroger les fondements et justifications de l'idée de comportements moraux, alors que la morale est plus concrète, en édictant des principes normatifs guidant les actes des individus.

- La quatrième vision évoque l'idée **d'interpellation éthique**. Dans ce cadre, la morale garde sa vocation normative, mais l'éthique devient alors l'aiguillon pour interroger la morale (Prairat, 2010, p.9). L'éthique est alors la réflexion en amont de l'action qui a pour ambition de distinguer la bonne et la mauvaise façon d'agir. Pour cela, elle s'appuie sur la morale, qui édicte les notions de Bien et de Mal<sup>11</sup>, mais prend la peine de les interroger à nouveau au moment de l'application des normes recommandées à une action particulière. L'éthique est alors placée entre la région des normes et celle de l'acte. C'est une forme d'intelligence pratique, plus en lien avec le concret que la morale<sup>12</sup>.

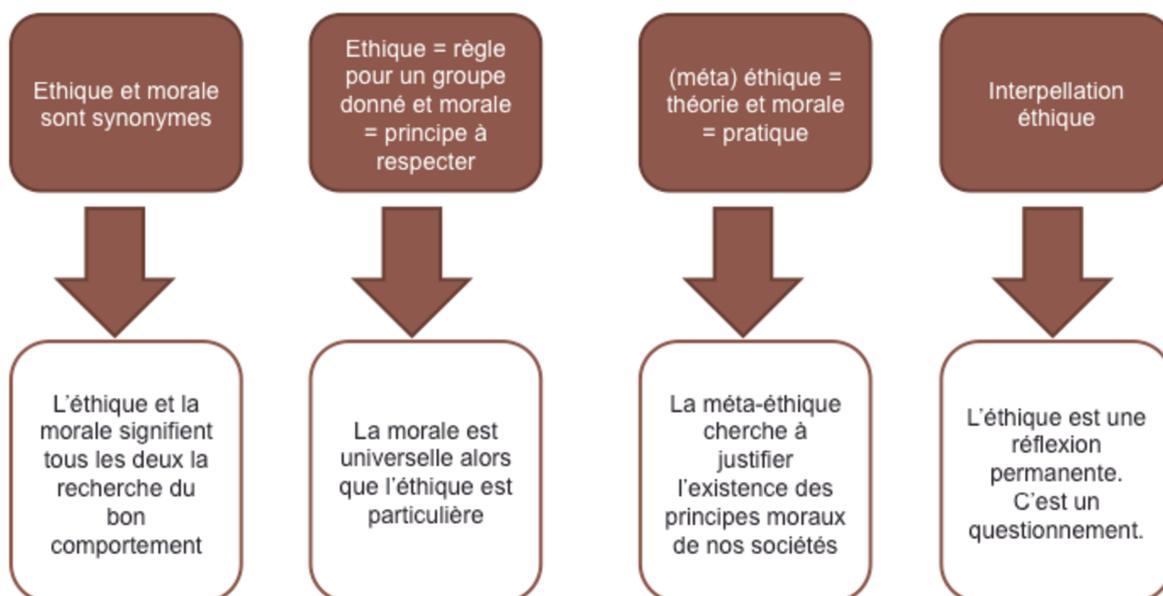
Cette quatrième option fait souvent référence dans les ouvrages d'éthique appliquée, comme ceux de Prairat et Mercier, qui ont travaillé respectivement sur l'éthique dans l'éducation et dans les entreprises<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> La notion de Bien et de Mal n'est pas apparue avec la Bible, comme beaucoup pourraient le croire. Les philosophes de l'Antiquité grecque réfléchissaient beaucoup sur le sujet, notamment dans leur recherche du Bien unique. Ce sujet mériterait une thèse à lui tout seul, c'est pourquoi nous écrivons aux travaux de Monique Canto-Sperber sur le thème, et notamment à son livre de 2005 interrogeant la notion de Bien et de Mal dans le cadre de la guerre contre le terrorisme (Canto-Sperber, 2005).

<sup>12</sup> La notion d'intelligence pratique est clé chez Aristote, sous le terme de *phronesis*. La *phronesis* est pour le penseur grec l'élément indispensable entre les grands principes et la mise en œuvre de nos actions.

<sup>13</sup> Nous serons amenés à régulièrement confronter ouvrages de réflexion générale et philosophique sur l'éthique à ceux d'éthique appliquée car ces derniers ont le mérite de questionner la manière dont se manifestent les comportements éthiques dans un contexte spécifique. L'un des enjeux de notre recherche est de faire apparaître les similitudes de réflexion entre différentes éthiques appliquées, et notamment entre celles des militaires et des gestionnaires.



**Les 4 approches définissant éthique et morale en un coup d'œil**

Ethique et morale renvoient bien à des réalités différentes puisque nous n'associons pas les mêmes connotations aux deux termes. Dans les discours politiques ou dans les différents codes de déontologie mis en place, c'est bien le terme éthique qui est utilisé et non le terme morale, ce dernier étant souvent mal perçu<sup>14</sup>. L'étymologie a beau être la même, leur utilisation a fini par donner des sens différents à l'éthique et à la morale.

De ce fait, nous ne retiendrons pas la première approche qui emploie éthique et morale indifféremment. Une autre définition retient ici notre attention car elle a essayé de concilier les différents mouvements de la pensée occidentale sur le sujet : celle défendue par Paul Ricoeur.

---

<sup>14</sup> Nous avons également pu remarquer lors de nos recherches que le terme « éthique » provoquait également beaucoup d'émotions en France (en comparaison avec les Etats-Unis) chez les personnes interrogées à partir du moment où elles mélangeaient ce terme à la morale. A l'inverse, parler d'« ethics » aux Etats-Unis n'a jamais entraîné la moindre colère.

Ricoeur part de l'idée que la morale est liée au champ des normes, qu'elle a vocation à traiter de la question du Bien et du Mal (Ricoeur, 2004, p. 689). Ce rôle normatif de la morale se retrouve dans les trois visions de la philosophie morale qui ont dominé l'histoire de la pensée occidentale : l'utilitarisme, les approches déontologiques et la théorie de la vertu<sup>15</sup>. Toutefois, une difficulté demeure dans le fait de distinguer la morale fermée et la morale ouverte selon la typologie de Bergson (Bergson, 1932)<sup>16</sup>. La morale fermée est la morale sociale, celle qui véhicule les règles de comportement dont un groupe social a besoin pour survivre, alors que la morale ouverte embrasse l'humanité toute entière :

« Elle attribue à l'homme des droits inviolables. Ces droits, pour rester inviolés, exigent de la part de tous une fidélité inaltérable au devoir. Elle prend donc pour matière un homme idéal, respectueux des autres comme de lui-même, s'insérant dans des obligations qu'il tient pour absolues, coïncidant si bien avec cet absolu qu'on ne peut plus dire si c'est le devoir qui confère le droit ou le droit qui impose le devoir » (Bergson, 2008, p. 76).

Si nous admettons avec Bergson qu'il est possible pour le citoyen d'accepter la part de devoirs allant avec ses droits inviolables, alors celui-ci devient « législateur et sujet », selon la formule kantienne (Kant, 1965, p.33). Ricoeur considère que la morale concerne le champ normatif. Il ajoute

---

<sup>15</sup> Nous revenons un peu plus loin dans l'introduction sur l'importance de ces trois mouvements pour la compréhension de l'éthique par les institutions occidentales comme les armées françaises et américaines, qui sont nos deux champs d'investigation.

<sup>16</sup> Le livre de Bergson *Les deux sources de la morale et de la religion* (2008) reprend cette distinction entre les deux types de morale et les enjeux qu'elles recèlent.

également que la morale consiste en ce sentiment d'obligation que l'individu ressent par rapport aux normes qu'elle défend. La morale nous oblige et induit un sentiment de culpabilité, parfois appelé conscience morale, qui nous pousse à respecter les normes prescrites.

Ricoeur distingue autour de cette notion de morale deux types d'éthique : une éthique fondamentale qui se situe en amont de la morale et une éthique appliquée en aval. L'éthique fondamentale correspond à la notion de méta-éthique et consiste à étudier la morale et à interroger les normes qu'elle prescrit. Elle cherche à justifier l'origine des normes prescrites par la morale. Les travaux de John Rawls<sup>17</sup> s'inscrivent par exemple dans cette logique. Rawls cherche à justifier le choix de certains principes de justice, c'est à dire à comprendre ce qui conduit à privilégier telle ou telle norme<sup>18</sup> (Rawls, 1971). Quant à l'éthique appliquée, elle intervient à l'autre bout de la chaîne et applique les principes normatifs moraux à des champs spécifiques (Ricoeur, 2004, p. 692). L'éthique appliquée est alors à rapprocher de l'idée de déontologie, comprise comme l'inventaire des obligations qui incombent à un professionnel dans l'exercice de sa tâche. Lorsque l'éthique appliquée concerne une profession, cela fait donc référence à l'idée de déontologie. La déontologie consiste à l'énoncé de principes à visée pratique dans une profession spécifique. Un code de déontologie n'est pas

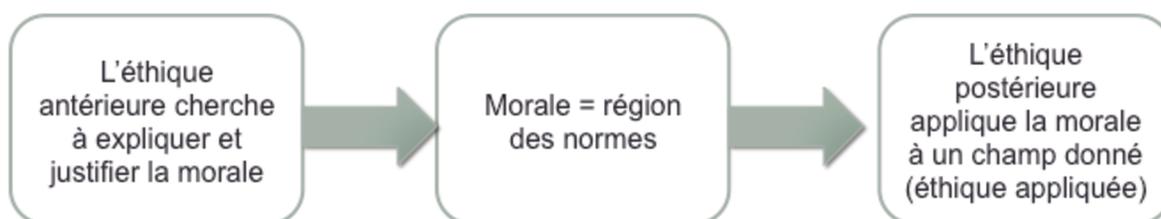
---

<sup>17</sup> John Rawls est l'auteur de référence du XXème siècle en ce qui concerne les approches déontologiques. Son livre de 1971 *La théorie de la justice* a donné un nouvel élan au champ de la philosophie morale, en faisant réagir une génération d'auteurs, pour la plupart anglo-saxons, qui vont se poser en défenseurs ou en pourfendeurs des propositions de Rawls.

<sup>18</sup> L'un des objectifs majeurs de la *Théorie de la justice* est de comprendre pourquoi les principes de liberté et d'égalité s'imposent comme les plus rationnels.

transposable d'une profession à une autre. Il permet de reprendre des principes moraux et de les décliner dans un contexte particulier. L'objectif est de donner des recommandations guidant l'action des professionnels au jour le jour. Ricoeur donne une délimitation précise aux concepts d'éthique, de morale et de déontologie, ce qui nous permet d'en comprendre l'articulation.

Cette définition a le mérite de reprendre les différentes approches. Le fait d'interroger les normes prescrites par la morale revient à l'interpellation éthique de la quatrième approche. La distinction entre théorie et pratique est soutenue par la définition d'une éthique appliquée, proche de la pratique, alors que la morale normative est plus théorique, dégagée des contingences, comme le suggérait la deuxième vision. Enfin, l'analyse de Ricoeur confère à la morale le rôle normatif et donc d'énoncer des principes absolus devant se décliner ensuite concrètement au sein des différentes éthiques appliquées en principes de vie pour les individus, selon les groupes sociaux et professionnels auxquels ils appartiennent. On pourrait parler d'une éthique appliquée militaire par exemple, mais aussi d'une éthique de parents, ou d'une éthique de citoyen européen...



***Définition des différentes dimensions de l'éthique et de la morale selon Paul Ricoeur***

Grâce à Paul Ricoeur, nous parvenons aux éléments de définition suivants :

- La morale est définie par une double fonction :
  - La morale désigne la région des normes, c'est à dire des principes du permis et du défendu.
  - La morale désigne le sentiment d'obligation en tant que face subjective du rapport d'un sujet à des normes.
- C'est à partir de cette morale que Ricoeur définit l'éthique. Il voit le concept d'éthique en deux parties :
  - l'éthique antérieure en amont des normes (enracinement des normes dans la vie et le désir).
  - l'éthique postérieure en aval des normes (pour insérer les normes dans des situations concrètes).

Toutefois, cette définition laisse ouverte un débat central, que nous avons abordé à travers l'évocation d'Henri Bergson et de sa vision d'une morale ouverte et d'une morale fermée. Est-ce que ce champ de normes a vocation à être universel, à poser des principes absolus, ou est-il lié à une société particulière ? Si une société est sexiste et ne reconnaît pas l'égalité des hommes et des femmes, est-il alors défendable moralement que l'éthique appliquée de ses armées exclue les femmes des postes de commandement, voire de l'armée elle-même ? Ou bien, si une société est homophobe, faut-il que l'éthique appliquée de ses armées le soit aussi ? Ce débat, qui pose la question du relativisme<sup>19</sup>, est déterminant pour pouvoir

---

<sup>19</sup> Le relativisme est un courant de la philosophie morale qui a toujours existé. Sa position est de dire qu'il est impossible de justifier toute règle morale et que tout doit être autorisé. Si de multiples auteurs ont pu avoir des raisonnements relativistes sur certains sujets, aucun n'a pu défendre une théorie générale relativiste car

étudier l'éthique appliquée au monde militaire. Si nous répondons que les normes sont indépendantes de la société dont laquelle elles sont édictées, cela signifie que nous considérons qu'il existe des normes dépassant le champ d'une société particulière. Il existerait alors des principes universels. Le problème est alors d'identifier et de justifier ces principes, mais aussi de savoir comment réagir s'ils ne sont pas appliqués. Le propos de cette recherche n'est pas avant tout de mener un débat philosophique<sup>20</sup>, mais bien d'analyser la manière dont l'éthique militaire se déploie dans la pratique. Comme l'a montré Amartya Sen, il est une chose d'affirmer que tel ou tel principe doit être respecté, mais est-ce que cela permet vraiment d'améliorer la réalité des choses (Sen, 2009)<sup>21</sup>. Il est une chose de dire que la torture doit être interdite en tout temps et en tout lieu, mais en quoi l'énoncé d'une telle affirmation permet-elle de s'assurer que de moins en moins de militaires ont recours à de telles pratiques ? C'est sur ce dernier point que nous nous centrerons.

## 2. Intérêts d'une étude sur l'éthique militaire pour les sciences de gestion

Notre recherche se veut pragmatique et vise à identifier des pistes d'action

---

cela reviendrait à contredire le fondement même de ce mouvement, qui nie toute règle morale, y compris celle qui suggère qu'il n'existe pas de telle règle.

<sup>20</sup> Pour de tels débats, les écrits de Rawls, Nozick, Scanlon ou Amartya Sen sont appréciables. Ils sont indiqués dans la bibliographie générale.

<sup>21</sup> Amartya Sen s'oppose à Rawls, notamment dans son ouvrage *L'idée de justice*, non pas sur le fond de ce qu'il dit, mais bien sur la forme, en évoquant qu'il est plus important d'agir sur les institutions actuelles, plutôt que ce posé la question de la manière de créer les institutions les plus justes possibles, question intellectuellement stimulante mais qui n'a que peu d'intérêt pour faire évoluer les « capacités » des individus.

pour les praticiens. La question se pose néanmoins de la pertinence d'un tel questionnement éthique pour le champ des sciences de gestion.

L'influence des valeurs d'une organisation, de sa culture sur les comportements des acteurs est un sujet maintes fois évoqué dans les entreprises. Plusieurs recherches ont examiné ce point, que ce soit pour étudier l'influence des valeurs d'une organisation sur les individus (Weaver et Treviño, 1999) ou bien pour étudier les effets délétères de certaines cultures organisationnelles (Ashforth et al., 2007) ou encore pour comprendre comment se créent ces cultures (Cameron et al., 2006).

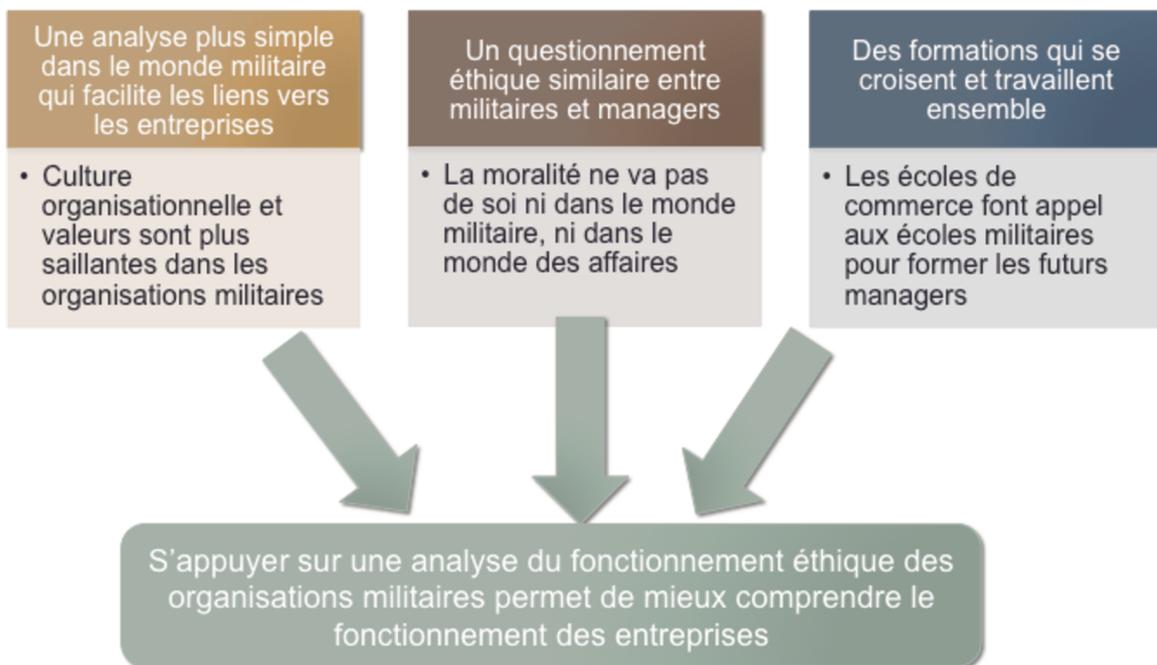
Dès lors, pourquoi s'intéresser en particulier à l'éthique militaire et ne pas rester dans le cadre d'organisations plus classiques ? Plusieurs raisons dictent notre raisonnement :

**1. L'organisation militaire est une structure où la culture et les valeurs sont particulièrement fortes**, ne serait-ce qu'en raison de la manière dont soldats et officiers sont formés et insérés dans l'organisation. C'est un véritable endoctrinement que constitue toute formation militaire, que ce soit au niveau des règles à respecter, des rituels mis en œuvre et de l'attachement strict au respect des ordres donnés. De nombreux auteurs ont depuis longtemps étudié la force de la culture militaire (Huntington, 1957 ; Schweisguth, 1978). S'intéresser à ce type de structures permet d'étudier une organisation où les phénomènes de culture et de valeur sont particulièrement présents et sont donc riches d'enseignements pour les organisations en général.

**2. Ethique militaire et éthique des affaires ont un point en commun : la question de la moralité ne va pas de soi.** Parmi les multiples éthiques appliquées, certaines sont assez développées historiquement comme celle des médecins, des éducateurs ou des juges. Pour ces professions, le sens du bien, ou du moins de l'intérêt général, est évident. Les docteurs sauvent des vies, pendant que les magistrats punissent les coupables et épargnent les innocents. En revanche, ce n'est le cas ni pour le monde des entreprises (elles sont créées avec une logique de profit qui peut très bien se satisfaire d'une absence de moralité) ni pour celui des armes (la guerre est par essence un temps de non droit où deviennent possibles des comportements moralement inacceptables en temps « normal »). Il est alors intéressant pour le monde des affaires de comprendre comment l'éthique militaire se sort de cette apparente contradiction entre son propos (nous parlons bien de permettre à des hommes de s'entretuer) et l'idée de moralité.

**3. Les entreprises et les sciences de gestion s'intéressent depuis de nombreuses années au fonctionnement des institutions militaires.** HEC a un partenariat avec Saint-Cyr pour former ses étudiants au leadership, ce qui est le cas de *business schools* américaines, comme Wharton, qui utilisent des méthodes similaires. La structure même de nos entreprises s'est inspirée à l'origine de la hiérarchie militaire pour découper les différents niveaux hiérarchiques. Les officiers sont les équivalents des cadres, les sous-officiers des techniciens et les soldats du rang des ouvriers. Ainsi, il n'est pas rare de voir citer les armées, comme des exemples d'organisations parmi d'autres,

dans des articles s'intéressant au fonctionnement des organisations (par exemple Oliver, 1998 ou Blanc, 2014). On retrouve également des parallèles entre techniques militaires de propagande et marketing (Baghdadi et Zghal, 2008). Notre recherche vise à produire des recommandations pour permettre aux officiers de mieux appréhender et développer l'éthique et la culture de leur organisation.



### ***De la pertinence de l'étude de l'organisation militaire en sciences de gestion***

Pour revenir sur le deuxième point, le lien entre éthique et militaire ne va pas de soi, comme entre éthique et monde des affaires, mais contrairement

à celle d'un médecin par exemple. Qu'est-ce qu'un médecin qui fait bien son travail ? C'est un médecin qui soigne ses patients. Qu'est-ce qu'un militaire qui fait bien son travail ? Quelqu'un qui gagne une guerre ? Mais que cela signifie-t-il ? Tuer d'autres individus est-il un critère de réussite d'une telle entreprise ? Faire souffrir ? Menacer ? Il est très difficile de répondre à ces questions. Nous pourrions dire qu'un bon militaire doit mener sa mission à bien, et si cela demande de tuer des hommes, il devra donc le faire avec toute son application. Pourtant, est-il possible de dire que tuer un homme puisse être éthique ? Comment peut-on admettre que mettre fin à l'existence d'un être humain puisse être en soi autorisé moralement<sup>22</sup> ? Ne serait-il pas dangereux de vouloir justifier la mise à mort d'autrui ?

### **Peut-on parler d'éthique militaire ?**

Avant de nous lancer plus avant dans notre recherche, il apparaît indispensable de motiver qu'il est sensé de vouloir articuler la question de la moralité et celle de la guerre.

Pour clarifier notre manière d'aborder le sujet, il est nécessaire d'éclaircir notre position sur l'un des débats clés de la question morale, à savoir s'il est plus pertinent de discuter de principes permettant d'établir une société juste, ou de travailler à partir de ce que produit la réalité sociale

---

<sup>22</sup> Sur ce sujet, les débats autour du « ticking clock dilemma » (dilemme où vous devez interroger une personne, alors que vous savez qu'elle détient des informations pertinentes pour empêcher une bombe d'exploser dans les heures qui viennent) sur lesquels nous reviendrons dans notre développement permettent d'aborder le sujet. L'article d'Henry Shue (2006) permet d'avoir une vision synthétique sur la légitimité de la sentence de mort envers un individu.

comme le préconisent des chercheurs comme Sen et Freeman (Sen, 2009 et Freeman, 2010). Ce débat part d'une assomption tenue pour acquise pour bon nombre de philosophes qu'il est possible de discuter séparément du fait et de la valeur.

La thèse de la séparation du fait et de la valeur est issue du courant positiviste du 19ème siècle<sup>23</sup>. Elle provient de la réticence de certains scientifiques à vouloir parler de valeurs. Ils préféraient se concentrer sur des jugements objectifs, seuls éléments irréfutables pouvant contribuer aux progrès de la science. Comme il était impossible d'être objectif en parlant de valeurs, ce sujet devait être laissé aux philosophes, pendant que scientifiques et praticiens se concentraient sur des éléments plus tangibles (Gamel, 2008). Cependant, des penseurs tels qu'Amartya Sen défendent l'idée que les faits ne sont pas non plus objectifs, car ils sont en permanence interprétés (Sen, 2009, Introduction). Décrire une situation en employant tel mot à la place d'un autre revient à faire preuve de subjectivité, puisqu'une autre personne aurait pu décrire le même fait en d'autres termes. Une distinction entre description de pratiques et édicition de normes n'a pas vraiment de sens. En 1967, Sen donna un exemple concret des problèmes posés par la dichotomie du fait et de la valeur (Sen, 1967). Supposons qu'une personne dise qu'une augmentation de la richesse mondiale est une preuve de développement économique. Envisageons maintenant que nous disions à cette personne : soutiendriez-vous toujours la même affirmation si nous pouvions vous montrer

---

<sup>23</sup> Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'article de Ruwen Ogien sur la distinction entre le fait et la valeur dans le dictionnaire d'éthique et de philosophie morale (Canto-Sperber, 2004)

qu'avec cette augmentation de la richesse mondiale, l'écart entre les plus pauvres et les plus riches est de plus en plus important ? Si la personne accepte de changer d'avis, cela veut dire que son jugement de valeur sur l'augmentation de la richesse mondiale est relatif et non pas absolu. Sen déduit qu'en pratique, aucun système de valeurs n'est fondé sur des principes absolus. Si quelqu'un possédait de tels principes, il serait capable de répondre à toute question morale sans connaître aucun fait, ce qui semble pourtant impossible. Deux enseignements se dégagent de cet exemple de Sen. Premièrement, faits et valeurs sont interdépendants. Ils ont besoin l'un de l'autre pour être analysés et discutés. Il est absurde de les séparer. Deuxièmement, l'argument de dire que refuser la thèse de la séparation consiste à se comporter en relativiste ne tient pas. Ce n'est pas parce que nous acceptons l'idée d'un lien entre faits et valeurs que toute pratique observée deviendrait alors justifiée. Sen montre que ce n'est pas parce que nous prenons comme point de départ une observation empirique et non pas un principe absolu, qu'il est impossible d'élaborer une discussion rationnelle. En confrontant les points de vue et en développant un dialogue avec autrui, il est même possible de trouver un point d'accord, à partir du moment où les jugements de valeur exprimés sont ouverts à la discussion. Selon Sen, le plus important est de discuter des problèmes moraux afin d'avoir un échange productif et honnête. Pour cela, il est indispensable que les protagonistes de

cette discussion n'aient pas de valeurs absolues, fermées sur toute évolution (Sen, 2009)<sup>24</sup>.

Le défaut des approches déontologiques consiste en ce qu'elles valident la séparation du fait et de la valeur en tentant de distinguer d'une part la recherche normative et d'autre part les pratiques d'une profession. Le schéma de Ricoeur<sup>25</sup> reproduit cette vision en mettant à part les normes dans le champ de la morale, qui sont définies de leur côté, et qui doivent ensuite être appliquées. L'utilitarisme a le même travers puisqu'il repose sur un principe absolu, celui du plus grand bonheur pour le plus grand nombre, qui doit guider toutes nos actions<sup>26</sup>. Ces affirmations ne sont pas tenables car il se révèle impossible de penser les normes sans les relier à des faits. C'est seulement en fonction du contexte précis qu'il est possible de prendre une décision. Fait et valeur ne peuvent pas être séparés si facilement. C'était d'ailleurs une intuition des philosophes grecs : le concept aristotélicien de *phronesis* est représentatif d'une volonté de relier fait et valeur<sup>27</sup> (Aubenque, 2004, pp. 119-126). La prudence aristotélicienne est une sagesse pratique qui porte sur ce qui est utile à l'homme. Cependant, Aubenque précise bien que la prudence se caractérise aussi par son processus de délibération qui demande un travail de réflexion et de pensée, un cheminement intellectuel,

---

<sup>24</sup> Cet argument est à la base de l'ouvrage de Sen *L'idée de justice*. Nous recommandons notamment l'introduction de ce livre où Sen démontre brillamment sa position.

<sup>25</sup> Voir l'article sur l'éthique de Paul Ricoeur dans le dictionnaire d'éthique et de philosophie morale (Canto-Sperber, 2004)

<sup>26</sup> En faisant ainsi, l'utilitarisme met d'un côté un jugement de valeur qui est le principe absolu défendu par Mill et d'un autre côté les actions. L'argument moral est pensé indépendamment des actions dans lequel il va être utilisé.

<sup>27</sup> Nous reviendrons dans le développement sur le concept de *phronesis* et sur sa difficile application dans le cadre de l'éthique militaire.

qui ne doit pas pour autant empêcher l'individu d'agir. Entre action et réflexion, entre norme et action, entre fait et valeur, la prudence aristotélicienne insiste sur la nécessité de traiter conjointement du fait et de la valeur pour analyser une situation.

Notre position est dans la lignée de celle de Sen. Nous confronterons régulièrement faits et valeurs, pratiques et normes. Ce sera la méthodologie employée pour analyser les différentes méthodes d'enseignement de l'éthique observées. Nous retiendrons une définition de l'éthique militaire, reprenant ce positionnement<sup>28</sup> : **elle est la mise en pratique des valeurs de l'Institution militaire**. Elle interroge nos actes, les faits qui en découlent et elle est liée directement aux valeurs dont elle ne peut pas être séparée. Contrairement à Ricoeur, nous ne voyons pas ce qu'il appelle éthique appliquée en aval du champ des normes qu'est la morale, mais plutôt en interdépendance, l'une avec l'autre. L'analyse des différentes théories au cours du développement, et notamment dans la première partie, sera l'occasion d'approfondir ce positionnement.

### 3. Problématique et objectifs de la recherche

L'éthique est un sujet complexe, dont l'application dans les organisations est difficile, notamment pour articuler une réflexion éthique avec sa formalisation, devant mener à des procédures d'animation du sujet « éthique » auprès des membres de l'organisation. L'institution militaire est une

---

<sup>28</sup> Nous nous inspirons pour cela de la définition de l'éthique des entreprises de Samuel Mercier (2004).

structure qui porte des valeurs fortes et un engagement de ses membres à nul autre pareil, puisqu'il peut aller jusqu'à la mort. Le monde des organisations en général ne cesse de se questionner sur la manière dont le sujet de l'éthique doit être traité en leur sein. Comment les officiers se saisissent-ils du sujet ? Quelles conséquences les questions d'éthique ont-elles sur le champ de bataille ? Comment préparer une organisation et les individus qui la composent aux dilemmes éthiques qu'ils vont devoir affronter ? L'étude de l'éthique militaire nous permet de travailler autour de la construction de modèles permettant de mieux comprendre le lien entre normes, règlements, comportements et réalités de nos actions.

#### **4. Architecture de la thèse**

Pour travailler ce questionnement, nous aurons une logique en quatre temps, rassemblés dans deux grandes parties.

- Nous travaillerons dans un premier temps sur la construction d'une grille de lecture permettant de comprendre et d'analyser l'éthique militaire.
  - Nous devons d'abord étudier en détail les spécificités de ce que constitue l'éthique militaire, depuis les cadres théoriques utilisés habituellement dans ce domaine, jusqu'à questionner la possibilité de justifier éthiquement de l'emploi de la violence par des individus.
  - Ce travail nous permettra ensuite de proposer un cadre conceptuel innovant pour analyser l'éthique militaire.

- Dans un second temps, nous confronterons ce cadre conceptuel à des terrains empiriques.
  - Nous décrirons d'abord la méthodologie retenue et les deux terrains, qui vont permettre d'analyser les pratiques des acteurs à l'aide de la grille de lecture construite dans la première partie.
  - Nous analyserons et discuterons enfin les résultats empiriques des différents terrains, tout en finissant sur les limites observées à notre recherche, qui pourront inspirer d'autres recherches complémentaires par la suite.

## **PARTIE 1 : Construction d'une grille de lecture applicable à l'éthique militaire**

L'éthique militaire est un sujet traité dans de nombreuses disciplines, que ce soient la philosophie morale bien sûr, mais aussi les relations internationales ou la sociologie. Certains auteurs spécialistes de la guerre comme Sun Tzu sont également repris en management et en stratégie (Fayard, 2007 ; Domitille, 2013)

Dans cette première partie, nous proposons de planter le décor en faisant un état de l'art des modèles théoriques les plus aboutis de l'éthique militaire. Ces modèles sont représentés par quatre théories de philosophie morale, qui ont été enrichies par de multiples disciplines :



L'emploi du terme utilitarisme plutôt que conséquentialisme mérite une justification. Le conséquentialisme consiste à faire primer le résultat de ses

actions sur un quelconque principe de fonctionnement. Toutefois, il ne constitue pas une théorie de philosophie morale à part entière (Mill, 2002 ; Sen, 2007). Le conséquentialisme ne donne pas un critère permettant de juger quelle action est meilleure qu'une autre. L'utilitarisme est le courant le plus connu au sein du conséquentialisme, car c'est le seul à être parvenu à construire une théorie morale, en énonçant que le critère de sélection pour évaluer les conséquences éthiques d'une action doit être d'obtenir le plus grand bien-être pour le plus grand nombre (Mill, 2002). C'est le principe du plus grand bonheur pour le plus grand nombre, formalisé par John Stuart Mill au XIXème siècle et repris par tous les auteurs utilitaristes depuis (Sidgwick, 1897 ; Gruzalski, 2006). C'est pourquoi nous choisissons d'employer le terme utilitarisme plutôt que conséquentialisme. L'utilitarisme est une théorie de philosophie morale au même titre que les trois autres approches observées, contrairement au conséquentialisme.

Pour chacun des modèles, des ouvrages de références se distinguent :

- Utilitarisme (Mill, 2002 ; Sidgwick, 1897)<sup>29</sup>
- Approches déontologiques (Kant, 1993 ; Rawls, 1997)
- Théorie de la vertu (Aristote, 2007 ; Aubenque, 2009 ; McIntyre, 1997)
- Ethique du care (Gilligan, 2005 ; Held, 2006)

Ces quatre modèles s'opposent et se confrontent sur de nombreux points. Aucun d'entre eux n'est satisfaisant pour traiter du sujet de l'éthique

---

<sup>29</sup> Les dates indiquées sont les dates de publication. Mill est un auteur de la deuxième partie du XIXème siècle, Sidgwick de la fin de ce même siècle, Kant de la fin du XVIIIème, Rawls des années 1970 à 1990, Aristote de l'Antiquité et Aubenque, McIntyre, Gilligan et Held de la fin du XXème siècle.

militaire, d'autant que ce dernier a beaucoup évolué avec les changements structurels récents de la guerre, et notamment le passage de conflits entre Etats à une généralisation de conflits opposant un Etat à des groupes armés (les conflits asymétriques).

Pour comprendre toute la complexité du sujet, dans un premier chapitre, nous analyserons les 4 modèles précités, puis nous évoquerons le contexte particulier de la chose militaire et de son évolution. Ensuite, dans un second chapitre, nous partirons des insuffisances des modèles actuels pour présenter notre modèle qui combine trois approches complémentaires, qui seront à la base de notre réflexion :



Ce schéma résume l'imbrication du cadre théorique qui nous permettra d'analyser les résultats de nos terrains.

## Chapitre 1 : De l'éthique militaire : définition, spécificités et mise en perspective du sujet

Dans ce premier chapitre, nous allons d'abord présenter les quatre modèles théoriques qui structurent l'éthique militaire, telle qu'elle est apprise et utilisée par les armées. C'est à partir de l'étude de ces modèles que nous construirons notre propre grille de lecture.

Ensuite, dans les deux autres parties, nous étudierons deux aspects de l'éthique militaire :

- Dans un premier temps, nous verrons toute la fiction que représente la distinction artificielle faite entre stratégie et performance dans le monde militaire. Cette analyse nous permettra quelques analogies avec le monde de l'entreprise où les niveaux stratégiques sont parfois déconnectés du fonctionnement quotidien des équipes.
- Dans un second temps, nous aborderons la spécificité forte de l'éthique militaire : sa relation à la violence et à l'autorisation de tuer, pour analyser l'impact de cette spécificité sur le développement d'une éthique propre à la profession de militaire.

### I. Présentation des cadres théoriques utilisés traditionnellement en éthique militaire

Nous ne visons pas à faire un exposé détaillé des différentes approches philosophiques. Il est nécessaire d'en comprendre les enjeux pour obtenir des grilles de lecture pertinentes. Notre recherche se centre sur une éthique

appliquée au sens de Ricoeur et non pas sur une argumentation philosophique. Nous présentons les aspects principaux des différents mouvements car nous serons amenés à y faire référence tout au long de notre étude, et également car ils constituent le référentiel commun des différents acteurs de l'éthique militaire en France et aux Etats-Unis, pays sur lesquels se concentrent nos terrains de recherche.

### **A. L'utilitarisme se caractérise par une volonté d'augmenter le bien-être de la société**

L'approche utilitariste part d'un postulat fort simple<sup>30</sup>. Traiter de l'éthique militaire ne revient pas à parler des moyens employés par les militaires, mais plutôt de la finalité de leur action. Si la mort d'êtres humains ne saurait être considérée comme morale, les conséquences d'une guerre peuvent l'être. L'exemple le plus classique est celui de la Seconde guerre mondiale. La mort des soldats alliés et allemands sur les plages de Normandie était un mal nécessaire<sup>31</sup> pour permettre la défaite d'Hitler et ainsi stopper un génocide et ramener la paix en Europe. Selon cet argument, il serait alors possible de justifier le meurtre d'êtres humains, si cela permet au final de sauver d'autres vies ou encore d'écourter la guerre, ou bien de donner plus

---

<sup>30</sup> L'utilitarisme est indissociable de la pensée anglo-saxonne du XIX<sup>ème</sup> siècle. Jeremy Bentham a posé les bases du mouvement. Il s'inspirait en cela de certains philosophes français des Lumières, et notamment de Louis Adrien Helvétius.

<sup>31</sup> Les pacifistes refusent le déclenchement de toute guerre et considèrent que tout est préférable à son déclenchement. L'idée d'un « mal nécessaire » que peut être la guerre est défendu par John Stuart Mill dans son article peu connu sur l'ingérence (1867) et par Henry Sidgwick dans son ouvrage phare *The elements of politics* (1897). Paradoxalement, Michael Walzer, connu pour être un critique acerbe de l'utilitarisme, a également souscrit à l'idée que la Seconde Guerre Mondiale correspondait à une situation exceptionnellement grave demandant des mesures aussi difficiles qu'une implication dans une guerre totale (voir le chapitre sur l'extrême urgence dans son livre référence *Guerres justes et injustes* (2006)).

de liberté à un peuple. Seule la fin compte pour un utilitariste et c'est à l'aune de ce seul critère qu'il jugera de la moralité d'un acte. L'utilitarisme est une théorie morale développée au XIX<sup>ème</sup> siècle par les penseurs britanniques Jeremy Bentham et John Stuart Mill<sup>32</sup>. Elle se caractérise par trois grands éléments :

- son hédonisme ;
- sa volonté d'égalité entre les individus ;
- son conséquentialisme.

L'hédonisme est une doctrine de vie préconisant la recherche du plaisir individuel. Bentham en vient donc logiquement à dire que la moralité doit poursuivre l'objectif de maximiser les plaisirs et de minimiser les peines (Audard, 2004)<sup>33</sup>. C'est en ces termes que Mill, qui s'évertua à structurer la pensée de Bentham, définit la notion d'utilité au cœur même de l'utilitarisme. L'utilité est donc « *pleasure and freedom from pain* »<sup>34</sup> (Mill, 2002, p. 22), le plaisir et la capacité à se libérer de la douleur. Il s'agit de privilégier, lors de chacun de nos choix moraux, la solution apportant le plus de plaisir et de minimiser la souffrance que nos décisions impliquent. Mill reprend cette idée en lui donnant un spectre plus étendu que Bentham. Ce n'est pas seulement le plaisir qu'il faut favoriser, mais bien le bonheur de chacun. Mill définit le

---

<sup>32</sup> Pour une vision synthétique de l'utilitarisme, nous renvoyons à l'ouvrage phare de John Stuart Mill, *Utilitarianism* (2002), ainsi qu'à l'entrée utilitarisme du *Dictionnaire de philosophie morale* (Canto-Sperber (dir.), 2004)

<sup>33</sup> Catherine Audard est l'une des meilleures spécialistes de la pensée utilitariste en France. Nous ferons référence à ses apports régulièrement.

<sup>34</sup> Pour les ouvrages sur l'utilitarisme, nous nous référons à des ouvrages anglais, de préférence en langue anglaise, afin de ne pas être dépendants des traductions différentes des ouvrages.

bonheur comme l'objectif que chacun donne à sa vie, ce qui le rendra heureux. C'est ce principe qu'il appelle le « *greatest happiness principle* » (le principe du bonheur du plus grand nombre). Mill dit ainsi que « *an act is right insofar as it produces greatest overall happiness* »<sup>35</sup> (un acte est juste tant qu'il génère le plus de bonheur possible pour tous).

L'égalité est la deuxième caractéristique de l'utilitarisme. Cette théorie morale considère qu'une même importance doit être accordée à chaque individu. Le bonheur de l'individu A est tout aussi important que le bonheur de B. L'utilitarisme est donc marqué par une volonté égalitariste de respecter les intérêts de chacun en plaçant les individus au même niveau. Ce mouvement philosophique est conçu comme profondément démocratique dès son origine.

Enfin, le troisième élément important de l'utilitarisme est le conséquentialisme. La théorie utilitariste évalue nos décisions en fonction des conséquences de celles-ci. Elle s'oppose à une approche déontologique. Les normes sociales ou les principes moraux n'ont pas d'importance pour juger de la moralité d'un acte, seules comptent les conséquences produites par ces actes. De ce fait, la logique utilitariste a le mérite d'être assez simple. Un acte est moralement acceptable tant qu'il est utile, c'est à dire qu'il apporte plus de bien-être qu'il n'en coûte à l'ensemble de la société. Que le militaire donne la mort n'est pas le plus important pour juger son acte. L'important est d'analyser les conséquences de cette action sur le bien-être de la société. Si

---

<sup>35</sup> Mill, *ibid.*, chap. 4

tuer une autre personne a permis à davantage d'individus d'avoir plus de bonheur, alors il peut être éthique d'agir ainsi.

### ***B. La théorie de la vertu définit un caractère idéal que chacun cherche à atteindre***

L'approche de la théorie de la vertu prend un autre point de départ. La question posée par les philosophes grecs, à l'origine de cette tradition philosophique, est de savoir quelle personne nous souhaitons devenir en tant qu'individu. Nous nous plaçons au niveau de la personne qui cherche à savoir comment elle peut mener une vie bonne<sup>36</sup>. Le postulat des philosophes grecs est qu'il existe un Bien que chacun doit accomplir. Ce Bien est unique, il est donc le même pour tous (Canto-Sperber, 2004)<sup>37</sup>. Chacun doit chercher comment parvenir à atteindre ce Bien, afin de pouvoir réussir sa vie. Contrairement à l'utilitarisme, l'important n'est plus de regarder les conséquences de ses actes, mais plutôt de forger son caractère, afin d'agir de la façon qui permettra d'atteindre ce Bien recherché. Les vertus que définit Aristote sont cet ensemble de dispositions de caractère que l'individu peut acquérir par l'éducation et qui sont nécessaires afin de mener une vie bonne.

Par rapport à la question qui nous préoccupe, à savoir s'il est possible pour un militaire de faire son métier selon une éthique, alors qu'il est amené à

---

<sup>36</sup> La théorie de la vertu s'intègre effectivement dans la lignée aristotélicienne de la philosophie morale, avec la recherche de ce qu'est une « Bonne Vie ».

<sup>37</sup> L'article de Monique Canto-Sperber sur le bonheur et le souverain Bien explicite cette notion de Bien unique, propre à l'Antiquité.

donner la mort dans l'exercice de ses fonctions, la théorie de la vertu donne un autre type de réponse que l'utilitarisme. Dans le cadre de la théorie de la vertu, l'enjeu est de développer des traits de caractère qui feront de nous une personne meilleure. Si l'expression de ces dispositions de caractère nous conduit à devoir tuer un homme, alors il est moral de le faire. Pourquoi est-il possible d'agir ainsi ? Tout simplement parce que cela correspond à la personne que nous voulons devenir. Comme le note Nicholas Dent, la vertu est une « récompense en soi » (Dent, 2004, p. 2014). L'acquisition des vertus se produit parce que nous cherchons à devenir une personne meilleure. Cela donne une cohérence à nos actions, puisque celles-ci dépendent en partie du caractère que nous nous sommes formé. Un homme vertueux agit toujours en accord avec lui-même, alors qu'un conséquentialiste ou un déontologue cherche à respecter une obligation qui peut aller à l'encontre de ce qu'il souhaite. La perspective est de ce fait différente. Elle encourage à la responsabilisation des individus. Nous ne sommes pas amenés à nous réfugier derrière des principes ou les conséquences de nos actes pour prendre une décision. L'individu s'engage personnellement dans ses choix. Il ne peut pas fuir ses responsabilités. L'amiral de la Navy américaine Arleigh Burke<sup>38</sup> écrit ainsi que « *les individus sont responsables de leur propre intégrité* »<sup>39</sup>. Le travail moral est effectué par chacun des individus qui doit se demander quelle

---

<sup>38</sup> L'amiral Burke s'est distingué notamment pendant la Seconde Guerre Mondiale et la guerre de Corée. Il s'est ensuite illustré comme chef des opérations navales. Il était notamment à ce poste lors de la crise de Cuba en 1961.

<sup>39</sup> Montor Karel, *Ethics for the junior officer, Selected cases from current military experience*, Naval Institute Press, 2001, p.268. Ce livre est un des manuels de référence utilisés par la Navy dans son académie militaire. Il fait la part belle à des citations d'amiraux, comme l'amiral Arleigh Burke. La traduction est de notre fait. La théorie de la vertu est dominante dans l'enseignement éthique aux Etats-Unis.

personne il souhaite devenir. L'individu vertueux est capable de prendre ses décisions morales en son âme et conscience et en accord total avec sa personnalité. Toutefois, nous pourrions supposer qu'un individu pourrait vouloir devenir une personne abjecte et donc développer des traits de caractère en conséquence. Pour répondre à cette possibilité, le postulat de la théorie de la vertu est de dire qu'il n'est possible de réussir sa vie que si nous parvenons à accomplir ce Bien unique que chaque individu doit rechercher. Aristote dans *Ethique à Nicomaque* cite un certain nombre de vertus qui doivent permettre de trouver, par la modération entre le vice et les excès, le chemin vers ce Bien unique (Aristote, 2007). Le présupposé de l'existence de ce Bien unique permet aux philosophes grecs de considérer que l'exercice des vertus par un individu est l'expression même de la moralité (Canto-Sperber, 2004, pp. 207-209). La dynamique derrière cette démarche, liée à la formation du caractère, est de nourrir un fonds propre chez l'individu qui lui permettra de réagir de la bonne manière face à des situations complexes. La formation militaire est là pour instruire le soldat intellectuellement et moralement, afin que celui-ci puisse puiser instinctivement dans ces ressources, lorsqu'il sera livré à lui-même. Il n'existe pas d'interdiction de tuer ou de commettre des violences. L'éthique militaire consiste dans ce cadre à éclairer les soldats pendant la formation, afin qu'ils réagissent selon les mêmes ressorts sur le champ de bataille.

### ***C. La vision déontologique repose sur l'expression de principes absolus à respecter en toutes circonstances***

Les approches déontologiques vont s'opposer à la fois à l'approche utilitariste et à la théorie de la vertu. Elles sont méfiantes envers la théorie de la vertu, car elles ne sont pas convaincues de l'existence d'un Bien unique recherché par tout individu. De ce fait, elles craignent qu'un individu qui agirait selon ses traits de caractère puisse se comporter de telle façon que cela choque notre sens moral. Il est nécessaire de donner des garde-fous, des principes absolus, encadrant l'expression des vertus. Ces approches s'opposent également à l'utilitarisme, car l'évaluation de la moralité de nos actions en fonction de leurs conséquences apparaît difficilement applicable. Nous n'avons pas de contrôle sur bon nombre de contingences. Il serait impossible de tenir compte de l'ensemble des événements que nos actes pourraient déclencher. Par exemple, si un soldat essaie d'aller ramener un blessé sur le champ de bataille vers les ambulanciers et qu'il se fait toucher par une arme, un conséquentialiste pourrait condamner son action car la situation est plus préoccupante avec deux blessés qu'avec un seul. Il aurait mieux valu ne rien faire. Pourtant, l'intention du soldat était noble et mérite d'être prise en compte. L'approche déontologique propose d'évaluer l'acte moral non pas selon ses conséquences, mais selon les intentions de son auteur. Il s'agit de se démarquer des contingences et des caractères des hommes pour considérer rationnellement ce qu'il est souhaitable de faire en général dans telle ou telle situation. Cela permet de décliner un certain

nombre de principes d'action qui doivent servir alors de référentiel aux individus et qui les obligent moralement. L'acte moral consiste alors à respecter ces principes. Par rapport à la question de savoir comment justifier l'existence d'une éthique de la guerre, cette approche philosophique a donné naissance aux théories de la guerre juste <sup>40</sup>, qui ont codifié précisément dans quelles circonstances il était possible de déclencher une guerre et donc de tuer un soldat ennemi. Si les conditions prescrites dans les principes de la guerre juste ne sont pas remplies, alors il est immoral de tuer l'ennemi. Les approches déontologiques sont très diverses et nous les explorerons plus en détail dans le développement de la thèse, mais elles ont toutes comme point commun cette ambition d'édicter des normes morales à respecter absolument.

#### ***D. L'approche du care met en avant la relation avec autrui***

Une dernière grande approche de philosophie morale s'est développée, à l'origine en réaction contre les approches déontologiques. Il s'agit de l'éthique du care. L'éthique du care est partie d'un mouvement féministe qui reprochait aux philosophes moraux des années 1970 (et notamment John Rawls et Lawrence Kohlberg, auteurs qui ont remis l'approche kantienne déontologique au goût du jour), d'avoir une pensée biaisée par leur condition d'homme blanc anglo-saxon. La théorie a depuis

---

<sup>40</sup> Nous revenons en détail sur les théories de la guerre juste dans le premier chapitre de notre première partie.

évolué<sup>41</sup> pour dépasser cette simple vision critique et devenir une force de proposition. Le « care » est une notion intraduisible<sup>42</sup> en français et qui signifie l'état d'attention, de préoccupation du sort d'autrui, allié à une volonté de répondre aux besoins des personnes autour de nous. La théorie du care se caractérise par les attributs suivants (Held, 2004) :

- Volonté d'être à l'écoute et de satisfaire les besoins des personnes dont nous nous sentons responsables,
- Mise en valeur des émotions (notamment la sympathie, l'empathie ou la sensibilité), rejetées par les autres théories éthiques. Ces émotions ne doivent pas juste être observées mais évaluées afin de leur donner toute leur place dans notre raisonnement éthique (Baier, 1985),
- Rejet de l'abstraction et de l'universalité des principes comme quelque chose de désirable. Cela ne veut pas dire que nos actions ne doivent pas être soumises à des principes, mais ceux-ci doivent pouvoir être reconsidérés selon le contexte et les réactions d'autrui. La priorité est donnée aux revendications d'autrui par rapport au respect absolu des principes, qui doivent pouvoir être révisés selon le contexte, sans que pour autant le non respect du principe soit automatique. La théorie du care propose d'accepter que tout principe puisse être remis en cause à l'aune des besoins d'autrui.

---

<sup>41</sup> Le troisième chapitre de la première partie permet de faire le point sur les approches du care. Quant à leur évolution, le mouvement est passé d'une critique féministe des travaux de John Rawls et de Lawrence Kohlberg avec le livre de Carol Gilligan de 1984 et les apports d'Annette Baier (1985) ou Joan Tronto (1987) à la construction d'une véritable théorie de philosophie morale grâce à des auteurs comme Virginia Held (2006) ou Margareth Urban Walker (2007).

<sup>42</sup> La langue anglaise est riche en concepts très difficiles à retranscrire en français. Le mot « care » fait partie des vocables repérés dans le *dictionnaire des intraduisibles* (Cassin, 2004).

Chacun d'entre nous se soucie (*care* en anglais) plus ou moins de son entourage. Cependant, personne ne peut dire que son activité n'est jamais affectée par ce qui l'entoure, et notamment par les actions d'autrui. L'individu n'est pas autonome. Certes, il n'est pas dépendant de la volonté d'une autorité transcendantale, mais il agit en interdépendance avec les personnes qui gravitent autour de lui. Le *care* défend une conception de la personne comme relationnelle, et non pas comme un être auto-suffisant. Le moi ne peut pas être séparé d'autrui. Il s'agit d'une critique de l'individualisme libéral, qui considère que l'homme se définit d'abord en tant qu'individu et qu'il ne tisse qu'ensuite des relations avec son environnement<sup>43</sup>. L'approche du *care* est de dire que les relations avec notre environnement sont parties prenantes dans la définition de notre moi. Par rapport à la question de savoir s'il peut être acceptable pour un soldat de tuer un soldat ennemi, le *care* considère que cela peut être moralement justifié, si cela vient d'un souci d'aider autrui. Par exemple, si tuer ce soldat permet de sauver un enfant, ou une personne que nous connaissons et qu'il n'y a pas d'autres moyens d'intervenir, alors cela peut devenir moralement acceptable. La spécificité du *care* est de se lier aux pratiques et de refuser tout énoncé de principes absolus. Les philosophes du *care* ne souhaitent pas séparer la discussion normative de la discussion des pratiques (Held, 2006), s'opposant à ce niveau-là sur la distinction établie par Ricoeur (Ricoeur, 1990,

---

<sup>43</sup> Lorsque John Rawls propose de s'accorder sur des principes de justice avant de construire un contrat de société, il est dans la logique traditionnelle de l'individualisme libéral. L'homme définit ses principes pour ensuite interagir avec les autres. Kant propose le même cheminement intellectuel dans la *Métaphysique des mœurs*. Le *care* suggère que ces deux étapes sont en fait indissociables.

p. 200-201) entre morale et éthique appliquée en énonçant l'idée qu'une telle distinction, bien qu'intellectuellement intelligible, est en pratique impossible.

Théorie éthique	Questionnement moral proposé	Auteurs clés	Pratiques mises en place dans le monde militaires s'inscrivant dans ce cadre théorique
<b>Utilitarisme</b>	Quelle est l'action qui produit le plus de bien-être pour la société ?	John Stuart Mill, Jérémy Bentham, Henry Sidgwick	Concept d' <b>utilité militaire</b> : le choix le plus moral est l'action qui a la chance de rapprocher l'armée de la victoire, tout en maximisant le bien-être produit par l'action (par exemple celle qui fait le moins de victimes possibles).
<b>Approches déontologiques</b>	Quel est le principe moral auquel nous devons nous référer pour décider de notre action ?	Emmanuel Kant, Jon Rawls, Michael Walzer	<b>Règles d'engagement et conventions de guerre</b> internationales : le militaire se réfère à des règles prédéfinies pour décider du meilleur choix à prendre.
<b>Théorie de la vertu</b>	Que ferait la personne parfaite face à une telle situation ?	Aristote, Alasdair McIntyre	<b>Endoctrinement</b> : acquisition de vertus par un système de récompenses et de punitions avant qu'elles ne soient totalement intégrées. <b>Modèle du héros</b> : se référer aux comportements de héros du passé pour identifier le bon comportement.
<b>Ethique du care</b>	Comment pouvons-nous répondre aux besoins des personnes qui comptent pour nous ?	Gilligan, Held	<b>Esprit de corps</b> : solidarité et sollicitude ressenties entre les camarades d'une même unité et qui permet d'agir de concert face à une situation donnée.

**Comparaison des quatre approches philosophiques utilisées en éthique militaire**

Ces quatre théories proposent toutes une manière différente d'aborder l'articulation entre l'éthique et la question militaire. Chacune des philosophies considère qu'il est possible de penser la guerre comme un acte moral, mais selon des conditions différentes. Toutefois, pour aller plus loin et savoir ce que nous pouvons retenir d'utile dans chacune de ces théories, il est nécessaire de nous pencher sur certains aspects spécifiques à l'éthique militaire, notamment le problème de la distinction entre les aspects politiques et militaires d'un conflit. Si nous faisons une analogie avec l'entreprise, les aspects politiques correspondent aux enjeux stratégiques d'une entreprise, alors que l'aspect militaire est une déclinaison opérationnelle de la politique (du moins dans une démocratie), tout comme l'encadrement est en charge de déployer le document stratégique validé par les instances dirigeantes d'une organisation. L'institution militaire a notamment une particularité : la frontière entre politique et militaire est particulièrement complexe à définir. La définition de cette limite pose des questions similaires à celles posées aux entreprises traditionnelles lorsque l'on parle des frontières entre enjeux stratégiques et objectifs de performance.

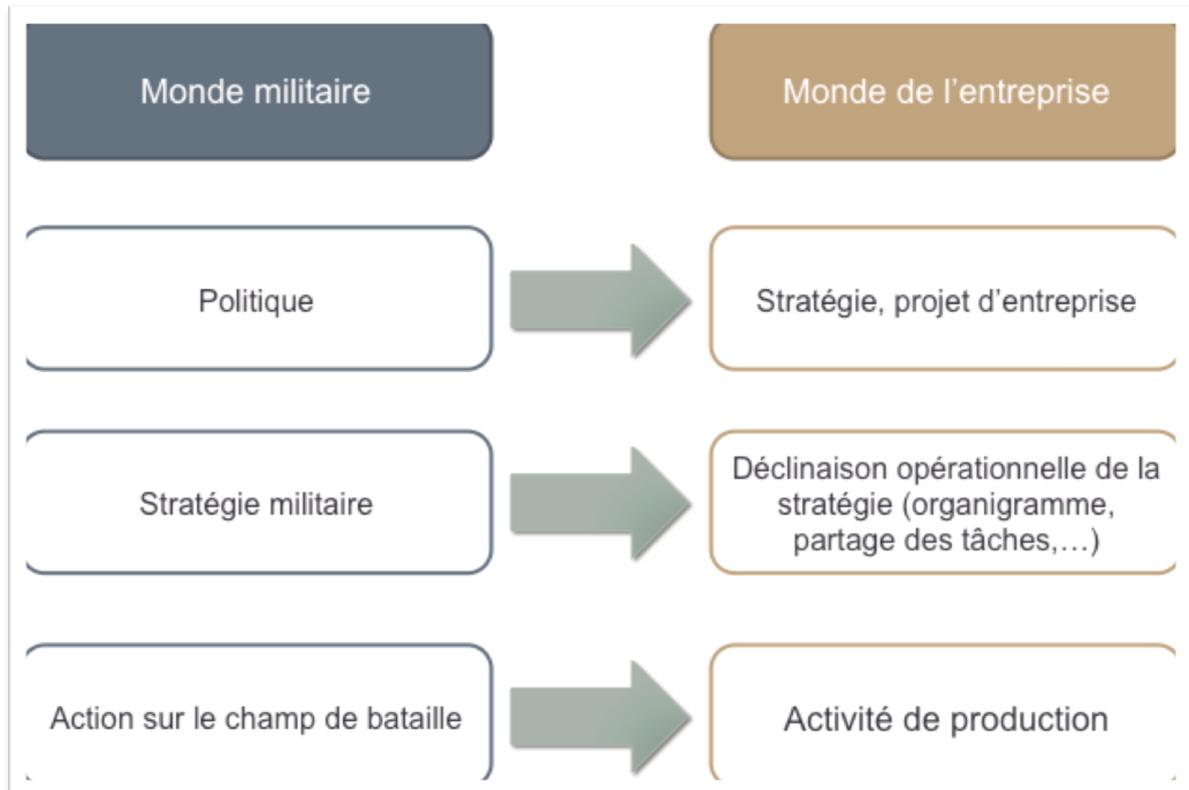
## **II. Les enjeux de la distinction fictive entre politique (stratégie) et militaire (performance) dans le questionnement éthique**

Tout d'abord, définissons ce qui est entendu par politique et militaire. Le niveau politique est le fait de décider d'aller ou pas en guerre, de négocier, de développer des relations diplomatiques ou de chercher une solution à un conflit. Si nous devions faire l'analogie avec une entreprise, nous parlerions de stratégie, c'est-à-dire de décider de la vision que nous souhaitons avoir pour les années qui viennent, dans le but d'assurer le développement de l'organisation.

Le niveau militaire implique toutes les décisions où les généraux et officiers peuvent se passer d'un aval du monde politique. Une fois que le politique a tracé les grandes lignes, le militaire se doit d'être performant pour tenir la feuille de route définie par le politique. La performance est jugée de ce point de vue et le militaire a tout loisir de décider de la manière d'agir pour atteindre cet objectif. Il peut notamment décider de la manière dont il va conduire telle ou telle opération, car il possède les compétences techniques pour décider. Dans le monde militaire, les officiers ont ce pouvoir (comme les cadres dans une entreprise) et dirigent ensuite les soldats sur le terrain.

Le mot politique s'apparente donc à ce que nous appellerions stratégie dans le monde des organisations. Le mot militaire s'apparente à la vision de la performance, définie comme la manière d'aboutir à des objectifs politiques précis. Le mot de stratégie militaire est dans ce cadre un faux-ami. Il appartient plutôt au champ du militaire et pas du politique, car il s'agit des

décisions prises par les généraux pour atteindre les objectifs politiques qui leur ont été assignés.



### **Correspondance entre les termes militaires et ceux de l'entreprise**

Autre point sémantique à clarifier, le parallèle entre performance militaire et performance organisationnelle. Dans une entreprise, la performance se juge à des indicateurs tels que le chiffre d'affaires, le résultat ou le taux de marge. Dans les institutions militaires, rien de tout cela, bien entendu. Toutefois, là encore, nous pouvons faire des parallèles. L'objectif des employés d'une entreprise est de la faire prospérer, de la faire gagner sur son marché en quelque sorte, il en va de même pour les soldats d'une

armée. La différence notable est que les objectifs sont différents, que l'on soit en situation de guerre ou pas.

Pendant une guerre, l'objectif d'une institution militaire est de gagner le conflit, voire plus largement, pour des armées comme celles de la France et des Etats-Unis, de construire une paix durable en cohérence avec les intérêts vitaux de l'Etat-nation qu'elles représentent. Il en va de même pour une entreprise engagée dans une guerre commerciale avec des compétiteurs. En temps de paix, les objectifs sont différents. Les institutions militaires ont pour objectif de préparer la guerre. Les indicateurs de performance deviennent flous car c'est seulement pendant la guerre que nous pouvons nous assurer de l'efficacité de l'armée. Ainsi, la faiblesse de l'armée française n'est apparue qu'en 1940, alors que sa décadence datait déjà de plusieurs décennies. L'essence même de l'armée étant la guerre, nous traiterons de l'éthique militaire en temps de guerre, pour que les leçons envers les entreprises soient les plus exploitables qui soient, les entreprises ne connaissant pas de période équivalente aux temps de paix d'une armée.

Enfin, lorsque nous analysons l'éthique d'une profession, le premier point est bien entendu de définir cette dernière. Pour autant, cela est beaucoup plus difficile qu'il n'y paraît, car les missions d'un militaire sont vastes et ne peuvent se réduire à l'image médiatique donnée de combats au corps à corps avec un ennemi, ou de tueries sans fin. De même, résumer le métier de militaire au fait de remporter les guerres est également

réducteur. C'est pourquoi nous allons revenir aux sources de notre vision occidentale de cette fonction régaliennne de l'Etat.

**A. L'éthique militaire se structure autour d'une relation entre le politique et le militaire, que les régimes démocratiques ont tenté de dissocier**

La fonction militaire est liée étroitement au devenir de l'Etat. C'est pourquoi elle est fortement entremêlée avec le monde politique. Le fait militaire peut faire et défaire le pouvoir régalien. Le développement de la démocratie et l'apparition de normes internationales autour de la théorie de la guerre juste ont eu pour effet d'essayer d'éloigner le monde politique et le monde militaire. Toutefois, l'existence d'un lien entre ces deux mondes est toujours bien réelle et pèse sur la nature de la fonction de militaire.

Définir l'éthique d'une profession exige de comprendre au préalable en quoi cette dernière consiste. Une première caractéristique, évidente, qui vient à l'esprit lorsque l'on parle du métier de soldat, est le fait qu'il fait la guerre. Si le soldat des armées démocratiques occidentales passe la majeure partie de son engagement à ne pas faire la guerre<sup>44</sup>, sa raison d'être n'en est pas moins liée de façon essentielle à cet objectif. En temps de paix, un militaire contribue à la préparation de guerres auxquelles il pourrait avoir à participer par la suite, à supposer que la distinction entre guerre et paix ait aujourd'hui encore un sens bien défini (Testot, 2011<sup>45</sup>).

---

<sup>44</sup> Jean René Bachelet insiste dans son livre sur cette génération d'officiers français à l'œuvre entre 1962 et 1991 qui n'avait jamais été engagée dans un conflit avant les guerres de Yougoslavie (Bachelet, 2006).

<sup>45</sup> Laurent Testot est un spécialiste des conflits internationaux, qui collabore notamment à la revue *Sciences*

Toutefois, la mission du militaire comporte aujourd'hui d'autres tâches que la seule intervention armée : il peut être appelé à apporter son soutien aux autorités civiles, en cas de catastrophe naturelle par exemple, ou à intervenir dans le cadre d'opérations de police comme l'armée française le fait dans le cadre du plan Vigipirate.

La fonction militaire est une des missions régaliennes de l'Etat. Pour garantir la sécurité du territoire et permettre la survie et la pérennité de la Nation, l'Etat se doit d'entretenir une armée<sup>46</sup>. L'armée a pour fonction de mettre en œuvre une politique publique de défense. Elle prévoit les moyens nécessaires à la défense du pays. La fonction de militaire a été créée par l'autorité contrôlant un territoire donné pour en assurer la sécurité<sup>47</sup>. Le militaire n'a de raison d'être que dans ce rôle de protection du territoire et de pérennité de l'Etat. Le statut des militaires est directement lié à la nature de la politique publique de défense. C'est l'autorité politique qui a le pouvoir de modeler ce statut selon son bon vouloir, pour le transformer selon ses besoins<sup>48</sup>. Le choix d'une armée de conscription fut un choix majeur de la Révolution française, tout comme le choix d'une armée de mercenaires caractérisa les politiques publiques des monarchies d'Ancien régime. De même, la décision de passer à une armée de métier a constitué un

---

*humaines.*

<sup>46</sup> On peut néanmoins citer le cas du Costa Rica, qui a fait le choix de ne plus avoir d'armée, tout en conservant sa souveraineté. Il a confié sa protection aux Etats-Unis d'Amérique, dans une logique de développement des autres missions régaliennes de l'Etat, comme l'éducation. Le Costa Rica est néanmoins l'unique pays dans le monde à ne pas entretenir d'armées. Tous les autres pays, y compris des pays à traditions neutres comme la Suisse ou la Belgique, entretiennent des armées et financent des programmes d'armement.

<sup>47</sup> Les derniers Livres blancs, documents d'orientation stratégique de l'emploi des forces, font tous mention de la nécessité de protéger le territoire national d'agression extérieure.

<sup>48</sup> L'article 20 de la constitution de la Vème République dit que « *Le gouvernement dispose de la force armée* ».

changement structurel majeur <sup>49</sup> . Ces décisions diverses et souvent antagonistes déterminent le statut juridique du militaire, dont la première mission est de servir les intérêts de l'Etat qu'il doit protéger.

Si le militaire doit gagner la guerre, c'est que de son succès dépend la survie de l'Etat-Nation. L'objectif de la profession n'est pas seulement d'être capable de s'engager dans un conflit, mais bien également de parvenir à la solution la plus satisfaisante possible pour l'Etat qu'elle sert dans ce conflit. Il s'agit ici d'une obligation de résultat selon la mission confiée par l'Etat à ses armées. Il va de soi qu'un Etat sans armée n'a que peu de chance, y compris s'il s'agit d'un Etat neutre comme la Suisse, de subsister longtemps. Si des exemples existent d'Etats sans armée, dans le cadre de notre recherche, l'armée apparaît comme un élément indissociable de l'Etat-Nation<sup>50</sup>.

Le soldat doit mettre en œuvre la politique de défense de l'Etat. Pour cela, il est amené à s'engager dans des « situations de guerre ». Nous emploierons cette expression de situation de guerre plutôt que le terme trop général et imprécis de guerre<sup>51</sup>. Nous insistons ainsi sur l'impact de la forme de la guerre sur les comportements des soldats. Le terme de situation de guerre permet de mieux exprimer la diversité des formes que peut prendre la guerre pour le militaire.

---

<sup>49</sup> Peu après son élection en 1995, Jacques Chirac a fait prendre à l'armée un de ses tournants les plus décisifs, en mettant fin au système de la conscription. Les soldats devenaient tous alors de véritables professionnels. En terme d'identité, cela est décisif pour comprendre qu'être militaire désormais, c'est avant tout un métier, et pas un rite d'intégration à la culture nationale, comme cela a pu être le cas par le passé.

<sup>50</sup> Nous pouvons noter qu'il existe également des armées sans nation, comme les casques bleus de l'ONU. Nous ne traiterons pas ces cas particuliers dans le champ de notre étude et nous intéresserons à des armées nationales comme celles de la France et des Etats-Unis.

<sup>51</sup> La guerre est multiple et recouvre une multitude de situations différentes, qu'il convient de différencier (de la Grange et Balencie, 2009, Introduction).

Qu'est-ce qu'une situation de guerre ? La guerre est avant tout une rupture d'un ordre juridique, au moyen duquel des entités politiquement organisées ont réussi à stabiliser, d'une manière ou d'une autre, leurs relations. La guerre se caractérise donc par le recours à des formes de violence pour régler des conflits qui n'ont pas pu être réglés dans un cadre juridique ou par la négociation entre les deux parties. La pensée de Clausewitz est précieuse pour analyser la thématique de la guerre, car elle met l'accent sur le lien entre guerre et politique. Selon le philosophe allemand, la guerre serait une simple « continuation » de la politique étatique « par d'autres moyens » (Clausewitz, 1955, p.67). La guerre est fille de la politique pour Clausewitz, elle constitue « *la matrice dans laquelle la guerre se développe* » (Ibid., p. 145). Dans les démocraties occidentales, la guerre est étroitement liée à la formation de l'Etat-Nation européen. Ce sont des objectifs politiques qui conduisent aux situations de guerre. La politique provoque la guerre et se poursuit pendant son déroulement. De même, seule la politique peut vraiment conclure la guerre, c'est à dire revenir à un ordre juridique permettant de trancher les litiges entre Etats.

Les situations de guerre ont également un impact sur la manière dont la politique se déroule. Cela ne concerne pas seulement le sort des batailles militaires qui indiquent que telle ou telle armée a gagné du terrain. La forme de la guerre influence tout autant, sinon plus, la manière dont la politique va être menée. La guerre impose ses contraintes à la politique qui doit s'adapter aux différentes situations qui lui font face. Lorsque les Etats-Unis interviennent en Irak en 2003, ils se préparent pour une guerre contre l'armée irakienne.

Pourtant, c'est bien une guerre de contre-insurrection qu'ils vont devoir mener, avec ses contraintes propres et sur lesquelles nous reviendrons plus avant dans notre texte.

Les formules de Clausewitz sont surtout pertinentes car elles suggèrent qu'il n'y a pas de frontière entre politique et guerre. Les deux sont liées et il est dès lors difficile de pouvoir séparer les deux fonctions de militaire et de politicien. La guerre est un instrument au service de la politique, pour pouvoir protéger son intérêt national. Cet intérêt est déterminé pleinement par des enjeux politiques et par l'analyse que font les dirigeants d'un Etat de la situation nationale et internationale. Cette interprétation des événements évolue et est influencée par la manière dont la guerre se déroule. Selon le sort des armes, mais aussi selon les choix faits quant à la conduite de la guerre (par exemple dans le choix des cibles militaires des bombardements), le pouvoir politique est amené à se positionner face à de nouveaux intérêts stratégiques, mis en évidence par d'autres acteurs comme les médias ou l'opinion publique, qui vont à leur tour influencer les décisions des hommes politiques<sup>52</sup>.

***B. La théorie de la guerre juste constitue le cadre de référence morale de la pensée occidentale de la guerre, notamment dans la relation entre la politique et le militaire.***

Le concept de guerre se révèle indissociable d'une réflexion de la politique. En effet, c'est bien le pouvoir politique qui prend la décision

---

<sup>52</sup> Ce lien fort entre la politique et le militaire est très bien mis en avant dans l'ouvrage de Gérard Chaliand, *Le nouvel art de la guerre* (2009).

d'entrer en guerre. Pourtant, historiquement, les penseurs de la guerre ont cherché à séparer la décision d'entrée en guerre, ce qu'on appelle le champ du *jus ad bellum* (l'ensemble des règles qui autorisent le déclenchement justifié d'une guerre) de celle de la manière de mener la guerre, qu'on caractérise sous le nom de *jus in bello*<sup>53</sup> (*droit dans la guerre*). En Occident, c'est la théorie de la guerre juste<sup>54</sup> qui a repris et développé cette distinction entre le monde de la politique qui décide des guerres à mener et le monde du militaire, qui choisit la manière de mener les opérations. Cette théorie a été élaborée par les penseurs chrétiens à l'origine et notamment par Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin<sup>55</sup>. L'idée fondamentale, qui fait tout l'intérêt et l'originalité de cette théorie, est de considérer qu'une guerre puisse être morale et justifiée à partir du moment où elle défend une juste cause. La guerre ne se construit plus dès lors comme un simple objet politique mais comme une action menée selon des considérations théologiques qui définissent les conditions d'une entrée en guerre. La théorie de la guerre juste sert de point de référence pour la plupart des auteurs contemporains (notamment Michael Walzer ou Michael Doyle<sup>56</sup>)

---

<sup>53</sup> Pour plus de détails, voir l'entrée « *guerre juste* » dans le dictionnaire d'éthique et de philosophie morale (Canto-Sperber, 2004).

<sup>54</sup> Une précision est nécessaire. Si le terme de théorie s'est peu à peu imposé, il serait plus précis de parler de traditions, car il n'existe pas à proprement parler une théorie écrite par un auteur particulier qui synthétise tous les éléments auxquels il est fait référence lorsqu'on évoque la théorie de la guerre juste. C'est donc à l'ensemble des écrits des auteurs qui ont chacun apporté leur pierre à l'édifice que nous faisons référence lorsque nous parlons de théorie de la guerre juste. Cette tradition inclut Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin, mais aussi Grotius, Vitoria, Vattel, pour ne citer que les principaux auteurs.

<sup>55</sup> Pour plus de détails sur la vision chrétienne de la guerre, voir l'article de Marcus R.A., *Saint Augustine's view on just war*, in W.J. Sheils (dir.), *Studies in Church history, the Church and war*, Blackwell, 1983.

<sup>56</sup> Walzer est célèbre pour son ouvrage *Guerres justes et injustes*, sur lequel nous reviendrons tout au long de notre étude. Doyle, de son côté, est l'un des fondateurs de la théorie de la paix démocratique, qui propose

comme l'entrée de la réflexion morale dans le champ de la pensée de la guerre.

Lorsque Saint Augustin pose les bases de la théorie de la guerre juste, il écrit dans un contexte spécifique. L'Empire romain s'est alors christianisé. Le christianisme est la religion d'Etat. Jusqu'à Saint Augustin, le christianisme est marqué du sceau d'un pacifisme radical qui interdit formellement toute cause de guerre. Toutefois, l'empire romain est alors menacé par les barbares. Il devient nécessaire de savoir si l'Etat romain chrétien peut légitimement avoir recours à la guerre pour se défendre contre ses ennemis. Saint Augustin développe une doctrine qui vise à « *rendre la guerre moralement acceptable, plutôt qu'absolument inacceptable* » (Maffettone, 2008, p. 154). Il s'agit de s'opposer aux thèses pacifistes traditionnelles des chrétiens en s'autorisant à penser la guerre comme un acte légitimé par Dieu. La proposition de Saint Augustin est de réconcilier l'action réelle du pouvoir politique avec les préconisations théologiques (Marcus, 1983). Les écrits de Saint Augustin permettent de développer ainsi une pensée chrétienne de la guerre. Pour autant, l'idée d'inclure des éléments de moralité dans la guerre est loin d'être une véritable innovation. David Rodin et Richard Sorabji (Sorabji et Rodin, 2006) montrent que des écrits similaires tentant d'inscrire des éléments de moralité dans l'activité guerrière existent dans différentes aires culturelles. En Inde, par exemple, le Mahâbhârata<sup>57</sup>,

---

l'idée que les démocraties auraient moins tendance à se faire la guerre entre elles que les autres régimes.

<sup>57</sup> Notre étude se concentre sur les Etats-Unis et la France. Toutefois, il nous apparaît intéressant de faire mention d'autres traditions d'éthique militaire, notamment pour démontrer que la réflexion morale sur la guerre est commune à toutes les traditions culturelles. Toutefois, nous ne proposerons pas une analyse

conte épique de référence dans la religion hindouiste, contient certains éléments très proches de ceux inscrits dans la théorie de la guerre juste (Allen, 2006, pp 138-149). De même en Chine, un penseur comme Mozi, qui vivait entre le cinquième et le quatrième siècle avant Jésus-Christ, encourageait les seigneurs chinois à respecter un certain nombre de règles dans leurs pratiques guerrières (Fotion, 2004).

La question de la moralité de l'acte guerrier est également au cœur de la pensée d'Aristote. Lorsque le penseur grec développe sa théorie de la vertu, il a constamment à l'esprit la manière d'enseigner l'art militaire aux jeunes grecs : Aristote fut notamment le précepteur d'Alexandre le Grand et il était pénétré d'une culture militaire importante<sup>58</sup>. Aristote expose l'idée qu'un bon soldat est un soldat qui a développé une éthique de comportement par l'apprentissage de vertus (Aristote, 2007, p. 93). L'idée d'un comportement moral était présente dès l'Antiquité dans la pensée militaire.

Le tournant majeur qu'a symbolisé l'apport de Saint Augustin en Occident est que la religion chrétienne considérait qu'au nom de la justice et d'une paix durable, il pouvait être légitime et moral de mener une guerre. Les traités de Westphalie de 1648 marquent un changement de paradigme. Le cadre westphalien pose deux principes majeurs :

- la guerre ne peut avoir lieu qu'entre Etats ;

---

détaillée de l'éthique militaire indienne.

<sup>58</sup> Aristote était aux premières loges pour assister à la montée en puissance de la Macédoine, ce qui a aiguisé son intérêt pour la question militaire.

- une guerre ne signifie pas une lutte à mort entre deux Etats, la souveraineté de chaque Etat étant un principe reconnu et admis de tous.

Les situations de guerre ne peuvent concerner que des Etats, comme le dit Rousseau dans ses *Fragments de guerre*<sup>59</sup>. La justesse d'une cause ne permet plus dès lors de justifier tout agissement. La souveraineté des Etats et l'ordre juridique international prime alors sur la poursuite d'une juste cause. Pour autant, la théorie de la guerre juste reste présente dans les débats politiques occidentaux, qui remettent régulièrement en cause le comportement cynique des Etats qui ne cherchent qu'à défendre leurs propres intérêts. Par exemple, John Stuart Mill interviendra à plusieurs reprises pour critiquer la politique d'équilibre européen du Royaume-Uni et défendre l'idée d'une intervention en Grèce lors de la guerre d'indépendance grecque (Mill, 1859).

Finalement, le retour au premier plan des conflits asymétriques opposant un Etat à des groupes armés remet au goût du jour la théorie de la guerre juste, notamment grâce au livre de Michael Walzer (Walzer, 1977). Walzer est un opposant à la guerre du Vietnam et revient aux principes de la guerre juste pour s'opposer à la manière dont le gouvernement américain s'est impliqué dans cette situation de guerre. Là encore, la pensée de la moralité de la guerre est indissociable des enjeux politiques des Etats dans leur contexte historique. La théorie de la guerre juste a survécu dans le débat

---

<sup>59</sup> Ce texte de Rousseau a notamment été publié récemment dans un recueil de textes de Rousseau sur la guerre chez Vrin (Rousseau, 2008).

public, y compris lorsqu'une analyse juridique de la guerre fondée sur le moment westphalien s'est imposée pour encadrer les conflits inter-étatiques. Elle est restée le cadre de référence morale dans lequel les Etats occidentaux se sont développés.

***C. La nature démocratique des régimes occidentaux trouve une résonance dans la séparation entre jus ad bellum et jus in bello proposée par la théorie de la guerre juste***

Notre étude se porte tout particulièrement sur deux pays, la France et les Etats-Unis, qui ont une forte tradition démocratique. Cette culture politique a une influence sur la sensibilité développée au sein des deux pays quant à leur éthique militaire.

La mise en place de régimes démocratiques en France et aux Etats-Unis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas neutre quant à l'évolution morale des armées françaises et américaines. Historiquement, la guerre est d'abord le fait des aristocrates. Aux Etats-Unis, durant toute la période coloniale, notamment pendant la domination anglaise, seuls les Lords mandatés par le roi ont vocation à prendre les armes. En France, l'organisation de la société d'Ancien Régime repose sur un partage des tâches entre les trois ordres, la noblesse étant en charge du fait guerrier. La grande majorité de la population ne participe pas activement à la guerre. L'installation de régimes démocratiques aux Etats-Unis et en France va transformer cette situation. En démocratie, les chefs d'Etat et de gouvernement sont les représentants du

peuple. Dans ce cadre, ils ont à charge de servir les intérêts de la population dans la conduite de leur politique, ce que Lincoln résumait par la fameuse phrase, « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* » (Mineur, 2010, p. 128). Nous avons vu que la guerre a été utilisée comme un instrument politique ; en effet, seul le pouvoir politique en démocratie peut décider d'engager le pays dans une guerre. Les représentants du peuple s'appuient pour cela sur la légitimité donnée par leur élection au suffrage universel. Comme les représentants du peuple se doivent de servir les intérêts de leurs électeurs, ils devraient également définir les buts de guerre en fonction des intérêts de leurs citoyens. Bien évidemment, les représentants possèdent une certaine marge de manœuvre quant à l'interprétation de la volonté du peuple et à la manière de la servir. Toutefois, en démocratie, si une guerre devient trop impopulaire, le pouvoir politique est soumis à la protestation de ses citoyens qui peuvent exiger la fin des hostilités. C'est ce qui s'est produit au Vietnam pour les Etats-Unis dans les années 1960 et en Algérie pour la France après 1958. Dans les deux cas, le pouvoir politique a été conduit à se retirer du conflit. Une évolution similaire est à l'œuvre dans les conflits irakiens et afghans, le président Obama ayant engagé les Etats-Unis dans un retrait des troupes américaines de ces deux pays.

Un trait marquant des régimes démocratiques dans leur rapport à l'objet militaire est le fait que les autorités politiques ont institutionnellement toute puissance sur l'organisation militaire<sup>60</sup>. En France et aux Etats-Unis, le

---

<sup>60</sup> Dans les régimes autocratiques, les fonctions politiques et militaires ont tendance à être fusionnées dans une même institution.

Président est le chef des armées. Bien qu'un contrôle du Parlement ou du Congrès s'exerce, notamment au travers des votes du budget qui sont indispensables pour mener une guerre, le pouvoir civil qui commande aux armées est le pouvoir exécutif. Si aux Etats-Unis, c'est le Congrès qui est seul compétent pour déclarer la guerre, le pouvoir exécutif joue toujours un rôle important : ainsi, certains Présidents ont été amenés à conduire des guerres sans l'affirmer officiellement, comme ce fut le cas au Viêt Nam<sup>62</sup>. Cette prééminence du politique sur le militaire est somme toute logique, puisque l'institution militaire est le bras armé de l'Etat et donc un instrument de sa politique. Toutefois, la seconde grande spécificité des démocraties est de chercher à entretenir une certaine séparation entre le monde du militaire et le monde de la politique. Si la politique prend bien la décision de mener la guerre, elle laisse la gestion de la guerre aux généraux, auxquels incombe par conséquent une importante responsabilité<sup>63</sup>. Les politiques ne sont pas pour la plupart<sup>64</sup> des spécialistes de la chose militaire. C'est pourquoi il est logique qu'ils laissent la mise en œuvre de la stratégie militaire à la discrétion

---

<sup>61</sup> Dans certains régimes autoritaires, soit la fonction militaire est fusionnée avec la fonction politique, comme c'est le cas sous l'Espagne franquiste, soit la fonction politique est soumise à l'autorité militaire, comme pour le régime birman dominé par une junte de généraux.

<sup>62</sup> Ni Kennedy, ni Johnson, ni Nixon n'ont officiellement déclaré la guerre au Viet Minh, afin de ne pas être soumis aux votes du Congrès, qui aurait pu décidé de couper les financements. Tant que la guerre était officieuse, le Président pouvait agir comme bon lui semblait.

<sup>63</sup> Le général a lors la responsabilité de rendre opérationnelles les orientations stratégiques prises par la politique. Or, ce passage de la théorie à la pratique peut parfois conduire à se détourner du sens original donné à la stratégie par la politique, soit parce que le général ne partage pas la vision de la politique, soit en raison de difficultés techniques.

<sup>64</sup> Il est ainsi intéressant de noter que l'élection d'un militaire au poste de Président, en la personne du Général De Gaulle, a été pendant longtemps source d'inquiétude, notamment pour les pays alliés de la France, sur la capacité et la volonté du Général à se cantonner à un rôle politique et à respecter les règles de la démocratie.

des professionnels qui connaissent et maîtrisent les difficultés de l'application de grandes stratégies politiques sur le terrain.

L'organisation démocratique de l'institution militaire est donc de laisser la politique, et plus spécifiquement le pouvoir exécutif, décider de l'entrée en guerre et des grandes décisions stratégiques, alors que le niveau tactique et d'organisation des troupes au combat est dévolu à la hiérarchie militaire. Cette distinction entre la politique et le militaire est semblable à la distinction entre *jus ad bellum* et *jus in bello* faite dans la théorie de la guerre juste.

Cette dernière est construite sur une stricte séparation entre deux types de règles de la guerre. D'un côté, le *jus ad bellum*, ou droit de la guerre, de l'autre le *jus in bello*, ou droit dans la guerre<sup>65</sup>. Chacun de ces droits est examiné de façon séparée. Il est ainsi considéré comme possible de ne pas respecter le *jus ad bellum*, tout en obéissant aux règles du *jus in bello*. Par exemple, l'intervention américaine en Irak en 2003 est considérée comme injuste quant à son déclenchement. Toutefois, l'armée américaine s'est comportée la plupart du temps en respectant les règles du *in bello*<sup>66</sup> dans sa manière de combattre. Cette thèse de la séparation est fondamentale dans la théorie de la guerre juste et pragmatique puisqu'elle permet aux théoriciens de s'adresser également aux belligérants qui n'auraient pas respecté le *jus ad bellum*.

---

<sup>65</sup> Certains auteurs identifient également un *jus post bellum*, qui s'appuie sur les mêmes principes que le *ad bellum* et le *in bello* en l'appliquant au contexte d'après la fin des combats. Le *jus post bellum* correspondrait à une obligation de reconstruction de la puissance étrangère une fois la partie militaire du conflit terminée.

<sup>66</sup> Le *jus in bello* n'a pas été respectée lors de scandales comme celui d'Abu Grahیب, mais les militaires américains étaient tenus la plupart du temps au respect de règles de conduite précises.

Cette construction d'une séparation entre le militaire et la politique dans la théorie de la guerre juste est similaire à la conception de l'organisation des relations entre politique et militaire dans les régimes démocratiques.

Le *jus ad bellum* est de la seule responsabilité du pouvoir politique dans une démocratie. C'est lui qui décide d'entrer en guerre. En revanche, ce n'est évidemment pas au Président de la République d'aller diriger les mouvements armés sur le terrain, comme le faisaient les rois sous l'Ancien régime. Le *jus in bello* est dès lors de la responsabilité des militaires et se traduit concrètement par une série de règles de comportement, appelées règles d'engagement. Les régimes démocratiques inscrivent les règles de comportement de leurs armées dans le cadre du droit international.

Pourtant, la déresponsabilisation du militaire de toute implication politique ne va pas de soi. Les procès de Nuremberg ont été un moment où la responsabilité des militaires par rapport aux ordres qui leur ont été donnés a été questionnée (Sukharev, 2006). Ces procès ont eu pour conséquence, pour les armées occidentales, d'une définition d'un droit à la désobéissance. Le statut général du militaire français indique qu'un militaire doit « *refuser d'exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal* »<sup>67</sup>. Tout ordre qui contreviendrait aux principes et lois de la guerre codifiés par le droit international doit être refusé. Il est également de la

---

<sup>67</sup> Le texte de ces statuts est disponible à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000509303&dateTexte=20090708>, consulté le 27 décembre 2012.

responsabilité du subordonné de questionner la pertinence de ces ordres en cas de doute quant à leur légalité. De ce fait, si une guerre injuste est décidée, contrevenant au droit international, un soldat aurait alors **l'obligation** de refuser d'aller en guerre. Dans la pratique, un militaire ne questionne que de manière exceptionnelle un ordre d'un supérieur, notamment parce qu'il n'est pas toujours évident de distinguer ce qui est légal ou non dans une décision d'entrer en guerre. Comprendre le niveau de légalité du déclenchement d'une guerre demande une capacité de réflexion et une formation que tous les soldats ne possèdent pas. Toutefois, l'existence de ce devoir de désobéir illustre la responsabilité politique du soldat qui doit être en mesure de refuser tout ordre illégal<sup>68</sup>. De même, ce devoir donne l'autorisation aux généraux de l'armée de refuser un ordre du politique si celui-ci est manifestement illégal et va à l'encontre des lois de la République.

Malgré les tentatives des régimes démocratiques pour les distinguer, le militaire et la politique sont intimement liés.

#### ***D. De l'impossibilité d'appliquer les principes de la théorie de la guerre juste à la réalité des conflits militaires***

Le développement des guerres asymétriques change les données de la guerre. S'il était auparavant possible d'espérer anéantir son adversaire grâce

---

<sup>68</sup> Dans ce qui est illégal rentre en ligne de compte l'engagement d'un pays comme la France à respecter les traités internationaux. Un soldat pourrait refuser de respecter un ordre allant à l'encontre des Conventions de Genève, y compris si une loi française l'autorisait.

à une victoire sur un champ de bataille bien délimité, ce n'est plus le cas dans les guerres de partisans. Ce changement oblige à penser la guerre, non plus comme la conclusion d'une négociation qui a échoué, mais comme un moyen de conduire à de nouvelles négociations entre les parties en présence.

La théorie de la guerre juste est le cadre moral à partir duquel a été construit le droit international. Les principes de la guerre juste constituent le fondement de toutes les règles d'engagement qui sont édictées pour les soldats avant chaque déploiement opérationnel. C'est en interrogeant ces principes que nous pourrions questionner la manière dont l'éthique militaire est vécue aujourd'hui par les soldats français et américains. Nous définirons la guerre juste à travers l'éclaircissement des principes prônés par ses défenseurs.

La théorie de la guerre juste regroupe ces différents principes en deux grands ensembles, ceux qui relèvent du *jus ad bellum*, et ceux qui relèvent du *jus in bello*, même si cette séparation pose problème comme nous l'avons vu précédemment.

Les principes du *jus ad bellum* sont au nombre de six. La théorie de la guerre juste considère que le respect de ces six principes est la condition sine qua non pour qu'il soit possible de parler de guerre juste.

### **L'autorité légitime**

Tout le monde ne peut pas déclarer la guerre. Cela conduirait à un chaos généralisé et multiplierait les risques de conflits armés. Seuls les détenteurs d'une autorité légitime sont à même de décider d'une entrée en

guerre. Dans le cadre du système westphalien mis en place après 1648, cette autorité légitime a été confiée aux États. Les chefs d'État deviennent ainsi les seuls capables juridiquement de déclencher une guerre<sup>69</sup>. En France, par exemple, selon les termes de la constitution de la Cinquième république, c'est le Président de la République qui possède ce pouvoir. Aux États-Unis, c'est le Congrès qui déclare la guerre sur proposition du Président. La plupart du temps, l'autorité légitime en matière de guerre est l'État, mais il n'en va pas nécessairement ainsi. Fotion note que, dans la tradition chrétienne, c'est la puissance publique – *auctoritas principis* – par opposition à la personne privée, qui décide de l'entrée en guerre (cf. Fotion, 2004, p. 1253). Il rejoint en cela la vision Rousseauiste que la guerre est une affaire entre personnes « autorisées » à la faire. Pour autant, de nombreux conflits ont lieu aujourd'hui n'engageant pas seulement des acteurs étatiques ou des autorités publiques.

### **La cause juste**

Le deuxième grand principe traite de la raison qui justifie l'entrée en guerre. Les motifs de l'entrée en guerre se doivent d'être justes. Le mot « juste », implique l'idée de restreindre autant que possible les raisons qui inciteraient deux armées à se déclarer la guerre. La théorie de la guerre juste interdit formellement toute entrée en guerre visant exclusivement l'accroissement de la puissance, que ce soit sous la forme de gains

---

<sup>69</sup> Dans ses *Fragments sur la guerre*, Rousseau fournit une justification philosophique particulièrement forte de cette thèse, puisqu'il souligne qu'il ne peut exister de guerre qu'entre des États constitués. Dans le cadre d'une théorie de la représentation, il en découle que seuls les représentants autorisés de l'État sont susceptibles de déclarer la guerre.

territoriaux, économiques ou d'expansion idéologique. Il va de soi que la poursuite de l'intérêt d'un Etat ne saurait constituer en tant que telle une juste cause de guerre. Grotius affirme, par exemple, que l'on ne doit pas accepter « *qu'en vertu du droit des gens les armes puissent être prises légitimement pour diminuer une puissance qui se développe* » (Grotius, 1625, p. 176)<sup>70</sup>. La théorie de la guerre juste exclut, par conséquent, les guerres d'agression. Trois raisons seulement peuvent justifier le déclenchement d'une guerre :

- La riposte contre une agression contre soi-même ou contre ses alliés ;
- L'intervention pour mettre un terme au massacre d'individus d'un autre pays ;
- La guerre préventive.

### **La bonne intention**

Afin d'éviter une instrumentalisation du principe de la juste cause et de garantir autant que possible la bonne foi du belligérant, les théoriciens de la guerre juste ont ajouté un critère supplémentaire, celui de la bonne intention de la partie qui se défend. Ainsi la puissance intervenante ne doit-elle souhaiter qu'une simple réparation des dommages provoqués par l'agression et ne doit en aucun cas chercher à tirer avantage du conflit. Autrement dit, l'intention du belligérant ne doit être que de rétablir le *statu quo ante*, à savoir, la situation qui existait avant l'agression. On peut, par exemple, considérer que ce principe fut appliqué, en 1991, à la suite de l'intervention

---

<sup>70</sup> Grotius n'est pas toujours référencé comme un théoricien de la guerre juste, mais ses écrits ont incontestablement influencé la vision de la cause juste qu'ont les défenseurs de cette théorie (Larrère, 2004, PP. 793-796).

de l'ONU en Irak. De fait, après l'invasion de l'Irak, l'action militaire menée par les États-Unis sous mandat de l'ONU pour rétablir la souveraineté du Koweït sur son territoire n'est pas allée jusqu'à un renversement du régime de Saddam Hussein, se limitant ainsi au respect du *statu quo* d'avant-guerre.

### **Le principe de proportionnalité**

Comme son nom l'indique, ce principe renvoie au sens de la mesure dans la conduite de la guerre, au fait qu'il faut faire un usage proportionné de la violence lorsqu'une juste décision d'entrer en guerre a été prise. Quelles que soient les intentions qui y président, une guerre peut toujours conduire à des souffrances supérieures à celles qui se seraient produites en son absence. Aussi les moyens employés doivent-ils être **proportionnels** à la gravité de l'agression. Une guerre juste ne doit pas constituer un mal supérieur aux maux qu'elle est censée guérir. C'est une telle logique qui a pu justifier la non-intervention des puissances occidentales lors de l'écrasement du printemps de Prague en 1968. Une intervention du camp occidental aurait pu alors, en effet, provoquer une guerre avec l'URSS, dont les effets eussent été disproportionnés, quelle qu'ait été par ailleurs la justesse de la cause des insurgés de Prague.

### **Les chances de réussite de l'intervention**

La théorie de la guerre juste a été utilisée par ses différents tenants, de Saint Augustin à Michael Walzer, comme un moyen de limiter le recours à l'instrument militaire. Pour éviter que les critères listés dans les principes précédents autorisent de nombreuses interventions, un des critères du *jus ad*

*bellum* est relatif aux chances de réussite des opérations envisagées : la guerre est juste si elle a une chance d'être gagnée.

La théorie de la guerre juste doit limiter le nombre des raisons pour lesquelles une puissance peut être conduite à intervenir : on dira donc qu'il n'est légitime d'avoir recours à la force que s'il existe des chances raisonnables de succès. Il en résulte qu'il faudra prévenir toute intervention aventureuse. À ce titre, il n'est pas légitime que le Népal entreprenne de libérer le Tibet de l'envahisseur chinois car une telle intervention ne pourrait se conclure que par le massacre de l'armée népalaise.

### **La guerre comme dernier recours**

Il faut, en outre, ne recourir à la guerre qu'en dernier recours : cette formule constitue un bon résumé de la philosophie de la guerre juste. Tout autre moyen, qu'il soit de nature diplomatique ou économique, doit avoir été essayé avant que le recours à la violence ne puisse être légitimement envisagé.

Passons maintenant aux deux grands principes qui constituent le fondement normatif de la conduite de la guerre, autrement appelé le *jus in bello*.

Le *jus in bello* repose sur deux principes, qui sont constamment cités lorsque la question de l'éthique militaire est évoquée.

### **La discrimination**

Le principe de base du *jus in bello* repose sur la distinction entre combattants et non-combattants. Lorsqu'une guerre est déclenchée, les

deux puissances publiques en guerre ont recours à des moyens humains pour se combattre. Cependant, les personnes qui ne sont pas engagées dans les forces armées ne devraient pas subir les conséquences de la guerre, puisqu'elles ne participent pas au conflit. C'est la raison pour laquelle les conventions internationales de Genève, qui reprennent les principes de la guerre juste, considèrent que les non-combattants doivent être épargnés autant que possible par les puissances belligérantes. La formulation de ce principe est simple, mais son application est complexe.

Sur un champ de bataille, il se révèle, en effet, très difficile de distinguer militaires et civils. Un premier problème concerne l'identification des combattants et des non-combattants. Qu'est-ce qui définit un combattant ? Un ouvrier de l'armement peut-il être considéré comme un ennemi combattant ? L'enjeu est alors de savoir si le bombardement d'usines d'armement peut être justifié. De même, si un chef d'Etat peut être considéré comme combattant, son assassinat en temps de guerre pourrait-il être considéré comme un acte de guerre<sup>71</sup> ? Si les insurgés tchéchènes avaient pris Vladimir Poutine pour cible, aurait-on pu parler d'un meurtre ou se serait-il agi d'un acte normal en temps de guerre ? La question se pose aussi du statut des personnes civiles qui hébergent des insurgés lors de conflits asymétriques. Les conventions de Genève et de La Haye fournissent des définitions du combattant et du non-combattant, mais celles-ci ne

---

<sup>71</sup> La difficulté est d'autant plus grande qu'il est parfois impossible de définir la notion de « temps de guerre ». Lorsque Kadhafi est tué en Lybie, la guerre civile fait rage et sa mort est considérée comme un acte de guerre. En revanche, lorsque Bénazir Bhutto est tuée au Pakistan en 2007, sa mort est considérée comme un meurtre, alors que le Pakistan est en guerre aux côtés des Etats-Unis contre les Talibans et les islamistes. À la lumière de ces deux exemples, la limite entre assassinat et acte de guerre apparaît dès lors très floue.

permettent pas toujours de parvenir à des solutions claires<sup>72</sup>. Selon les protocoles additionnels des conventions de Genève de 1949, quatre critères sont nécessaires pour qu'une personne soit considérée comme combattante :

- avoir à sa tête une personne responsable de ses subordonnés ;
- arborer un signe distinctif fixe et reconnaissable à distance ;
- porter les armes ouvertement ;
- respecter les lois et coutumes de la guerre.

De même, l'article XXII des conventions et déclarations de La Haye sur la guerre aérienne statue que « *les bombardements aériens destinés à terroriser la population civile, à détruire ou à endommager une propriété privée qui n'est pas de nature militaire, ou à blesser des non-combattants, sont interdits* » (Fotion, 2004). Cette définition constitue un bon point de départ pour apprécier une situation, mais caractériser la nature militaire ou civile d'une centrale électrique alimentant à la fois une base militaire et des habitations civiles relève d'un travail complexe d'interprétation. Henry Shue<sup>73</sup> développe une analyse subtile de la question des installations, utiles à la fois aux militaires et aux civils. Dans un article de 2003 sur les bombardements aériens au Kosovo, Shue pose la question de savoir si ces installations duales peuvent être considérées comme des cibles légitimes (Shue, 2003). Son argument principal est qu'il n'est acceptable de bombarder ces bâtiments que si les

---

<sup>72</sup> Les textes des Conventions de Genève sont notamment accessibles sur le site de la Croix Rouge : <http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/5FZF8G> consulté le 30 mai 2011.

<sup>73</sup> Henry Shue est professeur au Merton College de l'Université d'Oxford. Il est une référence internationale en matière d'étude des bombardements aériens et de leur conformité au droit international.

conséquences de la destruction de l'installation cause plus de tort aux combattants ennemis qu'aux populations civiles. Un deuxième argument affine l'analyse : comme le principe de discrimination interdit que les non-combattants ne soient pris pour cible, il devrait être interdit de bombarder une installation répondant à un besoin vital des populations. De ce point de vue, il devrait être interdit de bombarder une centrale électrique ou une station d'épuration, bien que ces installations soient utilisées également par les combattants ennemis. Shue estime que les dommages collatéraux ne peuvent être acceptés que s'ils n'empêchent pas les non-combattants de vivre décemment. Aussi préconise-t-il une interdiction absolue de la destruction de ces bâtiments. Pour que ce principe puisse être appliqué, il convient de déterminer des critères quantitatifs, ou des seuils au-delà desquels une population ne peut plus se passer de l'installation prise pour cible. La question que n'aborde pas Shue dans l'article cité est celle de savoir quelles règles doivent être appliquées lorsque des populations locales sont parties prenantes au conflit. Dans le cadre des guerres asymétriques, il n'est pas rare que des civils protègent les insurgés ennemis. Devient-il dès lors légitime de bombarder une centrale électrique, si la population civile est un soutien des ennemis combattants ? Il est difficile de trancher la question de façon catégorique car il est impossible de savoir si des populations civiles sont réellement neutres dans un conflit ou si elles participent à l'effort de guerre. Nous reviendrons sur ce point dans les études de cas de la Deuxième partie.

Concluons pour l'instant que, malgré les difficultés d'application que nous venons d'évoquer, ce principe est bien un principe important de la philosophie de la guerre.

### **La proportionnalité**

Dans le cadre du *jus in bello*, le deuxième principe clé est celui de proportionnalité. Il signifie que seuls les actes permettant d'atteindre les objectifs de guerre sont justifiés. Dans cette logique, les conventions de Genève interdisent, par exemple, les armes faisant souffrir inutilement (c'est-à-dire qui ne se contentent pas de mettre l'adversaire hors de combat) (Fotion, 2004). Les théoriciens de la guerre juste comme Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin font là aussi appel au sens de la mesure des dirigeants des forces armées. C'est aux officiers de décider si l'emploi d'un certain degré de violence est approprié à la menace à laquelle leurs soldats font face. De même, il est demandé aux combattants de ne pas employer de moyens disproportionnés pour atteindre leurs objectifs. À ce titre, certaines offensives de la Première Guerre mondiale peuvent apparaître disproportionnées, tant elle coûtèrent de vies humaines, sans permettre un gain stratégique significatif. Au moment de la bataille du Chemin des Dames, lorsque le Général Nivelle lance l'armée française à l'assaut des positions fortifiées allemandes, il s'agit d'une action totalement disproportionnée : de fait, la volonté de Nivelle de submerger par le nombre l'armée allemande se soldera par la perte de près de deux cent mille hommes pour le gain de quelques caves et postes d'observation (Castex, 1998).

Ces principes constituent pour les militaires un cadre de référence, un système de contraintes, qui pèsent sur tout soldat accomplissant sa mission. Ils sont enseignés dans les académies militaires et constituent la base des règles d'engagement auxquelles est soumis tout soldat et tout officier. Pour autant, ils ne permettent en aucun cas de répondre directement aux différentes problématiques suscitées par une situation de guerre, que ce soit avant son déclenchement ou pendant le conflit. Les principes sont régulièrement soumis à interprétation lors de situations concrètes, car ils ne parviennent pas à tenir compte de l'ensemble des dilemmes que peut rencontrer un militaire sur le champ de bataille.

L'enjeu des guerres auxquelles sont confrontés les militaires aujourd'hui est de convaincre l'ennemi de négocier en vue d'une paix juste et non pas de le détruire. La relation à l'ennemi n'est plus une relation d'antagonisme absolu, mais de construction d'une négociation politique.

Lorsqu'une armée est engagée dans une opération militaire d'envergure, elle peut utiliser la force, mais son objectif n'est pas de détruire l'ennemi, car un tel objectif ne permet pas de parvenir à une paix juste et durable. Le souhaiterait-on qu'un tel objectif demeurerait inatteignable dans le cadre de guerres irrégulières qui se caractérisent par l'incapacité de détruire complètement des insurgés refusant l'affrontement direct et se dissimulant dans des environnements hostiles (jungles malaisiennes, montagnes afghanes...). Le seul objectif envisageable est de parvenir à convaincre l'adversaire de s'engager dans un processus politique en vue de

déterminer les conditions d'une paix juste pour les deux parties. Ainsi, « *dans des conflits tels que le conflit afghan, le militaire ne peut pas penser qu'à l'efficacité militaire* » (Royal, 2010)<sup>74</sup>. Selon le général Royal, l'efficacité militaire, à savoir la destruction de la force ennemie, ne saurait être le but principal d'une intervention armée qui doit avant tout avoir le souci de construire une paix juste. La discussion politique est, en effet, l'unique moyen de pouvoir parvenir à une paix acceptable par les différentes parties prenantes.

Dans notre propos, la victoire est synonyme également de succès politique durable. La victoire de 1918 n'en est pas vraiment une puisqu'elle porte les germes de la reprise des combats de 1939, alors que celle de 1945 a eu des résultats plus probants<sup>75</sup>. Si le terme d'éthique militaire fait sens, et nous allons partir de cette hypothèse, c'est qu'il doit y avoir un lien entre l'éthique du soldat et le fait pour lui de remplir la mission qui lui est assignée. Notre proposition est que l'objet du métier de soldat est de construire une paix durable car cela seul lui permet de réellement remporter une victoire définitive. Cela ne passe pas par la destruction de l'ennemi, mais au contraire par une volonté de le convaincre.

---

<sup>74</sup> Le général Royal s'est fait connaître par son ouvrage sur l'éthique du soldat français, qui a été publié par le centre Ethique et Déontologie de Saint Cyr.

<sup>75</sup> Nous parlons ici des conséquences européennes de la Seconde Guerre Mondiale. La paix a pu s'installer en Europe, mais pas dans le reste du globe.

Nous avons abordé la question du but de l'action du soldat. Nous avons établi que la profession militaire répondait à une logique conséquentialiste dans le sens que le militaire doit pouvoir remplir sa mission, qui est de gagner la guerre pour parvenir à une paix durable. Pour continuer notre analogie avec des organisations plus classiques, c'est comme si les salariés d'une entreprise se focalisaient sur la performance et que tout le reste était secondaire dans leur travail. Tournons-nous maintenant vers une autre spécificité forte du métier de soldat, le recours à la violence et la présence de la mort, pour essayer de progresser dans notre analyse.

### III. De la justification de l'usage de la violence dans un cadre éthique

L'emploi de la force a ceci de particulier qu'il n'est passible, du point de vue de la législation du pays concerné et du point de vue du droit international, d'aucune condamnation légale. Pour autant, cet usage de la violence doit être interrogé d'un point de vue moral, car elle place le militaire dans une situation professionnelle sans analogie parmi les autres professions, exception faite des forces de police.

#### **A. La fonction militaire présuppose la possibilité du recours à la violence**

L'éthique professionnelle du militaire doit lui permettre de déterminer les situations dans lesquelles l'emploi de cette violence est légitime.

Selon la compréhension occidentale de l'Etat-Nation dans le cadre duquel nos institutions militaires se déploient, l'Etat possède le monopole de la violence légitime. Il est la seule instance qui a autorité pour user de la force. Alors que les forces de police sont autorisées à faire usage de la force publique pour maintenir l'ordre intérieur<sup>76</sup>, l'armée est autorisée, selon des modalités spécifiques, à user de la violence pour faire face à des menaces extérieures. Cette particularité de la profession militaire soulève évidemment des problèmes d'éthique importants ; l'éthique militaire, qui est une éthique professionnelle, a pour tâche de réfléchir à la façon dont l'exercice de la

---

<sup>76</sup> Afin de rester sur notre sujet, nous ne nous lancerons pas dans une analyse de l'éthique de la police. Sur ce sujet, voir les deux ouvrages suivants : Hélène L'Heuillet, *Basse politique, haute police : Une approche historique et philosophique de la police*, Paris, Fayard, 2001 et Paolo Napoli, *Naissance de la police moderne*, Paris, La Découverte, 2007.

force par le soldat est susceptible, ou non, de s'inscrire dans la pratique professionnelle qui est la sienne.

Une profession réunit des individus avec des connaissances et des formations spécifiques leur permettant de savoir comment agir dans le cadre des missions qui leur sont confiées. Cette expertise confère une légitimité, car elle permet d'employer les moyens nécessaires pour répondre à des tâches spécifiques. Lorsqu'il prend un scalpel, le chirurgien dispose d'une expérience et d'une expertise qui lui confèrent la capacité d'agir de façon appropriée. Sans la formation adéquate, l'acte chirurgical serait criminel. Le chirurgien est donc autorisé à pratiquer certains gestes qui sont interdits au commun des mortels, en raison de la formation professionnelle qu'il a reçue. De façon analogue, un militaire est un professionnel qui est autorisé à recourir à certaines formes de violence en vue de remplir les missions spécifiques qui lui sont assignées. Tuer un ennemi combattant n'apparaît plus dans ce contexte comme un meurtre, passible de la prison, mais comme un acte en conformité avec l'exercice de la profession militaire. Il va de soi, toutefois, qu'un tel acte n'est pas neutre moralement et que l'absence de sanction légale n'exclut pas *ipso facto* toute interrogation sur la signification éthique d'un tel acte. Dès lors que le militaire se voit conférer une autorisation de tuer au nom de l'autorité publique qu'il représente, il enfreint l'interdit biblique : « *Tu ne tueras point* » et les maximes de la morale commune. Quelle que soit la position adoptée, l'exercice d'une profession qui comporte, parmi les moyens mis à sa disposition, l'exercice d'une violence pouvant entraîner la mort d'autrui, ne peut que susciter des interrogations éthiques majeures. Ces interrogations

accompagnent – ou devraient accompagner ... – la formation des soldats, notamment lorsque l'on sait que cette formation constitue aussi un conditionnement devant conduire ces soldats à faire fi des interdits liés au meurtre. Aux Etats-Unis, et tout particulièrement dans le corps des Marines, la formation militaire concerne des guerriers et non pas des soldats<sup>77</sup> lorsque l'on parle de formation militaire. L'emploi de ce vocabulaire permet de positionner le membre de l'institution militaire dans une stature de combat. Il est là pour se battre et peut être amené à tuer à tout moment. L'objectif est de faire de ces soldats des guerriers, capables de s'engager sur un champ de bataille. Dans les entraînements militaires, le rapport à l'arme est également travaillé. L'objectif est de rendre le maniement de l'arme naturel pour les soldats, afin que son emploi devienne naturel. Les soldats sont amenés à dormir avec leur arme. Bien sûr, la première vocation de ce rapport à l'arme est de s'assurer de ne pas se la faire voler, mais cela crée également une relation spéciale entre le soldat et l'objet qui le rend capable de donner la mort. Plus l'individu sera habitué à l'objet, plus il lui sera naturel de tirer. Pourtant, un tel conditionnement n'est souvent pas suffisant pour que tout individu puisse passer à l'acte. Charles Ardant du Picq (Ardant du Picq, 1979) constate qu'un nombre incalculable de balles sont perdues lors des combats qu'il étudie. Alors que les soldats sont entraînés à utiliser leurs armes

---

<sup>77</sup> Que ce soit dans des livres ou sur les sites internet d'institutions comme les Marines ou West Point, c'est bien le mot de « *warrior* » qui est employé au lieu de celui de « *soldier* ». Quelques exemples pour illustrer notre propos : le site des Marines : <http://www.marines.com> et quelques titres d'ouvrages : le livre référence de Martin L. Cook en matière d'éthique militaire s'intitule *The moral warrior* (Cook, 2004) ou encore le livre de Marion F. Sturkey *Warrior culture of the US Marines*, écrit par un Marines et qui décrit la culture de ce corps d'arme.

contre autrui, le nombre de balles qui atteignent réellement leur cible est très faible, de l'ordre de 5 à 10% des balles tirées : l'une des explications, si l'on laisse de côté l'impréparation et le stress, est qu'un tel geste constitue une transgression morale majeure. L'une des fonctions essentielles de l'éthique militaire est d'associer à la formation technique du militaire une formation éthique spécifique, non pas distincte de la première, mais étroitement unie à elle. Transgresser l'interdit « *Tu ne tueras point* » est essentiel pour que le soldat puisse mener à bien sa mission. Un effort est donc fait dans ce sens. Le métier de militaire autorise à user d'armes pour tuer l'ennemi. Toutefois, les conditions d'emploi de ces moyens doivent être soumises à un cadre de réflexion éthique, ce qui est fait dans les armées autour du concept de force maîtrisée, élément doctrinal majeur de l'armée française.

En matière de doctrine militaire, le général Bachelet, qui a mené ces dernières années une réflexion éthique au sein de l'armée de terre française, a fait du concept de « *force maîtrisée* » la pierre angulaire de sa réflexion (Bachelet, 2006). L'idée est de n'utiliser que le degré de violence adapté à chaque situation, de n'employer que la force nécessaire à la réalisation de la mission, et jamais une force supérieure. Bachelet parle de combiner un principe d'efficacité et un principe de maîtrise. Le premier renvoie à un concept utilitariste d'analyser les résultats de nos actes. C'est en vertu de la réussite ou non de la mission que sera évaluée éthiquement la performance du soldat. Le second principe renvoie clairement au principe de proportionnalité que nous avons décrit dans l'analyse des critères du *jus in*

*bello* dans le chapitre précédent. Au final, la force maîtrisée est un concept qui pourrait se revendiquer de la réflexion de Sidgwick sur la « *nécessité militaire* ». Toute la difficulté d'une telle approche est toutefois de comprendre ce que veut dire un usage mesuré de la force et quel est le principe éthique d'une telle « mesure ».

Le concept de force maîtrisée s'inscrirait dès lors dans un cadre utilitariste. Certes, la théorie utilitariste a pour visée le bonheur des populations, mais pour cela l'utilitarisme autorise le recours à toutes sortes de moyens, l'important étant de pouvoir influencer les conséquences de nos actes. Aucun moyen n'est interdit dans ce cadre, s'il permet de produire plus de bien-être. Le recours à la guerre peut être un de ces moyens, pour permettre une amélioration du sort des populations. Cela ne veut pas dire que l'utilitarisme soit une théorie va-t-en guerre. Tout dépend de l'évaluation qui est faite des conséquences du déclenchement de la guerre. Soit la guerre, malgré le lot de destruction et de déstabilisation politique qu'elle produit, permet d'améliorer au final le sort des populations. Elle est alors justifiée moralement. Soit la guerre empire la situation, les effets négatifs étant plus importants que les effets positifs. Elle est alors injustifiée. Dans le cadre de l'intervention de l'ONU, puis de l'OTAN, en Lybie en 2011, l'argument utilitariste est de dire que la guerre était le meilleur moyen pour éviter des massacres de populations. Malgré les dégâts occasionnés par l'intervention occidentale, ceux-ci ont été jugés moindres que la souffrance endurée par la population si l'intervention n'avait pas eu lieu. La guerre a été considérée comme justifiée car les bienfaits apportés à la population (l'arrêt de

l'avancée de Khadafi) étaient considérés comme plus importants que les méfaits produits par toute intervention militaire (dégâts collatéraux, bombardements des infrastructures du pays).

Le concept de force maîtrisée reprend une logique similaire. Il s'agit bien de dire que l'usage de la force est justifié à condition de rester proportionnée et donc de ne pas causer plus de tort que de bien aux populations locales. La difficulté de l'utilitarisme est que la décision morale qui est prise se fonde sur l'évaluation des conséquences de nos actes, qui peut être erronée. De ce fait, un raisonnement utilitariste peut amener à justifier de recourir à des moyens toujours plus importants, selon les évaluations qui sont faites du bien-être apporté par l'action proposée. Comment évaluer le degré de force nécessaire pour remporter une bataille ? Comment évaluer le degré de force qui devient insoutenable pour les populations ? Il n'existe pas d'indicateurs objectifs, tout simplement parce que les conséquences de nos actes sont soumises à un certain nombre de facteurs qu'il est impossible de contrôler. Toujours dans le cas de la Lybie, la question est de savoir si les bombardements occidentaux ont réellement apporté plus de bien que de souffrance aux populations. Si Khadafi avait abandonné la partie sous la pression internationale, comme ont pu le faire en Tunisie et en Egypte MM. Ben Ali et Moubarak, alors l'intervention aurait été légitime. Toutefois, cela ne s'est pas passé ainsi et la question se pose de l'efficacité de l'intervention internationale.

Prenons l'exemple de la Seconde Guerre mondiale. Que représente le concept de force maîtrisée dans ce conflit ? Il devient très dur de parler de

mesure dans une guerre où les armées occidentales et nazies ont employé tous les moyens à leur disposition, dans ce qui était une lutte pour la survie des Etats en guerre. Dans ce conflit, l'usage de bombardements sur les civils ont été considérés comme des moyens raisonnables face à la détermination des armées ennemies. Si l'usage de ces moyens ont permis d'accélérer la fin de la guerre et donc de sauver la vie de milliers de personnes, alors il se peut qu'ils soient justifiables d'un point de vue utilitariste, comme les meilleurs moyens d'arriver à une fin meilleure. Les bombardements de Dresde ou d'Hiroshima, qui ont tué des centaines de milliers de personnes, auraient été finalement nécessaires militairement pour aboutir, à la fin de la guerre, à une amélioration du sort des populations. L'utilitarisme pourrait-il dès lors justifier la guerre totale ?

Le concept de guerre totale s'est développé dans la deuxième partie du XIXème siècle. Selon Béatrice Heuser, il est apparu suite à deux guerres particulièrement violentes (Heuser, 2009). L'une d'elle est la guerre de Crimée de 1853-1856, durant laquelle les populations civiles sont directement prises pour cibles lors du siège de Sébastopol. La seconde est la guerre de Sécession américaine qui a vu les soldats des deux camps se livrer à des atrocités envers les populations locales, allant du saccage et pillage des biens privés des civils, jusqu'aux massacres et viols de ceux-ci par les soldats. Ces crimes de guerre existaient bien sûr auparavant, mais l'évolution de la technologie a été telle au cours des décennies précédentes qu'elle donne une proportion inégalée aux actes de ces guerres. Le concept de guerre totale a ensuite été utilisé pour caractériser la guerre de 1914-1918, où les

ressources disponibles de chacun des Etats belligérants ont été mises au service de la guerre. La guerre totale est ainsi un conflit qui mobilise toutes les ressources de l'Etat, y compris sa population, son économie et ses acteurs politiques, vers un objectif commun de vaincre l'armée ennemie. Au niveau théorique, le concept de guerre totale a fortement été influencé par les écrits de Clausewitz, arguant de l'impossibilité de donner des limites à la guerre. Selon Clausewitz, les armées ne sont préoccupées que par un seul objectif, la victoire finale. Elles emploient donc tous les moyens nécessaires pour parvenir à leurs fins. Une approche utilitariste ne peut pas être simplement assimilée au concept de guerre totale. Cependant, elle peut fournir une forme de justification à cette ambition de vaincre à tout prix qui caractérise la guerre totale. L'utilitarisme reconnaît deux principales limitations au déroulement de la guerre, comme nous l'avons vu dans les écrits de Sidgwick. Ces deux critères sont la nécessité militaire et la prise en compte d'un principe de proportionnalité dans nos prises de décision. La nécessité militaire signifie que n'est morale que l'action qui permet d'améliorer la situation militaire face à l'ennemi. La proportionnalité représente l'idée que tuer cent personnes pour en sauver une seule, par exemple, n'a pas vraiment de sens. Ces deux critères sont les deux seules règles reconnues par Sidgwick (voir la troisième partie du chapitre précédent). Le respect des droits des individus n'est pas, par exemple, un principe inaliénable dans un cadre de pensée utilitariste. Prenons pour exemple la bataille d'Azincourt de 1415 qui oppose nobles français et anglais lors de la guerre de Cent ans. Lors de cet affrontement, l'armée française est

battue à plates coutures par les troupes anglaises d'Henri VI. De nombreux chevaliers français sont faits prisonniers. S'il n'existe pas de droit des prisonniers à l'époque, une coutume, issue du code de chevalerie, veut que les nobles capturés soient ensuite libérés en échange d'une rançon après la bataille. Cependant, des rumeurs viennent alors aux oreilles d'Henri VI, évoquant une reprise des combats du côté des Français. En vérité, l'arrière-garde anglaise a été attaquée par une poignée de Français qui ont ainsi pu dérober quelques pièces d'or et des victuailles. Toutefois, Henri VI n'a pas en sa possession ces informations. Il n'a pas non plus d'informations contraires. De crainte que l'attaque française ne soit réelle et n'encourage les chevaliers prisonniers à tenter de s'échapper, il ordonne à ses soldats de tuer tous les prisonniers. Les chevaliers sont ainsi massacrés, alors que l'attaque n'était qu'une escarmouche. L'incertitude qui pèse sur les événements futurs peut donc pousser à prendre des décisions qui apparaissent finalement totalement injustifiées. Henri VI avait une information incomplète, ce qui est le cas en permanence sur un théâtre de conflits. Toutefois, il a agi en réfléchissant aux conséquences de ses actes et non pas en vertu du respect du code de la chevalerie, qui lui aurait interdit de faire égorger les nobles français. Croyant en une contre-attaque française, il a craint qu'une rébellion des prisonniers français conduise à un retournement de situation fatal à ses troupes, voire même à sa couronne. En effet, l'enjeu de la bataille était d'importance. Après Azincourt, les Anglais seront en position de force. Les Français mettront plusieurs décennies à renverser la situation. Il était donc primordial pour Henri VI de l'emporter s'il voulait avoir une chance de gagner

la guerre. Devant un tel enjeu et le risque que courait l'Angleterre si son roi était capturé par les Français, il a agi de façon à empêcher toute possibilité de victoire française en égorgeant des prisonniers sans défense. Sa mauvaise évaluation des événements l'a ainsi incité à prendre une décision moralement très discutable. Cela est d'autant plus condamnable que, comme l'a fait remarquer Desmond Seward, les chevaliers français se sont certainement rendus en sachant qu'ils pourraient ensuite être libérés contre une rançon, comme la coutume de la guerre le voulait alors (Seward, 2001). Il est certain que si Henri VI avait considéré dès le départ qu'il n'est point de circonstances autorisant l'exécution de prisonniers sans défense, cela lui aurait évité de commettre cette erreur. Au final, la mort de tous ces chevaliers français aura d'ailleurs de très bonnes conséquences sur le déroulement de la guerre pour le roi anglais, puisque la France ayant perdu une grande partie de son élite armée lors de cette bataille, il lui faudra plusieurs années avant de pouvoir rivaliser à nouveau avec les troupes anglaises. Dans ce cas, la fin a justifié les moyens pour Henri VI, mais est-ce que cela rend son acte moral pour autant ? L'évaluation des conséquences d'une action est une réflexion très subjective. L'acte de tuer ne pouvait pas être laissé sans contrôle, d'où cette volonté croissante d'intégrer de plus en plus de règles, de normes, de principes, d'usages, pour encadrer les comportements des soldats.

La violence envers autrui est ainsi limitée ou réglementée, sans que cela ne soit suffisant pour guider le soldat dans ses actions quotidiennes. Il

nous faut toutefois envisager un autre aspect du recours à la violence pour approfondir notre examen de la relation du soldat à la force. La question de sa propre mort, du fait de se faire tuer est toute aussi importante que celle de tuer. Comment le soldat vit-il cette situation particulière, qui fait que la nature même de sa profession le met en danger physiquement ? La notion de sacrifice a été utilisée pour décrire cette situation, mais il est possible que cette notion ne rende pas entièrement compte du problème éthique qu'elle est censée désigner.

***B. Le risque professionnel est particulièrement important dans le métier de militaire***

Pourtant, lorsqu'un soldat s'engage, il ne signe pas pour mourir. Quelle est donc la signification du risque qu'il accepte de courir ?

Pourquoi un soldat accepte-t-il de mourir ? Il n'y a pas dans son contrat une clause qui indique qu'il est d'accord pour cesser de vivre. Un soldat n'est pas un suicidaire. Pourtant, c'est un fait, le soldat sait pertinemment qu'en s'engageant dans cette profession, il prend un risque particulier en s'exposant au danger de mort. Nous avons vu qu'une approche déontologique était difficile à mettre en œuvre dans une institution militaire. Un soldat n'accepte pas ce risque de mort en raison d'un principe qui l'encouragerait à le faire. Trois visions de l'éthique permettent d'analyser la notion de sacrifice dans la profession militaire : l'utilitarisme, la théorie de la vertu et l'éthique du care que nous allons détailler dans cette partie.

## Un soldat se sacrifie pour le bien-être de la société dans une vision utilitariste

L'utilitarisme permet de traiter frontalement la question de la mort. En passant par un calcul des conséquences sur le bien-être de l'ensemble de la société, il est possible d'envisager la mort comme un moyen pour parvenir à ce résultat. Dans une éthique plus déontologique, reposant sur des principes à respecter en toute circonstance, il peut être plus délicat d'aborder un sujet qui peut questionner des principes absolus de fonctionnement de nos sociétés<sup>78</sup>. Tout soldat qui s'engage développe une relation particulière avec la mort, puisque c'est le seul métier où une partie du contrat consiste en une forme d'acceptation d'un risque très élevé de décès en cours de mission. Dès qu'il est évident que les missions du soldat pourront l'amener à se déployer sur des théâtres d'opérations très dangereux, le soldat sait qu'il se peut qu'il ne parvienne pas à en revenir vivant. Cela ne signifie nullement qu'il accepte de mourir le cœur léger. Il espère au contraire ne pas mourir et ne le souhaite pas. Il accepte, en choisissant ce métier si particulier, d'avoir une profession où il sera confronté à l'acte de tuer et à la possibilité de se faire tuer. Pourtant, l'acte de tuer, ainsi que le fait d'être prêt à donner sa vie, sont loin d'être des actes allant de soi. Ceci peut s'expliquer par la mission particulière de l'armée. Elle est au service de la défense nationale. Le soldat est donc prêt à risquer sa vie et à tuer pour sauvegarder les intérêts de son

---

<sup>78</sup> Dans les sociétés occidentales, la règle « *Tu ne tueras point* » est souvent primordiale dans le fonctionnement d'un Etat de droit.

pays. Cet engagement est commun à toutes les armées du monde. Prenons l'exemple français. Le code du soldat<sup>79</sup> annonce notamment deux principes :

- ❶ « *Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.* »
- ❷ « *Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, et si nécessaire au péril de sa vie.* »

Le code du légionnaire<sup>80</sup> est dans le même registre en disant :

- ❶ « *La mission est sacrée, tu l'exécutes jusqu'au bout et, s'il le faut, en opérations, au péril de ta vie.* »

Ainsi, le soldat s'engage à mettre sa vie en jeu dans l'objectif d'accomplir sa mission. Il se déclare prêt à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre le but qu'il considère le plus important : servir son pays. Ce type de rhétorique pourrait être reprise par un utilitariste. La mission du soldat est la plus importante, c'est-à-dire que les conséquences (la mission doit être exécutée) priment sur les moyens employés. Tous les moyens nécessaires à l'accomplissement du but doivent être utilisés, y compris le sacrifice de sa propre vie. Mill traite de cette question du sacrifice dans son livre phare *Utilitarisme* (Mill, 2002, chap. 2), afin de répondre à la critique envers l'utilitarisme voulant qu'il soit souvent considéré que les personnes les plus vertueuses dans l'histoire sont celles ayant renoncé au bonheur. Mill admet ce constat, qui semble contradictoire avec une approche utilitariste, qui

---

<sup>79</sup> Le texte du code du soldat est disponible dans le livre de Jean-René Bachelet (2006).

<sup>80</sup> Ce code est également retranscrit dans l'ouvrage de Bachelet.

assimile ce qui est moral à ce qui apporte le plus de bonheur. Mill considère que si les martyrs ont accepté de se sacrifier, c'est bien dans le but de permettre à d'autres personnes d'être heureuses. Le sacrifice des martyrs est fait de façon à ce que d'autres personnes n'aient pas besoin de réaliser ce même sacrifice pour vivre pleinement. On pourrait tout à fait faire une analogie entre ce que dit Mill et le métier de soldat. L'engagement au sein d'une armée est un sacrifice important, celui d'accepter de mettre sa vie en jeu, afin que les autres citoyens n'aient pas besoin de le faire pour défendre les intérêts de leur pays. Mill précise cependant que le sacrifice ne peut être justifié, d'un point de vue utilitariste, que si la personne sacrifiant son propre bonheur le fait pour le bien d'autrui. Le sacrifice en soi n'a aucune valeur morale pour un utilitariste, c'est seulement si l'objectif de ce sacrifice est d'améliorer le bonheur d'autres personnes qu'il en acquiert.

Cette question du sacrifice est également abordée lorsque Mill traite directement de la question de la guerre. En effet, Mill ouvre clairement la voie au droit d'ingérence, lorsqu'il déclare qu'une intervention militaire peut être justifiée si les dirigeants d'un pays se sont montrés coupables de « *severities repugnant to humanities* » (Mill, 1867, p. 257). Mill entend par là que pour permettre à des personnes de ne pas souffrir, il faut savoir être prêt à intervenir militairement, quitte à sacrifier ses soldats dans l'entreprise. La décision se prend alors selon un calcul coût-bénéfices, afin de savoir si le sacrifice permettra de sauver plus de vies qu'il n'en coûte. Toute vie étant de valeur égale dans une approche utilitariste, si le sacrifice permet de sauver plus de vies qu'il n'en coûte, cela justifie l'intervention.

Cependant, ce sacrifice se fait à deux niveaux. D'une part, le soldat met en jeu sa vie pour le bien d'autrui, mais, d'autre part, il sacrifie en quelque sorte son innocence en acceptant de commettre des actes qu'il trouverait révoltant dans d'autres circonstances. Le soldat accepte d'être tué mais il accepte aussi de tuer, ce qui ne va pas non plus de soi. Le coût d'une guerre a également ce coût pour les soldats qui y sont engagés, celui d'être amené à prendre la vie d'un autre être humain. Certains ne le supportent pas. Le traumatisme post-Vietnam de bon nombre de militaires américains a découlé de la sauvagerie avec laquelle cette guerre a été menée. La société américaine a mis plusieurs années à exorciser ce traumatisme, notamment au travers de plusieurs oeuvres cinématographiques à succès, qui ont mis en scène le mal-être provoqué par la guerre du Vietnam chez les vétérans. Cet aspect est particulièrement flagrant dans un film comme *Voyage au bout de l'enfer* de Michael Cimino. Dans ce film, le personnage de Christopher Walken ne se remet jamais de sa participation à la guerre du Vietnam, au point de finir complètement désorienté et drogué dans une Saïgon décadente, à passer ses journées à jouer à la roulette russe sous l'emprise de la drogue. Les horreurs de la guerre sont destructrices non seulement physiquement, mais aussi moralement. La célèbre journaliste russe Anna Politkovskaïa avait étudié l'impact que la guerre de Tchétchénie avait sur l'ensemble de la société russe (Politkovskaïa<sup>81</sup>, 2005). Les soldats revenant du front où ils avaient commis les

---

<sup>81</sup> Rappelons qu'Anna Politkovskaïa est morte assassinée dans des conditions mystérieuses, le gouvernement russe soutenant que le responsable de sa mort était un terroriste, alors que beaucoup soupçonnent Moscou

pires atrocités (kidnapping, viols...), reproduisaient les mêmes schémas une fois en permission ou lorsqu'ils redevenaient civils, ce qui conduisait selon Politkovskaïa à une déshumanisation de l'ensemble de la société russe. La guerre conduit à recourir à des moyens qui ne sont pas admis dans la société. La confrontation entre l'univers militaire où tuer est possible et la société civile où cela constitue un tabou et un interdit absolu peut être destructeur pour le psychisme de l'individu. Cependant, l'utilitarisme encadre fortement la manière de faire la guerre. Ce n'est pas parce que les utilitaristes considèrent que l'examen des conséquences doit primer sur toute autre considération qu'ils acceptent l'utilisation de tous les moyens pour parvenir à une fin donnée. Le soldat ne doit agir qu'en faisant ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Le soldat peut être autorisé à tuer, mais seulement si le fait de tuer aura des conséquences bénéfiques, si cela est absolument nécessaire. Une objection peut cependant être faite à ce raisonnement. Le fait d'accepter de ne pas mettre de limites absolues, d'autoriser le soldat à faire tout ce qu'il veut si la nécessité le demande, fragilise sa position. Le soldat engagé dans une opération militaire est soumis à des conditions de stress extrêmes. Le fait de ne donner que des consignes relatives lui laisse une importante autonomie d'appréciation, et donc une responsabilité morale importante. C'est là tout l'enjeu de la détermination d'une éthique militaire : de poser la question de la conscience morale du soldat. L'utilitarisme propose de regarder les conséquences de ses actes, de

---

d'avoir voulu faire taire cette journaliste engagée contre la violence du gouvernement de Vladimir Poutine.

peser le pour et le contre afin de savoir quelle action entreprendre. Comme le note Samuel Scheffle<sup>82</sup>, le conséquentialisme repose sur l'idée séduisante que chacun doit essayer « *de minimiser le mal et de maximiser le bien, d'essayer en d'autres mots de faire du monde un endroit aussi bon que possible* » (Scheffler, 1988, préface). Le conséquentialisme est une théorie morale attractive, car il préconise tout simplement de faire autant de bien que notre position le permet. Il est ainsi notoire que de nombreuses personnes illustres se sont distinguées moralement en adoptant une démarche conséquentialiste. Peter Singer évoque ainsi l'exemple d'Oskar Schindler (Singer, 1993, p.289). Schindler était un industriel allemand qui, pendant la seconde guerre mondiale, a engagé des ouvriers juifs pour qu'ils échappent aux camps de la mort. Schindler prétendait avoir besoin de beaucoup plus de main d'œuvre que ne le demandaient ses besoins réels. Pour parvenir à ses fins, il a dû offrir des pots de vins à des soldats SS, les corrompre afin qu'ils acceptent de lui attribuer d'autres travailleurs juifs pour son usine. Grâce à cette méthode, il sauva 1200 personnes. Schindler a violé toutes les règles qu'il pouvait afin d'atteindre son but, même si cela signifiait qu'il devait se comporter de façon amicale avec des soldats SS à longueur de journée. Pour Schindler, la fin justifiait les moyens et on peut difficilement le blâmer de son comportement. Si Schindler avait essayé d'évaluer toutes les conséquences de ses actes, s'il avait passé du temps à calculer les coûts et bénéfices de son action, aurait-il agi de même ? De fait, Schindler n'a sauvé « que » 1200

---

<sup>82</sup> Samuel Scheffler est un philosophe qui s'inscrit dans la filiation de John Rawls. Il s'oppose au conséquentialisme et fonde ses recherches autour des notions de justice et surtout d'égalité.

personnes. A-t-il sauvé celles qui le méritaient le plus ? Est-ce qu'en donnant des pots de vin aux soldats SS, ne les a-t-il pas encouragés à débusquer les Juifs se cachant en ville ? Rien ne permet de dire que Schindler a vraiment choisi la meilleure option. Pourtant, il est considéré à juste titre comme un exemple moral, car il a employé les moyens à sa disposition, ceux dont il avait connaissance, pour essayer de faire ce qu'il pensait juste. Son exemple montre bien que dans certaines conditions extrêmes, et assurément Schindler vivait dans de telles circonstances, il faut agir au mieux selon ses moyens et son évaluation de la situation. Chercher la solution parfaite aboutit à l'inaction et toute personne sensée n'aurait pas pu souhaiter que Schindler s'abstienne de réaliser son geste héroïque. John Janzekovic<sup>83</sup> résume cette idée : « *What is relevant is that the killing must stop* » (Janzekovic, 2006, p.98), (*Ce qui est pertinent, c'est que les tueries doivent cesser*). L'important est ici de sauver des vies, peu importe la manière, et pour cela il faut agir vite, ce qui implique de ne pas passer trop de temps à réfléchir à toutes les implications de nos actes, même si cela peut s'avérer périlleux.

L'utilitarisme propose une analyse de la notion de sacrifice en l'expliquant par une volonté de vouloir préserver le bien-être des autres membres de la société. Cette approche est loin d'être la seule. Les armées ont d'ailleurs longtemps mis en avant une autre vision, inspirée de la théorie

---

<sup>83</sup> John Janzekovic est un philosophe australien, de tendance utilitariste. Il enseigne à la USC (University of the Sunshine Coast).

de la vertu, pour expliquer l'acceptation par ses membres du sacrifice de leur vie.

### Un soldat se sacrifie pour répondre au modèle du héros vertueux

La théorie de la vertu aristotélicienne domine le débat en éthique militaire<sup>84</sup>. Elle constitue le paradigme dominant, tous les programmes d'éthique militaire y faisant référence d'une manière ou d'une autre. Comme Paul Robinson<sup>85</sup> le note, lorsque les programmes d'éducation militaire font référence à la moralité, ils ont pour objectif de former des soldats vertueux (Robinson, 2008, Introduction). Cette théorie morale est la plus ancienne et la plus traditionnelle dans les cercles militaires. Elle est inspirée des écrits d'Homère, s'est développée chez les philosophes grecs, et notamment sous la plume d'Aristote et a été reprise par les grands penseurs chrétiens du Moyen-Âge. Les deux autres grandes traditions en philosophie morale, l'utilitarisme et les approches déontologiques, ne se sont développées que bien plus tard. Les institutions militaires ont toutes adopté, à partir de l'Antiquité, un modèle du soldat vertueux. Les armées y avaient intérêt, car le sort des batailles dépendait souvent des forces morales des armées. Les vertus de courage, de loyauté, d'honneur étaient encensées afin de motiver les troupes. Le panthéon militaire est d'ailleurs rempli de figures héroïques,

---

<sup>84</sup> La référence à l'acquisition de vertus, par les soldats et officiers, se retrouve dans toutes les académies militaires où nous avons pu nous rendre dans le cadre de cette thèse. Dans les entretiens menés, de nombreux militaires ont également fait mention des vertus à développer chez leurs hommes.

<sup>85</sup> Paul Robinson est un spécialiste des questions d'éthique militaire. C'est un ancien officier canadien spécialisé dans l'analyse des valeurs portées par les différentes institutions militaires.

modèles de vertu, comme par exemple le maréchal Ney et ses charges incessantes, ou le courage et la fougue d'un Bertrand Du Guesclin ou d'un Bayard. Encore aujourd'hui, Aristote est le philosophe le plus cité lorsque l'on évoque l'éthique militaire.

La théorie de la vertu définit la moralité au niveau du comportement et du caractère de l'individu. L'individu se conduit moralement s'il agit selon un ensemble de vertus. Alasdair McIntyre<sup>86</sup> définit une vertu comme « *une qualité humaine acquise, dont la possession et l'exercice tendent à permettre l'accomplissement des biens internes aux pratiques et dont le manque rend impossible cet accomplissement* » (McIntyre, 1997). Une vertu est donc bien une qualité humaine, c'est à dire un trait de caractère. Cette qualité a une utilité essentielle, dans le sens où elle permet d'accomplir « *les biens internes aux pratiques* ». Cette partie est plus obscure et nous l'éclairerons plus avant dans la discussion. Il suffit de comprendre pour l'instant qu'une pratique, pour les théoriciens de la vertu, possède parfois une qualité intrinsèque qui n'appartient qu'à elle. C'est cette qualité que McIntyre appelle « *le bien interne* ». La vertu permet de tirer l'essence d'une pratique particulière. C'est par l'action que le soldat pourra devenir un homme vertueux. En s'exerçant, il lui devient possible de développer des qualités humaines particulières. Les officiers s'accordent généralement pour dire, à l'image du général Royal, que le militaire est « *conditionné pour*

---

<sup>86</sup> McIntyre est un philosophe écossais né en 1929 et devenu mondialement célèbre pour avoir remis au goût du jour l'approche par les vertus. Il est un tenant d'une mise en œuvre de la théorie de la vertu comme solutions aux problèmes moraux rencontrés par les sociétés occidentales.

*l'action* » (Royal, 2008, p.51). Une théorie morale lui proposant de former son caractère par des exercices pratiques aura plus de chances de susciter son engouement qu'une théorie fondée sur des principes abstraits.

La théorie de la vertu repose sur l'idée qu'il est possible de mener une vie vertueuse. Pour cela, elle s'incarne dans des personnages, des héros, qui sont pris en exemple par l'ensemble de l'armée. Achille et Hector, les héros de l'Illiade, sont les premiers exemples de ces personnages héroïques qui servent de référence aux soldats grecs. Au cours de l'histoire, de multiples héros surgiront, mettant en exergue la démonstration de vertu par une personne en particulier au cours d'une bataille. Par exemple, lors de la campagne d'Italie de François Premier, le capitaine Bayard<sup>87</sup> a forgé son mythe lorsqu'il a cherché à lui tout seul à défendre un pont que les Espagnols convoitaient. L'Histoire est pleine de ce type de récits, relevant parfois du mythe, qui ont structuré le discours militaire. Pourquoi ces héros étaient-ils prêts à donner leur vie ? Selon la théorie de la vertu, c'est leur caractère, les dispositions pratiques qu'ils ont développées qui les ont conduit à adopter ce comportement héroïque.

L'exemplarité est un élément clé du fonctionnement de l'armée. Toutefois, le système de l'exemplarité ne repose pas seulement sur les héros de guerre, mais aussi sur tout chef militaire. Ces derniers ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'institution. Ils sont censés inspirer le reste des troupes. Le soldat vertueux agit ainsi en modèle à suivre. C'est tout le sens de

---

<sup>87</sup> Le chevalier Bayard est un noble isérois devenu célèbre dans toute la France pour son courage sur le champ de bataille, notamment pour ses actions lors des guerres incessantes menées par François Premier.

la formation des officiers. Les officiers reçoivent d'ailleurs une formation éthique bien plus poussée que les soldats du rang. Souvent, pour les soldats du rang, la formation se résume à une révision des règles d'engagement<sup>88</sup>. Seuls les officiers sont amenés à étudier ce qu'ils devraient faire en cas de dilemme éthique. La logique est la suivante : si le chef militaire agit avec éthique, alors le reste des hommes suivra. Aux Etats-Unis, cette distinction entre responsabilité de l'officier et responsabilité des autres militaires est manifeste dès le serment d'allégeance prêté par les militaires. Les soldats du rang, dans leur serment, jurent d'obéir aux ordres des officiers, alors que ces derniers jurent fidélité à la constitution américaine. L'officier est considéré comme capable d'interpréter la constitution afin de prendre les meilleures décisions possibles, alors que les soldats doivent se contenter de suivre leurs directives. Leur formation éthique est différente. Si les soldats suivent une éthique déontologique, en appliquant strictement les consignes de leurs supérieurs, les officiers eux sont considérés comme des hommes vertueux, capables de prendre les bonnes décisions car ils ont le caractère pour cela. Pour autant, l'institution militaire ne s'attend pas à ce que les soldats obéissent parce qu'ils ont prêté serment de le faire. Elle s'attend à obtenir leur obéissance car ils respecteront le modèle de vertu que leur offre le chef militaire. Pour être assuré d'être obéi sur le champ de bataille, le chef a besoin d'une légitimité auprès de ses hommes. Aucune règle n'est suffisante pour assurer cette légitimité dans des contextes où la vie de chacun des

---

<sup>88</sup> Nous renvoyons à la troisième partie de ce travail pour plus d'informations sur ce point.

soldats est en jeu. Seule l'assurance que l'officier prend une bonne décision parce qu'il possède les vertus qui le lui permettent, garantissent cette obéissance. L'éthique de la vertu a cette force qu'elle considère que l'homme vertueux ne peut pas se tromper. En effet, s'il est paré de toutes les vertus nécessaires, il prendra la bonne décision, quelles que soient les circonstances. Aristote dit ainsi que l'homme vertueux ne peut pas ressentir un sentiment comme la honte, car il ne peut pas faire quelque chose de honteux.

Une véritable iconographie est installée par les armées autour de leurs soldats les plus vertueux. Le général Bigeard en France, bien que des controverses existent quant à son rôle lors de la guerre d'Algérie, reste le modèle du guerrier à la française (Bachelet, 2006). De même, lorsque le colonel Royal, enseignant à Saint Cyr, publie un livre de témoignages de situations éthiques difficiles (Royal, 2008), il met en valeur le rôle de certains hommes qui ont su prendre les bonnes décisions aux bons moments, non pas parce qu'ils avaient réfléchi longuement avant d'agir, mais seulement car leurs traits de caractère les disposaient à agir de la meilleure des façons.

Cette exemplarité est mise en avant par un élitisme toujours présent dans les armées et hérité des conceptions anciennes de l'éthique de la vertu. Aristote avait une vision limitée de l'humanité puisque les femmes, les esclaves et les barbares n'étaient pas considérés comme des sujets d'études dignes d'intérêt. Même au sein de la communauté grecque, Aristote considérait que tout le monde n'était pas capable de développer des vertus.

L'homme vertueux est un modèle vers lequel il faut tendre, mais il ne peut pas être universel car la nature humaine est telle que seul un petit nombre d'entre nous est capable d'atteindre l'élévation d'esprit que nécessite le fait de se comporter en homme vertueux. Cette vision est aristocratique : seule une élite peut devenir un ensemble d'hommes réellement vertueux. Aristote croyait en effet à une unicité des vertus, (McIntyre, 1997). McIntyre, qui a repris les idées d'Aristote en les appliquant au monde contemporain, prend l'exemple d'un nazi. Dans le cadre de la théorie de la vertu, un nazi ne peut pas manifester de courage. Il n'est pas possible d'être réellement courageux si on ne possède pas l'ensemble des autres vertus, ce dont un nazi ne saurait être pourvu. Le courage d'un nazi sur le champ de bataille ne peut donc pas s'apparenter au courage du soldat vertueux. De ce fait, seuls les soldats se battant pour une cause juste sont vraiment vertueux. Au Moyen Age, l'idée persiste qu'une seule partie de la population est capable de posséder les vertus la préparant à la vie militaire. Seuls les nobles avaient vocation à se battre, car ils savaient faire preuve de courage et d'abnégation pour défendre leur honneur. Le modèle du chevalier, qui guide les pas de Don Quichotte, est d'ailleurs cet homme vertueux qui respecte le code de la chevalerie, qui sait à la fois se montrer brave et charitable. La structure actuelle de l'armée contient encore des traces de cette tradition élitiste de la vertu. Les officiers sont considérés sur un autre plan que les autres militaires. Il est ainsi notable que les cours d'éthique militaire soient avant tout consacrés aux officiers, car ceux-là seuls sont jugés capables de transcrire cet enseignement sur le champ de bataille. Ils sont cette élite, plus capable que

les autres de se comporter en militaire vertueux. La vision élitiste d'Aristote, dont le nom possède la même racine que le mot aristocratie (aristos, l'excellent, le meilleur, le plus brave) perdure dans les armées actuelles.

Toutefois, l'impact de la théorie de la vertu sur la culture militaire est devenu encore plus prégnant suite au développement du christianisme. La culture chrétienne se revendique de la pensée aristotélicienne. Or, la doctrine de la guerre de l'Eglise a été construite à partir des écrits d'Aristote et de son éthique de la vertu. Saint Thomas d'Aquin et Saint Augustin, les deux fondateurs de la doctrine de la guerre juste, sont aussi de grands commentateurs d'Aristote. Chrétienté et vertu diffèrent pourtant quelque peu sur la liste des vertus mises en avant. Les penseurs chrétiens vont en effet reprendre la liste d'Aristote pour y rajouter la vertu de charité. Au temps de la cité grecque, lorsqu'un individu n'agit pas dans le sens de la communauté, qu'il constitue une menace pour elle, il est alors logique de l'exclure de la communauté, par l'exil ou la mort. Les chrétiens pensent qu'il est possible de pardonner et que le pécheur sera alors capable de se repentir et de reprendre le droit chemin. De plus, la chrétienté possède une vision universaliste, qui veut que tout le monde soit capable de vertu, alors qu'Aristote ne pouvait pas imaginer qu'un barbare puisse être vertueux. La notion de rédemption permet d'introduire une évolution du caractère de chacun par le mécanisme du jugement dernier. Même si une personne ne s'est pas comportée en être vertueux toute sa vie, il peut toujours obtenir la rédemption finale. Aristote ne considère pas cette possibilité. Si le vice a

guidé la vie d'un homme à un moment donné, il ne peut pas espérer devenir un juste à la fin de sa vie.

La chrétienté partage avec la pensée aristotélicienne l'idée que les vertus sont ce qui permet à l'être humain de progresser vers une finalité, un but unique. Pour Aristote, la pratique des vertus permet à l'homme de comprendre le but de sa vie, de savoir comment agir pour aller dans le sens du bien. De même, le chrétien vertueux est dirigé vers un but précis : se comporter de manière à être admis à entrer au paradis lors du Jugement dernier. La vision américaine est un peu différente, mais reste fondée sur une éthique de la vertu. Les colons américains étaient particulièrement religieux. Cependant, ils ne cherchent pas à être vertueux pour obtenir un jugement favorable lors du Jugement dernier. L'éthique protestante mise en valeur par Max Weber, est plutôt teintée de déterminisme à l'origine (Weber, 1989). Calvin pensait que dès la naissance, des individus étaient promis au paradis et d'autres à l'enfer. Le seul moyen de savoir à quoi nous sommes destinés est de travailler. Ceux qui réussissent sont bien évidemment promis au paradis, ceux qui échouent à l'enfer. Weber explique par cette particularité le fait que les pays protestants soient ceux où le capitalisme se soit le mieux développé. Le calvinisme met en avant le travail comme moyen de connaître sa destinée. Le succès terrestre est alors indispensable, car tout échec est synonyme d'enfer. Alasdair McIntyre reprend cette idée lorsqu'il exprime la vision des vertus de Benjamin Franklin. Pour McIntyre, Franklin s'inscrit dans une tradition aristotélicienne, mais il voit les vertus comme ce qui est utile à l'accomplissement du succès terrestre et céleste, qui sont

étroitement liés. Pour ne pas échouer dans sa vie et voir sa vocation au paradis confirmée, il faut donc être le meilleur homme possible, c'est à dire être paré des meilleures vertus.

Encore aujourd'hui, la plupart des armées occidentales sont imprégnées de cette culture chrétienne de la vertu. Le général Sir Richard Dannat, ancien chef d'état major des armées britanniques, affirme que « *la tradition chrétienne est au cœur de la société britannique et de son armée* » (Deakin, 2008). Voilà une déclaration qui a le mérite de souligner le lien très fort existant encore entre armée et religion. Stephen Deakin, ancien enseignant à l'école des officiers britanniques de Sandhurst, insiste même sur le fait que la source de la vision morale de l'armée est la Bible. Ainsi, les aumôniers sont très présents dans l'ensemble de l'institution, le livre de prière de l'Eglise anglicane possédant même des chapitres dédiés à la Navy britannique (Deakin, 2008). Traditionnellement, les officiers militaires, et ce dans tous les pays occidentaux, sont plutôt conservateurs. Plusieurs études, la plus célèbre étant celle d'Huttington, note une profonde affinité entre l'éthique militaire et l'idéologie conservatrice (Huttington, 1957). De ce fait, ils privilégient un certain type de valeurs plutôt traditionnelles.

Dans le souci de favoriser l'épanouissement des vertus chez ses membres, l'armée a trouvé dans la méthodologie d'Aristote une pédagogie qui correspond à son mode de fonctionnement. Pour le philosophe grec, « *la vertu morale est le produit de l'habitude* » (Aristote, 2007, p.93). De fait, Aristote croit en la possibilité de pouvoir former le caractère des individus en leur donnant de bonnes habitudes. L'idée est la suivante : le formateur

identifie des bonnes pratiques susceptibles de permettre le développement de certaines vertus chez l'étudiant. L'étudiant est forcé de réaliser ces bonnes pratiques sur une base régulière. A force de pratiquer, il acquiert les biens inhérents à ces pratiques. Le travail du formateur est achevé lorsque l'étudiant a totalement intégré les bénéfices pour son caractère, liés à l'acquisition de la vertu. Une fois la vertu acquise, il n'a plus besoin de continuer d'exercer ces pratiques. L'objectif de la formation est atteint. Il est donc nécessaire d'exercer une contrainte sur l'individu pour le forcer à s'exercer aux bonnes pratiques. L'armée est particulièrement bien placée pour cela, du fait de sa culture hiérarchique. Elle peut donc imposer toutes sortes d'activité à ses hommes. La formation s'effectue par un jeu de récompenses et de châtiments. Si la pratique est exercée correctement, l'individu est récompensé, sinon, il est puni jusqu'à ce qu'il y arrive. La vie militaire est pleine d'exemple de ce genre de pratiques. Prenons les marches forcées de nuit. Durant leur entraînement, ces marches sont organisées. Elles ont notamment pour objectif de développer le sens de la cohésion chez les soldats. En effet, ceux-ci sont placés les uns derrière les autres. Chacun doit suivre aveuglément celui qui le précède afin d'éviter de tomber ou de se perdre. Si un seul d'entre eux se perd ou tombe, l'ensemble de la troupe doit l'attendre. Si une erreur fait prendre du retard à l'unité, la troupe sera punie, par exemple par une séance de pompes. Si, au contraire, elle a réussi, les officiers laisseront les hommes dormir plus longtemps le lendemain. La peur de la punition et l'envie de récupérer un peu de sommeil incitent donc les soldats à se montrer solidaire et à s'entraider. Après plusieurs exercices de ce

type, ils développent un fort sentiment de cohésion, une disposition particulière du caractère qui consiste à être solidaire d'un camarade en difficulté. L'idée d'Aristote est qu'ensuite, même s'il n'y a plus ni châtement, ni récompense au bout du compte, cette vertu sera intégrée et le soldat se montrera solidaire envers ses camarades en toutes circonstances.

Le général Bachelet résume ainsi sa vision de la vertu : « *C'est le vice qui fomenté la guerre et c'est la vertu qui combat* » (Bachelet, 2006). Deux grandes idées ressortent de cette maxime. Premièrement, les causes de la guerre et la manière de se battre sont clairement séparées. L'avantage de l'éthique de la vertu, utilisée comme elle l'est par les institutions militaires, est de se préoccuper des traits de caractère des soldats et non pas de savoir si la guerre déclenchée est justifiée. L'institution militaire se veut comme un instrument au service de la politique. Elle ne doit pas se soucier des motivations du conflit. C'est pourquoi les militaires sont soumis à une interdiction absolue d'être membre d'une organisation politique quelconque. Deuxièmement, la phrase du général Bachelet met en avant un autre avantage de la vertu, qui est de nourrir un fond propre, qui permettra au soldat de réagir automatiquement lorsqu'il le devra. Dans son intervention, le général Bachelet cite un officier qui expliquait son comportement sur le champ de bataille ainsi : « *je n'ai pas réfléchi* ». Pour le général, cela est la meilleure réponse qui soit. Il considère que la formation militaire est là pour former le soldat intellectuellement et moralement, afin que celui-ci puisse puiser instinctivement dans ses ressources lorsqu'il sera livré à lui-même. L'idée

est donc bien de conditionner les soldats pendant la formation, afin qu'ils réagissent selon les mêmes ressorts sur le champ de bataille.

Ce bref exposé de l'application de la théorie de la vertu au monde militaire nous conduit à questionner la relation de cette théorie à la question du sacrifice. L'homme vertueux ne s'interdit rien. Il n'a de règle que la réaction de son caractère face aux événements. S'il lui faut risquer sa vie pour faire preuve de ses dispositions pratiques particulières, alors il n'y a pas de raison qu'il ne le fasse pas. L'important pour l'homme vertueux est, par exemple, de se montrer courageux en toute circonstance. Ce serait nier son intégrité, son honneur que de ne pas se comporter de la sorte. De ce fait, le risque de mort ou les conséquences sur le psychisme de l'individu, du fait de donner la mort, sont à évaluer à l'aune de ce précepte. Bien sûr, Aristote encourage à la tempérance<sup>89</sup>. Il méprise tout excès et tout défaut de vertu. Il n'est donc pas question que le courage puisse justifier tout comportement. Toutefois, essayons de comprendre comment cette approche est intégrée du point de vue du soldat.

Le militaire, qu'il soit officier ou non, est éduqué à cet idéal militaire du soldat vertueux. Cela se traduit dans les méthodes d'enseignement employées dans les académies militaires. Martin L. Cook, ancien professeur de philosophie à l'US Air Force Academy et enseignant au Naval War College, précise que deux façons d'enseigner sont directement issues de la théorie d'Aristote (Cook, 2008). La première est d'enseigner et de produire

---

<sup>89</sup> La tempérance est le fait d'avoir le sens de la mesure dans la satisfaction de ses désirs.

des habitudes par l'application de récompenses et de punitions aux cadets. C'est en effet l'approche préconisée par Aristote, pour qui l'apprentissage des vertus doit se faire par les pratiques et l'acquisition d'habitudes, comme nous l'avons détaillé auparavant.

La deuxième manière énoncée par Martin L. Cook, est de faire venir des personnes témoigner de leurs propres expériences. L'enseignement par l'exemple est également directement inspiré de la théorie de la vertu. Le soldat témoin est là pour raconter une réaction héroïque lors d'une situation particulièrement difficile sur le terrain. Cet exemple est présenté afin d'inspirer les étudiants et de leur donner envie de développer les mêmes qualités que lui. Ces rencontres sont organisées par un « *character development center* » (centre de développement du caractère). Comme son nom l'indique, une telle institution a vocation à former le caractère des soldats, en les encourageant à suivre l'exemple de ces héros qui viennent témoigner. L'armée américaine en compte plusieurs dans ses académies militaires ou dans ses collèges de guerre. L'armée française ne possède pas de tels centres, mais l'ouvrage du colonel Royal tente de suivre cette logique (Royal, 2008). Tous les témoignages présentés dans ce livre sont positifs et montrent des officiers prenant des décisions courageuses et opportunes. L'accent n'est pas tant mis sur une analyse des choix qui s'offraient à l'officier-témoin. Le livre est au contraire centré sur l'idée que l'officier-témoin a pris la bonne décision parce qu'il a développé certaines vertus au cours de sa formation. L'objectif de ces témoignages par écrit ou en conférence est donc bien

d'inculquer par l'exemple les valeurs que l'institution militaire juge indispensables à tout soldat.

Le soldat est donc éduqué à l'aune de ces illustres exemples qui lui sont présentés et de modèles de comportements qui lui sont inculqués. Il accepte le sacrifice de sa vie, car il souhaite se conformer à cette culture militaire, à cette symbolique qui définit son identité en tant que professionnel. C'est pour ne pas se renier en tant que soldat, pour demeurer un soldat vertueux, qu'il est prêt à accepter de mourir ou de donner la mort.

### Un soldat se sacrifie pour aider son camarade à travers une éthique du care

La question de l'acceptation du sacrifice de la vie est centrale dans le métier de militaire. Elle constitue l'un des marqueurs identitaires de la profession. Toutefois, la question s'inscrit dans un cadre plus large que le moment où le militaire acceptera de donner sa vie ou de prendre une arme. L'analyse des témoignages des militaires eux-mêmes permet de faire ressortir un élément commun, qui consiste à évoquer les liens très forts qui unissent les soldats à leurs compagnons. Lors d'entretiens que nous avons menés dans le cadre de nos recherches, la plupart des soldats ont évoqué le fait que lorsqu'ils avaient quitté l'armée, ils ne parvenaient à vraiment faire confiance et à développer de forts liens d'amitié qu'avec d'anciens militaires. Les liens qui unissent les soldats entre eux sont tellement forts que chacun d'entre eux est prêt à mettre sa vie en danger pour son camarade sur le champ de bataille. La profession militaire est la seule où une telle solidarité entre collègues est à ce point assumée. Peut-être cela est-il dû au fait que c'est

également le seul métier où vous êtes amenés à devoir prouver tous les jours à vos camarades à quel point vous êtes prêts à mettre votre vie en péril pour eux.

Certains soldats peuvent désobéir aux ordres de leurs supérieurs, d'autres peuvent refuser de tuer des combattants ennemis, mais aucun ne dit qu'il ne ferait pas tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide à son camarade pris sous le feu de l'ennemi, ou plus simplement en situation difficile lors d'un entraînement. L'institution militaire est d'ailleurs souvent perçue comme un endroit moins individualiste que d'autres métiers, en vertu de cette culture du souci de son camarade qui est très présente chez les soldats. C'est ce souci d'autrui que l'on retrouve dans une théorie morale qui s'est développée ces trente dernières années, l'éthique du care. L'éthique du care consiste à placer au cœur de son action le souci et l'attention envers autrui. Elle se caractérise par trois idées fortes (Held, 2006) :

- Une volonté d'être à l'écoute et de satisfaire les besoins des personnes dont nous nous sentons responsables. C'est ainsi qu'agit le soldat lorsqu'il essaie de venir en aide à ses camarades.
- Une mise en valeur des émotions (notamment la sympathie, l'empathie ou la sensibilité), rejetées par les autres théories éthiques. Ces émotions ne doivent pas seulement être observées mais être évaluées afin que leur place dans le jugement éthique soit une place raisonnée

(Baier<sup>90</sup>, 1985). Le métier de militaire soumet les soldats à des émotions violentes. Il est impossible pour un soldat de faire complètement abstraction de ses sentiments. De ce fait, il vaut mieux accepter de les intégrer à sa réflexion plutôt que d'essayer d'ignorer leur impact sur l'appréciation de la situation. Cela n'implique nullement de donner la priorité aux sentiments sur la raison, mais cela suppose d'accepter de tenir compte de nos sentiments dans notre analyse de la situation.

- Un rejet de l'abstraction et de l'universalité de principes comme quelque chose de désirable. L'éthique du care part des pratiques, de ce que font les individus. Cette théorie considère qu'une éthique ne peut pas être définie *a priori*, mais qu'elle est profondément liée aux circonstances précises qui entourent la prise de décision de l'individu. L'éthique du care ne reconnaît pas l'existence d'un principe absolu, mais propose de réévaluer, à l'aune des circonstances précises et des individus en jeu, chacune de nos décisions. Elle ne cherche pas à définir des principes universels, aussi larges soient-ils. Elle s'oppose aux approches déontologiques, non pas seulement à l'édiction de règles et de règlements militaires,

---

<sup>90</sup> Annette Baier est, avec Joan Tronto et Carol Gilligan, l'une des fondatrices des préceptes du care. Elle est décédée en 2012.

mais aussi à l'énonciation de tout principe absolu de moralité. La démarche de John Rawls, de chercher des principes de justice dans une position originelle, lui apparaît sans intérêt pour l'individu car déconnectée des pratiques.

Il n'est pas souhaitable de déterminer des principes absolus. Dire cela ne signifie pas que nos actions ne doivent pas être soumises à des principes. La théorie du care propose en revanche de toujours remettre en question nos principes par rapport au contexte et aux réactions d'autrui. La priorité est donnée aux revendications d'autrui par rapport au respect absolu des principes. Les militaires sont nombreux à se plaindre du manque de souplesse des règles d'engagement face aux situations rencontrées. Au-delà de ces règles d'engagement, les principes mêmes qui les soutiennent sont souvent brocardés comme étant impraticables ou inapplicables. En soi, des principes tels que la proportionnalité de l'emploi de la force ou la discrimination entre combattant et non-combattant ont le soutien de bon nombre de militaires, mais ils sont unanimes à soulever le problème de leur mise en pratique. C'est là la critique majeure de l'éthique du care face aux éthiques déontologiques. Cette théorie est partie des travaux de Carol Gilligan qui a voulu mettre à l'épreuve les recherches de Lawrence Kohlberg (Laugier et Paperman, 2005). Kohlberg, disciple de Rawls, va essayer de systématiser son éthique de la justice en décrivant un modèle de développement moral. Selon ses études, il existe différents niveaux de développement moral, le plus élevé étant

l'intégration des principes de l'éthique de la justice dans ses modes d'actions.

Kohlberg distingue ainsi trois niveaux et six étapes :

- **Premier niveau** : pré-conventionnel, les individus sont égoïstes et calculateurs et c'est la peur de la punition qui les fait se conduire bien.
- **Deuxième niveau**, conventionnel, les gens sont sensibles à la pression de leurs pairs (première étape) et des normes de la société (deuxième étape) et une forte importance est accordée à leur réputation.
- **Troisième niveau**, adhésion, les individus suivent des principes universels dans leurs actions quotidiennes, comme des personnes exceptionnelles telles que Gandhi ou Martin Luther King ont pu le faire.

Kohlberg exprime ainsi l'idée que l'individu se développe moralement quand il y a augmentation des capacités cognitives à comprendre la nature des relations morales. De ce fait, il peut atteindre petit à petit les différents niveaux, afin de viser le troisième niveau.

Carol Gilligan est l'une des élèves de Kohlberg. Elle est choqué par un élément de la démonstration de Kohlberg : celui-ci ne s'est intéressé dans ses enquêtes qu'à des cas masculins<sup>91</sup>. Elle va donc reprendre les travaux de Kohlberg, mais en interrogeant plutôt des sujets féminins. Ses résultats sont

---

<sup>91</sup> Kohlberg avait établi une échelle de prise en compte de principes de justice par les étudiants. Il en avait établi des conclusions quant à un processus de développement pour qu'un individu intègre les principes de justice. Gilligan dénonce ces conclusions en disant que le travail de Kohlberg est biaisé car il ne s'est intéressé qu'à un certain type de populations.

totallement différents (Gilligan, 1984). Gilligan en tire la vision d'une autre éthique qu'elle qualifie de féministe. En effet, les sujets de Kohlberg réfléchissaient selon des principes généraux, les faisant ainsi agir sur le modèle rawlsien de l'éthique de la justice, alors que les sujets de Gilligan mettaient en avant le souci des autres avant tout principe général. Ainsi, selon la classification de Kohlberg, ces sujets ne pourraient pas atteindre le niveau le plus élevé de développement moral. Gilligan en déduit que le classement de Kohlberg est faussé selon un biais masculin. Les hommes seraient plus sensibles à une éthique de la justice fondée sur des principes généraux, alors que les femmes, s'appuieraient plutôt sur le souci d'autrui pour prendre leurs décisions morales. Gilligan s'inscrit en faux contre l'idée de Kohlberg qui ferait alors des femmes des êtres moraux inférieurs aux hommes. Joan Tronto<sup>92</sup> interprète les résultats de Gilligan différemment en arguant que l'écart entre les recherches de Kohlberg et de Gilligan dépend de la position de subordonné social, de dominé, qui incite à réfléchir selon une éthique du care et non une éthique de la justice (Tronto, 1987).

Cette controverse montre bien les biais dans lesquels une approche déontologique peut tomber. La réflexion morale de l'éthique de la justice a été menée par des hommes blancs plutôt aisés socialement. La critique féministe soutient que cela influence forcément leurs visions des choses. Ainsi, même sans le vouloir, Rawls ou Kohlberg sont biaisés par leur statut social et leur genre. Cet aspect a deux grandes conséquences :

---

<sup>92</sup> Joan Tronto est l'une des chercheuses à l'origine de l'éthique du care. Elle travaille à l'Université du Minnesota.

- Tout d'abord le contexte de toute décision ou de toute formulation est mis en évidence. Comme le montre Wittgenstein, toute décision que nous prenons est contextualisée et ne peut pas faire abstraction des conditions dans lesquelles elle est prise (Laugier, 2009<sup>93</sup>). Cela est également vrai lorsqu'un philosophe essaie de formuler des principes généraux d'action. Il lui est impossible de faire abstraction de son environnement. Le procédé du voile d'ignorance mise en avant par Rawls est une abstraction irréalisable, car l'homme ne peut pas oublier d'où il vient pour élaborer des principes d'action. Cela lui est impossible et biaise donc toute décision.
- Ensuite, ces biais mettent en avant le côté irrationnel mis en jeu par toute décision morale. Si nous sommes influencés par des facteurs indépendants de notre volonté consciente, c'est bien que la raison n'est pas notre seule conseillère lors de nos décisions morales. L'être humain ne répond pas seulement aux stimuli de la raison mais bien à d'autres logiques qu'il ne contrôle souvent pas. Le fait que les sujets mâles de Kohlberg et les sujets féminins de Gilligan aient une vision différente de l'éthique ne veut pas dire qu'un groupe soit supérieur à l'autre, mais plutôt que des logiques d'actions sont différentes du fait de l'environnement de chacun des groupes. La raison n'a pas sa place ici, puisque si les deux groupes avaient été rationnels, ils auraient les mêmes visions de la moralité. La raison ne permet donc pas de rendre

---

<sup>93</sup> Voir l'importance de l'usage pour Wittgenstein décrit dans l'introduction du livre.

compte des réactions des individus.

Que nous dit l'éthique du care, si nous essayons de l'appliquer à la question du sacrifice chez les soldats ? Le monde militaire s'appuie souvent sur les notions d'esprit de corps et de fraternité d'armes<sup>94</sup>. Il existe un sentiment de care très fort liant les soldats entre eux, ce qui constitue un des traits distinctifs de la profession militaire. Bien sûr, cela ne signifie pas que les soldats sont des personnes parfaites se souciant en permanence de leur entourage. Dans la culture militaire, le care (ou la sollicitude) est avant tout dirigé vers leurs camarades et pas forcément envers les autres personnes rencontrées. Les études montrent que c'est cette obligation provenant du regard de l'autre qui est la plus souvent citée comme source de motivation des soldats, pour expliquer pourquoi ils sont prêts à donner leur vie (Goffi, 2011). L'explication utilitariste qui repose sur le sacrifice pour permettre au reste de la société de ne pas souffrir est de moins en moins citée, en raison de la nature des guerres qui sont menées. La France n'est plus concernée par les guerres défensives, puisque les territoires occidentaux ne sont pas menacés. Certaines guerres, comme celle d'Afghanistan ou au Tchad, ne font pas toujours sens pour les soldats, qui ne les voient pas comme des guerres sauvant la vie des citoyens restés au pays<sup>95</sup>. Ce sont plutôt des guerres répondant à des intérêts politiques et diplomatiques qui ne sont pas suffisants pour expliquer que les soldats soient prêts à donner leur vie. L'explication de la vertu a pu

---

<sup>94</sup> Les entretiens menés dans le cadre de cette étude ont confirmé ce sentiment.

<sup>95</sup> Voir le livre de Jean-Dominique Merchet qui pose la question du sens de la guerre en Afghanistan : Jean-Dominique Merchet, *Mourir pour l'Afghanistan - Pourquoi nos soldats tombent-ils là-bas ?*, Paris, Editions Jacob-Duvernet, 2008.

correspondre à une certaine vision des choses, mais semble en net recul. La France est, par exemple, un pays qui n'a pas connu le moindre conflit entre 1962 et 1991. Avant les interventions en ex-Yougoslavie, nombre d'officiers n'avaient pas subi l'épreuve du feu. De ce fait, les notions de courage et d'honneur sont de plus en plus devenues des mots qui ne parlaient plus à l'oreille des soldats. Sans exemple de vertu, sans occasion de développer ces habitudes de vertu, ce sont des valeurs qui sont tombées en désuétude. Certains soldats y sont attachés mais, dans la grande majorité, c'est avant tout le souci de son camarade qui motive réellement les soldats. Nous retrouvons l'idée centrale de la philosophie d'Emmanuel Levinas, à savoir que c'est le regard d'autrui qui nous oblige à l'action, qui nous permet d'agir (Levinas, 1982). Pour Levinas<sup>96</sup>, c'est pour répondre à ce regard que nous agissons, pour trouver l'approbation d'autrui. Nous sommes des êtres de relation et pas des individus isolés. Lorsque le soldat est face à la mort, c'est la relation qu'il a tissée avec ses camarades qui lui permet d'agir, c'est le regard de ses amis qui lui donne la force de transgresser cet interdit qu'on lui a inculqué toute sa vie : « *Tu ne tueras point* ».

---

<sup>96</sup> Emmanuel Levinas est un philosophe français qui fait partie des principales références en philosophie morale. Il est notamment célèbre pour son analyse du regard d'autrui comme élément catalyseur de nos comportements moraux.

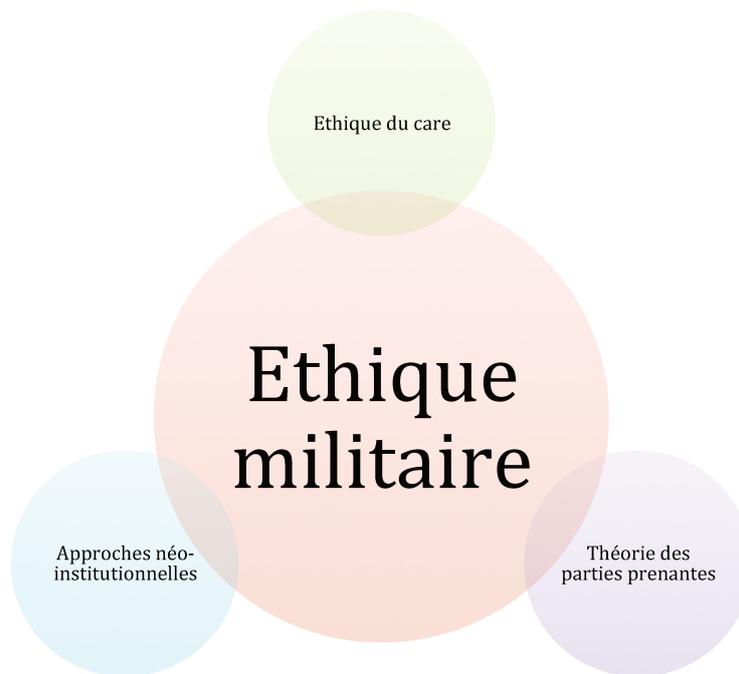
## Conclusion du chapitre 1

Nous avons désormais une meilleure compréhension des implications éthiques du caractère violent du métier de militaire. Cette partie nous a permis de voir les différentes justifications éthiques du métier, à travers les approches utilitaristes, déontologiques, vertueuse et du care de l'éthique militaire. Pour qu'une éthique soit pertinente pour un soldat, il faut qu'elle puisse s'appliquer lors de l'exercice de sa mission. Dans le contexte actuel, les soldats des armées occidentales sont amenés à s'engager pratiquement exclusivement dans des conflits asymétriques, comme ce fut le cas en Irak et en Afghanistan.

La compréhension fine des questionnements propres à l'éthique militaire, ainsi que celle des quatre modèles utilisés traditionnellement pour l'analyser, nous conduit à étudier les limites des modèles existants pour proposer notre grille de lecture.

## Chapitre 2 : Un cadre conceptuel d'analyse de l'éthique militaire innovant

Dans ce chapitre, nous allons suivre la construction de notre modèle théorique. Notre approche est originale en ce sens qu'elle s'appuie sur trois approches qui viennent se compléter et se renforcer les unes les autres :



La nécessité d'avoir recours à ces trois modèles issus de mondes académiques différents est issue de notre analyse de l'éthique militaire, développée dans le chapitre 1 :

- L'éthique du care vient de la philosophie morale, tout comme l'utilitarisme, la théorie de la vertu et les approches déontologiques, qui sont les approches traditionnellement utilisées pour travailler sur

l'éthique militaire. Toutefois, elle ne parvient pas à donner une méthodologie d'action.

- La théorie des parties prenantes est issue du champ de la « business ethics », que nous traduirons ici par éthique organisationnelle, une discipline entre philosophie et sciences de gestion, très développée aux Etats-Unis (un peu moins en France), notamment à la Wharton Business School. Elle donne une méthodologie d'action, tout en adhérant aux principes de l'éthique du care (avec laquelle elle partage de nombreuses analyses). Toutefois, elle ne permet pas de comprendre l'impact de l'institution militaire sur les comportements des individus.
- Les approches néo-institutionnelles répondent à ce dernier point et permettent de compléter le tableau. Elles viennent de la sociologie et de l'économie. Elles permettent de rendre compte de l'influence des institutions et de leurs normes sur les comportements des acteurs.

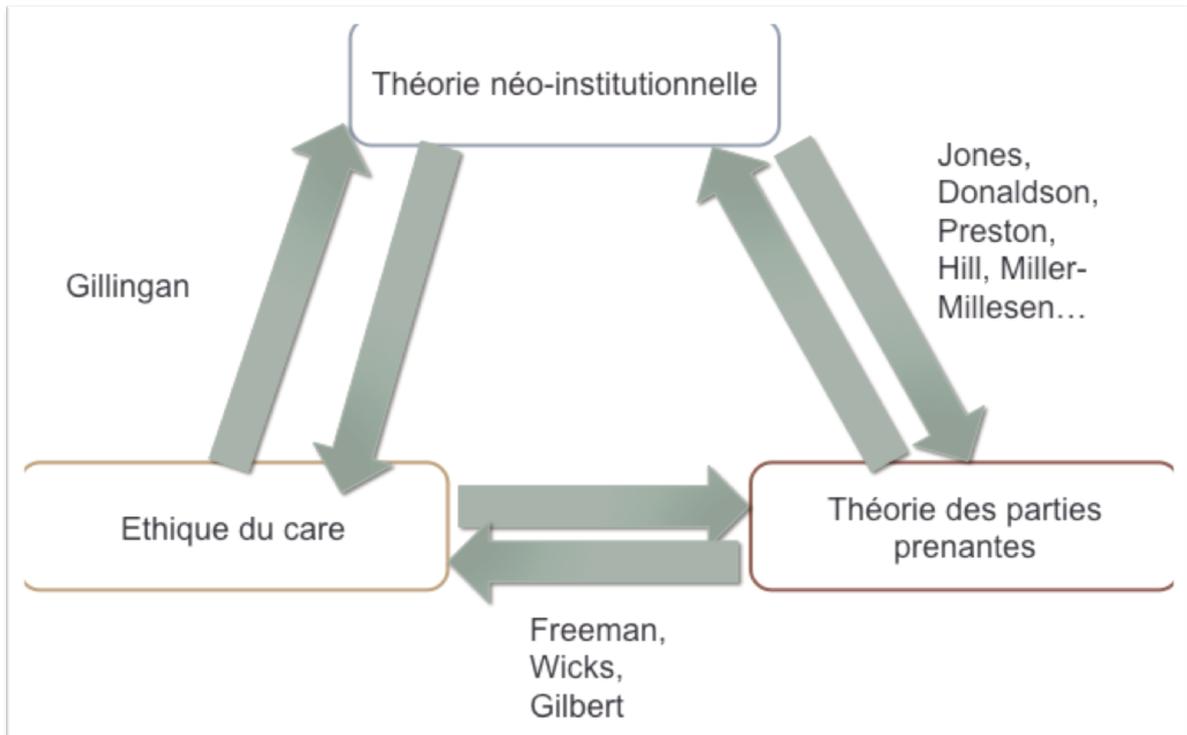
Un des enjeux de notre démarche est de savoir s'il est possible de combiner des approches issues de champs différents :

- L'éthique du care vient de la philosophie morale.
- La théorie des parties prenantes vient de l'éthique des affaires.
- L'approche néo-institutionnelle vient de la sociologie et de l'économie.

Cette combinaison ne va pas de soi, mais la description de ces différents mouvements permettra de voir à la fois leur complémentarité et les points communs autorisant une telle manipulation. Avant de rentrer dans ces

niveaux de détail, nous pouvons signaler que d'autres auteurs ont combiné ces différents modèles :

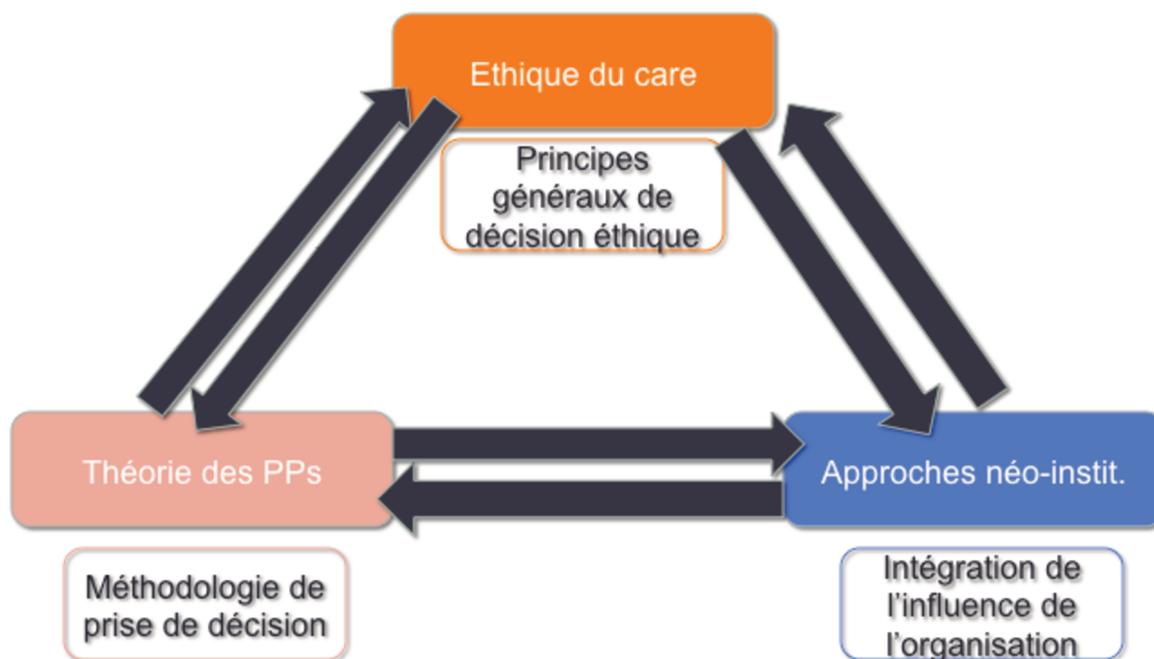
- Dans son article de 1984, édité en France en 2005, Carol Gilligan fait référence aux travaux de Scott et Meyer (1983), en expliquant que les théories morales énoncées jusque-là sont influencées par le fonctionnement des institutions dans lesquelles travaillent ces auteurs clés. C'est l'élément clé de son travail qui explique ainsi que les philosophies morales sont édictées pour des hommes blancs protestants évoluant dans certaines cultures institutionnelles et pas pour les autres catégories de population.
- Ed Freeman, le fondateur de la théorie des parties prenantes (1984) a écrit lui-même un article avec d'autres auteurs (Wicks *et al.*, 1994) sur le lien entre les théories féministes (qui se revendiquent de l'éthique du care) et les parties prenantes, en constatant plusieurs points communs entre les approches.
- La théorie des parties prenantes analyse l'entreprise comme répondant à des logiques de fonctionnement allant au-delà de la maximisation des profits. Ainsi, de nombreux auteurs de ce champ théorique se sont appuyés sur la théorie néo-institutionnelle pour développer leurs conclusions, en utilisant notamment des concepts comme le « nœud de contrats » (Jones, 1995), la théorie des coûts de transaction (Donaldson & Preston, 1995) ou encore la théorie de l'agence (Hill & Jones, 1992 ; Miller-Millesen, 2003).



***Principaux auteurs ayant fait des liens entre les trois approches***

De ce fait, la vraie nouveauté de notre recherche est de combiner les trois approches ; deux à deux, elles fonctionnent entre elles. Nous reviendrons en détail sur ce point dans le deuxième chapitre de cette partie.

Le schéma ci-dessous résume comment les différentes approches se complètent les unes par rapport aux autres :



L'éthique du care nous permet d'obtenir des principes généraux d'actions, applicables au champ militaire. La théorie des parties prenantes nous fournit une méthodologie d'action en cohérence avec ces principes. Toutefois, nous manquons encore d'outils de compréhension de la manière dont les forces socio-culturelles présentes au sein de l'institution militaire et dans son environnement influencent les soldats et officiers.

Or, les approches néo-institutionnelles sont un outil très utile pour comprendre comment l'environnement d'une organisation ou son contexte socio-culturel va impacter les comportements des agents. L'approche néo-institutionnelle permet d'intégrer à notre grille d'analyse les contingences organisationnelles qui viennent perturber le jugement moral des acteurs :

- Au niveau de l'individu et de ce qui motive ses décisions ;

- Au niveau du terrain (le champ de bataille en l'occurrence) et de la manière de prendre une décision ;
- Au niveau organisationnel de l'influence de l'organisation sur ces processus.

Les complémentarités entre la théorie des parties prenantes et l'approche néo-institutionnelle sont nombreuses. D'un côté, la théorie des parties prenantes vise à comprendre comment les organisations influencent et sont influencées par les acteurs qu'elles impactent. De l'autre, les approches néo-institutionnelles prennent encore plus de recul pour évoquer les éléments socio-culturels qui vont influencer les actes de chacun. C'est pourquoi de nombreux auteurs ont déjà fait le lien entre les deux approches (Donaldson et Preston, 1995 ; Hill et Jones, 1992). Dans notre développement de ce chapitre, nous évoquerons les trois approches et justifierons pour chacune sa complémentarité avec les autres. Nous prendrons également le temps d'expliquer pourquoi il nous a été nécessaire d'avoir une telle approche pluri-disciplinaire pour parvenir à cerner notre sujet.

Pour construire le modèle, nous retranscrivons dans ce développement le raisonnement qui a été le nôtre :

1. Nous examinons les modèles utilisés jusque-là pour parler de l'éthique militaire et analysons leurs insuffisances.
2. Nous présentons notre modèle, en commençant par l'éthique du care et les réponses qu'elle apporte, mais aussi ses manques ; puis en montrant comment la théorie des parties prenantes vient compléter avantageusement

l'éthique du care, avant d'analyser la nécessité d'avoir recours aux approches néo-institutionnelles pour parfaire notre cadre théorique.

5. Enfin, nous définissons les questions de recherche que nous explorons dans la partie empirique de notre travail.

## I. Les insuffisances des modèles actuels

Dans ce premier temps de développement, nous examinons d'abord la manière dont l'éthique militaire est traitée actuellement. Trois modèles théoriques sont principalement utilisés :

- Utilitarisme ;
- Approches déontologiques ;
- Théories de la vertu.

Or, ils ont tous des insuffisances qui en font des modèles inadaptés pour permettre de comprendre et d'agir sur les conflits d'aujourd'hui. Nous examinons ces insuffisances pour chacune de ces approches.

### ***A. La pensée utilitariste réduit l'éthique militaire au concept de « nécessité militaire »***

L'objet du militaire est de gagner la guerre. Il est dirigé vers cette vision à terme, vers ce but et c'est cela qui doit structurer son action. C'est donc une logique conséquentialiste, puisque le comportement demandé au soldat est de contribuer à l'établissement de la paix durable (Gruzalski, 2006)<sup>97</sup>. Le conséquentialisme est un mouvement théorique qui place au centre de sa vision une approche par les conséquences. Lorsqu'un individu doit prendre une décision, il doit le faire en évaluant les conséquences de sa décision.

---

<sup>97</sup> L'analyse de Gruzalski, un utilitariste contemporain, se centre sur la notion de sécurité. Pour lui, les actions des soldats dans le cadre de la lutte contre le terrorisme doivent être évaluées en termes de sécurité apportée. C'est pour cela que les utilitaristes ont plutôt désapprouvé l'intervention américaine en Irak, car elle n'a pas apporté davantage de sécurité aux Américains.

L'utilitarisme est parti de ce postulat conséquentialiste pour développer une théorie morale centrée sur l'idée que les actes qui doivent être privilégiés sont ceux qui produisent le plus grand Bien pour le plus grand nombre. Il se trouve que certains des auteurs les plus célèbres du courant utilitariste ont abordé la question du fait militaire. En examinant leur positionnement, nous pourrions essayer de questionner la pertinence de l'approche conséquentialiste pour examiner l'éthique militaire.

L'utilitarisme possède trois principaux fondateurs. Ils se sont succédés tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle. Jérémie Bentham, qui a initié la démarche et lancé le mouvement, John Stuart Mill, qui l'a popularisé dans son célèbre essai *Utilitarianism*, et Henry Sidgwick, qui a approfondi la démarche. Ces trois personnalités sont profondément marquées par leur attachement au libéralisme<sup>98</sup>, qui oriente fortement les réflexions de Mill et Sidgwick autour de la question de la guerre, Bentham ne s'étant jamais réellement penché sur la question.

John Stuart Mill s'est intéressé à la question de la guerre dans deux textes : *A Few Words on Non Intervention* en 1859 et *The Contest in America* en 1862<sup>99</sup>. La réflexion de Mill est clairement orientée par ses sympathies envers les peuples européens luttant contre la tyrannie de leurs souverains. Le développement de l'utilitarisme a en effet accompagné le mouvement de

---

<sup>98</sup> Le libéralisme politique vise à affranchir les citoyens de la tyrannie des dirigeants, afin de leur permettre de chercher le bonheur. La Constitution américaine parle ainsi de la recherche du bonheur (*pursuit of happiness*) comme d'un droit fondamental. De la même manière, les utilitaristes défendent une position visant à autoriser chacun à trouver le bonheur et le bien-être, la seule limite étant que cela n'empêche pas l'ensemble de la société d'accumuler la maximum de bien-être. Il existe une communauté de pensées et d'objectifs entre libéralisme politique et utilitarisme, d'où leur proximité.

<sup>99</sup> Les références détaillées sont dans la bibliographie.

libéralisation politique qu'ont connu l'Angleterre et l'Europe occidentale, tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un des postulats de l'utilitarisme est que le bien-être d'un individu a la même importance que le bien-être d'un autre individu. C'est un principe profondément égalitaire. De ce fait, Mill ne saurait soutenir la domination tyrannique de souverains européens, qui ne gouvernaient que dans l'intérêt d'une faction et non au nom du bien-être général. Mill est donc particulièrement attaché au respect de la liberté de chacun. C'est au nom de celle-ci qu'il loue l'attitude de la Grande-Bretagne de ne pas intervenir dans les affaires des autres pays<sup>100</sup>, alors que la Grande-Bretagne est la première puissance mondiale dans les années 1850-1860 et ne cherche pas à étendre son royaume territorialement en Europe. Mill se félicite de cette attitude. Ceci est pour le moins novateur, alors que les autres grandes puissances européennes sont plutôt interventionnistes dans le cadre du Concert européen<sup>101</sup>. Mill est sensible à cette décision des dirigeants britanniques car le principe de non-intervention défend l'idée que les opinions des hommes politiques britanniques ne devraient pas avoir plus d'importance que celles des dirigeants russes ou autrichiens. Cependant, des voix s'élèvent alors en Angleterre pour soutenir l'idée que les dirigeants britanniques fuient leurs responsabilités en ne défendant pas les mouvements révolutionnaires européens qui cherchent à lutter contre des régimes tyranniques, comme pouvaient l'être alors l'Empire russe ou la monarchie

---

<sup>100</sup> L'Empire britannique est alors une puissance en position d'hégémonie au niveau international.

<sup>101</sup> Le Concert européen représente la période entre 1814 et 1914, où les grandes puissances de l'époque (Grande-Bretagne, Russie, Prusse, Autriche-Hongrie et France) essaient de s'accorder diplomatiquement, plutôt que d'entrer dans des conflits de grande ampleur. Cela n'empêchera pas que des guerres éclatent, mais aucun conflit comparable aux guerres napoléoniennes n'aura lieu avant la grande boucherie de 1914.

austro-hongroise. Pour les hommes politiques britanniques, une intervention ne serait justifiée que si les intérêts nationaux anglais étaient menacés. Le propos de Mill va être de justifier moralement le principe de non-intervention défendu par la Grande-Bretagne, sans avoir recours à l'argument égoïste des politiciens anglais.

Mill pense que la règle de base doit être la non-intervention, au motif que la liberté d'un peuple n'est pas une chose qui se donne. La liberté doit se gagner pour pouvoir réellement s'installer dans un pays. C'est pourquoi il serait injustifié d'intervenir dans tous les pays gouvernés par des tyrans. Selon Mill, un peuple habitué à la servitude et qui ne parvient pas à se rebeller ne sera pas capable de conserver la liberté offerte par une intervention étrangère et il cherchera à nouveau à tomber dans les bras d'un tyran. Si l'on suit cette logique, les néo-conservateurs américains auraient donc eu tort de défendre l'idée qu'il était moral de renverser le régime de Saddam Hussein pour offrir la liberté aux Irakiens. Dans ce cas précis, Mill dirait que le principe de non-intervention prévaut. Il ne faut donc pas offrir la liberté à un peuple qui n'est pas prêt à mourir pour elle, car un tel peuple finira par redevenir esclave. On retrouve ici la démarche conséquentialiste de Mill. L'important est de mesurer les conséquences d'une intervention. S'il y a une forte chance que l'intervention soit inutile, alors il faut s'abstenir<sup>102</sup>. Or, donner la liberté à un peuple revient à s'exposer à ce que cette liberté soit très vite perdue, et dans ce cas, cela revient à dire qu'on ne peut pas parvenir à l'établissement

---

<sup>102</sup> La vision de Mill est ici assez proche du principe de proportionnalité, proposé par les théoriciens de la Guerre juste.

d'une paix durable par un tel procédé. C'est au nom de cette analyse des conséquences que Mill aura l'occasion de traiter à nouveau de la question militaire dans son écrit *The Contest in America*. La question se pose alors d'une possible guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis après l'incident du Trent<sup>103</sup>, alors que la guerre civile américaine fait rage. Lors de cet incident, les Etats-Unis ont arraisonné un bateau anglais transportant deux officiers confédérés. Un tel acte pourrait inciter les Anglais à déclarer la guerre à l'Etat américain. Mill s'y oppose car une telle guerre aurait de fait permis aux Confédérés de l'emporter sur le gouvernement officiel du Nord. Or, pour Mill, le Nord se bat avant tout pour lutter contre l'esclavage. Si l'intervention anglaise, aussi légitime soit-elle, se solde par le rétablissement de l'esclavage aux Etats-Unis, alors les conséquences sont trop néfastes pour qu'une intervention puisse être moralement justifiée. Dans son écrit, Mill va plus loin, en soutenant la position de Lincoln. Son libéralisme se manifeste ainsi lorsqu'il dit que la guerre peut être justifiée pour protéger la liberté de chacun. La guerre est alors un moindre mal au vu des enjeux du conflit. « *War, in a good cause, is not the greatest evil which a Nation can suffer... The decayed and degraded state of moral and patriotic feeling, which thinks that nothing is worth a war is worse* » (La guerre, si elle repose sur une juste cause, n'est pas le plus grand mal dont une Nation peut souffrir... La

---

<sup>103</sup> L'affaire du Trent se produit durant la première année de la guerre civile américaine en 1861. Le gouvernement britannique est neutre dans le conflit, même si ses sympathies vont plutôt aux Confédérés. Lorsque le bateau britannique *Trent* est arrêté par un officier américain, la presse britannique s'insurge contre cet incident et les deux pays sont au bord de la déclaration de guerre. Finalement, les deux parties trouveront un accord car aucune des deux ne pouvait se permettre un tel conflit. Au final, l'affaire du Trent permettra d'établir un climat de confiance entre les deux gouvernements, qui ont appris à négocier sereinement ensemble lors de cet incident.

décadence morale et le sentiment patriotique qui soutiendraient que rien ne peut justifier une guerre sont des maux bien plus dangereux) (Mill, 1867, p. 31). Mill défend ici les guerres patriotiques et révolutionnaires qui cherchent à défendre les libertés de chacun. Dans ces cas-là, peu importent les moyens, de tels objectifs valent assurément la peine de s'engager dans un conflit, aussi dur soit-il.

C'est dans cette même logique que Mill évoque deux exceptions aux principes de non-intervention. La première se présente lorsqu'une puissance étrangère a envahi un autre pays et constitue une menace pour nous. L'ennemi se renforce et se fait menaçant, une intervention est donc justifiée. Par exemple, la France et l'Angleterre pouvaient légitimement intervenir lorsque l'Allemagne hitlérienne attaqua la Pologne en 1939. La deuxième exception intervient lorsque le régime en place gouverne par « *des violences contraires à la notion d'humanité* » (« *severities repugnant to humanity* », Mill, 1867, p. 257), selon les mots de Mill. Non seulement l'utilitarisme prend donc en compte les probabilités de succès d'une opération militaire, mais il tient également en considération un élément de proportionnalité. Ainsi, le principe de non-intervention prévaut par défaut. Cependant, si un état commet des massacres tels qu'une intervention militaire sera moins coûteuse en vie que le fait de ne rien faire, alors l'intervention est justifiée. Ainsi, il est moral d'intervenir pour stopper un génocide ou un massacre de population à grande échelle.

Une intervention utile au sens de Mill est donc une intervention qui cherche à défendre et favoriser le développement de la liberté de chacun.

Toutes ses prises de position sur la question militaire sont tournées vers cet objectif, qui mérite selon lui l'emploi de tous les moyens. C'est par cette même logique que Mill défend son soutien pour les mouvements révolutionnaires. Dans un écrit précédent<sup>104</sup>, Mill explique ainsi que lorsqu'une Révolution est sur le point d'éclater, tout individu doit examiner les conséquences possibles de ces événements, notamment en ce qui concerne la question du développement de la liberté. Si un changement de gouvernement apparaît bénéfique et l'emporte sur les dangers que peuvent susciter toute Révolution, alors chacun doit comprendre qu'il « *peut être alors de son devoir de lutter pour un tel changement, quels que soient les risques encourus* » (« *it may still be his duty to strive for such a change at whatever risk* », Mill, 1966).

Henry Sidgwick a recours à la même logique conséquentialiste. Cependant, ses écrits sur la question de la guerre sont moins marqués par cette passion pour les mouvements révolutionnaires, caractéristique de Mill. Sidgwick écrit à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, alors que les premiers mouvements d'une régulation internationale du champ de bataille commencent à se mettre en place. Sidgwick s'intéresse à la question de la guerre dans l'un de ses écrits majeurs *The Elements of politics* (Sidgwick, 1897), dans lequel il consacre un chapitre aux lois régissant la guerre. C'est dans une note de bas de page que Sidgwick montre comment son point de vue conséquentialiste peut être critique envers ces récentes tentatives de réglementation. Ainsi,

---

<sup>104</sup> Nous faisons références à *A few observations on the French Revolution*, texte réédité en 1966 (Mill, 1966).

Sidgwick explique : « Dans la Déclaration de St Petersburg de 1868, les puissances européennes se sont accordées sur le fait qu'il serait contraire aux lois de l'humanité d'utiliser des armes rendant la mort inévitable. Je ne comprends pas sur quels principes repose cet accord puisque tuer un ennemi est le meilleur moyen de le rendre inoffensif » (Sidgwick, 1897, p.268).

Sidgwick explique clairement que d'un point de vue utilitariste, une telle règle est absurde. L'objectif de la guerre est de remporter la victoire sur l'armée ennemie. Pour cela, il faut rendre l'adversaire inoffensif. Le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est de tuer les soldats adverses ; il est donc absurde de vouloir se priver de ce moyen, étant donnée la fin visée. Sidgwick ajoute : « De plus, si le processus qui rend la mort inévitable permet aussi de mourir plus rapidement et sans souffrance, alors c'est un moyen de réduire les souffrances du champ de bataille » (Sidgwick, 1897, p.268).

Là encore, la fin l'emporte sur les moyens. Les puissances européennes ont essayé à St Petersburg de rendre la guerre plus humaine, moins douloureuse. Si tel est l'objectif, leur souci doit être de réduire au minimum les souffrances provoquées par la guerre. Tuer un ennemi peut être moins douloureux que de lui couper un bras. Il est donc absurde de se priver de moyens rendant la mort inévitable. Là où Sidgwick est critiquable de notre point de vue, c'est qu'il assimile la victoire dans la guerre à une destruction de l'ennemi. Or, nous avons vu que cela ne suffit pas pour garantir une victoire. Seul l'avènement d'une paix durable entre les belligérants permet de mettre un terme à la guerre et de parler de mission accomplie. La vision de

Sidgwick est bien trop réductrice. De ce fait, l'usage de moyens inhumains pour gagner la guerre pourrait bien être perçu comme un acte rendant impossible toute négociation si l'ennemi considère qu'il ne peut pas traiter ou négocier avec des individus se comportant de la sorte.

Toutefois, afin d'éviter que de tels raisonnements ne mènent à une justification de toutes les horreurs de la guerre, Sidgwick préconise ce que Michael Walzer a appelé la « *double règle de Sidgwick* » (Walzer, 1977, p. 249). Selon Sidgwick, nous ne pouvons nous permettre de perpétrer « *aucune mauvaise action qui ne contribue pas matériellement à la fin de la guerre (à la victoire), ou dont l'utilité en vue de cette fin est faible en comparaison de l'importance du dommage*<sup>105</sup> ».

Cette double règle se caractérise donc par ce que l'on appelle habituellement la nécessité militaire et par un souci de proportionnalité. Un utilitariste contemporain, Richard Brandt<sup>106</sup> reprend l'idée de Sidgwick en reformulant ces deux éléments. Tout d'abord, il résume l'idée de nécessité militaire ainsi : « *La destruction substantielle des vies et des propriétés des ennemis civils est acceptable seulement lorsqu'il y a de bonnes preuves que cela améliorera de façon significative les chances de victoire* » (Brandt, 1972).

---

<sup>105</sup> La citation est extraite du livre de Walzer (Walzer, 1977, P. 249).

<sup>106</sup> Richard Brandt (1910-1997) est l'un des utilitaristes contemporains les plus influents. Il a enseigné notamment à l'Université du Michigan où il s'est fait le défenseur des idées de Bentham, Mill et Sidgwick.

L'idée est donc bien que la seule règle absolue qu'un utilitariste puisse accepter est de s'engager à ne pas commettre d'actes inutiles pour atteindre l'objectif professionnel de tout militaire, gagner la guerre. Comme Sidgwick le résume lui même, « *je pense qu'il n'y a pas de difficulté matérielle à limiter les dommages provoqués par la guerre à quelque chose comme le minimum nécessaire pour atteindre les buts de la guerre* » (Sidgwick, 1897, p.270).

Nous sommes à la recherche du contenu d'une éthique appliquée à la profession militaire. Le métier de militaire consiste à gagner la guerre. Ses actes doivent donc lui permettre d'atteindre ce but. Il est immoral qu'il ait recours à des actes inutiles pour atteindre ce but ; il ne faut pas dévier de l'objectif et faire ce qu'il faut pour le remplir, ni plus, ni moins. Le deuxième élément contenu dans la double règle de Sidgwick est le critère de proportionnalité. Comme le signale Walzer, Sidgwick voulait éviter d'engendrer une amertume qui puisse durer après les combats, et ainsi menacer la paix future. Sidgwick pense ici vraisemblablement au cas de l'Alsace-Lorraine, annexée par l'Empire allemand en 1870. La France est, depuis cette annexion, constamment habitée par un désir de revanche envers les Allemands afin de récupérer ce territoire, qui sera l'une des raisons conduisant au déclenchement de la Première Guerre mondiale. D'un point de vue conséquentialiste, Sidgwick affirme ainsi avec raison que l'annexion de l'Alsace-Lorraine est contre-productive car elle porte les germes d'un conflit futur. De ce fait, lorsqu'une action est effectuée, il est important de se

demander si elle ne causera pas trop de tort à la partie adverse, en occultant toute possibilité de paix à l'avenir. Cet argument suggère que toute violence démesurée est en faite inutile. Sidgwick s'oppose à l'établissement de tout principe absolu. Si l'utilisation de cette arme permet de hâter la fin de la guerre et n'entrave pas la paix à long terme, alors il ne voit pas d'objection à y avoir recours. Il est important selon lui de toujours évaluer les conséquences, à court et à long terme, d'une décision en temps de guerre. Si cela doit conduire les victimes à un ressentiment de longue durée, alors un utilitariste ne saurait le préconiser. Richard Brandt reprend également cette idée en proposant de dire qu'une action militaire n'est acceptable que si l'utilité de la victoire pour toutes les parties concernées par cette action, multipliée par les probabilités supplémentaires de la victoire apportées par cette action, est plus importante que la possible « désutilité » de la victoire multipliée par sa probabilité (Brandt, 1972). Avant de prendre une décision, un militaire doit réaliser un calcul pour savoir si l'action envisagée est utile. Il calcule d'abord l'utilité de la victoire de son armée pour toutes les parties prenantes au conflit (alliés, ennemis, populations, etc.). Il calcule subséquemment l'utilité de l'action envisagée pour rapprocher son armée de la victoire. Il multiplie ces deux chiffres. Ensuite, il calcule le coût de la victoire de son armée pour toutes les parties prenantes au conflit (certains n'ont sans doute pas intérêt à cette victoire). Il multiplie ce coût par la probabilité de la défaite de son armée si l'action envisagée est effectuée. Enfin, le militaire compare les deux chiffres obtenus. Si le premier calcul qui représente les avantages de l'action envisagée est supérieur au deuxième,

qui représente les inconvénients de cette action, alors celle-ci est morale. Brandt tient ici compte de l'incertitude entourant de telles décisions en introduisant des probabilités. Ensuite, il pèse les avantages et inconvénients des conséquences de la victoire de l'armée pour savoir si l'action militaire peut être justifiée d'un point de vue utilitariste.

La vision des fondateurs de l'utilitarisme de la guerre est teintée d'un fort libéralisme<sup>107</sup>, d'une vision orientée par l'évaluation conséquentialiste de nos actes, tout en tenant compte de la proportionnalité de nos actes par rapport aux résultats escomptés. Il est alors possible de produire des calculs qui seront autant d'outils d'aide à la décision morale. Les deux préoccupations majeures de l'utilitarisme sont d'une part, de s'ancrer dans une culture libérale et démocratique, ce qui conduit les utilitaristes à soutenir toute action permettant d'accroître le niveau de liberté des individus et, d'autre part, de tenter de fournir des outils pratiques d'aide à la décision. C'est une théorie morale positive qui ne cherche pas à interdire certaines actions, mais plutôt à voir quelles actions sont à entreprendre afin de soutenir les objectifs visés. L'utilitarisme de la guerre se veut pratique et libéral.

La première limite de l'utilitarisme est qu'il pourrait amener à réaliser des actes contraires à nos intuitions morales. En effet, un utilitariste n'a aucune limite morale *a priori*, le champ de ses possibilités n'est limité que par les

---

<sup>107</sup> L'utilitarisme propose de donner un indicateur de mesure aux individus de la moralité des décisions prises par le Souverain. En évaluant le bien-être pour la société apporté par les positions de l'Etat, chacun devient alors capable de soutenir ou de s'opposer à ces décisions si elles se révèlent injustes. Dans la vision de Mill notamment, l'utilitarisme est un facilitateur de la mise en place du libéralisme.

conséquences de ses actes. C'est en évoquant un argument utilitariste que le président Truman a pris la décision d'utiliser la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki. En effet, l'armée américaine estimait qu'étant donné la résistance farouche des Japonais, la conquête de l'archipel nippon coûterait la vie à 1,5 millions de soldats américains. Le bombardement d'Hiroshima a tué 250 000 Japonais. Même si on y ajoute les victimes des radiations, une invasion terrestre du Japon aurait sans doute coûté plus de vies que n'en a provoqué le bombardement d'Hiroshima. Pourtant, des personnalités, comme la philosophe britannique G.E.M. Anscombe<sup>108</sup>, ont mis en avant que de tels actes étaient immoraux. Les victimes d'Hiroshima étaient des innocents, qui ne constituaient pas de menace pour les troupes américaines<sup>109</sup> (Bat-Ami, 2005). Anscombe dénonce l'idée que l'on puisse se permettre de tuer des personnes innocentes pour atteindre nos objectifs. Hiroshima nous choque encore aujourd'hui, beaucoup plus que la mort des soldats américains à Okinawa ou à Guam, car les personnes touchées n'avaient rien fait pour mériter un tel châtement. En outre, le choix de ces deux villes étaient moralement arbitraire ; n'importe quelle autre ville japonaise aurait pu servir de théâtre d'expérimentation à la bombe A. L'approche utilitariste a donc permis aux décideurs américains de s'affranchir de toute restriction déontologique pour aboutir à la conclusion qu'il pouvait être moral de bombarder Hiroshima. Une telle position est pourtant

---

<sup>108</sup> Gertrude Elizabeth Margaret Anscombe est une philosophe anglaise et théologienne, élève de Wittgenstein. Elle s'est fait connaître pour son opposition à la remise d'un diplôme par l'Université d'Oxford au Président Truman en 1956. Anscombe défend une approche déontologique en matière de droit de la guerre, centrée sur la protection à tout prix de la vie des non-combattants.

<sup>109</sup> La position d'Anscombe est très bien synthétisée dans l'article de Bat-Ami.

discutable. L'arbitraire de la décision, son absence de distinction entre personnes engagées dans le conflit et personnes dont le seul tort est d'être habitant d'Hiroshima, rend la décision de Truman injuste. Si nous nous positionnons d'un point de vue déontologique, l'ampleur de la destruction causée par une telle arme est si importante qu'une interdiction pure et simple de son emploi pourrait se justifier. Le droit de la guerre s'oppose à la vision utilitariste d'Hiroshima. Un des principes de base du droit de la guerre repose sur la discrimination qui doit être faite entre les combattants et les non-combattants. Or, l'arme nucléaire tue sans distinction, allant contre la préservation des populations civiles. Thomas Nagel <sup>110</sup> justifie ce positionnement déontologique en expliquant que l'agression ou l'hostilité, pour être permmissible, doit être dirigée vers son réel objet, celui qui rend votre action juste, et pas vers une cible périphérique (Nagel, 1979). Ainsi, un tel acte ne pourrait être considéré comme moral que si notre attaque s'adresse spécifiquement et intentionnellement à une personne qui doit pouvoir recevoir cette attaque et la comprendre. Parmi les victimes d'Hiroshima, beaucoup n'étaient pas impliquées dans l'effort de guerre japonais. Certains pouvaient même n'attendre que la paix et attendaient que leur empereur capitule. Pour Nagel, des actes hostiles sont dirigés envers une attitude spécifique de la personne attaquée. Ainsi, un soldat peut en tuer un autre lors d'un affrontement direct, en identifiant ce soldat comme la personne qui pourrait le blesser, voire le tuer. En revanche, il est injustifiable de provoquer

---

<sup>110</sup> Thomas Nagel est professeur de philosophie et de droit à la New York University.

un bombardement d'une ville japonaise au hasard pour forcer le gouvernement japonais à se rendre. La seule action possible selon Nagel est d'attaquer directement le gouvernement japonais et donc ne pas utiliser les populations comme un moyen de contrainte envers le gouvernement. Il critique l'utilisation de tous les moyens pour parvenir à ses fins. Nagel pense que des limites doivent être introduites, alors qu'un utilitariste n'accepte pas de limites absolues.

L'autre grand reproche que l'on peut faire à l'utilitarisme est son exigence démesurée envers les individus. En effet, l'utilitarisme demande à ce que les individus agissent selon le bien-être général. Cependant, même s'il peut être rationnel pour l'individu d'agir dans l'idée de maximiser les conséquences de ses actes, il se peut que cela aille contre ses intérêts. Comme le dit Bernard Williams<sup>111</sup> (1973), cela n'empêche pas l'agent d'avoir des sentiments le mettant mal à l'aise avec ce choix, car cela touche à son intérêt propre. Par exemple, imaginons qu'un groupe de soldats se fasse prendre dans une embuscade. L'un d'entre eux est blessé et reste au sol, alors que les autres parviennent à se réfugier derrière un rocher. Une vision utilitariste pourrait soutenir que l'intérêt général demande d'abandonner le soldat car cela serait trop dangereux pour le reste de la troupe d'intervenir sans connaître les forces de l'ennemi. Imaginons que si le reste de la troupe devait aussi succomber à l'embuscade, cela entraînerait la défaite de

---

<sup>111</sup> Bernard Williams est un philosophe britannique décédé en 2003. C'est l'un des auteurs les plus influents de sa génération, notamment pour ses travaux sur la conciliation entre obligation morale et la satisfaction de ses intérêts personnels. Williams ne se place pas dans un courant particulier de philosophie morale. Il cherche à réunir les différentes approches autour d'un humanisme affirmé.

l'armée, un utilitariste expliquerait alors qu'il faut abandonner le soldat blessé à l'ennemi. Pourtant, il est certain que ses camarades auraient des difficultés à accepter cette décision. Williams évoque une responsabilité négative de l'utilitarisme. En effet, cette théorie morale peut aller jusqu'à nous rendre responsable des actes que nous ne commettons pas. En nous abstenant d'agir selon des principes utilitaristes, nous devenons responsables des conséquences résultant de notre inaction. Nous sommes donc obligés d'agir. La responsabilité qui nous incombe revient alors à nous demander de faire tout notre possible pour améliorer la situation, toute inaction étant moralement condamnable. Ainsi, imaginons qu'un soldat se retrouve face au fils du dirigeant de l'armée ennemie. Si tout laisse à penser que la mort de l'enfant rendrait le dirigeant inconsolable au point qu'il renonce au conflit, un utilitariste se devrait de tuer l'enfant. En cas de refus, l'individu serait alors responsable du fait que la guerre continue, alors que le soldat n'a tout simplement pas pu tuer un enfant innocent. Doit-on le blâmer pour cela ? Un utilitariste dirait que oui. Williams va même jusqu'à parler d'aliénation. L'individu n'a plus de choix possible. Il est obligé d'agir afin de maximiser son utilité ou alors il sera moralement condamné. Williams estime donc que l'individu n'a plus de libre arbitre et se retrouve aliéné par la doctrine utilitariste qui lui dicte son comportement moral. De ce fait, il devient impossible pour l'individu d'avoir des projets personnels. Si vous vouliez devenir avocat, mais qu'un calcul utilitariste montre que vous serez plus utile à la société comme médecin, vous êtes alors obligé de sacrifier votre intérêt personnel au bien-être général. L'utilitarisme s'oppose ainsi à l'individualisme,

au point qu'il ne laisse plus de place à l'individu pour exprimer ses choix personnels. Ce point marque une zone de friction avec le libéralisme. L'utilitarisme est une philosophie morale résolument démocratique. Les tenants de cette théorie sont pour le respect de la loi de la majorité, ce à quoi certains libéraux<sup>112</sup> pourraient s'opposer en refusant de soumettre l'expression de ses libertés à la loi du nombre.

L'utilitarisme pourrait mener à la fois à un manque de responsabilisation (l'individu s'abrite derrière un calcul utilitariste pour justifier le recours à des moyens inhumains) et à une négation de l'individualité, à une confusion entre « *impartialité et impersonnalité* » (Rawls, 1997). L'individu n'a pas d'autre choix que d'obéir au principe utilitariste, même si cela va à l'encontre de son intérêt. Enfin, la difficulté majeure du calcul utilitariste est tout simplement l'incertitude entourant nos décisions qui rend très aléatoires les calculs *a priori* sur les conséquences de nos actes. Est-il seulement possible de prévoir toutes ces conséquences ? Seul un devin pourrait le faire réellement. De ce fait, est-ce qu'une personne qui a pris une décision en évaluant les conséquences de ses actes, mais qui se serait trompé, devrait être condamnée d'un point de vue utilitariste ? Une telle incertitude ne peut que peser sur le soldat. L'éthique utilitariste permet d'apporter une approche conséquentialiste adaptée à l'action du soldat qui est d'agir pour remplir sa mission, cependant elle ne peut à elle seule servir de socle suffisamment solide pour élaborer une éthique du soldat.

---

<sup>112</sup> Dans la mouvance libertarienne par exemple, des personnalités comme Ron Paul pourraient ne pas se retrouver dans l'utilitarisme à cause de cette difficulté.



Apports	Limites
Orienté <b>résultats et actions</b> : le personnel militaire est plutôt orienté vers l'action (Huttington, 1957 ; Schweisguth, 1978). L'approche conséquentialiste et pragmatique de l'utilitarisme est parlante pour les acteurs.	<b>Impossible de prévoir en avance</b> les conséquences de ses actions, d'autant plus sur des théâtres d'opérations de plus en plus complexes.
Donne une manière <b>d'évaluer la valeur morale des actions</b> en fonction du principe du plus grand bien-être pour le plus grand nombre.	<b>Va à l'encontre des principes du droit international</b> auquel des Etats comme la France et les Etats-Unis souscrivent (du moins officiellement).
Adapté aux concepts <b>d'utilité militaire</b> et de <b>réponse proportionnelle</b> déjà appliqués dans les armées.	Ne respecte pas les droits des individus et peut amener <b>à perdre la bataille du « cœur et des esprits »</b> (de la Grance et Balencie, 2009 ; Chalian, 2009) pourtant cruciale dans les combats asymétriques.

### **Apports et limites de l'utilitarisme pour l'éthique militaire**

Les trois limites rendent de fait l'utilitarisme inapplicable en l'état par les militaires français et américains, soumis à un cadre juridique contraint et qui ne tient pas compte des parties prenantes.

### **B. Une approche déontologique appliquée comme une éthique de la règle inadaptée au terrain**

L'approche déontologique des situations de guerre a été développée afin de réfléchir à la manière dont il était possible de s'orienter dans nos actes

moraux quotidiens. Dans les approches de l'éthique militaire des académies militaires occidentales, la philosophie de Kant est souvent citée comme point de référence pour définir des règles éthiques de comportement. Dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Kant cherche à découvrir la loi morale qui nous guiderait dans nos décisions morales. Kant pense qu'il est possible de déterminer une règle absolue, qu'il a trouvée dans la loi de la Raison, qui nous permet d'effectuer notre arbitrage en fonction d'un principe universel. Kant développe ainsi une éthique qui s'oppose à l'approche conséquentialiste, prônée par l'utilitarisme. Le conséquentialisme consiste à évaluer une action selon son résultat plutôt que par le principe qui la soutient. L'utilitarisme apporte un principe moral d'évaluation de ses actions à l'approche conséquentialiste via le principe de maximisation du bien-être pour le plus grand nombre. Pour Kant, seul importe que notre volonté morale soit bonne. En outre, alors que l'utilitarisme associe la moralité à la recherche du bonheur, Kant affirme que la loi de la Raison peut nous amener à agir contre nos intérêts et notre propre bonheur. On peut même dire que c'est dans ces cas-là que notre moralité s'affirme dans toute sa pureté. Il s'agit de résister à nos inclinaisons naturelles pour n'agir que selon la loi de la Raison. La loi morale que nous devons suivre est en ce sens indifférente, voire contraire, à nos inclinations, et donc à notre désir de bonheur, puisque le bonheur réside dans la satisfaction de nos inclinations.

À l'aide de la raison pratique, Kant pense qu'il est possible de déterminer un ensemble de prescriptions, de règlements que nous devons respecter en tout temps et tout lieu. Dans le cadre d'une éthique militaire, une approche

kantienne permet de formuler des règles absolues. Cependant, l'éthique kantienne ne saurait se réduire à une simple éthique de la règle. En effet, Kant accorde une importance primordiale à la liberté et à l'autonomie de l'individu. C'est donc bien l'individu lui-même qui doit se fixer des règles éthiques qui vont gouverner ses actes. C'est par sa capacité d'analyse que l'individu manifeste sa liberté en déterminant, selon la loi de la Raison, la façon dont il doit se comporter.

Nous n'irons pas plus loin dans l'analyse de la philosophie kantienne car ce n'est pas le lieu ici<sup>113</sup>. Nous nous intéresserons plutôt à la manière dont Kant a été utilisé dans le monde militaire. L'institution militaire se caractérise par une discipline très forte où l'accent est mis sur une obéissance stricte aux ordres. Cette discipline est indispensable dans une profession où les individus sont confrontés à un danger de mort. Devant un tel risque, un réflexe très humain serait de s'enfuir afin de protéger sa vie. Or, l'institution militaire a besoin pour fonctionner d'avoir des soldats qui ne fuient pas devant le feu de la bataille, ou alors elle serait dans l'incapacité de remplir sa mission de protection des intérêts nationaux. L'institution a donc développé des normes et processus pour encadrer autant que possible les soldats afin de rendre le moins probable une défection de leur part lors des face-à-face avec l'ennemi. Dans ce cadre, la théorie kantienne a pu apparaître séduisante, puisqu'elle considère qu'il est possible qu'il soit moralement préférable d'agir

---

<sup>113</sup> Pour en savoir plus sur l'analyse de la philosophie kantienne par des auteurs du champ de l'éthique militaire, nous renvoyons à l'ouvrage de Michael Walzer *Guerres justes et injustes* (2006) et à celui de J. Carl Ficarrotta *Kantian thinking about military ethics*, (2010).

selon une logique contraire à notre bonheur personnel pour suivre la loi de notre Raison. Le soldat engagé dans l'armée ne souhaite pas mourir. Ce n'est pas un convoi de suicidaires qui est envoyé au front. De ce fait, la recherche de son bonheur individuel devrait l'inciter à fuir devant le risque de mort. Une réflexion éthique suggérant que la bonne chose à faire peut aller contre notre bonheur permet de justifier moralement que l'institution militaire puisse envoyer des soldats prendre d'importants risques pour leur vie.

Lors de la formation d'un soldat, la phase la plus marquante est la période « d'endoctrinement ». Etymologiquement, ce terme désigne le fait de gagner quelqu'un à une maxime, une opinion donnée. C'est une certaine vision de la formation, qui ne consiste pas à développer l'esprit critique, mais au contraire à formater un esprit à un fonctionnement donné. Nous définirons sous ce terme tout ce qui concerne l'apprentissage par le jeune soldat de l'ensemble des normes et règles de l'institution militaire. La partie la plus visible de cette formation est le fait de se vêtir d'une certaine façon, d'avoir une coupe de cheveux courte, de se lever à tout moment pour partir accomplir une mission ou un entraînement, etc. L'endoctrinement a surtout pour vocation d'apprendre au soldat à obéir, à suivre les ordres du sous-officier qui le dirige et de se conformer aux manières d'agir, de. Dans ce cadre, le soldat prend l'habitude d'obéir à des règles précises de comportement. Lorsqu'il sera envoyé sur le front, ces règles prendront la forme des règles d'engagement qui décrivent avec précision les conditions d'emploi de la force et les manières de réagir face à diverses situations selon le conflit considéré.

Cette culture militaire de l'endoctrinement conduit également le soldat à être demandeur de prescriptions lui disant comment il doit agir. C'est là où se joue la déformation de l'éthique déontologique préconisée dans le milieu militaire par rapport à celle préconisée par Kant. Là où Kant décrivait une méthode pour parvenir à un raisonnement individuel permettant de trouver par soi-même, en toute autonomie, une règle éthique de comportement, l'institution militaire propose des règlements qui s'imposent au soldat sans qu'il lui soit demandé de réfléchir au bien-fondé moral de ces prescriptions. L'éthique déontologique prescrite en milieu militaire n'est pas une éthique kantienne, mais bien une éthique du règlement et de la discipline. Elle provient d'un souci de l'institution de s'assurer de la loyauté du soldat sur le champ de bataille, et d'une demande des soldats pour les guider dans un environnement complexe et stressant.

C'est dans cette direction que s'est orientée l'institution militaire en multipliant les règlements. Leslie E. Sekerka<sup>114</sup> s'est intéressé à la manière dont l'institution militaire promeut la moralité en son sein (Sekerka 2005). Sekerka met en avant que l'ensemble des règlements adoptés sont avant tout défensifs. Ils sont établis dans une logique de contrôle des actes des individus, afin de s'assurer qu'ils se conforment aux habitudes de comportement du monde militaire. Nous sommes dans une démarche qui cherche d'abord à éviter tout débordement plutôt qu'à promouvoir des standards moraux

---

<sup>114</sup> Le docteur Sekerka dirige le Centre de recherche Ethique en action et est professeure en comportement des organisations au Menlo College à Atherton en Californie. Elle s'intéresse notamment à la manière dont il est possible de développer les vertus des individus dans leurs pratiques quotidiennes.

élevés. L'éthique militaire apparaîtrait aux soldats avant tout comme un ensemble de prescriptions, de règlements à respecter. Ces règles étaient même associées parfois au terme de contrainte par les soldats qui regrettaient de ne pas avoir plus de liberté pour prendre des initiatives lorsqu'ils étaient déployés sur le terrain. Il était également reproché à tous ces règlements d'être décontextualisés et du coup, inadaptés aux terrains d'opération.

Une institution a beau être juste, avoir des principes fermes et bien établis, avoir des processus précis, elle reste totalement dépendante des actes de ses membres. L'être humain ne fonctionne pas comme un robot et les processus ne suffisent pas toujours à prévenir les problèmes. Les cas sont légions, notamment dans le monde de l'entreprise. Par exemple, la Société Générale avait des processus de contrôle stricts pour empêcher ses traders d'engager des sommes trop importantes dans leurs paris financiers. Pourtant, cela n'a pas empêché Jérôme Kerviel de passer outre, grâce à son pouvoir de persuasion et à sa connaissance de ces contrôles<sup>115</sup>.

*« Les codes de « meilleures pratiques » et autres documents sur les procédures de surveillance, qui font aujourd'hui partie intégrante des systèmes de contrôle, peuvent donc au mieux servir de guides pour attirer l'attention sur certaines zones à risque, mais ne prétendent pas les éliminer*

---

<sup>115</sup> Plus de détails sur cette affaire dans le livre de Blanrue et Lafaille sur l'affaire Kerviel (2008).

*complètement, et cela est vrai tant pour les codes de gouvernance que pour les procédures de contrôle interne » (Monin, 2008, p. 133).*

Les processus de contrôle renvoient aux procédures de *compliance* qui ont été mises en place pour lutter contre les scandales éthiques en entreprise du début des années 2000<sup>116</sup>. La *compliance* consiste à mettre en œuvre des processus stricts de contrôle visant à encadrer l'activité des salariés. L'objectif est d'empêcher toute possibilité de mensonge ou de dissimulation de la part des individus. Dans le cas Kerviel, le trader de la Société Générale avait travaillé pour les organismes de contrôle avant de devenir trader (Monin, 2008, p. 134). Il a donc pu se jouer des procédures de contrôle grâce à sa connaissance du système. Pour s'assurer de la moralité des actes d'une institution, nous nous retrouvons alors dépendant du facteur humain, qui n'est jamais totalement contrôlable (Crozier, 1977<sup>117</sup>).

Dans la théorie de la justice, John Rawls présuppose une obéissance des acteurs aux principes de justice. Le raisonnement de Rawls se fonde sur l'idée du contrat. Il émet l'idée que si les individus d'une société étaient recouverts d'un « voile d'ignorance », c'est à dire qu'ils n'avaient aucune connaissance de leur statut social, ils se mettraient rationnellement d'accord

---

<sup>116</sup> L'affaire Enron, qui explose en 2000-2001, a été le déclencheur de la mise en place de la *compliance* dans les entreprises. Enron avait falsifié ses comptes, notamment en faisant passer ses déficits sur les comptes de ses filiales, ce qui lui permettait de simuler une bonne santé financière, alors que l'entreprise était au bord de la faillite. Le maquillage comptable fut dénoncé par une des salariés de l'entreprise et a conduit à la faillite d'Enron. C'est pour éviter que de tels événements se reproduisent que les systèmes de *compliance* ont été mis en place, tels que ceux consécutifs à la mise en place de la loi Sarbanes-Oxley.

<sup>117</sup> Dans *L'acteur et le système*, Michel Crozier montre bien comment les acteurs se créent des marges de manœuvre une fois qu'ils ont compris et analysé le fonctionnement des organisations. Ces comportements individuels souvent imprévisibles rendent complexe le pilotage de l'organisation.

sur des principes de justice. Rawls nomme ce moment où les individus se mettent d'accord sans préjugés et dans l'ignorance de leurs intérêts personnels : la « position originelle ». Cette posture classique des philosophes revient à imaginer les conditions nécessaires à la « bonne » vie en société. Habermas (2013) fait référence à un système similaire dans le cadre de son éthique de la discussion, tout comme les philosophes du contrat comme Hobbes ou Locke (Battistella, 2006) quand ils évoquent le passage de l'état de nature à celui de la vie en société. Comme Rawls présuppose l'acceptation de ce contrat, il admet l'idée que les individus acceptent d'obéir aux principes déterminés dans la position originelle. La question du contrôle ne se pose donc pas. Toutefois, cette hypothèse de l'obéissance des individus ne correspond pas à la réalité. Rawls lui même reconnaît que la situation qu'il décrit représente le fonctionnement idéal d'institutions justes et non pas son fonctionnement réel. La question de savoir si une institution peut être juste est assurément intéressante, mais ce qui est primordial dans notre recherche, c'est de savoir si elle l'est réellement (Sen, 2010). L'éthique d'une institution se juge au travers des actes de ses membres, c'est à dire des pratiques concrètes des individus. La question est donc de savoir si la mise en place de principes et d'obligations servant de guides d'action est suffisante pour que les militaires soient éthiques dans leurs actes quotidiens. C'est l'interaction entre les règles de l'institution et les comportements qui nous intéresse lorsque nous évoquons l'analyse d'une éthique professionnelle. C'est pourquoi une étude empirique s'avère nécessaire pour avoir une vision de ces pratiques concrètes.

L'approche de Rawls a le défaut de se fonder sur une société imaginaire et non pas de partir de la réalité des choses. C'est là tout le sens de la vision de Sen qui propose non pas de s'atteler à la définition d'institutions parfaites, mais plutôt d'améliorer les institutions existantes. C'est pourquoi une formalisation de grands principes est considérée comme insuffisante par les institutions militaires. Elles sont amenées à produire des règles de comportement et à demander à leurs soldats de les respecter. Leur optique ne présuppose pas l'obéissance des soldats aux principes généraux énoncés dans des textes comme la charte éthique de l'armée canadienne, mais, au contraire, ces institutions cherchent à contrôler les comportements des individus. Ce changement est fondamental pour bien comprendre la déformation faite pas les institutions militaires des approches déontologiques, qu'elles vont transformer en approches réglementaires.

Toutefois, le respect strict du règlement ne permet pas d'appréhender correctement toutes les situations. Les problèmes posés par l'approche réglementaire, inspirée de l'approche déontologique, sont encore plus frappants si nous considérons la théorie du double effet de Michael Walzer (2006<sup>118</sup>). Walzer cherche justement à trouver des principes concrets devant régir la façon de faire la guerre et de la déclencher. Dans le cadre de cette recherche, Walzer a évoqué une théorie du double effet. Lorsqu'un soldat, en cherchant à se protéger lui ou son unité, tue par mégarde un innocent, Walzer ne le considère comme moralement condamnable que si son

---

<sup>118</sup> Le livre original date des années 1970, mais nous utilisons la réédition de 2006 dans le cadre de nos recherches.

intention était de nuire ou s'il a fait preuve d'une négligence coupable. L'auteur prend l'exemple des soldats américains chargés de fouiller les villages vietnamiens pour vérifier qu'ils ne laissent pas d'ennemis derrière eux. Les Vietcongs avaient l'habitude de se dissimuler, espérant ainsi échapper à la vigilance des soldats pour pouvoir les surprendre par derrière lorsque ceux-ci ne s'y attendaient plus. Le philosophe considère que si les soldats américains avaient à plusieurs reprises averti les villageois qu'ils devaient sortir de leur cachette, ils pouvaient légitimement jeter une grenade dans les caves du village afin d'éliminer les Vietcongs. Même si cela conduit à la mort de civils innocents, qui pouvaient se cacher dans ces caves, le soldat n'est pas coupable car son intention n'était pas de les tuer.

Selon cette doctrine, nous ne pouvons pas être condamnés pour les conséquences de nos actes, si nous agissons en vertu des principes qui soutiennent le fonctionnement juste de l'institution militaire. Pourtant, le soldat américain qui lance sa grenade et tue une famille de Vietnamiens au lieu de toucher un ennemi se sentira coupable et responsable de la mort de ces personnes. Le respect des principes est une chose, mais le sentiment de culpabilité en est une autre. Pourquoi en va-t-il ainsi ? Parce que l'éthique individuelle ne peut se réduire à l'éthique de la règle<sup>119</sup>, qui préside au fonctionnement juste d'une institution et que le fonctionnement institutionnel lui-même ne peut pas se réduire à des principes. Il faut tenir compte

---

<sup>119</sup> L'éthique d'une institution se distingue de l'éthique individuelle car une organisation a tendance à rationaliser autant que possible ses règles de fonctionnement (même si en pratique une institution a souvent des réactions irrationnelles), alors qu'au niveau individuel, une plus large place est donnée à l'expression des émotions pour orienter les prises de décision morale.

également de la réalité des comportements induits par le fonctionnement institutionnel. Si John Rawls est convaincant dans sa démonstration de la manière de sélectionner les principes de justice qui doivent régir les fonctionnements institutionnels, il est moins convaincant d'utiliser sa théorie pour en déduire des règles de conduite qui président à la morale individuelle<sup>120</sup>.

L'approche déontologique s'est traduite dans le cadre militaire par une volonté d'encadrer, et donc de contrôler l'exercice de la force par la détermination de règles de comportement. L'auteur contemporain le plus représentatif d'une telle démarche est là encore Michael Walzer. Dans son livre phare *Guerres justes et injustes*, Walzer écrit dans le contexte post-Vietnam (Walzer, 1977). Pour Walzer, les mouvements anti-guerres des années 1960-1970 prouvent qu'il existe des règles que tout un chacun considèrerait comme violées par les Américains dans le conflit vietnamien. Walzer veut donc découvrir ces règles en partant des cas concrets qu'il a analysés. Walzer voit la guerre comme une création sociale et non comme une fatalité. L'homme peut donc et doit donc faire en sorte de contrôler sa création. Pour lui la guerre est un crime. Il construit sa vision autour d'une théorie de l'agression qui se fonde sur « le paradigme légaliste », c'est-à-dire sur l'analogie entre les relations internationales et la vie en société. Cette analogie peut être résumée en six points :

- Il existe une société internationale composée d'États indépendants qui

---

<sup>120</sup> Rawls avait d'ailleurs comme projet initial d'élaborer une éthique individuelle inspirée de la théorie de la justice avant de l'abandonner pour s'intéresser au niveau sociétal.

ont chacun droit à vie et liberté (**principe de non-intervention**) ;

- La société internationale est dotée d'une juridiction qui établit les droits de ses membres (**intégrité territoriale et souveraineté politique**) ;
- Tout usage de la force ou toute menace d'usage imminent de la force par un État contre la souveraineté politique ou l'intégrité territoriale d'un autre État constitue une **agression et est un acte criminel** ;
- Pour répondre à une agression, deux situations sont possibles :
  - une guerre de légitime défense menée par la victime ;
  - une **guerre de défense de la loi**, menée par la victime et par tout autre membre de la société internationale ;
- **Seule l'agression peut justifier la guerre** (« *Seul le tort peut constituer une juste cause de guerre* » écrit Vitoria (Vitoria, 1966).
- Une fois que l'État-agresseur a été repoussé militairement, il peut aussi être **puni**.

Afin de justifier cet ensemble de règles, les partisans des théories de la guerre juste établissent une analogie entre les droits d'un individu et ceux d'un Etat. De même qu'il est injuste d'agresser un individu sans raison valable, un Etat ne doit pas être attaqué, à moins que lui-même n'ait commis une agression. A partir de ce fondement, Walzer examine toutes les situations rencontrées pendant un conflit (représailles, bombardements, guérilla...) et détermine ce qui est juste ou injuste, dans le but de créer ainsi une convention de la guerre qu'il faudrait respecter. Michael Walzer est le plus brillant représentant du paradigme légaliste qui est à l'œuvre dans le

processus de judiciarisation des conflits. Ce paradigme a été soutenu par les institutions internationales, qui ont encouragé la mise en œuvre de règlements encadrant les actes des soldats. Par exemple, la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, puis de la Cour pénale internationale, se situe dans cette logique légaliste. Si tous les Etats ne respectent pas cet ensemble de règlements (les Etats-Unis par exemple ne reconnaissent pas la compétence de la Cour pénale internationale), le fait que ces règles existent les incitent à se modérer ou à davantage justifier leurs actes. Si nous vivions dans le monde de Clausewitz, les Etats-Unis n'auraient même pas cherché à se justifier des raisons motivant leur engagement en Irak. Pourtant, en 2003, les dirigeants américains ont pris soin de s'en justifier, au prix d'arguments qui se sont révélés faux par la suite (comme la présence d'armes de destruction massive en Irak). Les Etats agissent donc bien en fonction des règles de la guerre juste. Si l'institution étatique agit ainsi, il serait alors logique que l'institution militaire, instrument étatique pour faire la guerre, en fasse de même et que donc une éthique réglementaire soit pertinente pour organiser la vie des militaires.

La théorie de la guerre juste est le cadre de pensée qui représente l'application d'une approche réglementaire au sujet de la guerre. Examinons les présupposés de cette théorie pour en analyser sa capacité à rendre compte de l'éthique militaire.

Nous avons vu dans le premier chapitre que les théories de la guerre juste, sous toutes leurs formes, recourent en permanence à une distinction

entre le droit de la guerre (*jus ad bellum*) et le droit dans la guerre (*jus in bello*). Elles le font d'abord par commodité conceptuelle afin de pouvoir examiner la signification éthique de la guerre de deux points de vue distincts. En effet, comme le dit John Rawls dans *Le socialisme et la guerre* : « Même dans une guerre juste, certaines formes de violence sont strictement inadmissibles » (cité par Walzer, 1977, p.413).

De ce fait, une fois la question du *jus ad bellum* réglée, il faut encore considérer les règles du *jus in bello*. Cependant, les théoriciens de la guerre juste ne nient pas les tensions qui peuvent exister entre les deux. Pour John Rawls encore, « quand le droit d'un pays à faire la guerre est contestable et douteux, les moyens qu'il peut utiliser sont soumis à des contraintes d'autant plus sévères » (Ibid.).

Plus la cause est juste, plus nous pouvons être tentés de violer des règles pour faire prévaloir ma cause. C'est ce que Walzer appelle le principe de l'échelle mobile, même s'il n'adhère pas à la logique de Rawls. Cette formule recouvre l'idée que si la motivation de l'entrée en guerre est floue, alors les règles du *jus in bello* doivent être encore plus strictes. Concrètement, l'entrée en guerre des Etats-Unis contre le Japon en 1941 semble justifiée puisqu'elle répond à une agression. De ce fait, selon le principe de l'échelle mobile, les Etats-Unis ont une certaine liberté dans la manière dont ils vont employer la force. En revanche, en 2003, les motivations d'entrée en guerre des Américains sont beaucoup moins évidentes moralement. Il est dès lors logique, selon la phrase de Rawls, qu'il existe une exigence d'autant plus stricte du respect du *jus in bello* dans la manière dont ils vont mener la guerre.

Le défaut d'une telle vision est de considérer que le *jus ad bellum* est supérieur au *jus in bello*. Walzer se refuse à un tel raisonnement et condamne le principe de l'échelle mobile, car cela décrédibiliserait fortement les conventions de la guerre, en les considérant comme relatives et non comme absolues. En effet, plus on acceptera d'exceptions aux conventions, moins ces dernières seront respectées. Walzer ne reconnaît la possibilité d'un relâchement des règles du *jus in bello* que dans ce qu'il appelle les « cas extrêmes » (Walzer, 1977, pp. 413-419), où seules règnent les règles de l'utilité et de la proportionnalité. Mais cela doit être exceptionnel, ou alors la notion même de convention de la guerre est niée, comme le faisait le général Sherman pendant la guerre de Sécession quand il affirmait que « *la guerre c'est l'Enfer* »<sup>121</sup>.

Cependant, Walzer se trompe de débat. Il considère d'emblée qu'il est possible de distinguer un *jus ad bellum* et un *jus in bello*. Cette distinction a des côtés pratiques, car le *jus ad bellum* est subordonné à des considérations très politiques et les Etats sont très réticents à se soumettre à l'autorité de ces règles pour décider s'ils doivent entrer en guerre ou non. Les Etats acceptent plus facilement les règles du *jus in bello*, car cela ne remet pas en cause leur pouvoir de déclarer la guerre. Cependant, quel est le fondement de cette distinction entre un droit de faire la guerre et un droit dans la guerre ? Selon les tenants de la théorie de la guerre juste, elle est tout simplement de dire

---

<sup>121</sup> Le 19 juin 1879, Sherman fait un discours devant les cadets de l'Académie Militaire du Michigan. C'est à ce cette occasion qu'on lui prête sa célèbre formule « *War is Hell* » (« la guerre c'est l'Enfer ») (Source : Fred R. Shapiro and Joseph Epstein, eds., *The Yale Book of Quotations* (New Haven: Yale University Press, 2006), p. 708.

que le soldat ne doit pas être considéré comme responsable des actes commis sous les ordres de l'institution militaire. Ainsi, Saint Augustin considère que le soldat n'agit pas mal tant qu'il obéit à son maître, du moins dans les domaines où la compétence du maître est reconnue, comme par exemple les stratégies de guerre. Saint Augustin justifie cela par l'autorité divine des seigneurs qui leur donne le droit de gouverner. Saint Thomas d'Aquin explicite dans ce sens la pensée de Saint Augustin : « *Celui qui combat sous les ordres d'un prince ou d'un juge, si c'est un particulier ou par zèle pour la justice et en quelque sorte d'après les ordres de Dieu, si c'est une personne publique celui-là ne prend pas le glaive mais il fait usage de celui qui lui a été confié et par conséquent il ne doit pas être puni* » (Saint Thomas d'Aquin, 1852, p.338).

De ce fait, le soldat n'est pas responsable de prendre le glaive. Il le fait pour obéir à une autorité divine et ne peut pas être puni pour cet acte.

Vitoria<sup>122</sup>, lorsqu'il se penche sur cette question, atténue la position de Saint Augustin (Vitoria, 1966, p.136). Selon lui, si le soldat pense que la guerre est injuste, il doit refuser de se battre. Cependant, dans le doute, il doit se contenter d'obéir. Comme le fait de déterminer la justesse d'une guerre est loin d'être évident, le soldat est ainsi amené à faire confiance à l'autorité qui a le pouvoir de déclencher et de conduire la guerre. De ce fait, il rejoint en

---

<sup>122</sup> Francisco de Vitoria (1483-1546) est un théologien espagnol. Il s'est fait connaître à la fois pour son expertise sur les travaux de Saint Thomas d'Aquin et surtout pour avoir participé aux côtés de Bartolomé de Las Casas à la reconnaissance par Charles Quint des droits des peuples indiens. Vitoria a été l'un des philosophes les plus impliqués dans la formulation de la théorie de la guerre juste.

quelque sorte Saint Augustin en dédouanant le soldat de toute obligation d'examiner la justesse d'une guerre.

Les situations de guerre placent un militaire dans un contexte très spécifique. Le fait de tuer un autre homme est passible de la prison à vie pour les citoyens lambda, alors que le militaire peut être autorisé légalement à tuer un autre homme. Tant que le soldat n'attaque pas un non-combattant, il peut tuer s'il ne viole pas de règles. La guerre est régie par des conventions desquelles dépend notre jugement moral : « *L'égalité morale du champ de bataille distingue le combat du crime civil* » (Walzer, 1977, chap. VIII).

Walzer justifie la séparation entre *jus ad bellum* et *jus in bello* en argumentant que le soldat ne choisit pas de combattre dans une guerre. Il est donc victime de décisions politiques sur lesquelles il n'a pas de prise directe. Walzer exprime l'idée qu'il existe de ce fait une égalité entre soldats d'armées ennemies qui n'ont pas choisi de s'affronter. Du fait de cette égalité entre les soldats, il importe peu que ces derniers soient combattants pour une cause juste ou injuste. Comme ils n'ont pas eu leur mot à dire dans la décision d'entrer en guerre, ils sont en quelque sorte frères d'armes et ont des droits similaires les uns par rapport aux autres. Walzer évoque alors le statut spécial des combattants. Comme ils peuvent tuer d'autres combattants, les combattants n'ont plus le même droit à la vie que les non-combattants, puisqu'ils peuvent être tués légitimement par d'autres combattants. Selon Walzer, les soldats sont privés des droits qu'ils sont supposés défendre. Ils ont des droits liés à leur statut de combattant, mais, en tant que combattants, ils perdent le droit à la vie et à la liberté dont est censé jouir tout citoyen qui

bénéficie de la protection de la loi. Walzer reprend la fameuse formule de Napoléon en disant que « *les soldats sont faits pour être tués* ». En revanche, insiste Walzer, cela signifie également que les non-combattants doivent bien être épargnés en toutes circonstances. Les soldats et les civils du pays agresseur ont les mêmes droits que ceux de l'Etat défendant une cause juste. L'argumentation de Walzer tend toutefois à déresponsabiliser les soldats. Walzer considère qu'un soldat ne peut pas être tenu comme responsable de tout ce qui concerne le *jus ad bellum*, c'est à dire la décision d'entrer en guerre. Ce n'est pas de son ressort puisque c'est le pouvoir politique, souvent conseillé par les chefs d'état major, qui prennent ces décisions. Un soldat par manque de pouvoir, voire même par manque d'information, n'est pas en mesure de prendre une décision de façon autonome. En revanche, en ce qui concerne le *jus in bello*, c'est bien la responsabilité du militaire qui est en jeu, puisqu'il est responsable de la mise en œuvre des ordres et directives donnés par le pouvoir politique.

Certes, le soldat n'émet pas de jugement sur le point de savoir si la guerre qu'il va mener est juste ou non, mais, en acceptant d'y participer, il fait tout de même un choix qui semble signifier que cette guerre est juste.

C'est l'acte de participation qui est décisif ici. Walzer soutient pourtant également l'idée que le soldat n'est pas coupable, qu'il n'est qu'un instrument au service de l'institution militaire, soit à cause du système de conscription auquel il est soumis, soit à cause de sa loyauté envers son pays. Il agirait donc sous contrainte. Cependant, ce n'est pas une réponse

satisfaisante non plus. Comme le fait remarquer David Rodin, dans la loi anglaise, la contrainte ne suffit pas à excuser le meurtre. Vous devez tout essayer pour ne pas commettre ce meurtre, y compris vous suicider, ou alors vous pourriez en être reconnu coupable. Pour se convaincre de la justesse de cette remarque, il suffit de considérer quelques cas concrets. Pendant la Seconde guerre mondiale, les Allemands demandent à un maire grec d'exécuter les résistants qu'il capturés, sinon les forces nazis raseront la ville (Walzer, 2006). Le maire grec est donc bien contraint dans sa décision. Pourtant, s'il accepte les exigences allemandes, il est faux de dire qu'il n'a aucune responsabilité dans la mort des résistants, car il est directement responsable de l'organisation de leur exécution. Pour être partielle, sa responsabilité n'en est pas moins réelle. De même, lors du génocide rwandais de 1994, des forces Hutus ont parfois demandé sous la menace à des Hutus réticents au génocide de tuer les Tutsis qu'ils connaissaient. Là encore, il est certain qu'une personne se pliant à de telles exigences sera tourmentée et se sentira coupable de cet acte, pourtant réalisé sous la contrainte. Cela est bien un signe que notre responsabilité est engagée dès lors que nous prenons part à la réalisation d'un acte, de quelque manière que ce soit.

Pour soutenir la théorie d'une séparation possible entre *jus in bello* et *jus ad bellum*, Walzer développe une autre position discutable. Il exprime l'idée qu'il existe une égalité morale des soldats, quel que soit leur camp. Peu importe dès lors les raisons du déclenchement de la guerre (qui appartiennent au champ du *jus ad bellum*), le soldat n'est concerné que par la manière dont il se comporte sur le théâtre d'opérations (qui appartient au

champ du *jus in bello*). De ce fait, un soldat engagé dans une guerre menée pour des raisons injustes aurait les mêmes droits qu'un soldat engagé dans une guerre menée pour des raisons justes. Il apparaîtrait en effet difficile de dire que la vie d'un soldat américain vaut plus que celle d'un irakien.

David Rodin va s'opposer à cette vision de Walzer (Rodin, 2002). Il exprime l'idée qu'il n'existe pas d'égalité morale entre les soldats. Rodin part du constat que si le soldat n'est pas consentant et que sa vie vaut tout autant que celle d'un autre, il devient tout simplement inenvisageable de pouvoir justifier le fait que l'on puisse le tuer. Cet acte n'est possible que si l'on considère que le soldat partage une partie de la responsabilité (aussi infime soit-elle) de la guerre à laquelle il participe. C'est ce raisonnement que suit David Rodin et qui lui fait dire que séparer *jus ad bellum* et *jus in bello* est une contradiction philosophique. En effet, le simple fait de suggérer qu'une guerre pourrait être juste dans sa manière de faire (*jus in bello*), alors que sa raison même, son mode de justification (*jus ad bellum*), repose sur des considérations injustes apparaît comme un non-sens. Si un acte est injuste en soi, nous ne devrions même pas considérer la façon dont on l'accomplit, puisque nous avons déjà déterminé qu'il était injuste. Cette séparation est absurde, car elle revient à dire que le soldat a, du fait de sa participation au conflit, une part de la responsabilité de la guerre. S'il est possible de tuer un soldat, c'est bien qu'il est responsable de sa contribution à un projet plus

large qui est l'acte de guerre<sup>123</sup>. Si le soldat est partie prenante d'une guerre d'agression, il en est responsable : il n'y a donc pas d'égalité morale des soldats, puisqu'un soldat partie prenante d'une guerre juste est alors moralement supérieur à un soldat partie prenante d'une guerre d'agression. De ce fait, la position de Walzer doit être nuancée lorsqu'il affirme qu'il y a égalité morale entre les soldats indépendamment du *jus ad bellum*. Les causes de la guerre ont un impact moral direct sur les soldats qui mènent cette guerre. Cela prouve bien que séparer *jus ad bellum* et *jus in bello* n'a pas de sens, si nous ne parvenons pas à dissocier notre jugement moral d'un soldat des raisons qui ont provoqué le conflit dans lequel il est engagé.

La théorie de la guerre juste fait également appel à une deuxième fiction pour parvenir à ses fins : l'hypothèse qu'il est possible de réaliser une analogie entre la situation de l'individu dans l'état de nature et les relations internationales entre les Etats (Walzer, 1977, pp. 136-144). L'idée défendue par Walzer consiste en ce que les Etats se retrouveraient dans un état de nature analogue à celui dont parlent les philosophes contractualistes de la Modernité<sup>124</sup>. Cette théorie considère un tel état de nature comme une description de l'état où les individus se trouveraient s'ils ne respectaient ni règle ni autorité. Chacun serait livré à lui-même. A partir de cette situation, différents philosophes ont proposé leurs visions de la façon dont les hommes ont été amenés à accepter de vivre en société et de mettre fin à cet état de

---

<sup>123</sup> Il peut exister des exceptions à cette affirmation, comme dans le cas des enfants soldats. Toutefois, cela correspond à une problématique particulière qui provient de l'âge des combattants et ne concerne pas les membres des armées occidentales qui sont *a priori* constituées d'adultes.

<sup>124</sup> Nous faisons référence aux grands auteurs des Lumières ayant travaillé la notion de contrat : Hobbes, Locke et Rousseau notamment.

nature. Hobbes parle ainsi du besoin de sécurité qui a poussé les hommes à accepter la souveraineté d'un seul afin de se protéger d'autrui. L'idée est que les Etats sont dans cette même situation. Bien qu'un état de nature soit un monde sans société et sans loi, il n'en résulte pas moins que la question de la morale reste présente. Ainsi, une agression sans raison reste injustifiée : simplement, dans un état de nature, aucune institution n'est prévue pour punir les coupables. Considérer que les Etats sont dans un état de nature leur confère donc les mêmes droits qu'aux individus dans un état de nature. Walzer s'appuie sur ce parallèle pour reprendre des règles éthiques pouvant s'appliquer à des individus et en exigeant que ces mêmes règles s'appliquent aux Etats.

Or, cette analogie ne va pas sans poser de multiples problèmes. Charles Beitz<sup>125</sup> énonce que la conception des relations internationales comme un état de nature est à la fois empiriquement fausse et théoriquement sans fondement (Beitz, 1979, p.14). C'est empiriquement faux car la manière dont un Etat prend une décision ne peut pas être comparée à celle dont un individu prend une décision. En effet, le processus de décision est encore plus complexe au niveau étatique, puisqu'il dépend d'une conjonction de décisions individuelles et d'influences organisationnelles diverses. Beitz avance également qu'une telle vision n'est pas cohérente en théorie, car une telle analogie reviendrait à dire que les Etats ont un droit à l'autonomie, à l'instar des individus. On se devrait donc de respecter leur

---

<sup>125</sup> Charles R. Beitz est un philosophe, professeur de philosophie politique à l'Université de Princeton. Il s'intéresse à la politique internationale, la théorie démocratique, la théorie des droits de l'homme et au droit.

indépendance. Cet argument est utilisé par tous les opposants au droit d'ingérence. Pourtant, cela est absurde et Beitz le souligne, en disant que les Etats ne peuvent pas être considérés comme des fins en soi, comme les individus peuvent l'être. Un Etat est une création sociale, un système de pratiques et d'institutions communes dans lesquelles les individus déterminent et tentent de faire progresser leurs propres objectifs. Un Etat est une invention de l'homme et ne peut pas être au même rang, au même niveau de moralité qu'un individu.

David Rodin insiste sur d'autres aspects qui font de cette analogie une véritable fiction théorique (Rodin, 2002). Au niveau individuel, une personne n'a le droit d'en tuer une autre que lorsqu'elle est en état de légitime défense. Or, au niveau international, les guerres ne relèvent pas de ce que l'on pourrait appeler une forme d'auto-défense collective. Si parfois il est invoqué des raisons humanitaires pour justifier une guerre, comme ce fut le cas au Kosovo en 1999 et en Lybie en 2011, il est de multiples cas où des massacres de populations n'ont pas déclenché d'intervention internationale. Les Etats choisissent de se positionner pour une cause humanitaire en fonction de leurs intérêts nationaux<sup>126</sup>. C'est l'Etat et non l'individu qui est au centre des relations internationales. Or, cela fait une différence suffisamment importante pour que ce qui peut constituer une agression demandant acte de guerre au niveau international n'ait pas de réel équivalent au niveau individuel. Une agression contre un Etat peut avoir lieu sans que la vie

---

<sup>126</sup> Aucune puissance n'est par exemple intervenue en Syrie en 2011-2012, car les intérêts nationaux de chacun n'étaient pas suffisamment menacés par la répression sanglante de Bachar El Assad envers son peuple.

d'aucun individu ne soit en jeu. Il suffit qu'un pays envahisse la Terre Adélie, territoire inhabité d'Antarctique appartenant à la France, pour que la France puisse être considérée comme agressée. Le droit de légitime défense au niveau des individus se déclenche quant à lui seulement si la vie de la personne victime de l'agression est en jeu. Rodin insiste ainsi pour montrer que relations entre individus et relations inter-étatiques ne sont pas analogues. En tout cas, rien ne le prouve et il s'agit en fait d'une hypothèse qui n'a jamais été démontrée.

L'autre différence principale entre l'état de nature des relations internationales et l'état de nature des individus est que les Etats peuvent rester indéfiniment dans l'état de nature, car les Etats forts n'ont aucune incitation à en sortir. En effet, un Etat faible ne peut pas détruire un Etat fort, ce dernier ne se sent donc pas menacé et s'accommode très bien d'une vie dans l'état de nature, car sa survie n'est pas en jeu. Au niveau individuel, tout individu peut être agressé par un autre, même si celui est faible. Il est possible d'abattre un individu d'un coup de revolver, alors que ce n'est pas suffisant pour un Etat. Une défaite en Afghanistan ne menacera pas l'existence même des Etats-Unis, alors que si un individu se fait agresser par un autre, il peut perdre la vie à tout moment.

Enfin, l'Etat-Nation n'est plus le seul acteur des relations internationales car il y a discontinuité entre communauté et Etat. Chaque individu est pris dans un réseau de communautés qui peut être à la fois infra-étatique et inter-étatique. Il se retrouve dans des groupes familiaux, ethniques, religieux... auxquels il va s'identifier. Or, dans leur immense majorité, ces groupes ne sont

pas constitués en Etat. L'Etat ne représente pas toutes ces communautés. Il se contente de représenter la communauté nationale. Les relations inter-étatiques ne peuvent pas être assimilées aux relations inter-individuelles. L'analogie entre l'individu et l'Etat était commode car elle permettait d'appliquer un cadre théorique fonctionnant pour l'individu à l'Etat, sans avoir besoin de se plonger dans la complexité de la relation entre un individu et un Etat. Cette analogie n'a jamais été démontrée, tout simplement parce qu'elle est fautive, comme le signale David Rodin. De ce fait, la théorie de la guerre juste fait fautive route en fondant tout son arsenal réglementaire sur une analogie qui n'a de fait aucun fondement.

Ce sont donc les principes même de l'approche déontologique appliquée à la chose militaire qui ne sont pas cohérents.

Apports	Limites
Permet de tenir compte <b>du droit international et des règles d'engagement</b> , éléments cruciaux de l'action militaire de nos jours.	Se révèle <b>inapplicable sur le terrain</b> devant le nombre de situations qui ne rentrent pas dans le cadre des règles d'engagement.
Renforce le respect du droit des individus et <b>préservait ainsi des scandales éthiques</b> pouvant nuire à la conquête des cœurs et des esprits.	N'encourage pas à développer des <b>relations avec les acteurs locaux</b> , pourtant cruciales dans les conflits asymétriques.
Permet de donner <b>des instructions claires</b> aux militaires, car <b>non contingentes</b> des aléas du terrain.	<b>Difficulté de s'accorder sur des principes absolus en situation de guerre</b> , moment où les règles habituelles n'ont plus cours.

**Apports et limites de l'approche déontologique pour l'éthique militaire**

La non applicabilité de l'approche déontologique sur le terrain rend le modèle peu adapté aux conflits asymétriques, qui sont par essence des situations de guerre où les règles du jeu changent sans arrêt, au gré des initiatives des acteurs non-étatiques présents sur le théâtre de conflit. L'approche déontologique se révèle donc insatisfaisante pour appréhender l'éthique militaire.

### **C. La théorie de la vertu appliquée comme la justification d'une obéissance sans intelligence pratique**

Aristote n'avait certainement pas imaginé l'utilisation faite par le monde militaire de ses préceptes. Nous avons exploré cette application en étudiant dans le premier chapitre la notion de sacrifice sous l'angle de l'usage de la théorie de la vertu. Le penseur grec avait incorporé à son analyse le concept de *phronesis* (Aristote, 2007), concept laissé de côté par l'usage que les militaires ont fait de la philosophie d'Aristote. La *phronesis* est souvent traduite par le terme de prudence, suite aux travaux de Pierre Aubenque sur la question (Aubenque, 2009). Autant l'entraînement aux pratiques a un aspect répétitif, simple à mettre en place, autant la *phronesis* est beaucoup plus difficile à enseigner. Aristote a recours à cette notion pour faire une distinction par rapport à la sagesse (*sophia*). Si la sagesse est louable, elle n'est que théorique et n'est donc d'aucune aide pour l'action morale (Aubenque, 2009, p.28). La prudence est une disposition à choisir concernant ce qu'il est en notre pouvoir de faire et de ne pas faire. C'est bien cet aspect de la philosophie d'Aristote qui la rend utile pour une éthique

appliquée. Comme Pierre Abenque le dit : « *La morale d'Aristote est, [...] une morale du faire avant d'être et pour être une morale de l'être* » (Abenque, p.91).

Cependant, la *phronesis* ne peut pas être réduite à une simple sagesse pratique. Elle se situe plutôt à mi-chemin entre une vertu intellectuelle et une vertu pratique. La prudence se distingue car elle concerne la règle du choix, à savoir quel critère l'individu va employer pour juger d'une situation concrète (Abenque, p. 34). On ne cherche pas à travailler la justesse du critère en soi, comme pourrait le faire une approche déontologique, mais à savoir si ce critère peut convenir pour un problème donné. Une institution militaire se concentre sur les aspects pratiques d'un dilemme éthique. La prise de décision morale chez les soldats se fait souvent en quelques secondes. Leur formation est donc centrée sur un apprentissage afin de développer les bons réflexes, quelle que soit la situation rencontrée. Ils seront d'ailleurs jugés moralement sur les conséquences pratiques de leurs actes avant tout. Prenons l'exemple des tirs de drones américains dans les zones tribales pakistanaises. Si ces tirs tuent uniquement des terroristes talibans, le Pakistan ne proteste pas contre cette violation de sa souveraineté. En revanche, si par mégarde, les tirs viennent à tuer des civils, l'Etat pakistanais s'insurge contre un tel procédé. Ceci est une logique conséquentialiste. Une analyse déontologique du problème dirait que les tirs de drone sont une violation de la souveraineté pakistanaise et qu'ils ne doivent en aucun cas être employés. Que nous dit l'éthique de la vertu ? Aristote insiste sur le fait que les moyens sont aussi importants que les fins : « *La qualité d'une action se mesure non*

*seulement à la rectitude de l'intention mais aussi à la convenance des moyens* » (Aubenque, p.135).

Aristote avance également que les moyens prédominent sur les intentions, car nous sommes jugés sur nos actions morales et pas sur notre volonté. Kant soutiendra le contraire. De ce fait, dans l'exemple donné, un partisan de la théorie de la vertu autoriserait les bombardements dans les zones tribales pakistanaïses, à condition que les moyens employés soient adéquats. L'utilisation d'un drone pourrait être condamnée, car il est difficile de cibler correctement ses frappes à partir d'un écran d'ordinateur à plusieurs milliers de kilomètres du lieu de l'action (Sharkey, 2010). En revanche, une incursion américaine d'une troupe commando dans les zones tribales pour aller tuer un chef militaire taliban serait autorisée, car le moyen employé limiterait les risques pour les populations civiles. Moyens et fins doivent être considérés comme décisifs pour la décision morale. Les intentions ne comptent pas vraiment dans l'évaluation de la moralité. La prudence, c'est « *vouloir tout le possible, mais seulement le possible, et [...] laisser le reste aux Dieux* » (Aubenque, p. 177). Chercher à n'agir qu'avec de parfaites intentions serait donc une tâche divine que l'homme n'est pas capable d'accomplir. Il est préférable de s'attacher à faire ce qui est de notre ressort plutôt que de s'y essayer. La philosophie d'Aristote a donc les mérites du conséquentialisme en tenant compte de ce que produit notre action morale, tout en considérant la justesse du choix des moyens employés.

En quoi l'institution militaire ne respecte-t-elle pas les principes de la prudence aristotélicienne ? Il ne faut pas faire l'erreur de réduire la

prudence à une simple sagesse pratique. La prudence se caractérise aussi par son processus de délibération qui demande un travail de réflexion et de pensée, un cheminement intellectuel, à condition que cette délibération ne soit pas une excuse pour ne pas agir. La formation militaire insiste sur le développement instinctif de réflexes moraux. L'objectif de la formation est, au contraire, que le soldat n'ait pas à réfléchir, qu'il réagisse automatiquement. La formation par un système de récompenses et de punitions, comme la pratique l'armée, n'est pas suffisante selon Aristote. L'élève doit également comprendre pourquoi l'entraînement qu'il subit l'aide à devenir vertueux, afin de développer cette qualité de délibération intellectuelle, indispensable à la mise en œuvre des vertus. Cet exercice est périlleux, à la fois pour l'élève et le professeur. L'élève doit être capable de comprendre la notion de vertu. Il doit également être d'accord que son objectif doit être de devenir vertueux. Il doit enfin comprendre pourquoi tel ou tel exercice lui permet de développer telle ou telle vertu. La tâche du professeur est encore plus complexe. Il lui revient en effet de déterminer quels sont les biens inhérents aux pratiques qu'il va proposer à l'élève, pour que celui-ci développe de bonnes habitudes. La discipline militaire est telle que les soldats obéissent pour éviter les sanctions. Lorsqu'ils doivent faire des marches forcées, l'accent n'est que rarement mis sur l'objectif pédagogique de l'exercice. Il en est de même sur le champ de bataille. Le soldat doit obéir aux ordres du chef militaire, et ne pas les discuter. Il lui est très difficile d'émettre une objection ou de demander une précision, car il a été formé à obéir aux ordres avant tout et à ne pas les discuter.

La prudence est une réflexion qui accompagne le développement personnel de chacun. Par l'acquisition des vertus, par leur pratique, l'individu découvre le but de sa vie, les objectifs qu'il doit se donner afin d'améliorer son existence. La pratique des vertus permet de comprendre comment agir concrètement pour se rapprocher de cet objectif. Cela demande une réflexion et un esprit critique sur ses faits et gestes, afin de ne pas se tromper dans l'orientation de son existence.

La logique instillée par la prudence revient à mettre en cause la structure disciplinaire de l'institution militaire. Les programmes d'éthique militaire ont beau se revendiquer d'une éthique de la vertu, ils se refusent pourtant à l'appliquer totalement. Les armées n'ont pas intérêt à développer la *phronesis* de leurs soldats. Le danger d'appliquer la prudence au soldat est que ce dernier n'accepte de risquer sa vie et de se battre que lorsque l'armée entreprend des actions vertueuses. Dans les autres cas, le soldat pourrait être amené à désobéir. Pourtant, depuis la Seconde guerre mondiale, les armées occidentales ont toutes adopté des droits et devoirs de désobéir. En France, le règlement de discipline de 1966 a entériné le devoir de chaque soldat de refuser d'exécuter des ordres. La France est même allée plus loin, plus récemment, suite à l'affaire Mahé-Poncet. En mai 2005, Firmin Mahé, accusé d'être à la tête d'une troupe de coupeurs de route en Côte d'Ivoire, est mort alors qu'il était sous la surveillance de trois soldats français. L'enquête menée à la suite de cette affaire suggère que le général Poncet aurait donné l'ordre implicite à ses hommes de se débarrasser de Firmin Mahé. L'armée a réagi en publiant au bulletin officiel de décembre

2005 l'article 7 de l'Instruction n° 201710, qui acte que « le subordonné doit refuser d'exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal » et que « le militaire fait savoir son refus, par tout moyen et dans les plus brefs délais soit au ministre de la Défense, soit à son chef d'état-major d'armée, soit à l'inspecteur général de l'armée ». Ceci revient finalement à demander au soldat de procéder à une délibération morale avant d'obéir à un ordre, ce qui correspondrait à une mise en œuvre de la prudence aristotélicienne.

Pourtant, les cas de désobéissance sont très rares, voire exceptionnels. En effet, l'institution militaire n'a pas intérêt à encourager ce genre de réflexion. Il semble contradictoire qu'une institution, dont l'une des préoccupations majeures est un risque de désaffection de ses soldats devant l'ennemi, puisse encourager ces mêmes soldats à user de leur droit de désobéissance. Les textes sont une chose, mais transmettre la *phronesis* demande de la part des armées les conditions de son développement chez les soldats, ce que l'institution militaire n'a aucun intérêt à mettre en place. Une institution ne va pas développer une formation qui inciterait ses propres membres à questionner les buts politiques de l'organisation.

De plus, la relation d'autorité est une relation particulière qui rend difficile le fait de refuser un ordre. L'expérience menée par Stanley Milgram (Milgram, 1994) au début des années 1960 a mis en exergue cette difficulté. Lors de cette expérience, Milgram<sup>127</sup> met en présence trois personnages :

---

<sup>127</sup> L'expérience de Milgram a été mise en œuvre dans les années 1960, dans le contexte du procès Eichmann

- un faux cobaye-apprenant, qui doit mémoriser une liste de mots et qui est susceptible de recevoir une décharge électrique en cas d'erreur ;
- un cobaye-formateur qui doit administrer les chocs électriques si l'élève se trompe ;
- et un expérimentateur, vêtu d'une blouse blanche qui représente l'autorité.

L'apprenant et l'expérimentateur sont des acteurs et les chocs électriques sont factices. Milgram s'intéresse aux réactions du formateur. Il est demandé à celui-ci, qui ignore qu'il est entouré d'acteurs, d'administrer des chocs électriques de plus en plus violents à l'élève en cas d'erreur renouvelée. L'enseignement de cette expérience est que l'immense majorité des enseignants n'hésite pas à administrer plusieurs centaines de volts à une autre personne, alors que cette dernière ne lui a rien fait. Le respect de l'autorité, symbolisée ici par l'expérimentateur en blouse blanche, motive leur décision<sup>128</sup>. L'expérience de Milgram fait ressortir qu'une simple autorisation de désobéir est loin d'être suffisante pour permettre à l'individu de s'affranchir du pouvoir de l'autorité. L'enseignant n'a aucune obligation à agir ainsi. Il ne fait que suivre les directives de l'expérimentateur et n'ose pas les remettre en question. Dans une armée,

---

en Israël, en vue de comprendre l'incapacité des agents à se rebeller face à l'autorité. De nombreuses études ont également pu mettre en avant le côté manipulateur (on ment au cobaye) et dangereux (de nombreux cobayes ont été victimes de dépression, voire se sont suicidés, après avoir compris leur incapacité à dire non) de l'étude.

<sup>128</sup> L'expérience a été tentée à nouveau dans le cadre d'un documentaire (*Le Jeu de la Mort, 2009*) et sous l'autorité scientifique du psychologue Jean-Léon Beauvois, mettant en scène la même logique que l'expérience de Milgram, mais dans l'enceinte d'un faux jeu-télévisé. Il n'y a plus de blouses blanches, mais l'autorité du média TV est encore plus puissante, puisque plus de 80% des cobayes vont jusqu'au bout de l'expérience, contre entre 60 et 67% dans les différentes expériences menées par Milgram.

la structure hiérarchique est particulièrement importante, ce qui renforce cette tendance à l'obéissance aveugle. La discipline hiérarchique est un trait saillant de l'identité d'une organisation militaire, qui ne peut donc pas accepter de la remettre en cause pour promouvoir le développement personnel du militaire, car ce serait totalement déstructurant pour les armées.

La réponse des institutions militaires est qu'elles estiment que le jugement délibératif est la mission du chef militaire. De ce fait, elles considèrent que le chef est l'homme vertueux, mais le reste des militaires ne fonctionne pas selon la même logique. Ils obéissent simplement parce qu'ils considèrent qu'ils le doivent. Il leur est donc nié le droit de délibérer intellectuellement de leurs décisions. C'est pourquoi les soldats du rang américains prêtent serment d'obéissance aux officiers. Toutefois, les officiers non plus ne sont pas autorisés à délibérer librement de leurs choix moraux, même s'ils prêtent serment directement à la constitution. En effet, les buts politiques d'une intervention militaire sont décidés par les autorités politiques. Les chefs militaires doivent obéir aux directives de l'Etat. Ils n'ont pas le droit de remettre en cause les décisions du gouvernement. Un officier qui refuserait d'effectuer une mission car il la trouve injustifiée serait sanctionné par sa hiérarchie.

L'application de la théorie de la vertu dans le cadre militaire soulève beaucoup de questions quant à sa pertinence morale. L'utilisation qui en est faite ne respecte pas les principes de la théorie de la vertu et ne permet pas aux soldats de devenir vertueux au sens aristotélicien du terme. En revanche,

cela reste un élément puissant de mobilisation qui conduit les soldats à accepter le fait de se sacrifier personnellement, au nom du respect de cet idéal du héros vertueux, qui est profondément ancré dans la culture militaire.

Apports	Limites
Est adapté au <b>modèle du héros</b> présent dans la culture militaire.	A du mal à résister à <b>l'effondrement du mythe du héros</b> en raison des nouvelles technologies de l'information et de communication qui ne permettent plus de préserver une telle imagerie.
Permet de comprendre <b>l'utilité de l'endoctrinement</b> pendant la formation militaire qui vise à acquérir des vertus.	N'a jamais été vraiment appliquée par les institutions militaires, en raison de leur <b>refus de développer la phronesis</b> des soldats.
Intègre <b>l'aspect émotionnel</b> des comportements des acteurs en ne s'attachant pas uniquement à la Raison.	Ne permet pas de comprendre <b>la complexité des environnements</b> auxquels les militaires sont confrontés dans les conflits asymétriques. L'approche <b>est très auto-centrée.</b>

**Apports et limites de la théorie de la vertu pour l'éthique militaire**

Les institutions militaires ne sont jamais allées au bout de l'application de la théorie de la vertu, alors que c'est la plus ancienne des approches utilisées dans le cadre de l'éthique militaire.

Aucune des trois théories classiques (utilitarisme, déontologie et vertu) n'est satisfaisante pour analyser l'éthique militaire. Il est donc nécessaire d'avoir recours à une autre grille d'analyse.

## **II. Un modèle à trois composantes : éthique du care, théorie des parties prenantes et approche néo-institutionnelle**

Nous présentons ainsi le modèle que nous proposons pour pallier les insuffisances notées dans la partie précédente.

### ***A. L'éthique du care, un modèle plus approprié mais encore insuffisant***

Dans ce deuxième temps, nous approfondissons notre analyse de l'éthique du care réalisée dans le premier chapitre.

D'abord, nous étudions quels sont ses apports par rapport aux autres modèles. Ensuite, nous examinons les faiblesses qui rendent nécessaire de compléter l'approche par d'autres approches.

### **L'éthique du care répond aux insuffisances des trois grands modèles de philosophie morale**

L'évolution des situations de guerre transforme le champ de compétences que doit posséder un soldat. Leur objectif n'est plus seulement de dominer l'ennemi, mais plutôt de pouvoir comprendre un environnement complexe, où les affaires politiques et militaires sont inextricablement liées. C'est seulement par la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes au conflit que les soldats parviendront à atteindre leurs objectifs. Dans les guerres irrégulières, le plus important n'est pas de détruire l'ennemi (c'est d'ailleurs sans doute impossible), mais bien de le convaincre d'entrer dans un processus politique.

Dans un tel contexte, il est important de questionner l'entraînement même de nos soldats. La culture de nos institutions militaires, fondées davantage sur une éthique de la vertu, ne permet de préparer correctement nos soldats à ces nouveaux enjeux. Pour définir une nouvelle culture militaire, plus adaptée à un nouvel environnement stratégique, nous devons discuter de ce qui constitue les spécificités du métier de soldat. Elles sont très fortes, allant de l'esprit de camaraderie, de solidarité entre soldats, jusqu'à la capacité à accepter de mettre sa vie en jeu pour protéger celle de son collègue sur le terrain.

Les valeurs sous-jacentes à ce type de comportements sont représentées par une théorie de philosophie morale appelée « éthique du care ». Elle consiste à placer l'Autre au centre de ses actions, en partant de l'hypothèse que l'autonomie de l'individu n'est pas indépendante mais au contraire complètement interdépendante de nos relations avec autrui. Une telle éthique nous conduit à chercher en priorité à satisfaire les besoins de ceux dont nous nous sentons responsables. C'est ce que font les soldats quand ils essaient de s'entraider sur le champ de bataille.

L'éthique du care part d'un changement de paradigme. Elle considère que l'individu n'est pas réellement autonome. Il est au contraire dépendant des relations qu'il a tissées avec autrui. Son identité n'est donc pas construite indépendamment d'autrui mais bien par les liens tissés avec son entourage (Held, 2006). C'est pourquoi l'éthique du care demande qu'un soldat soit constamment attentif aux attentes et besoins d'autrui. Cela ne signifie pas qu'un soldat doit accepter toutes les demandes des parties prenantes. Il doit

toujours pouvoir les hiérarchiser. Cependant, le fait de définir son éthique, ses pratiques, à partir des besoins d'autrui et non pas de ses qualités individuelles lui permettront de mieux appréhender la complexité des guerres asymétriques. Cela ne signifie pas que les militaires aujourd'hui sur le terrain ne soient pas capables d'agir ainsi. Toutefois, la façon dont sont définies les valeurs des armées et la manière dont l'éthique est enseignée dans les académies militaires (Robinson, 2008) tendent plutôt à se centrer sur l'individu ou sur le groupe de soldats, plutôt que vers une compréhension de l'ensemble des parties prenantes à un conflit.

Les massacres des soldats nazis pendant la Seconde guerre mondiale ou d'autres exterminations ou actes de torture commis à My Lai ou à Abu Grahیب sont dus à des logiques de groupe. Peut-être pourrait-on parler d'excès de care entre soldats qui dissuade tout un chacun de se désolidariser du groupe et le pousse donc à commettre des actes abominables. De même, les interventions des militaires en temps de paix dans leur propre pays tendent également à développer cette relation de care, en dehors de la sphère du régiment. Lorsque les soldats viennent à la rescousse en cas d'incendie, ou de catastrophe naturelle, ils sont là pour aider, pour apporter leur soutien, alors même que ce n'est souvent pas considéré comme leur cœur de métier. C'est un encouragement pour permettre au militaire de tenir compte d'autres parties prenantes que celles internes à l'institution militaire. Ils seront amenés à faire le même type d'actions lorsqu'ils seront envoyés sur le terrain. Ce qui est souvent décrit comme une tâche annexe fait partie intégrante des missions du soldat, qui sera amené à réaliser des tâches

humanitaires, de représentation ou de maintien de l'ordre dans d'autres pays par la suite.

La réussite de la mission peut dépendre d'un certain degré de respect et de compréhension de son ennemi. La difficulté revient dès lors à penser la sollicitude dans un contexte de guerre, qui est par définition un déchaînement de violence où l'ennemi cherche d'abord à vous tuer. Comment comprendre la violence et l'usage de la force dans le cadre d'une éthique du care et de la théorie des parties prenantes qui sont fondées sur la compréhension d'autrui ?

L'éthique du care permet de penser la violence en temps de guerre. Penser la violence et la sollicitude peut sembler contradictoire. Pourtant, les travaux des théoriciens de l'éthique du care ont cherché à analyser le phénomène de la violence. Nous ferons appel au cours de cette analyse aux travaux de Daniel H. Levine<sup>129</sup>, qui a travaillé au lien entre éthique du care et méthode de contre-insurrection (Levine, 2010).

Il serait d'abord faux de penser l'éthique du care comme une éthique naïve ignorant la question des rapports de force. Il est tout à fait possible de montrer de la sollicitude envers autrui, tout en le forçant à faire quelque chose. Par exemple, un officier peut forcer un de ses soldats à vérifier trois fois son arme toutes les heures pour éviter tout désagrément, alors même que ledit soldat pourrait se plaindre de cette perte de temps à ses yeux. Il existe des moments où un individu est indécis, ou refuse de voir l'évidence, et où il

---

<sup>129</sup> Daniel Levine est professeur en politique publique et en éthique militaire à l'Université du Maryland.

est important de lui montrer de la sollicitude en le contraignant à agir. Reprenons l'exemple de l'insurrection communiste en Malaisie après la Seconde guerre mondiale. Les Anglais avaient adopté une stratégie originale qui a été de couper les insurgés des villageois en créant de nouveaux villages où les habitants furent contraints de s'installer. Cette première action ne donna pas de résultats en soi, comme le montre Levine dans son article (Levine, 2010). C'est seulement lorsqu'elle fut ressentie comme un acte de bienveillance de la part des Anglais que l'insurrection communiste perdit du terrain. En mettant en place des actions humanitaires pour soigner et nourrir les populations, en mettant en évidence que ces nouveaux villages permettaient de renforcer la sécurité de ses habitants, et en promettant l'indépendance à la Malaisie une fois le risque communiste écarté, les Anglais sont parvenus à établir une relation de confiance. Comme Gérard Chaliand<sup>130</sup> le montre, cela n'a sans doute été possible qu'en raison des conditions particulières de l'insurrection communiste, qui n'a concerné que les populations chinoises, alors que la majorité des populations étaient malaisiennes ou indigènes (Chaliand, 2010).

L'origine de l'éthique du care est l'analyse de la relation parent-enfant. Carol Gilligan a d'abord travaillé sur ce sentiment de care qui unit une mère à son enfant. Une mère, dans sa relation avec son enfant, est toujours tentée à un moment donné par la violence. Les enfants sont en effet des créatures

---

<sup>130</sup> Gérard Chaliand est un géostratège et aventurier français d'origine arménienne. Il est spécialiste de l'étude des conflits armés et des relations internationales et stratégiques. C'est l'un des meilleurs experts français en matière de guerres asymétriques.

vulnérables qui aiment tester les limites de leurs parents et n'hésitent pas à le faire. Ils cherchent souvent à provoquer l'agression de la part de leur mère. La différence de forces entre une mère et son enfant est telle qu'une mère pourrait sans difficulté tuer son enfant en le frappant trop fort. De plus, elle se retrouve souvent seule en tête à tête avec l'enfant où elle a un pouvoir total sur la situation et où l'enfant se retrouve en situation de vulnérabilité complète. Pourtant, la grande majorité des mères parviennent à se retenir d'un usage démesuré de la force. En revanche, le lien de confiance que la mère a tissé avec son enfant est suffisamment fort pour qu'elle puisse punir son enfant d'une autre façon que par un usage de la force. La punition est acceptée par l'enfant et considérée comme légitime. Il est ainsi flagrant de voir un enfant puni au coin et ne pas en sortir jusqu'à ce que sa mère lui ait autorisé. L'usage de la coercition, de la contrainte, n'est donc pas étranger à la manifestation d'un sentiment de sollicitude. Toutefois, quand l'enfant ne va pas agir comme la mère le veut, cette dernière va chercher à comprendre pourquoi et à faire en sorte de faire passer le message à son enfant pour qu'il comprenne pourquoi il serait préférable qu'il agisse autrement. Comme le dit Levine, le cas est très similaire lorsqu'un soldat d'une contre-insurrection s'adresse à des populations locales : « *La tâche morale du contre-insurgé n'est pas juste de limiter à sa juste mesure l'usage de la violence, mais de comprendre pourquoi ces civils soutiennent ces insurgés, et comment il est possible de leur faire prendre confiance dans ce gouvernement, soutenu par l'armée de contre-insurrection* » (Levine, 2010, p. 149). C'est en effet toute la tâche d'une opération de contre-insurrection de rassembler les populations

civiles derrière le gouvernement légitime. Surtout, l'objectif majeur est de permettre aux insurgés et au gouvernement de négocier pour parvenir à un règlement politique du conflit. Pour cela il est essentiel, comme le souligne Levine, de se soucier des populations civiles, de se montrer attentif pour comprendre leur façon de réagir. C'est en intégrant la perception des acteurs locaux que le soldat pourra leur tenir le langage adéquat. La deuxième qualité prônée par Levine est de se montrer modérés, tempérés dans l'usage de la force. Il est important de n'utiliser ce moyen que si cela est perçu comme légitime, ou sinon, le lien de confiance entre les populations et les contre-insurgés sera brisé. Enfin, Levine ajoute qu'il s'agit de faire preuve de créativité pour résoudre les conflits entre intérêts divergents. Nous retrouvons dans cette proposition l'un des éléments essentiels de la théorie de Freeman. Freeman considère qu'il se peut que les parties prenantes aient des intérêts divergents. En revanche, il ne pense pas qu'une telle situation doive mener automatiquement à un marchandage pour décider quelle partie prenante doit être privilégiée. Freeman affirme qu'il est primordial de chercher d'abord à être créatifs pour tenter de trouver une nouvelle approche du problème qui permettrait aux deux parties prenantes d'être satisfaites (Freeman, 2010). C'est un peu la même logique qui est prônée entre les insurgés et l'armée régulière qui les affronte. Par exemple, dans le cas de l'Afghanistan, il est improbable qu'un des deux camps l'emporte totalement sur son adversaire. L'idée n'est plus de dire qui doit se soumettre à l'autre, mais plutôt d'étudier s'il existe une autre façon d'aborder le problème qui permette aux deux parties d'avancer ensemble pour régler leurs

différents. Pour reprendre les mots de Levine, « si une analogie est nécessaire, la relation entre contre-insurgés et insurgés est probablement la plus proche de la relation entre des membres d'une même famille en froid. Dans de telles circonstances, une certaine relation de confiance doit être construite pour le bien-être des personnes auxquelles ces individus en froid sont mutuellement liées (c'est à dire les autres membres de la famille), même s'il existe un profond dégoût, de la colère ou un désaccord moral. Et, en même temps, la plupart de ces relations entre membres d'une même famille en froid, laissent ouverte la possibilité d'une réconciliation, même si personne ne la désire vraiment pour l'instant » (Levine, 2010, p. 14).

Insurgés et contre-insurgés sont en quelque sorte condamnés à s'entendre, comme deux frères sont bien obligés de garder un semblant de relation en raison de l'ensemble des choses qui les lient. Comme l'objectif n'est pas de détruire l'ennemi ni pour les contre-insurgés, ni pour les insurgés (ils en sont incapables en raison du déficit de puissance), une porte vers la négociation doit toujours être gardée ouverte. L'éthique du care, associée à une analyse des parties prenantes, permet d'éviter que cette sollicitude soit confinée à l'esprit de corps entre camarades de régiment. Associée à l'énonciation d'un objectif clair (i.e. convaincre l'ennemi de négocier et non pas le détruire jusqu'au dernier), elle donne des clés de lecture pour mieux comprendre le rôle du militaire dans les conflits où il est amené à être engagé.

Ainsi présentée, l'éthique du care répond aux insuffisances des autres modèles :



<b>Modèle</b>	<b>Insuffisances principales</b>	<b>Apports de l'éthique du care</b>
<b>Utilitarisme</b>	Non respect des droits des individus qui permet de violer toutes conventions ou normes internationales.	Part des besoins d'autrui et intègre ainsi le respect de leurs droits élémentaires.
	Ignorance des comportements irrationnels.	Intègre l'émotion et l'irrationalité dans son analyse.
<b>Approches déontologiques</b>	Manque de souplesse sur le terrain du fait du respect de principes absolus.	Part du besoin d'autrui et par là même intègre des aspirations qui peuvent faire évoluer des principes pré-déterminés.
	Ignorance des comportements irrationnels.	Intègre l'émotion et l'irrationalité dans son analyse.
<b>Théorie de la vertu</b>	Centrée sur soi et sa vision de ce qu'est le Bien.	Centrée sur les autres et permet de s'ouvrir aux conceptions des autres.
	Inadaptation aux évolutions des valeurs occidentales (les vertus comme l'honneur ou la loyauté sont moins considérées par la société).	En partant des besoins d'autrui, il est possible d'intégrer l'évolution des valeurs dans le modèle.

**Pertinence de l'éthique du care pour analyser l'éthique militaire par rapport aux théories traditionnelles**

Malgré ses forces et sa pertinence au regard des conflits asymétriques que les armées doivent affronter de nos jours, l'éthique du care souffre de carences qui nécessitent de trouver des compléments théoriques à ce modèle.

### Les insuffisances de l'éthique du care

Cette philosophie morale est encore extrêmement récente et demande un travail de fond encore important. L'élément central est que si l'éthique du care donne des principes d'analyse du Bien et du Mal, ce qui est indispensable à une théorie de philosophie morale, en aucun cas elle ne donne d'éléments méthodologiques pertinents pour être mise en œuvre. Les autres approches ont, elles, développé ces méthodes :

<b>Modèle théorique</b>	<b>Approches méthodologique</b>
<b>Utilitarisme</b>	Calcul rationnel via notamment l'optimum de Pareto pour identifier les options qui apportent le plus de bien-être à la société. L'idée est de quantifier le bien-être et de choisir l'option qui en produit le plus.
<b>Approches déontologiques</b>	Mise en place du droit international, de codes de déontologie, de normes que les individus doivent respecter en toutes circonstances.

<b>Théorie de la Vertu</b>	Apprentissage par un système de punition et de récompense jusqu'à ce que la vertu soit intégrée naturellement dans les habitudes de fonctionnement des individus.
----------------------------	---

Bien sûr, ces méthodes sont critiquables, mais elles sont cohérentes avec le modèle théorique dont elles s'inspirent et ont finalement les mêmes limites que le modèle lui-même !

Pour l'éthique du care, nous sommes face à deux questions cruciales :

- Comment recueillir les besoins d'autrui sans être nous-mêmes biaisés et en associant ensuite autrui à la mise en place d'actions ?
- Comment transformer ces besoins en méthodologie d'actions concrètes par les individus ?

L'absence de méthode peut conduire à la faillite de l'utilisation du modèle. Ainsi, Christopher Browning (1994) analyse le massacre de milliers de juifs par quelques soldats allemands comme étant motivé d'abord par une solidarité entre les militaires nazis.

*« J'agis ainsi parce que mon camarade le fait aussi. Si je ne le fais, je le désavoue et par sollicitude pour lui je me dois de le soutenir ».*

Evidemment, un partisan de l'éthique du care répondrait que l'erreur est ici d'arrêter sa sollicitude à ses compagnons de régiment et d'ignorer les besoins

des populations juives. C'est exact et c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir une méthodologie d'action pour éviter de telles dérives.

Pour l'instant, le champ de l'éthique du care ne donne tout simplement pas de réponse à ces deux questions. Nous sommes donc contraints de regarder si d'autres réflexions, venues d'autres disciplines, ont apporté des réponses. Il se trouve que c'est dans le domaine de l'éthique des affaires (*business ethics*) que les travaux les plus intéressants ont été menés.

La théorie des parties prenantes et les méthodologies associées permettent de rendre applicable la philosophie du care. Trois oppositions peuvent être soulevées quant à cette association :

1. Pourquoi associer deux théories venant de champs différents ? Est-ce justifié d'associer l'éthique des affaires et la philosophie morale ?

2. Les objectifs des deux théories, leurs visions sont-elles réellement compatibles ou radicalement différentes ?

3. La théorie des parties prenantes est-elle pertinente dans le champ militaire ?

Nous répondrons aux deux dernières questions dans la partie suivante qui va examiner la complémentarité éventuelle entre care et parties prenantes. Pour répondre à la première objection, nous soulignons que nous ne sommes pas les premiers à faire ce lien. Ed Freeman lui-même en a pris son parti dans un article de 1994 co-écrit avec A.C. Wicks et intitulé « A Feminist Reinterpretation of the Stakeholder Concept » (Wicks *et al.*, 1994). Dans cet article, le constat est le même entre Freeman et les féministes du care : pour

mettre en place toute action, il est nécessaire de partir des besoins des personnes concernées par cette action. De leur côté, les théoriciens du care en font un principe de philosophie morale, tandis qu'Ed Freeman en propose un modèle de fonctionnement pour produire un nouveau modèle d'organisation des entreprises.

Nous allons désormais explorer la théorie des parties prenantes et la manière dont elle peut compléter l'éthique du care pour analyser le fonctionnement des organisations militaires.

### ***B. La théorie des parties prenantes, une réponse à certaines insuffisances de l'éthique du care***

L'éthique du care, pour être pleinement comprise, ne doit pas se limiter à tenir compte des soldats et officiers du régiment, mais bien être étendue à l'ensemble des parties prenantes. C'est ici que la théorie des parties prenantes et l'éthique du care se complètent avantageusement. L'éthique du care fournit un cadre de référence qui permet au soldat de chercher à développer un sentiment de sollicitude. La théorie des parties prenantes lui permet de comprendre qu'il doit intégrer l'ensemble des acteurs impliqués par chacune de ses décisions pour pouvoir atteindre son objectif, convaincre l'ennemi d'abandonner les armes et de s'engager dans un processus politique de règlement du conflit (Murat, 2011).

Nous allons d'abord justifier que la théorie des parties prenantes peut s'inscrire dans l'analyse de l'éthique militaire, avant de voir le déploiement de sa méthodologie.

### Pertinence de la théorie des parties prenantes pour étudier l'éthique militaire

La mission du soldat est de favoriser les conditions qui permettront de pacifier et de sécuriser sa zone d'intervention. Nous avons vu qu'il ne peut plus, dans ce cadre, avoir pour objectif la destruction de ses ennemis, mais qu'il doit plutôt tenter de les convaincre de s'engager dans un processus politique. Pour ce faire, le soldat doit pouvoir être à l'écoute de l'ensemble des parties prenantes à ce conflit. Dans le cadre militaire, une partie prenante est tout acteur ou institution affectés par la prise de décision d'un soldat<sup>131</sup>. Ce dernier doit pouvoir comprendre les besoins et aspirations de tous les acteurs avec lesquels il est amené à échanger sur le théâtre des opérations. Les guerres asymétriques sont à la fois des guerres pour convaincre les acteurs du conflit de la légitimité des positions politiques défendues par l'armée intervenante, ainsi qu'une guerre du renseignement, que ce soit pour avoir accès à des informations stratégiques sur les déplacements ennemis ou pour utiliser à bon escient les moyens de communication moderne. Charles Krulak<sup>132</sup> parle du rôle décisif du « caporal stratégique » (Krulak, 1999). En

---

<sup>131</sup> La définition d'une partie prenante s'inspire de celle d'Ed Freeman (Freeman, 2004) que nous avons appliquée au contexte militaire.

<sup>132</sup> Le général Krulak fait partie du corps des Marines. Il est connu pour être un fervent supporter du club anglais d'Aston Villa, mais aussi et surtout pour sa conception du terme de « caporal stratégique » pour décrire les déploiements des Etats-Unis dans les années 1990 en Somalie, à Haïti et en Bosnie.

effet, un caporal doit être capable d'analyser l'ensemble de la situation à laquelle il est confronté et de se positionner face aux acteurs qu'il rencontre. Le moindre dérapage d'un caporal peut entraîner une perte de légitimité de l'armée intervenante aux yeux des acteurs locaux. Or, leur soutien sera essentiel pour avoir une chance de ne pas perdre la guerre. C'est seulement lorsque les Américains sont parvenus à tisser des liens avec les tribus irakiennes et à s'en faire des alliés contre Al-Qaïda qu'ils sont parvenus à enregistrer quelques succès stratégiques en Irak. A l'inverse, le comportement des geôliers d'Abu Ghraib, ainsi que les exactions des sociétés militaires privées sous contrat avec l'armée américaine, avaient largement entamé la crédibilité des forces américaines. Une attitude d'attention et de souci des besoins d'autrui telle que recommandée par une éthique du care apparaît dès lors indispensable pour permettre aux soldats de remplir leur mission dans un contexte de guerre asymétrique.

De fait, le militaire est confronté à un environnement très complexe où se déploient de plus en plus d'acteurs. Comme son objectif n'est pas de détruire l'ennemi, mais bien de le convaincre de négocier, le militaire doit tenir compte de l'ensemble des acteurs qui peuvent influencer la décision de l'ennemi.

Les guerres asymétriques mettent en scène différentes parties prenantes<sup>133</sup>, agissant en réseau et ayant des intérêts et logiques divers. C'est en ménageant ses parties prenantes que le militaire parviendra à son objectif

---

<sup>133</sup> Une partie prenante est toute personne impactée par la décision et/ou l'action d'une autre personne.

de convaincre l'ennemi de s'asseoir à la table des négociations. Lorsque le soldat ou l'officier prend une décision, celle-ci a un impact sur un certain nombre d'acteurs, qui sont les parties prenantes de la décision du militaire. La théorie des parties prenantes vient du monde de l'éthique des affaires américaines<sup>134</sup>. Elle a révolutionné la vision de l'entreprise dans les années 1980, en proposant de placer le problème de l'entreprise d'une façon différente et en reposant la question de l'évaluation de la performance d'une société. En quoi cette discipline peut nous apporter dans notre étude de l'éthique militaire ? Tout simplement car le changement de vision de l'entreprise qu'a initié Freeman dans les années 1980 est du même ordre que celui qui concerne les affaires militaires. Rentrons un petit peu plus dans la théorie des parties prenantes avant de revenir sur ce point.

Dans les années 1980, le monde de l'économie réagit selon un paradigme dominant qui est de dire que l'entreprise a pour objectif unique de faire du profit pour pouvoir le reverser à ses propriétaires, les actionnaires (*shareholders*). Le théoricien phare de ce mouvement est Milton Friedman, célèbre économiste qui a conseillé notamment le Président Reagan. Friedman a écrit un article qui a fait date, en clamant que la seule responsabilité sociétale des entreprises était de faire du profit (Friedman, 1970). R.E. Freeman propose de remettre en cause ce paradigme. Il évoque l'idée que certes, les actionnaires sont à considérer, mais qu'ils ne sont pas la finalité de l'existence de l'entreprise. Pour Freeman, les actionnaires sont une

---

<sup>134</sup> La théorie des parties prenantes a pris forme à partir des années 1960 pour être formalisée par Freeman alors qu'il enseignait à la Wharton Business School de Philadelphie.

des parties prenantes (*stakeholders*), mais ils ne sont pas les seuls. Si l'entreprise ne se préoccupe pas de ses clients ou de ses fournisseurs, elle ne parviendra pas à dégager des profits. Si elle ne cherche pas à fidéliser ses employés ou à conserver de bonnes relations avec son environnement en général, cela lui sera préjudiciable sur le long terme. Les actionnaires sont un des acteurs que l'entreprise prend en compte pour assurer sa survie mais ils ne sont pas les seuls. L'objectif de l'entreprise est de ménager l'ensemble des intérêts de ces parties prenantes, car cela est indispensable pour sa pérennité.

L'éthique militaire et l'éthique des affaires sont deux éthiques appliquées pour lesquelles des courants de pensée importants ont proposé l'idée que la moralité ne devait pas avoir son mot à dire dans leur discipline respective. La position de Milton Friedman, qui a défendu le modèle des actionnaires (*shareholders*), a été de dire que le monde des affaires était un monde amoral<sup>135</sup>, qui ne devait pas se préoccuper d'éthique, alors que Clausewitz a émis l'idée que la moralité dans la guerre était absurde, puisque le conflit était une explosion de violence qui pouvait utiliser tout moyen pour parvenir à ses fins. C'est contre ces deux modèles que des perspectives éthiques se sont mises en place et ont essayé d'expliquer en quoi la moralité peut importer dans le monde des affaires ou dans celui de la guerre. Enfin, pour renforcer la légitimité de cette comparaison, il est notable que certaines

---

<sup>135</sup> Friedman retient l'obligation de respecter la loi et reconnaît certaines valeurs à la philanthropie (partie intégrante de la culture américaine), il ne dit donc pas que les affaires se doivent d'être immorales, mais bien amorales, c'est-à-dire ne se préoccupant pas de déterminer ce qui est bien de ce qui est mal, et laissant cette prise de position au pouvoir politique par l'intermédiaire de la loi.

institutions, comme l'académie navale d'Annapolis aux Etats-Unis, ont emprunté leur modèle de pédagogie au monde des écoles de commerce, et notamment à la Harvard Business School. De même, des écoles comme la Wharton Business School, HEC ou le Management Institute of Paris font appel à des militaires pour enseigner, notamment des cours de leadership, à leurs étudiants<sup>136</sup>. Les liens existent et doivent être questionnés pour comprendre ce que ces deux disciplines peuvent s'apporter, ce que nous ferons dans la partie empirique de notre travail.

### La méthodologie apportée par la théorie des parties prenantes

La force de la théorie des parties prenantes de Freeman a été de partir d'une question simple : quel est l'objet d'une entreprise, pourquoi existe-t-elle ? Dans le propos que nous avons développé sur les objectifs de guerre, nous avons posé une question que peut être similaire : quel est l'objet de la guerre, quel est son but ? A cette question, nous avons répondu que l'objectif de la guerre était de convaincre l'ennemi de négocier une paix durable. Pour cela, il s'avère indispensable de tenir compte de l'ensemble des parties prenantes au conflit. Les populations locales, les opinions publiques des Etats impliqués, les médias, les ONG et bien d'autres acteurs sont autant d'éléments qui vont compter pour parvenir à la paix durable avec l'ennemi. Le concept de partie prenante apparaît pertinent pour l'exploration de notre sujet.

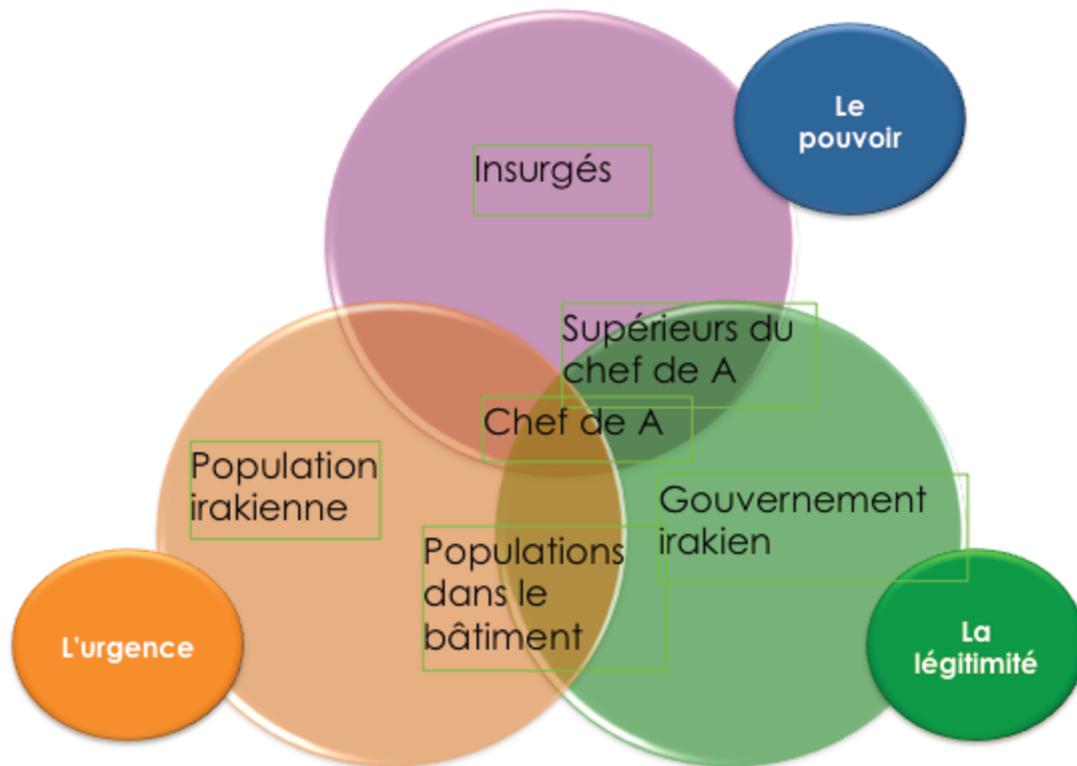
---

<sup>136</sup> Les sites Internet de ces différentes institutions font mention de tels cours qui sont devenus relativement courants dans les grandes écoles de commerce.

Comme nous venons de le voir, les parties prenantes peuvent être très différentes et très nombreuses. La question de la gestion de la diversité de ces parties prenantes se pose alors naturellement. Les théoriciens des parties prenantes ont essayé de déterminer des grilles d'analyse, permettant de savoir comment il fallait réagir à telle ou telle demande de tel ou tel acteur. De plus, une telle classification devrait permettre de hiérarchiser les priorités afin de savoir de qui l'entreprise doit se préoccuper en premier lieu. Les tentatives pour répondre à cette ambition sont nombreuses. L'une de celles qui font le plus référence est sans doute la classification de Mitchell, Agle et Wood qui range les parties prenantes selon leur pouvoir, leur légitimité et le degré d'urgence de leur besoin (Mitchell *et al.*, 1997). Mitchell, Agle et Wood se posent la question de savoir pourquoi telle partie prenante est plus visible lors d'une prise de décision. Ils en déduisent cette grille d'analyse reposant sur les trois attributs cités plus haut.

Le pouvoir est défini comme la capacité à influencer la décision. La légitimité est vue comme le statut, la fonction ou le titre qui permet à un acteur d'apparaître comme légitime pour intervenir dans la prise de décision. L'urgence du besoin correspond à l'idée que plus une partie prenante a un besoin urgent que vous agissiez en sa faveur, plus elle vous le fera savoir. Nous retrouvons ces ressorts lors d'opérations militaires avec les différentes parties prenantes qui jouent sur ces trois caractéristiques pour attirer l'attention de la personne qui doit prendre la décision. Par exemple, si A reçoit l'ordre de bombarder un bâtiment en Irak, et que nous essayons de déterminer sa carte

des parties prenantes selon la méthodologie de Mitchell, nous obtiendrions le schéma suivant :



**Exemple de cartographie des parties prenantes selon la méthode de Mitchell, Agle et Wood**

Dans cet exemple, le chef de A serait l'acteur incontournable pour deux raisons : d'une part, il a un besoin urgent, représenté par son ordre de faire sauter le bâtiment. D'autre part, il est légitime par rapport à A puisque c'est son chef et, en tant que tel, il a autorité sur A. Les officiers d'un niveau plus élevé sont dans une situation un peu différente, puisqu'ils ne sont pas forcément au courant du besoin précis de faire sauter ce bâtiment. Les populations pouvant habiter le bâtiment ont un besoin urgent que le bâtiment n'explose pas et une légitimité envers A, puisque A pourrait prendre une décision qui leur coûterait la vie. En revanche, elles n'ont que peu de

pouvoir sur A. Les autres populations irakiennes n'ont pas la même légitimité, mais ont pu faire connaître leur besoin que la destruction de bâtiments cesse. Enfin, les insurgés n'ont ni légitimité, ni besoin par rapport à A. En revanche, ils ont du pouvoir, puisqu'ils peuvent empêcher A de mener à bien son action en lançant une attaque.

Ce type de classification se heurte à diverses difficultés. D'abord, il est facile d'oublier quelques acteurs. Par exemple, dans le cas examiné, l'influence des médias et des populations occidentales joue dans la décision de A. Il s'avère très difficile de pouvoir lister l'ensemble des acteurs concernés par la décision de A. Ensuite, il est également difficile de connaître la légitimité, le pouvoir ou même l'urgence du besoin de chacune des parties prenantes. Dans la pratique, l'information est toujours incomplète et il est illusoire de croire qu'il serait possible de cartographier l'ensemble des acteurs entourant A en étant sûr de n'oublier personne et en évaluant avec exactitude leur position en terme de légitimité, de pouvoir et d'urgence du besoin. Nous avons fait un certain nombre de suppositions dans le schéma présenté, mais les relations de chaque partie prenante vis-à-vis de ces attributs sont extrêmement mouvantes et il est très difficile de repérer la dynamique de leurs évolutions. Edward R. Freeman ne se reconnaît d'ailleurs pas dans cette tentative de classification de l'ensemble des parties prenantes. Il prône plutôt l'idée qu'il est impossible de proposer une seule manière de gérer ses parties prenantes qui pourrait s'appliquer en tout lieu et en toute circonstance (Freeman, 2010). Les apports d'une classification comme celle de Mitchell permettent de clarifier les débats, mais ils ne sont

pas suffisants pour permettre à l'acteur de prendre une décision. Dans certaines circonstances, la proposition de Mitchell sera éclairante mais peut-être que dans d'autres, où les relations de pouvoir sont plus floues, elle sera inopérante. Tout dépend de la situation particulière à laquelle l'acteur essaie de répondre. De plus, Freeman ne pense pas qu'il soit du rôle des philosophes ou des théoriciens d'expliquer aux praticiens comment se comporter (Freeman, 2004). Quelle est leur légitimité pour édicter de tels principes ? Il est pratiquement impossible de justifier en vertu de quoi telle personne serait en droit de dire à une autre comment elle doit mener ses affaires. En quoi un philosophe ou éthiciste pourrait-il affirmer qu'il détient la vérité et qu'il sait ce qu'il convient à tel ou tel acteur ? Beaucoup d'officiers ont su très bien gérer leurs hommes sans jamais avoir recours à des philosophes ou à des éthicistes. C'est pourquoi une approche plus pertinente serait de lier pratique et éthique, descriptif et normatif.

Pour Freeman et ses partisans, tels Antonio Argoñada<sup>137</sup>, il s'agit de se montrer pragmatiques dans la gestion des parties prenantes (Argoñada, 2010). En cela, ils se différencient du paradigme dominant de la théorie des parties prenantes, qui cherche plutôt à déterminer des règles absolues de bonne conduite. L'important est de développer une relation personnelle avec les parties prenantes. Freeman et McVea<sup>138</sup> appellent cette manière de faire la « *name and face approach* », l'approche par les noms et les visages

---

<sup>137</sup> Chercheur associé à plusieurs écoles de commerce espagnoles, Antonio Argoñada a relayé les théories de Freeman en Europe.

<sup>138</sup> John Mc Vea est professeur en entrepreneuriat à l'Université de Saint Thomas. C'est un proche collaborateur d'Ed Freeman.

(Mc Vea et Freeman, 2005). Derrière chaque partie prenante, que ce soit un individu, mais aussi des associations, des organisations, des institutions, il y a des personnes. Pour vraiment comprendre le besoin de celles-ci, il est indispensable d'apprendre à connaître les personnalités avec qui nous devons traiter. Argoñada note que beaucoup de personnes font l'erreur de vouloir répondre immédiatement aux besoins des parties prenantes, sans prendre le temps de tisser des liens personnels avec elles (Argoñada, 2010). C'est une erreur, car il y a de fortes chances que la réponse au besoin soit incorrecte en raison d'une mauvaise interprétation de celui-ci. Les besoins des parties prenantes peuvent être très précis, très spécifiques. Il est d'ailleurs impossible d'avoir une liste exhaustive de tous les besoins qu'elles peuvent exprimer, tellement cette diversité est importante. Il faut donc prendre le temps de la discussion, de la conversation, de l'échange pour affiner son analyse et pouvoir proposer une réponse pertinente au besoin précis de l'individu. C'est cette démarche que Freeman appelle le pragmatisme (Freeman et al., 2010), cette idée que c'est par les pratiques qu'il est possible de mesurer la gestion des besoins des parties prenantes par les organisations, et non pas par une série de principes ou de processus de fonctionnement déterminés *a priori*, qui seraient incapables de tenir compte de toutes les possibilités existantes.

### Une complémentarité naturelle entre éthique du care et théorie des parties prenantes

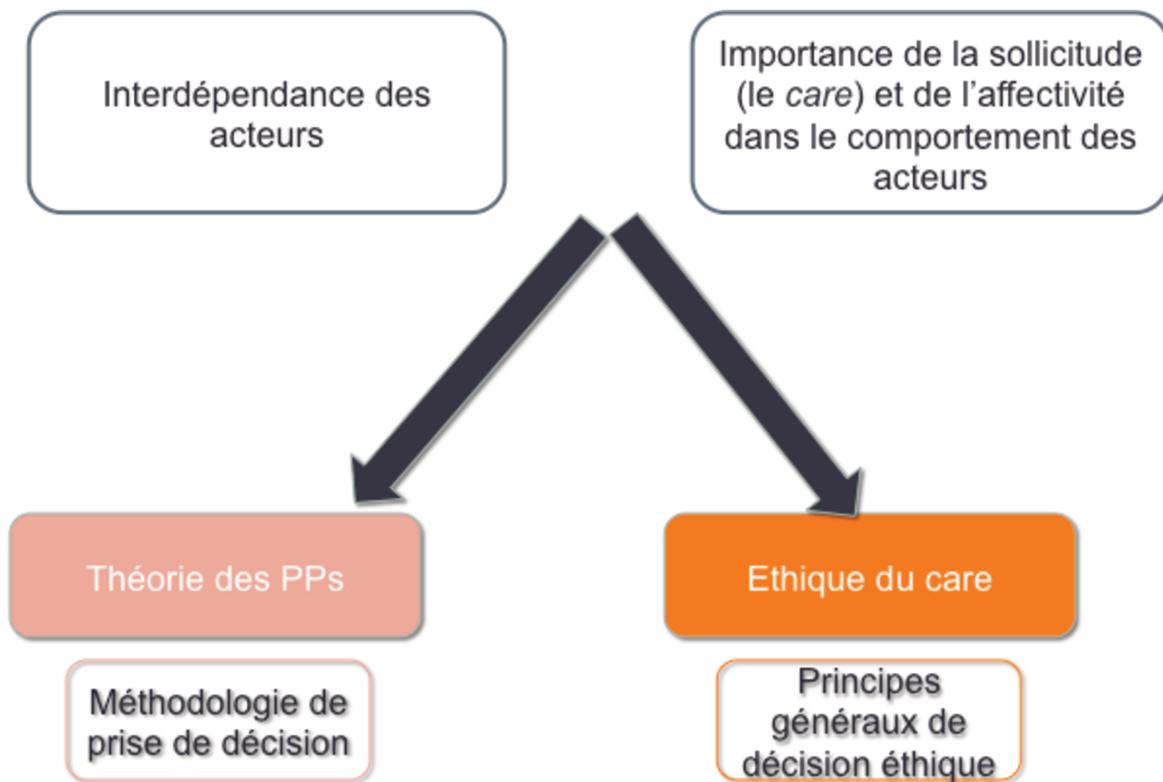
La théorie des parties prenantes permet de remplir les manques de l'éthique du care. Ed Freeman lui-même a travaillé sur ce sujet lors d'un

article avec Wicks en 1994, où il voyait dans les approches féministes un terreau favorable au concept de parties prenantes. Wicks et Freeman soulignent notamment que la sollicitude envers autrui et le refus de principes absolus sont parmi les préceptes à la base de la théorie des parties prenantes. Le lien semble donc évident.

Ethique du care et théorie des parties prenantes se retrouvent aussi autour de l'idée que les décisions des individus ne sont pas rationnelles. Comme Herbert Simon auparavant (Simon et March, 1995), les tenants de ces deux approches abondent dans l'idée de la rationalité limitée. D'une part l'environnement est si complexe et les informations à traiter si nombreuses, qu'il est impossible pour les militaires de se comporter de manière totalement rationnelle. D'autres part, l'affectivité et les relations avec les parties prenantes viennent également influencer les comportements des acteurs, de telle sorte qu'il est impossible de voir leurs actions et décisions comme un acte de pure rationalité. Cet élément est commun à l'éthique du care (qui considère les individus comme interdépendants les uns des autres) et à la théorie des parties prenantes (qui cherche à intégrer la complexité des informations et des jeux des acteurs dans le fonctionnement des organisations).

Cette analyse fait aussi ressortir la complémentarité des deux approches. Là où la théorie du care fournit un critère de moralité (les individus doivent privilégier la satisfaction des besoins des personnes dont ils se soucient et dont ils connaissent réellement la nature), la théorie des parties prenantes fournit une méthodologie d'action (le recensement des besoins

des parties prenantes et sa priorisation selon des critères stratégiques permettent de mettre en place un plan d'actions) autour du même concept d'inévitable interdépendance des acteurs rendant impossible l'autonomie individuelle rationnelle kantienne.



La théorie des parties prenantes apporte donc une réflexion méthodologique complétant l'éthique du care. Elle permet d'ouvrir des pistes pragmatiques d'actions pour interroger les parties prenantes et en déduire des comportements individuels.

Toutefois, il manque encore un aspect pour que notre analyse de l'éthique militaire soit complète. En effet, la théorie des parties prenantes permet d'analyser les besoins d'individus pour en déduire des actions éventuelles à mettre en place. Une partie de l'analyse de ce qu'est l'éthique des

organisations reste ignorée : l'influence de la culture organisationnelle sur les individus.

En effet, la culture, les normes, les habitudes d'une organisation marquent profondément ses membres. Faire abstraction de cette donnée serait irréaliste et ne permettrait pas de comprendre le comportement des acteurs.

Il nous faut donc compléter notre analyse par un dernier aspect pour intégrer l'influence de l'organisation sur les individus.

Pour ce faire, une notion paraît intéressante à mobiliser : celle de champ organisationnel. Développé entre autre par les néo-institutionnalistes DiMaggio et Powell (1983), ce champ rassemble les organisations évoluant dans une même aire de fonctionnement. Par exemple, le monde militaire est un champ organisationnel rassemblant des structures comme les armées, l'état-major, les écoles militaires, les industriels de l'armement... Au sein de ce champ organisationnel, nous pouvons identifier des parties prenantes, qui sont toutes les personnes impactées par les différentes organisations de ce champ. Nous allons voir, dans la partie suivante, comment l'articulation entre parties prenantes et approches néo-institutionnelles se concrétise dans notre démarche.

### ***C. La nécessité de l'approche néo-institutionnelle***

Nous avons analysé en détail le cadre théorique de philosophie morale utilisé pour notre approche. Toutefois, celui-ci doit être complété par un autre cadre théorique, pour avoir une vision holistique de l'éthique militaire.

Les approches de philosophie morale se consacrent à identifier des théories de raisonnement permettant aux individus de prendre les bonnes décisions, de faire ce qui est juste (« *do the right thing* »). L'objet de toute théorie de philosophie morale est d'identifier un moyen de savoir ce que constitue ce qui est juste. Toutefois, notre objet d'étude ne saurait se limiter à l'analyse des décisions individuelles. Un militaire, qu'il soit officier ou soldat, fait partie d'une institution, l'armée. Le fonctionnement de cette institution influence également sa prise de décision, autour de logiques de cultures organisationnelles, qu'il nous faut également observer.

L'armée est une organisation à la culture particulièrement forte, comme Samuel Huntington (1957) a pu le montrer. Dans la littérature des sciences de gestion, de nombreux chercheurs ont étudié des outils et modèles militaires applicables au monde de l'entreprise, notamment pour ce qui concerne les techniques de marketing (Baghdadi et Zghal, 2008), mais surtout autour de la question du leadership (Schaubroeck et al., 2012 ; International Institute for Strategic Studies, 2010 ; Hannah et al., 2009). Ce lien entre monde militaire et leadership est tel que des écoles comme HEC en France ou la Wharton Business School aux Etats-Unis proposent des modules d'entraînement militaire pour développer le leadership de leurs étudiants. Les académies militaires ont d'ailleurs tendance à rassembler leurs départements « éthique » et « leadership » au sein d'une même entité.

L'armée est une institution à la culture forte. De fait, il nous est indispensable d'ajouter cet élément à notre analyse. L'approche néo-institutionnelle nous semble la plus à même de répondre à cette optique.

## L'approche néo-institutionnelle pose des questions fondamentales de philosophie morale

Il serait plus exact de parler des approches néo-institutionnelles au pluriel, tant cette philosophie rassemble des courants variés. Néanmoins, il existe plusieurs points de concordance entre ces différents acteurs (Peters, 1999 ; Rizza, 2008) :

- L'institution joue un rôle central dans toutes les sociétés modernes. Elle conditionne (plus ou moins fortement selon les courants) les comportements des acteurs et doit être analysée pour en comprendre les mécanismes.
- La manière dont les institutions formatent les comportements des acteurs est relativement homogène. Le concept de culture d'organisation découle de cette assomption. Les individus rassemblés au sein d'une même institution vont développer des comportements communs, du fait même de leur appartenance à l'institution.
- Si l'institution a une influence sur les individus, ces derniers impactent également la manière dont l'institution évolue. Nous sommes dans une interaction et une interdépendance entre les comportements des acteurs et l'évolution du fonctionnement de l'institution.

Ceci étant dit, rentrons désormais dans les points de débats et de tension au sein de cette approche. Trois grandes approches se distinguent (Scott, 1998).

- Une première insiste sur l'aspect régulateur des institutions. Les institutions permettent d'introduire « *des règles formelles et informelles qui limitent les choix individuels, réduisent l'incertitude et facilitent*

*l'interaction entre les parties* » (Rizza, 2008, p. 3). Cette vision suggère que l'institution propose des règles et procédures qui vont rationnellement influencer les individus pour qu'ils s'y conforment. L'institution récompense et punit les individus selon leur degré d'obéissance. La faiblesse de cette approche est de s'appuyer sur une vision très rationnelle du comportement des acteurs.

- Une seconde ne parle pas de caractère régulateur des institutions mais plutôt d'une approche normative. L'influence des travaux de Durkheim est évidente dans ce courant. Dans son œuvre séminale *De la division du travail social*, Durkheim explique que l'organisation du travail n'existe que parce que les individus ont construit des normes et croyances qui leur permettent de travailler ensemble. Ces normes et croyances se cristallisent dans l'institution auxquels ils appartiennent. L'apport de Durkheim est de dire qu'une fois ces croyances et normes créées, elles possèdent leur vie propre et vont s'imposer aux individus voulant faire partie de l'organisation. Cette approche diffère de la première, dans le sens qu'elle ne s'appuie pas sur un comportement rationnel des individus. Elle intègre que les individus sont parfois irrationnels parce qu'ils obéissent à un ensemble de normes et de croyances créées par les institutions. L'ouvrage de Graham Allison (1999), expliquant le fonctionnement des acteurs lors de la crise de Cuba de 1962 par des logiques institutionnelles, est dans cette même logique.

- La troisième approche décrit les institutions comme des « *appareils cognitifs* » (Powel, Di Maggio, 1991) qui orientent l'action des individus à l'aide de ressources et freins qui ont été mis en place. Cette approche laisse plus de place à la capacité d'action des individus et propose une vision de l'institution comme une zone de contraintes et d'opportunités pour agir.

La présentation de ces trois approches montre les deux grands débats qui parcourent la littérature néo-institutionnelle :

1. A quel point l'institution s'impose à l'individu ? Est-il totalement influencé ou acteur de son destin ?
2. Comment l'individu accepte-t-il l'influence de l'institution ? Par rationalité ? Par inconscient ? Par peur du changement ?

De notre point de vue, c'est la deuxième question qui nous préoccupe, car elle se rattache à notre questionnement sur la manière dont les officiers réagissent aux dilemmes éthiques rencontrés sur le terrain.

Le néo-institutionnalisme est né à la suite de l'institutionnalisme<sup>139</sup>. Il se distingue de son aîné par sa vision différente des influences externes pesant sur les institutions. L'institutionnalisme voyait ces visions comme négatives et cherchait à les limiter, car elles pervertissaient les raisons qui avaient conduit à la création des institutions. Le néo-institutionnalisme admet le caractère inévitable de l'inter-dépendance entre les institutions et leur environnement et cherche à l'intégrer dans leur développement et leur fonctionnement.

---

<sup>139</sup> L'article de Roberto Rizza (2008) résume remarquablement l'histoire de cette approche.

L'institution, dans cette approche, propose aux acteurs des scénarios, des scripts, qui vont orienter le sens et le but même de l'institution. Les acteurs naviguent dans ces scénarios et sont influencés par les routines culturelles en place dans leurs choix de scripts. L'enjeu pour cette approche est de « *nous demander d'où viennent les modèles organisationnels, comment ils se reproduisent et comment ils se transforment* » (Scott, 1995, p. 67).

### Notre utilisation de l'approche néo-institutionnelle se concentre autour du concept d'isomorphisme

Nous allons nous concentrer sur un des concepts clés de l'approche néo-institutionnelle, dans le cadre de notre recherche : l'isomorphisme. Ce concept consiste à mettre en avant les tendances d'acteurs autour d'un même domaine à se ressembler, sous la pression de l'ensemble des acteurs concernés par ce domaine. Une homogénéisation des codes de fonctionnement et des comportements se met alors en place.

Ce concept nous semble particulièrement intéressant à appliquer au champ militaire. Le domaine militaire rassemble des acteurs très spécifiques et répond à des normes de conduite propres. Les lois et réglementations se pensent au niveau international (Conventions de Genève, règles de l'ONU) car la guerre ne peut pas se penser à l'échelle d'un pays. De fait, l'isomorphisme est un phénomène naturel au domaine militaire et c'est donc un bon point de départ pour notre analyse.

Parmi les auteurs les plus influents de l'approche néo-institutionnelle, DiMaggio et Powell ont proposé une typologie de l'isomorphisme (1983, p. 150), sur laquelle nous allons nous appuyer :

- L'isomorphisme coercitif représente les pressions exercées par l'environnement sur les organisations. Que ce soit par traditionalisme ou par conformisme, les institutions se mettent dans les pas de leurs prédécesseurs et se contentent d'essayer de reproduire ce qui a déjà existé. Si nous ramenons ce concept au champ militaire, nous retrouvons l'esprit de tradition qui consiste à reproduire des schémas d'actions mis en place par d'anciens militaires auparavant, ce qui revient plutôt à une éthique de la vertu. Les armées sont issues d'une tradition philosophique glorifiant les héros et cherchant à perpétuer des traditions ancestrales. La main mise de la puissance étatique sur la force militaire dans les démocraties et la volonté des militaires de s'ancrer dans la tradition renforcent ce conformisme. Samuel Huntington avait bien montré le caractère fortement conservateur des institutions militaires dans son ouvrage de 1957. Le lien entre cet isomorphisme et la théorie de la vertu est à entendre au sens où l'institution militaire utilise la théorie de la vertu, c'est à dire en omettant de développer l'intelligence pratique, la *phronesis* chez les militaires, comme nous l'avons expliqué plus haut.
- L'isomorphisme mimétique propose de reproduire les formes d'organisations existantes, car elles possèdent une efficacité présumée et une légitimité sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

Le monde de la guerre est pourtant censé être une zone de « *non-principe* ». Toutefois, la théorie de la guerre juste et la codification de la guerre au XXème siècle ont conduit à la mise en place de principes de fonctionnement et de règles d'engagement qui ont connu l'épreuve de la guerre et sont validés par les organisations internationales, dont l'autorité est reconnue par les chefs militaires (ONU, OTAN, Union Européenne, par exemple). L'isomorphisme mimétique fait penser à la manière dont l'approche déontologique a été intégrée au monde militaire.

- L'isomorphisme normatif reprend, lui, les normes liées à la constitution d'un domaine en profession. Dans le monde militaire, c'est encore plus vrai, étant donné le caractère très spécifique du métier qui tend à homogénéiser d'autant plus les pratiques. Nous nous sommes de plus en plus concentrés sur un terrain occidental, celui de deux pays membres de l'Alliance atlantique : La France et les Etats-Unis. Les codes de déontologie des militaires mettent parfois en avant des valeurs différentes, mais ils ont un fonctionnement assez similaire et les organisations tendent à fonctionner d'une manière de plus en plus proche. Le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN renforce encore plus cette logique, puisque les armées européennes et américaines développent des systèmes d'armement communs et des règles d'engagement leur permettant de collaborer plus efficacement sur le terrain. Cet isomorphisme répond également à

une logique déontologique, mais cette fois centrée sur la constitution du métier de militaire en véritable profession.

■ Le reste des comportements qui ne répondent pas à l'isomorphisme ne sont pas oubliés par Di Maggio et Powell. Ils sont rassemblés dans l'ensemble des tendances hétérogènes. Nous pouvons distinguer deux phénomènes d'hétérogénéité :

- Ceux dépendant des systèmes d'évaluations des militaires et des résultats à obtenir. Dans cette optique, la conséquence de l'action vient prévaloir, que ce soit une note ou un résultat tangible, et prend le dessus sur l'isomorphisme. Bien évidemment, le lien avec une approche utilitariste du monde militaire, centré sur la nécessité militaire, est totalement en lien avec ces comportements.
- Ceux dépendants des pressions exercés par les parties prenantes et l'ensemble de l'environnement, et qui sont en dissonance avec les habitudes de fonctionnement. Cette fois, ce sont les relations établies avec les acteurs impactés par le conflit qui influencent les comportements des institutions. Cette vision se rapproche de celles du care, qui consacre l'interdépendance des acteurs et la prise en compte de la relation avec autrui dans toute décision.

Au final ; nous voyons un lien fort entre le concept d'isomorphisme et le modèle théorique habituel de questionnement de l'éthique de guerre.

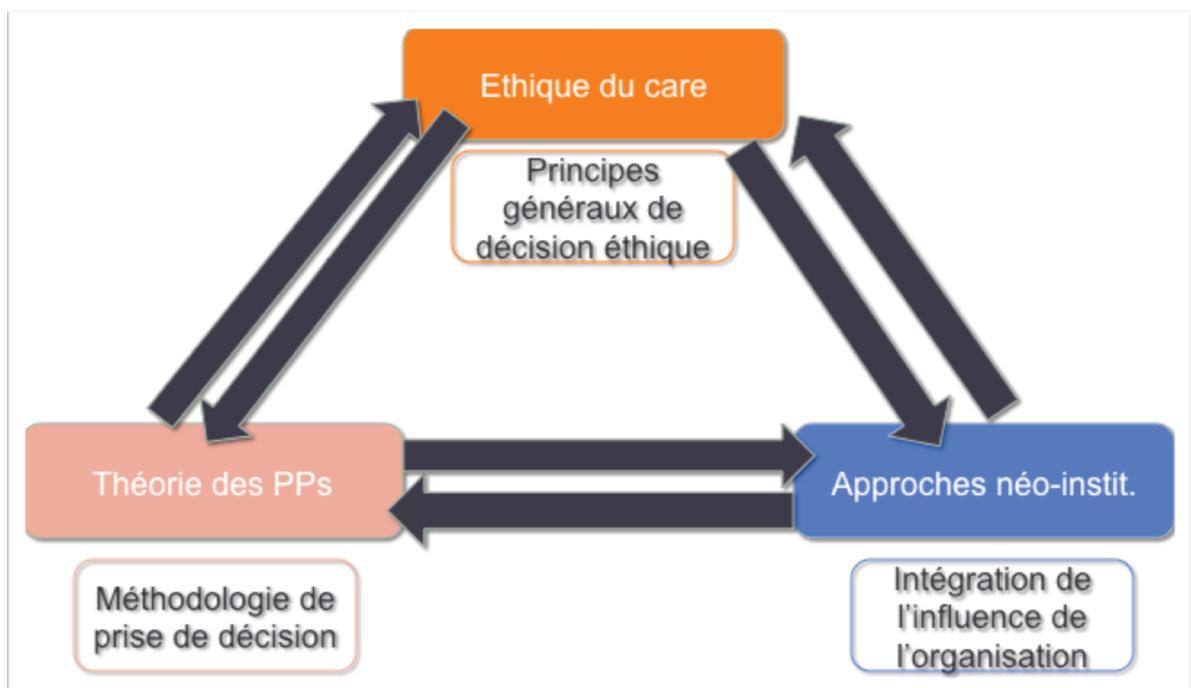
Théorie de la vertu	Approches déontologiques	Utilitarisme	Ethique du care
Isomorphisme coercitif	Isomorphismes mimétique et normatif	Hétérogénéité liée à l'évaluation et aux résultats obtenus	Hétérogénéité liée aux influences des parties prenantes

L'aspect coercitif normatif présent dans les institutions militaires en fait un terrain intéressant pour l'utilisation de l'approche néo-institutionnelle. En effet, l'approche évoque les contraintes organisationnelles et socio-culturelles qui pèsent sur les acteurs dans leurs prises de décision. Elles sont très fortes dans l'armée, en raison de la puissance de l'endoctrinement et des valeurs véhiculées. En apportant cette analyse de l'influence de la société et des routines organisationnelles, les travaux de DiMaggio et Powell permettent de mieux comprendre les limites pesant sur les possibilités d'action des parties prenantes. Nous y aurons recours pour analyser les contraintes subies par les soldats et officiers sur les champs de bataille.

Dans un champ organisationnel donné, un individu soucieux d'autrui est soumis à deux niveaux de sollicitation :

- Institutionnel par la culture de son organisation.
- Individuel par les demandes des parties prenantes.

Nous ferons donc appel à l'approche néo-institutionnelle et à ce qu'elle nous dit des organisations, chaque fois que nous analyserons nos terrains. Elle vient compléter les approches de philosophie morale, qui ont tendance à se concentrer sur les comportements des acteurs et pas des institutions. De plus, les aspects géopolitiques et culturels sont essentiels pour comprendre les dynamiques des conflits asymétriques, ce que permet l'approche néo-institutionnelle.



Nous analyserons nos éléments empiriques au travers de ces trois regards :

- Le regard néo-institutionnel permet d'analyser l'influence de l'organisation et des dynamiques socio-culturelles sur les acteurs.
- Le regard du care explore les principes moraux mis en jeu par les acteurs.

- Le regard des parties prenantes permet d'analyser leur méthodologie d'action.

### III. Nos propositions de recherche

L'éthique militaire est soumise à une forte évolution ces dernières années, notamment en raison de la multiplication des conflits asymétriques entre un acteur étatique très organisé d'une part et des groupuscules armés, à moitié civils, à moitié combattants. Ce changement de paradigme des situations de guerre conduit à une transformation profonde de la question morale liée à la guerre. Cette nouvelle situation a deux conséquences majeures :

- Pour gagner la guerre, il faut convaincre l'ennemi de négocier et non plus l'annihiler.
- Pour convaincre l'ennemi de négocier, il est nécessaire d'avoir une connaissance parfaite de son environnement et des parties prenantes en jeu.

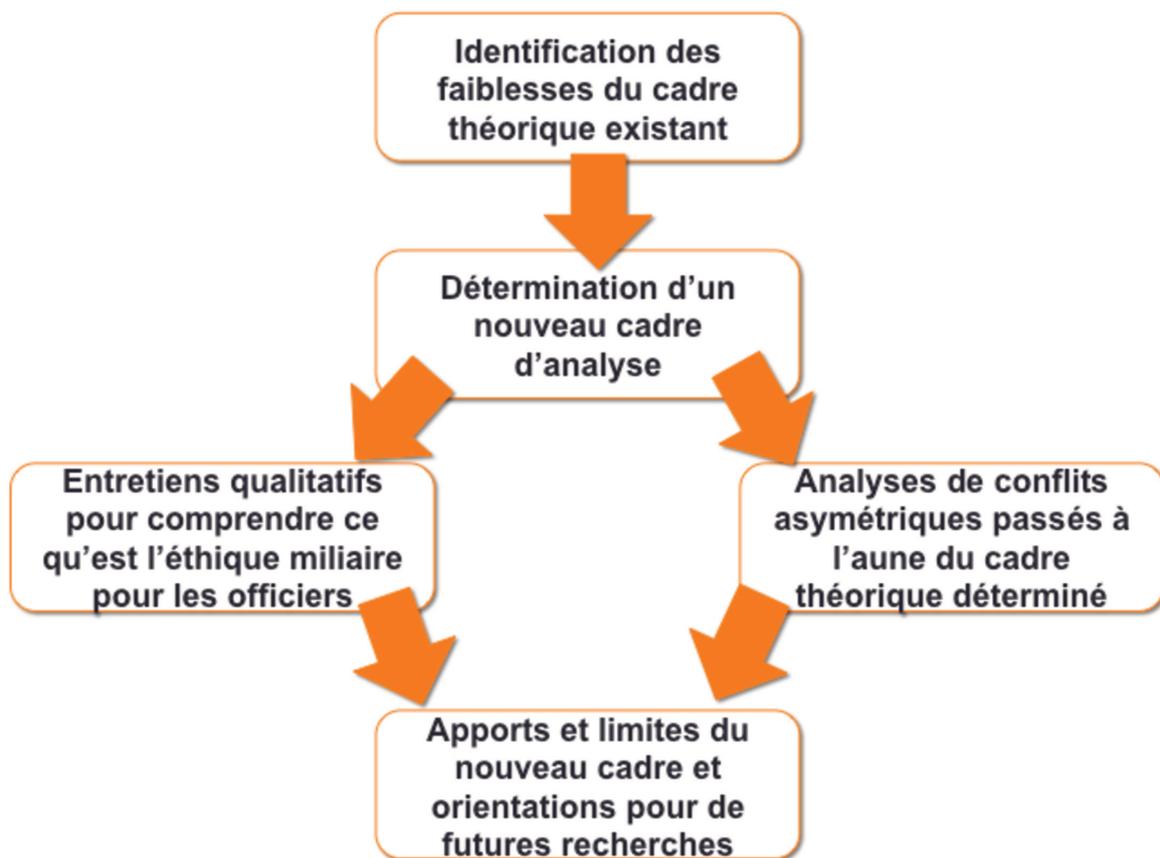
Les ouvrages évoquant l'éthique militaire (Walzer, 2006 ; Fotion, 2004 ; Arkin, 2010 entre autres) se sont concentrés pendant de nombreuses années autour de débats de philosophie morale entre déontologues, utilitaristes et aristotéliens. Ce débat ne parvient pas à permettre de comprendre le phénomène des conflits asymétriques. Pour cela, nous proposons trois positionnements théoriques forts :

- Intégrer l'approche néo-institutionnelle à l'analyse pour observer le point de vue organisationnel et ne pas surestimer la liberté d'action des officiers sur le terrain.
- Proposer d'intégrer à l'analyse une approche plus récente (théorie montante de philosophie morale), l'éthique du care.

- Associer l'éthique du care à la théorie des parties prenantes pour proposer un cadre de référence pour l'éthique militaire, qui serait applicable aux conflits asymétriques.

La question que nous posons à travers cette recherche est de savoir si cette grille de lecture forte de trois approches complémentaires permet de mieux expliquer et d'analyser les comportements des militaires dans des situations éthiques complexes.

Le schéma ci dessous représente notre démarche de recherche de manière synthétique :



**Démarche de recherche**

Nous faisons le constat que le cadre d'analyse éthique jusque là utilisé (approches utilitaristes, déontologiques et vertueuses) est inopérant dans le nouveau contexte de guerre que nous connaissons. Nous proposons d'ouvrir un champ de recherche nouveau en créant des passerelles supplémentaires entre sciences de gestion et monde militaire.

Les deux terrains choisis permettront de valider si le champ ainsi ouvert est prometteur et vers quelles directions pourraient s'orienter les futures recherches sur le sujet (formation des officiers, mise en place de nouvelles règles d'engagement, etc.).

Pour confronter cette grille de lecture aux pratiques réelles des soldats et officiers, nous posons trois questionnements clés que nous analyserons dans notre travail empirique :

- Question 1 : Est-ce que la grille de lecture « *approches néo-institutionnelles, éthique du care et théorie des parties prenantes* » permet de mieux comprendre les conflits militaires par rapport aux modèles traditionnellement utilisés (utilitarisme, approches déontologiques et théorie de la vertu) ?
- Question 2 : Par rapport aux enjeux éthiques clés des conflits asymétriques (qui sont les théâtres d'opérations des armées américaines et françaises désormais), est-ce que notre modèle théorique permet de mieux identifier les points clés de décision des acteurs ?

- Question 3 : Au regard des enjeux éthiques des militaires, est-ce que leur préparation et leur formation actuelles leur permettent de se préparer aux missions qui leur sont confiées ? En effet, les militaires doivent depuis toujours faire face à des décisions morales complexes. Ils sont préparés en ce sens dans des écoles de formation et il serait intéressant d'analyser les différences et les manques éventuels entre ce qu'ils pensent découvrir et ce qu'ils vivent en allant sur le terrain.

**Question 1 : Est-ce que la grille de lecture « *approches néo-institutionnelles, éthique du care et théorie des parties prenantes* » permet de mieux comprendre les conflits militaires par rapport aux modèles traditionnellement utilisés (utilitarisme, approches déontologiques et théorie de la vertu) ?**

Il est pertinent de proposer un nouveau cadre d'analyse seulement s'il apporte une véritable plus-value par rapport à ce qui existe auparavant. C'est donc logiquement le premier point que nous testerons dans la partie empirique.

Chacune des trois approches traditionnelles connaît des limites importantes qui empêchent que l'éthique militaire soit un sujet traité à part entière par les officiers.

- L'utilitarisme, en se concentrant sur les conséquences des actions, ignore le droit international. Or, les armées occidentales ont choisi de se soumettre à un certain nombre de règles visant à préserver notamment les droits élémentaires de l'homme. Ces conventions ne

peuvent être ignorées et ont un rôle crucial sur le champ de bataille. En proposant de les ignorer, l'utilitarisme est inapplicable dans le champ militaire.

- Les approches déontologiques, au contraire, proposent de respecter des principes prédéterminés à l'avance, quelles que soient les conséquences. Cette approche se révèle inadaptée en raison de l'évolution des conflits. L'exemple frappant est la distinction entre combattant et non-combattant. Elle est un élément essentiel du droit international et d'un point de vue moral, il est indéniable que les non-combattants ne devraient pas être visés dans un conflit. Toutefois, les conflits asymétriques mettent les soldats face à des situations inextricables. Deux exemples :

- Un enfant se fait poser une bombe sur le dos et on lui demande d'aller vers un rassemblement de soldats. Faut-il ne pas l'arrêter car c'est un non-combattant ?
- Un individu est un paysan la journée mais devient un guérillero le soir. Doit-on l'appréhender seulement la nuit ?

Les exemples sont légion. La stratégie des groupes non-étatiques est de rendre floue la distinction combattant / non-combattant (Chaliand, 2009 ; de la Grange et Balencie, 2009). Les approches déontologiques ne peuvent que proposer de la respecter mais n'aident pas le militaire sur le terrain à résoudre ces dilemmes éthiques concrets, qui viennent remettre en question en permanence la manière dont les règles d'engagement sont posées.

- L'approche de la vertu propose d'intégrer des valeurs qui permettront ensuite aux militaires de faire les bons choix sur le champ de bataille. Pour être pertinente, les soldats doivent non seulement intégrer des vertus, mais aussi l'intelligence pratique qui accompagne ses vertus. Or, les armées inculquent les vertus par un système de récompenses et de châtiments, mais n'enseignent pas la sagesse pratique (la *phronesis*, chère à Aristote). Elles ont tout simplement peur qu'en étant trop transparentes, aucun homme sensé ne souhaiterait risquer sa vie pour des causes politiques souvent floues. On peut le regretter, mais telle est la réalité du fonctionnement des institutions militaires, qui transforment la théorie de la vertu en simple endoctrinement.

Aucune des trois approches n'est donc satisfaisante. Le modèle proposé doit pouvoir dépasser les limites des précédents pour être pertinent, c'est-à-dire :

- Tenir compte des droits des individus et des normes internationales.
- Être applicable face aux évolutions récentes et à venir des conflits.
- Ne pas être assimilé à un endoctrinement.

**Question 2 : Par rapport aux enjeux éthiques clés des conflits asymétriques, est-ce que notre modèle théorique permet de mieux identifier les points clés de décision des acteurs ?**

Nous avons construit notre modèle pour appréhender l'ensemble des dilemmes éthiques auxquels sont susceptibles d'être confrontés les militaires sur le terrain.

C'est pourquoi nous avons eu recours à trois éléments différents :

- L'éthique du care pour donner des principes généraux de moralité.
- La théorie des parties prenantes pour savoir comment recueillir les besoins d'autrui et en déduire des actions.
- L'approche néo-institutionnelle pour analyser les dimensions normatives, culturelles, mimétiques et coercitives des organisations et de l'environnement socio-culturel sur les décisions prises.

La question est de savoir si notre modèle permet de mieux analyser l'environnement, les besoins des acteurs et les nécessités stratégiques de l'armée. Si tel est le cas, les enjeux éthiques seront mieux conscientisés par les acteurs, mais cela reste à prouver. En effet, on pourrait dire que la méthode des parties prenantes pourrait être utilisée d'une manière cynique pour mieux manipuler les parties prenantes, en faisant fi de leurs besoins, dans une logique purement instrumentale. La partie empirique de notre travail doit nous permettre d'analyser la manière dont les besoins des parties prenantes sont utilisés par les armées, s'ils sont pris en compte ou seulement orientés dans les directions qui arrangent les armées.

**Question 3 : Au regard des enjeux éthiques des militaires, est-ce que leur préparation et leur formation actuelles leur permettent de se préparer aux missions qui leur sont confiées ?**

Le dernier élément que nous souhaitons examiner est de confronter la manière dont les militaires sont préparés aux situations éthiques qu'ils rencontrent sur le terrain. L'hypothèse que nous faisons est que la formation s'appuie sur les trois modèles traditionnels (utilitarisme, approches déontologiques et théorie de la vertu), ce qui ne permet pas de préparer les militaires à leurs responsabilités sur le champ de bataille.

Notre recherche doit permettre de savoir si des manques sont observés au niveau des militaires et à quel point leurs pratiques sont satisfaisantes au niveau de trois points clés :

- Savoir développer le care pour l'ensemble des parties prenantes, et pas seulement pour les camarades du régiment (« l'esprit de corps » dont parlent souvent les militaires).
- Apprendre à recueillir et analyser les besoins des parties prenantes.
- Comprendre l'influence de la culture organisationnelle sur soi et savoir s'en détacher si besoin.

Notre hypothèse est que ces trois qualités sont décisives pour mieux appréhender les besoins du champ de bataille.

## **Conclusion de la partie 1.**

Nous avons désormais présenté notre sujet, élaboré une analyse de ce qu'est l'éthique militaire et de la manière dont elle se manifeste et présenté le modèle qui structure notre thèse.

Dans une deuxième partie, nous allons désormais présenter nos terrains et les résultats obtenus afin de répondre aux trois questions présentées.

## **PARTIE 2 : Confrontation empirique du cadre conceptuel**

Dans la première partie, nous avons tenté de spécifier le concept d'éthique militaire, qui fait débat entre les tenants des différentes approches de philosophie morale. De cette analyse, nous avons proposé un modèle théorique pour tenter de comprendre les ressorts des comportements éthiques des militaires sur le terrain.

Il est temps maintenant de clarifier notre approche méthodologique pour augmenter la fiabilité des connaissances que nous souhaitons produire, afin de servir la communauté scientifique et les praticiens.

L'objet de cette deuxième partie est de s'atteler à ce travail.

Nous organiserons notre démarche en deux mouvements qui formeront les deux chapitres de cette partie :

1. Nous ferons le point sur la méthodologie adoptée et sur les terrains étudiés.
2. Nous présenterons et analyserons les résultats obtenus sur ces différents terrains. Nous en tirerons des conclusions, ainsi que des limites à notre approche.

## Chapitre 1 : Méthodologie et description des terrains

Nous présenterons d'abord la raison qui nous a poussés à adopter deux terrains complémentaires et justifierons le choix d'une analyse qualitative.

Ensuite, nous détaillerons les deux terrains sélectionnés.

### I. Méthodologie de recherche : deux terrains complémentaires étudiés selon une analyse qualitative

Nous analyserons nos terrains en réalisant un va et vient entre une situation donnée et des principes généraux de comportement. Si les principes et obligations déterminés dans le cadre théorique ne donnent pas de réponses satisfaisantes aux multiples dilemmes éthiques rencontrés par les militaires, du moins une évaluation de la situation à l'aune de ces principes et obligations doit permettre une meilleure prise de décision. Ainsi, nous déterminerons l'éthique militaire en confrontant nos terrains à nos hypothèses de départ et en les faisant évoluer.

Les recherches choisissent généralement de se situer soit dans une logique inductive (on examine des données et on en déduit une hypothèse et un modèle général), soit dans une logique déductive (on part d'un modèle et on teste sa pertinence). Nous proposons un compromis entre les deux postures :

- une approche déductive : nous avons établi un cadre d'analyse alliant éthique du care, théorie des parties prenantes et

approches néo-institutionnelles. Nous utiliserons ce modèle pour analyser nos deux terrains.

- Une approche inductive : les résultats issus des terrains seront indispensables pour pouvoir réaliser notre analyse.

Pourquoi choisir cette posture ? Parce qu'elle correspond de fait au questionnement éthique, tel que défini par Ricoeur (Ricoeur, 1990 et 2004). Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, Ricoeur distingue l'éthique appliquée de la morale. La morale est un champ de référence et l'éthique appliquée est une structure de transition qui se traduit par des décisions et des actes concrets dans un champ d'application précis (Ricoeur, 2004, p. 690). L'éthique découle donc d'une réflexion entre un champ de référence et un champ d'application. Pour prendre une décision, l'individu fait des allers-retours entre son champ de référence normatif et les applications qu'il peut en déduire.

Notre parti pris est de faire des allers-retours entre les constatations terrain et les présupposés théoriques que nous avons établis, afin d'en analyser leur pertinence pour l'éthique militaire. Cette démarche est d'autant plus judicieuse que l'éthique du care et la théorie des parties prenantes n'ont quasiment jamais encore été utilisées sur le champ de l'éthique militaire. La seule occurrence identifiée a été l'utilisation de l'éthique du care pour faire un parallèle entre la capacité d'une mère à gérer la violence qu'elle peut ressentir envers un enfant avec celle ressentie par des soldats harcelés lors des conflits asymétriques (Levine, 2010). A part cette exception, cette recherche est le premier cas d'utilisation de ces

modèles. Nous devons valider leur pertinence non seulement théorique, mais aussi dans l'analyse pratique. Nous confronterons donc les observations réalisées à notre grille d'analyse, afin d'en tester la pertinence et les apports, pour parvenir à définir et construire un modèle théorique de l'éthique militaire des soldats français.

La thèse de la séparation du fait et de la valeur est issue du courant positiviste du 19ème siècle<sup>140</sup>. Elle provient de la réticence de certains scientifiques à vouloir parler de valeurs. Ils préféraient se concentrer sur des jugements objectifs, seuls éléments irréfutables pouvant contribuer aux progrès de la science. Comme il est impossible d'être objectif en parlant de valeurs, ce sujet devait être laissé aux philosophes, pendant que scientifiques et praticiens se concentreraient sur des éléments plus tangibles (Gamel, 2008). Cependant, des penseurs tels qu'Amartya Sen défendent l'idée que les faits ne sont pas non plus objectifs, car ils sont en permanence interprétés (Sen, 2009, Introduction). Herbert Simon (1995) souscrit également à cette vision. Pour Simon, la rationalité des décisions, c'est-à-dire leur adéquation avec leurs buts, est forcément relative, car elle est sujette aux limites objectives de tout être humain : les dons et les capacités de chacun, les valeurs et les buts personnels et les limites liées à la maîtrise personnelle d'une situation. Décrire une situation en employant tel mot à la place d'un autre revient à faire preuve de subjectivité, puisqu'une autre personne aurait pu décrire le même fait en d'autres termes. Une distinction entre description de

---

<sup>140</sup> Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'article de Ruwen Ogien sur la distinction entre le fait et la valeur dans le dictionnaire d'éthique et de philosophie morale (Canto-Sperber, 2004).

pratiques et édicition de normes n'a pas vraiment de sens. En 1967, Sen donna un exemple concret des problèmes posés par la dichotomie du fait et de la valeur (Sen, 1967). Supposons qu'une personne dise qu'une augmentation de la richesse mondiale est une preuve de développement économique. Envisageons maintenant que nous disions à cette personne : soutiendriez-vous toujours la même affirmation si nous pouvions vous montrer qu'avec cette augmentation de la richesse mondiale, l'écart entre les plus pauvres et les plus riches est de plus en plus important ? Si la personne accepte de changer d'avis, cela veut dire que son jugement de valeur sur l'augmentation de la richesse mondiale est relatif et non pas absolu. Sen en déduit qu'en pratique, aucun système de valeurs n'est fondé sur des principes absolus. Si quelqu'un possédait de tels principes, il serait capable de répondre à toute question morale sans connaître aucun fait, ce qui semble pourtant impossible. Deux enseignements se dégagent de cet exemple de Sen. Premièrement, faits et valeurs sont interdépendants. Ils ont besoin l'un de l'autre pour être analysés et discutés. Il est absurde de les séparer. Deuxièmement, l'argument de dire que refuser la thèse de la séparation consiste à se comporter en relativiste ne tient pas. Ce n'est pas parce que nous acceptons l'idée d'un lien entre faits et valeurs que toute pratique observée deviendrait alors justifiée. Sen montre que ce n'est pas parce que nous prenons comme point de départ une observation empirique et non pas un principe absolu, qu'il est impossible d'élaborer une discussion rationnelle. En confrontant les points de vue et en développant un dialogue avec autrui, il est même possible de trouver un point d'accord, à partir du moment où les

jugements de valeur exprimés sont ouverts à la discussion. Selon Sen, le plus important est de discuter des problèmes moraux afin d'avoir un échange productif et honnête. Pour cela, il est indispensable que les personnes discutant n'aient pas de valeurs absolues, fermées sur toute évolution (Sen, 2009)<sup>141</sup>.

Le défaut des approches déontologiques consiste en ce qu'elles valident la séparation du fait et de la valeur, en tentant de distinguer d'une part la recherche normative et d'autre part les pratiques d'une profession. Le schéma de Ricoeur<sup>142</sup> reproduit cette vision en mettant à part les normes dans le champ de la morale, qui sont définies de leur côté, et qui doivent ensuite être appliquées. L'utilitarisme a le même travers puisqu'il repose sur un principe absolu, celui du plus grand bonheur pour le plus grand nombre, qui doit guider toutes nos actions<sup>143</sup>.

Notre position est dans la lignée de celle d'Armatya Sen (2009) et Ed Freeman (2010), cohérente avec celle exprimée par Ricoeur dans sa définition de l'éthique. Nous confronterons régulièrement faits et valeurs, pratiques et normes. Ce sera la méthodologie employée pour analyser les différentes méthodes d'enseignement observées. Nous retiendrons une définition de l'éthique militaire, reprenant ce positionnement<sup>144</sup> : elle est la

---

<sup>141</sup> Cet argument est à la base de l'ouvrage de Sen *L'idée de justice*. Nous recommandons notamment l'introduction de ce livre où Sen démontre brillamment sa position.

<sup>142</sup> Voir l'article sur l'éthique de Paul Ricoeur dans le dictionnaire d'éthique et de philosophie morale (Canto-Sperber, 2004)

<sup>143</sup> En faisant ainsi, l'utilitarisme met d'un côté un jugement de valeur qui est le principe absolu défendu par Mill et d'un autre côté les actions. L'argument moral est pensé indépendamment des actions dans lequel il va être utilisé.

<sup>144</sup> Nous nous inspirons pour cela de la définition de l'éthique des entreprises de Samuel Mercier (2004).

mise en pratique des valeurs de l'Institution militaire. Elle interroge nos actes, les faits qui en découlent et elle est liée directement aux valeurs dont elle ne peut pas être séparée.

Cette vision de l'interdépendance entre le fait et la valeur nous a amenés à faire le choix de deux terrains complémentaires :

- Le premier s'appuie sur des entretiens avec des officiers vétérans (une dizaine auprès d'officiers américains ayant combattu en Irak et une dizaine d'officiers français revenant d'Afghanistan). Nous avons interrogé ces militaires afin de juger de la pertinence de notre cadre théorique.
- Le second est une étude bibliographique de plusieurs théâtres d'opérations, qui ont marqué l'Histoire par leurs questionnements éthiques (guerre d'indépendance de l'Algérie, guerre en Irak, massacre de Srebrenica). Nous avons sélectionné des moments précis de chacun de ces conflits, afin d'interroger leurs enjeux éthiques et de juger de la pertinence de notre modèle théorique pour les analyser.

Ces deux terrains sont complémentaires, un se basant sur du ressenti et l'analyse de la parole d'officiers et l'autre sur une analyse à froid et avec un recul historique sur des conflits passés.

Nous faisons aussi le choix de nous concentrer sur un terrain occidental. La raison est avant tout de faisabilité. Les contextes de guerre sont tellement complexes qu'il deviendrait très difficile de travailler sur des conflits trop différents. Au sein des armées occidentales, nous avons choisi les deux pays les plus concernés par les conflits asymétriques : les Etats-Unis et la France. La tendance est claire que les armées occidentales vont avoir à évoluer dans de tels contextes de guerre. Il est donc intéressant d'analyser les deux armées les plus engagées dans de tels conflits.

Notre approche est qualitative et s'assume comme telle. En sciences de gestion, la recherche qualitative est une démarche de compréhension du fonctionnement de l'organisation, des relations humaines au sein des organisations et des comportements rationnels et irrationnels des individus. En cela, elle est souvent développée de manière engagée et en contexte (Clénet, 2007). La légitimité de l'approche qualitative a longtemps été questionnée comme étant moins « scientifique ». Clénet note qu'on « ne peut plus se satisfaire de recueils préformés, de mots énoncés, de traitements algorithmiques, et au final, d'une seule pensée calculante pour justifier la scientificité d'une recherche » (Clénet 2007 : 60). H. A. Simon (1996) avait déjà démontré les limites de la « rationalité substantive » : la recherche qualitative, c'est-à-dire de la qualité, ne peut plus seulement se faire à partir de prédéterminations, hypothétiques ou pas, de comptages et de quantités.

Pour autant, le champ des sciences humaines en général est de plus en plus tourné vers les analyses qualitatives. Pierre Paillé a réalisé un ouvrage

de référence, permettant de répondre à ces questions (2006). Plusieurs de ses arguments portent particulièrement dans notre cadre :

- L'approche qualitative est pragmatique. Elle permet l'interaction entre les données et le chercheur. Dans notre cas, elle s'avère indispensable pour deux raisons :
  - Les chiffres en matière d'éthique sont inexistants ou très douteux quant à leur véracité. Sur un sujet aussi sensible que l'éthique militaire, il est presque impossible de trouver des données intéressantes, car les institutions militaires cherchent plutôt à préserver le secret autour de leurs problématiques morales. Quand des chiffres existent, ils sont d'ailleurs très douteux, étant donné l'importance de la propagande, notamment sur les théâtres de conflits asymétriques.
  - La comparaison est très complexe, en raison de la difficulté à s'appuyer sur des données fiables. Or, notre recherche vise à comparer les réactions d'armées occidentales en conflits asymétriques. Trouver des données comparables entre Etats-Unis et France est très difficile. La seule manière est de les construire. Faire des questionnaires quantitatifs relève de la gageure, devant la réticence des autorités militaires à demander à leurs soldats et officiers de s'ouvrir à un tel raisonnement. La seule manière était de passer par des entretiens qualitatifs. Même dans ce cadre, identifier

des personnes acceptant de parler d'éthique militaire et ayant vécu des conflits asymétriques a été chose ardue. L'analyse qualitative s'est vite imposée comme la seule option valable pour notre sujet.

- L'approche qualitative permet de s'appuyer sur une proximité avec les sujets étudiés, notamment dans le cadre d'entretiens qualitatifs. Sur une thématique comme l'éthique, il est également apparu évident que c'est un sujet qui amène à s'adapter beaucoup à son interlocuteur, pour arriver à le faire témoigner sur les faits sensibles. Une approche par questionnaire ne permet pas de créer ce type de proximité, alors que les entretiens qualitatifs tels que nous les avons menés le permettent. C'est ainsi que nous avons pu obtenir des témoignages sur des cas éthiques vécus par les personnes interrogées. De plus, l'éthique est un questionnement. Il est alors logique que ce soit par le questionnement que nous puissions faire parler les acteurs sur un tel sujet. L'interprétation par le chercheur de la meilleure manière pour aborder le sujet est cruciale dans notre démarche. Elle permet ainsi de placer l'acteur (la personne confrontée à un dilemme éthique) au centre de la réflexion (Dumez, 2010).
- Un troisième élément est clé dans notre choix d'une approche qualitative : la complexité du sujet. L'éthique renvoie à des interprétations multiples. Rien que sa définition fait toujours débat dans la littérature. Dans ce cadre, seul l'esprit humain et sa

finesse permet de rendre intelligible la compréhension du sujet. Réduire à des données chiffrées les enjeux moraux ne peut qu'appauvrir le débat ou ne cibler qu'un aspect très particulier de la thématique. La gestion de la complexité est plus aisée par l'approche qualitative, ce qui explique qu'elle soit de plus en plus utilisée dans les sciences de gestion, voire même dans les sciences humaines en général (Paillé, 2006).

Au final, l'approche qualitative est bien plus adaptée qu'une méthode quantitative pour traiter du sujet de l'éthique militaire, du fait à la fois de la nature spécifique et complexe du sujet, mais aussi de la difficulté à obtenir des données pertinentes.

Afin d'avoir une vision aussi complète que possible du sujet, nous nous appuierons sur deux types de terrain :

Le premier est une série de trois études de cas. Nous avons sélectionné trois conflits aux enjeux éthiques importants, opposant un Etat à des groupes armés non-étatiques, que nous avons analysés à l'aide de récits historiques et d'analyses d'autres auteurs. L'objet de ce terrain est de tester notre grille d'analyses sur des conflits asymétriques.

Le deuxième est une série d'entretiens qualitatifs menés auprès d'officiers français et américains rencontrés entre 2010 et 2011. Nous avons complété ces entretiens par des rencontres avec des personnels enseignant l'éthique dans les académies militaires de chacun des pays. Au total, nous avons visité

trois écoles en France (Saint-Cyr, Ecole navale et Ecole de l'air) et leurs homologues américaines (West Point pour la US Army, Annapolis pour la Navy et Colorado Springs pour l'US Air Force).

Pour détailler un peu plus notre approche, nous allons détailler les deux terrains afin de justifier les choix réalisés et de présenter la manière dont nous allons les étudier.

## II. Terrain n°1 : les enjeux et conséquences éthiques de théâtres de conflits asymétriques

Dans le cadre de notre travail sur des études de cas, nous nous intéressons à une série de *scenarii* réels, dans lesquels l'absence d'une éthique effective – à la fois efficace et moralement pertinente – a pu conduire à une politique du pire, à savoir, une politique délibérément oublieuse du respect de la dignité humaine, que ce soit des cas de tortures, de massacres systématiques ou de volonté délibérée d'attenter à la vie des populations civiles. Une telle méthode, que l'on peut qualifier de casuistique, doit non seulement permettre au lecteur de comprendre l'intérêt de l'éthique du care et des parties prenantes dans le cadre d'une formation éthique du militaire, mais également de concevoir la dimension pratique d'une telle formation.

Le recours à la casuistique est chose courante dans la philosophie morale militaire. L'histoire des guerres fournit à notre réflexion éthique des exemples nombreux qui ne demandent qu'à être analysés par les chercheurs. Les études de cas ont la vertu de rendre les concepts pratiques : *« Le bénéfice d'une descente au niveau où se construisent les décisions, celui des cas, [permet de] comprendre la signification, les ressorts et l'enjeu pratique de l'institution »* (Thévenin, 2009, p.161).

Lier ainsi un concept à une situation permet d'en montrer le caractère opérationnel. Cependant, le recours à des cas précis suppose également un travail spécifique d'interprétation qui peut prêter à une déformation des

intentions éthiques qui présidaient à la théorie. Historiquement, la casuistique a été utilisée pour permettre de dégager des lois générales à partir de cas particuliers. Plusieurs traditions se sont appuyées sur ce système de pensée : il nous suffit d'évoquer ici la méthode des jésuites<sup>145</sup>, mais l'histoire de la philosophie morale offre de nombreux autres exemples (cf. Boarini, 2009, p.58). Faire une généralité d'un cas précis est chose dangereuse, car il se peut très bien que le fait de se plonger dans un contexte particulier nous fasse oublier certains aspects du problème que nous cherchons à élucider. C'est ce que critique Pascal dans ses *Provinciales*, lorsqu'il accuse les jésuites de manquer de rigueur dans l'emploi de leur casuistique (Pascal, 1739, p. 277). Les jésuites sont partisans du probabilisme, qui revient à dire qu'une idée doit être considérée comme probable si elle est dite par quelqu'un de sérieux, y compris si elle est réfutée par une autre personne. Ainsi, il suffirait qu'une personne sérieuse tire des conclusions d'un cas particulier pour que celles-ci soient reconnues comme valables. Dans l'analyse d'un cas particulier, de nombreux éléments contextuels peuvent entrer en ligne de compte et modifier l'analyse de la situation, sans être directement en rapport avec l'élément étudié.

L'approche par les cas peut donc conduire à des impasses et notamment à un certain laxisme dans l'application des principes de la morale, mais elle peut également permettre une approche de situations

---

<sup>145</sup> Les jésuites se rendront célèbres par un recours systématique à la casuistique comme mode d'enseignement.

complexes. Aussi, les principaux ouvrages qui traitent de l'éthique militaire ont-ils souvent recours à la casuistique. Michael Walzer explique qu'il a été contraint de simplifier certains des cas historiques qu'il présente pour les rendre plus parlants. Chercherait-il, se faisant, à manipuler les faits pour leur faire dire le message qu'il veut transmettre à son lecteur ? Il n'en est rien : Walzer ne prétend pas faire œuvre d'historien en donnant une description exacte des faits, mais il entend seulement s'appuyer sur des exemples réels pour expliquer son propos. Il ne cherche pas à prouver que son argumentation s'applique à tous les types de cas, mais plutôt que certains cas permettent de comprendre la justesse de son argumentation. Walzer va même jusqu'à proposer l'idée que « *les lecteurs [...] pourront avec profit considérer ces cas comme s'ils étaient hypothétiques, comme s'ils étaient inventés* » (Walzer, 2006, p.41).

On ne peut alors l'accuser de maquiller la réalité pour lui faire dire ce qu'il veut ou d'arrondir les angles théoriques en faisant preuve de laxisme, puisqu'il n'y a pas de loi générale et qu'il s'agit de penser juste dans chacun des cas.

C'est dans ce même esprit que nous avons recours à une forme de casuistique. En effet, l'objectif de cette partie n'est pas de dire que l'éthique du care et la théorie des parties prenantes permettent de mieux comprendre tout type de situation de guerre, mais plutôt d'illustrer par des exemples tirés de l'histoire, mais que l'on aurait pu inventer, la manière dont ces concepts peuvent prendre vie dans les décisions des militaires. Comme ce livre s'adresse tout autant à des chercheurs qu'à des praticiens, le meilleur moyen

de retenir leur attention et d'exercer leur jugement est d'avoir recours à des exemples.

Une fois clarifiés notre objectif et l'usage que nous faisons de la casuistique, il reste à définir la manière dont nous allons sélectionner les cas que nous utiliserons dans notre étude bibliographique. Il n'est pas question d'égrener des exemples sans lien les uns avec les autres qui conduiraient le lecteur à se perdre dans des détails. L'idée est plutôt de comprendre les implications de l'éthique du care et de la théorie des parties prenantes, à partir de quelques situations de guerre choisies. Comme nous nous plaçons dans des situations de guerre plutôt contemporaines (encore une fois, notre objectif n'est pas de faire œuvre d'historien), les cas récents – depuis la Seconde guerre mondiale – seront privilégiés. Notre enquête se concentrant sur la formation éthique aux Etats-Unis et en France, nous prendrons un exemple de conflit asymétrique pour chaque pays. Nous compléterons ensuite par un cas interrogeant le fonctionnement des organisations internationales, élément incontournable de toute intervention française. En effet, la doctrine militaire française ne prévoit d'intervenir que dans le cadre d'un mandat de l'ONU. Il est donc important d'interroger les conséquences éthiques de ce fonctionnement. La France a connu de nombreuses guerres dans son histoire qui ont donné lieu à des débats éthiques<sup>146</sup>. Toutefois, les cas

---

<sup>146</sup> Nous en avons traité certains dans le cadre de notre étude bibliographique (Ex-Yougoslavie, Rwanda, Algérie), mais la liste est très longue. Encore plus près de nous, de nombreuses remarques se sont fait jour sur la pertinence de l'engagement en Afghanistan, avant que le président Hollande décide d'y mettre un terme.

bien documentés par des articles et des travaux de recherche sont rares, du fait de la sensibilité du sujet pour une institution militaire. Nous nous concentrerons sur les cas les mieux documentés, mais aussi les plus sensibles d'un point de vue éthique. Enfin, la sélection des cas doit répondre à la fois à un critère de précision et de concision. Il s'agit de se concentrer sur des moments précis d'un conflit et d'être aussi exacts que possible dans la qualification des faits. L'objectif n'est pas de regarder la logique toute entière du conflit, mais d'avoir les éléments de contextes suffisants pour appréhender les décisions morales qui ont été prises. Il s'agit de trouver un « *chemin de crête, entre deux pentes également fatales : celle de la théorie trop pure qui ne sert à rien pour la décision, et celle de l'empirisme des cas amassés sans ordre, ne conduisant qu'à un recueil inutilisable de recettes de cuisine* » (Hude, 2008, IX).

Notre approche de l'éthique militaire nécessite d'analyser à la fois les éléments stratégiques et les éléments politiques, pour comprendre les moteurs d'actions des militaires. Il n'existe pas de réflexion éthique développée et affirmée dans les armées et il est indispensable de pouvoir analyser toutes les informations pouvant expliquer les comportements des acteurs. Nous serons donc amenés à faire des liens permanents entre un questionnement moral à proprement parler et des analyses plus politiques et stratégiques des conflits.

L'objet de cette partie n'est pas de décrypter le discours des militaires de l'époque, s'ils se comportaient en utilitaristes ou en tant qu'adeptes

d'Aristote. La réalité est plus complexe et aucune intervention militaire ne consiste en une tentative d'application de textes éthiques de philosophes. En revanche, nous étudierons comment telle ou telle approche permet d'analyser et de comprendre les décisions prises.

Chacune des situations évoquées pourrait être un sujet de thèse à elle-seule. Nous nous sommes concentrés sur trois cas, pour ne pas avoir à rentrer dans trop de détails historiques, éléments de contexte indispensable pour comprendre les enjeux éthiques d'un conflit. Nous nous centrerons sur une étude originale de ces cas, en les regardant dans le cadre d'une réflexion éthique et d'une interrogation permanente entre les valeurs défendues par les militaires et les faits commis par ces mêmes personnes. C'est pourquoi le niveau d'analyse choisi est celui des décisions éthiques des individus et non pas ceux des chefs militaires établissant la stratégie militaire générale. Nous nous intéresserons à la manière dont les normes de référence de chacun sont appliquées sur le champ de bataille et non pas à la formulation de règles de combat moralement parfaites ou à un questionnement moral général du conflit. Comme exprimé dans l'introduction générale, nous nous joignons à l'approche d'Amartya Sen d'étudier la réalité sociale plutôt qu'à celle de John Rawls, qui cherchait à établir la mise en place d'institutions justes.

### ***A. Les champs de bataille choisis***

Dans ce cadre, nous nous concentrerons sur 3 moments :

- la bataille d'Alger de 1957 pendant la guerre d'Algérie ;
- le tournant de 2007 de la guerre d'Irak ;
- l'attentisme des militaires néerlandais lors des massacres de Srebrenica.

Comme ces trois moments guideront notre réflexion, il importe que nous justifions le choix de ces situations de guerre, parmi tant d'autres possibles.

La guerre d'Algérie n'est certes pas un conflit immédiatement contemporain, mais elle reste un moment clé dans la réflexion en éthique militaire. Pendant les guerres de décolonisation, la France a dû adapter ses méthodes d'action aux conflits asymétriques. Dans ce cadre, les militaires français ont mis en place des pratiques qui ont posé de nombreuses questions morales, et qui continuent d'alimenter le débat actuel en éthique militaire, comme le démontrent les réactions aux révélations de torture en Algérie par le général Aussaresses (Aussaresses, 2001<sup>147</sup>). L'expérience française est d'autant plus cruciale qu'elle constitue l'une des sources d'inspiration des différentes méthodes de contre-insurrection mises en œuvre en Irak et en Afghanistan au XXI<sup>ème</sup> siècle. La guerre d'Algérie, et plus particulièrement le moment de la bataille d'Alger, ont été un précédent qui a influencé l'éthique militaire occidentale. C'est pourquoi il nous est apparu important de l'étudier à l'aune de la grille méthodologique que nous avons construite.

---

<sup>147</sup> A ce propos, voir aussi l'analyse de Jean Leca sur l'importance de ce témoignage (Leca, 2011, p. 107).

Le deuxième conflit choisi est celui de la guerre en Irak par les Américains, et notamment au moment de la nomination du général Petraeus à la tête des forces américaines en 2007, qui marque un tournant dans le conflit. Le général Petraeus a dirigé les forces américaines en Irak, puis plus récemment en Afghanistan. Il a été extrêmement influencé dans sa réflexion par les pratiques des militaires français et anglais lors des guerres de décolonisation. Revenir sur la guerre en Irak permet ainsi de voir l'évolution de la réaction des forces conventionnelles dans un conflit asymétrique. Nous nous intéresserons plus particulièrement au tournant de la guerre contre Al Qaïda de 2007, lorsque les Américains parviennent pour la première fois à réduire l'influence du groupement terroriste en Irak. Ce conflit est celui qui a suscité le plus d'analyses et de recherches en éthique militaire. Il est un conflit incontournable pour quiconque s'intéresse à l'éthique militaire.

Enfin, un événement récent a marqué la conscience européenne et mondiale en matière d'éthique militaire : le massacre de Srebrenica. Le conflit en ex-Yougoslavie est essentiel à analyser pour comprendre la relation des militaires français à la guerre, car c'est le premier conflit de haute intensité depuis 1962 qui a conduit les soldats français à risquer leur vie. Cette guerre marque la première expérience sur le terrain de nombreux soldats et officiers qui n'avaient pas connu d'engagement militaire de grande ampleur depuis la fin de la guerre d'Algérie. Lors de ce conflit, le massacre de Srebrenica marque les esprits de par sa violence, mais aussi en raison du blâme moral de l'opinion publique internationale envers les soldats de l'ONU présents dans la région qui ont laissé faire les forces de Radko

Mladic. Le contexte d'intervention sous mandat de l'ONU a aussi ses particularités. Nous nous intéresserons aux ressorts des décisions des chefs militaires qui, par leur refus d'intervenir, ont rendu possible le massacre des musulmans de Srebrenica par les forces serbes.

Ces trois événements marquent les conflits récents les plus importants qui ont eu une incidence sur la culture militaire française, si l'on veut bien laisser de côté l'engagement en Afghanistan. Nous avons choisi de ne pas aborder les situations de guerre afghanes car il est difficile d'avoir un recul suffisant et accès aux bonnes données pour analyser les décisions des militaires sur le terrain. De même, il s'est révélé encore difficile d'avoir toutes les informations nécessaires pour analyser le conflit. Ce cas pourrait constituer l'objet d'une étude ultérieure.

L'évocation de ces différents cas, dont les circonstances précises seront rappelées dans le chapitre suivant, a pour vocation de nous permettre de mieux comprendre ce que signifie la mise en œuvre opérationnelle d'une éthique du care, de la théorie des parties prenantes et de l'approche néo-institutionnelle dans un conflit asymétrique. Une approche casuistique, comme celle que nous proposons, est notamment très cohérente avec la méthode du care. L'éthique du care vise, en effet, à partir de problèmes moraux précis, à analyser la manière dont nous pouvons les traiter, non pas pour remonter vers une abstraction de principes généraux à partir de ces solutions particulières, mais bien pour percevoir la valeur même du particulier

(Laugier, 2004). L'éthique du care suit en cela l'inspiration de Wittgenstein, qui mettait en avant l'importance des pratiques plutôt que des principes pour comprendre la moralité (Laugier, 2004). Le care est une théorie morale contextuelle (Tronto, 2004), c'est-à-dire complètement intégrée aux circonstances spécifiques des cas qu'elle analyse. Chaque nouvelle circonstance, chaque nouveau cas peut remettre en cause les conclusions tirées du scénario précédent. Il s'agit ainsi d'une méthode d'analyse qui permet de mieux appréhender les décisions morales que sont amenées à prendre les militaires engagés dans un conflit.

### ***B. Méthode d'analyse utilisée pour les champs de bataille***

Nous proposons d'analyser ces champs de bataille selon leurs caractéristiques propres :

#### ***La bataille d'Alger (1957) et la guerre en Irak (2007)***

Nous analyserons ces conflits ensemble mais en deux temps. En effet, ils sont riches d'enseignements et particulièrement représentatifs des conflits asymétriques, l'un se passant à l'époque de la décolonisation et l'autre dans un contexte plus actuel de lutte contre le terrorisme.

Dans un premier temps, nous nous centrerons sur deux aspects clés communs à ces deux conflits :

- Une vision utilitariste de la guerre par les états-majors, contraints d'avancer en raison de pressions internationales et de l'évolution du conflit.

- Une approche par les parties prenantes mise en place en cours de conflit, devant la complexité des relations entre acteurs.

Ces deux aspects spécifiques de ces conflits nous permettent d'avoir de premiers éléments de réponse par rapport à notre questionnement théorique, et notamment à nos deux premières questions :

- **Question 1 : Est-ce que la grille de lecture approches néo-institutionnelles, éthique du care et théorie des parties prenantes permet de mieux comprendre les conflits militaires par rapport aux modèles traditionnellement utilisés (utilitarisme, approches déontologiques et théorie de la vertu) ?**

- Les documents bibliographiques sur lesquels nous nous appuyons font souvent appel à une logique utilitariste pour comprendre les conflits algérien et irakien. Nous userons de notre grille d'analyse pour étudier les différents cas et examinerons si notre approche permet d'avoir une meilleure compréhension des conflits étudiés.

- **Question 2 : Par rapport aux enjeux éthiques clés des conflits asymétriques (qui sont les théâtres d'opérations des armées américaines et françaises désormais), est-ce que notre modèle théorique permet de mieux identifier les points clés de décision des acteurs ?**

- Notre objectif n'est pas de faire une thèse d'histoire, mais bien de nous intéresser aux enjeux éthiques des conflits. Nous avons centré notre analyse sur des moments clés des conflits étudiés, notamment le recours par l'armée française à des commandos

de harkis et le changement de stratégie de l'armée américaine, lorsqu'elle décide en 2006 de s'appuyer sur les tribus locales pour continuer le combat. Nous examinerons si l'éclairage de notre grille d'analyse permet de mieux comprendre les comportements des acteurs clés.

Dans un deuxième temps, nous reprendrons ces deux conflits, mais à la lumière de deux autres aspects clés :

- Le recours à une approche par la vertu, à la fois par la France et les Etats-Unis à certains moments des conflits. Nous pourrions ainsi analyser les forces et faiblesses de l'approche par la vertu dans ces deux cas.
- L'analyse par l'éthique du care dans des conflits où les relations aux populations locales ont été des déterminants essentiels dans l'évolution du conflit.

Ces deux autres aspects permettront de questionner les éléments suivants de nos questions de recherche :

- Une partie de la question 1, à savoir si notre modèle apporte une approche complémentaire à celle de la théorie de la vertu pour comprendre les comportements éthiques des individus et des organisations.
- Une partie de la question 2, en interrogeant la réelle plus-value de l'éthique du care dans la compréhension des enjeux éthiques des conflits asymétriques.

## Le massacre de Srebrenica

Les conflits algérien et irakien ont plutôt manipulé le droit international et ne se sont pas inscrits dans une approche déontologique. A Srebrenica, au contraire, l'intervention des casques bleus de l'ONU s'inscrit clairement dans une approche déontologique, et c'est pourquoi nous aurons recours à cette analyse pour questionner le troisième modèle utilisé habituellement pour analyser l'éthique militaire.

Nous étudierons deux aspects clés ayant conduit aux massacres de Srebrenica :

- Les faillites d'une approche déontologique qui ne permet pas d'analyser ce qui est en train de se passer.
- L'importance de la culture organisationnelle pour comprendre les réactions des institutions et des acteurs.

Ces deux éléments nous permettront de proposer des compléments de réponse à nos questions de recherche :

- Nous répondrons en partie à la question 1 en montrant les limites de l'approche déontologique.
- Nous interrogerons la question 2 en illustrant comment notre grille de lecture donne une autre compréhension des décisions des acteurs clés, que ce soit du côté de l'ONU ou des Serbes de Bosnie.

Notre approche est casuistique et il est évident que ce n'est pas en prenant trois cas précis que nous pourrions valider ou invalider la pertinence de notre

modèle par rapport aux analyses traditionnellement utilisées jusque-là. Néanmoins, en travaillant sur trois conflits qui sont parmi ceux ayant suscité le plus de débats éthiques dans la communauté internationale, nous pourrions étudier si notre modèle apporte oui ou non une plus-value pour comprendre et travailler l'éthique militaire.

Regardons de plus près maintenant notre deuxième terrain.

### **III. Terrain n°2 : témoignages d'officiers vétérans et déplacements dans des écoles de formation**

Notre approche est qualitative et non pas quantitative, à la fois pour des raisons de choix méthodologiques (il s'avère très difficile de traiter de sujets aussi sensibles sans passer par des entretiens en face-à-face) et par la force des contraintes (trouver des militaires prêts à parler de dilemmes éthiques est une gageure).

De plus, l'approche qualitative recèle une richesse d'analyse quant à la lecture et à l'interprétation des verbatims recueillis. Autant l'approche quantitative est plus sèche, car soumise à une rigueur de questionnement, qui laisse peu de place à l'interprétation très personnelle de chacun, autant l'analyse qualitative permet de prendre le temps de comprendre le point de vue des acteurs. Sur un sujet tel que l'éthique militaire, l'approche qualitative s'impose, car le thème est à la fois complexe et vient toucher des sujets tellement sensibles qu'il est très difficile d'aborder le sujet selon une logique quantitative. La complexité de notre sujet rend plus naturelle cette méthode d'entretien (Paille, 2006).

C'est pourquoi l'usage de statistiques pour analyser les réponses n'est pas privilégié, au contraire de l'analyse sémantique. C'est aussi pourquoi nous avons complété nos entretiens auprès de vétérans des guerres d'Irak (pour les officiers américains) et d'Afghanistan (pour les Français) par un travail dans les écoles de formation, pour avoir des éléments de contexte sur la sensibilisation à l'éthique réalisée auprès des officiers français et américains.

## **A. Le choix des entretiens qualitatifs semi-directifs auprès d'officiers vétérans**

Nous nous intéressons aux comportements des individus dans les situations de conflits asymétriques. Les pratiques des officiers des armées étatiques structurent ce que nous appelons l'éthique militaire, si nous restons dans notre définition de l'éthique appliquée comme mise en pratique des valeurs. Pour en savoir plus sur ces pratiques, l'interrogation des protagonistes eux-mêmes, à savoir les officiers en question, a semblé pertinente.

Nous avons souhaité pouvoir faire des comparaisons entre deux groupes similaires. D'une part des officiers français et d'autre part des officiers américains. La comparaison entre les deux différentes armées nous permettra de pouvoir identifier les spécificités du fonctionnement des Français. Ce choix de comparaison nous a conduit à nous cantonner au niveau des officiers, car l'accès aux militaires de rang s'est avéré trop complexe pour des raisons de sécurité nationale. Les officiers bénéficient d'une meilleure disponibilité de parole et d'une meilleure accessibilité.

Notre choix de comparaison internationale nous a poussés à nous concentrer sur deux conflits, l'Irak et l'Afghanistan. Au moment de nos recherches, trouver des officiers américains parlant librement de l'Afghanistan était mission impossible, alors que nous avons eu accès à plusieurs personnes revenues d'Irak, via des clubs de vétérans d'écoles de commerce américaines, comme la Wharton Business School de Philadelphie. De plus, ces vétérans ont souvent été envoyés sur le théâtre du conflit avant

2007 et après 2007, qui est un des tournants du conflit dans la manière dont les forces américaines ont appréhendé leurs relations avec les parties prenantes sur place. Au niveau français, le seul conflit équivalent au moment de nos recherches était celui d'Afghanistan. Nous avons eu la chance de bénéficier d'un accès au bataillon des chasseurs alpins qui a été l'une des unités les plus concernées par le déploiement des forces françaises en Afghanistan. Toutefois, les difficultés pour trouver des personnes acceptant de parler d'un tel sujet avec une personne extérieure à l'armée nous ont forcés à nous limiter à 10 entretiens aux Etats-Unis et à 7 entretiens en France. L'anonymat des personnes interrogées a été garanti à leur demande pour qu'ils puissent témoigner à leur aise.

Une fois identifiés les paramètres nous ayant conduit aux groupes de personnes interrogées, nous avons ensuite opté pour une méthode de questionnement via des entretiens semi-directifs. Nous nous sommes appuyés pour cela sur un guide d'entretiens similaire pour les deux publics, afin de favoriser les comparaisons.

Nous avons choisi la méthode de JC Kaufman (2008) des entretiens compréhensifs, qui permet de s'adapter aux témoignages parfois très intimes des personnes interrogées. JC Kaufman recommande de prendre le temps d'écouter les histoires personnelles, afin de susciter les confidences. L'objectif est bien là, plutôt que dans le strict respect du guide d'entretiens. Pour citer Kaufmann (2008, p. 48), ce qui dit la personne interrogée est : « *parole en or pour l'enquêteur, que ce dernier le suit avec sincérité, n'hésitant pas à abandonner sa grille pour lui faire commenter l'information majeure*

*qu'il vient de livrer trop brièvement* ». L'entretien compréhensif va au-delà de l'entretien semi-directif, car il se concentre sur le recueil des interprétations de l'interlocuteur et ne défend pas une standardisation du questionnement (Fugier, 2010). Certes, un guide d'entretien est construit, mais le déroulement de l'entretien ressemble plus à une conversation. Comme Kaufmann l'indique, l'enquêteur s'engage dans la discussion pour permettre à l'interlocuteur de se livrer (2008, p.50). Pour autant, il ne s'agit pas non plus d'un entretien non-directif, car l'enquêteur oriente la conversation pour que les points clés de la grille d'entretien soient tous traités.

Le guide d'entretien est alors un moyen d'obtenir des témoignages des officiers sur des dilemmes éthiques auxquels ils ont été confrontés. L'autre méthode d'entretien sur laquelle nous nous sommes appuyés est celle de Foliard (2008), qui recommande l'usage de l'intersubjectivité contradictoire. Nous avons reformulé auprès d'autres acteurs des éléments langages, c'est-à-dire des mots, des expressions, recueillis dans un entretien réalisé auparavant, afin d'observer les réactions produites. Cette technique s'est révélée très puissante pour parler aux officiers avec leurs mots et déclencher chez eux une envie de nous parler des questionnements éthiques les plus difficiles qu'ils avaient été amenés à affronter.

La difficulté rencontrée à identifier des personnes voulant nous parler a rendu d'autant plus pertinente le recours à cette méthode. Ceux qui acceptaient avaient à la fois le désir et la curiosité d'approfondir les questionnements éthiques, qu'ils n'avaient dans la majeure partie des cas jamais précisés clairement dans leurs têtes. Ainsi, selon la nature des

confidences faites, nous nous sommes réservé des digressions en fin d'entretien sur des thématiques spécifiques (l'attachement à l'endoctrinement, la question de soigner l'ennemi pour les médecins des chasseurs alpins, etc.).

### ***B. Un complément issu de l'analyse du fonctionnement des académies militaires sur l'enseignement de l'éthique***

Les témoignages recueillis sont sujets à une forte subjectivité et marqués par une influence des émotions. Cet effet est renforcé par le fait que nous ayons finalement peu d'entretiens réalisés, devant les difficultés décrites à identifier des acteurs acceptant de nous parler d'éthique. Pour répondre à cette difficulté et compléter notre analyse, nous avons eu recours à des déplacements terrains sur les lieux de formation des officiers.

Aller sur le terrain d'application des officiers (les conflits en Afghanistan et en Irak) n'était pas possible au vu des questions de sécurité et de temps à notre disposition. Notre optique a été de nous concentrer sur les lieux censés préparer les officiers aux décisions éthiques qu'ils vont prendre sur le terrain. Les institutions militaires ont de nombreux instituts de formation, qui sont très différents entre la France et les Etats-Unis (War college, Ecole militaire et bien d'autres). Toutefois, leurs structures communes sont les académies militaires par lesquelles passent obligatoirement en formation initiale tous leurs futurs officiers. Les deux pays en ont trois, une par armée :

- Pour l'armée de terre, Saint-Cyr Coëtquidan en France et West Point aux Etats-Unis.
- Pour la marine, l'école navale de Brest et la Navy Academy à Annapolis.
- Pour l'armée de l'air, l'école de l'air de Salon de Provence et la US Air Force Academy de Colorado Springs.

Nous nous sommes rendus dans chacune de ces écoles pour rencontrer les personnes qui s'occupent de l'éthique. La seule exception a été Colorado Springs, où nous n'avons pu nous rendre pour des raisons financières, mais nous avons pu rencontrer les personnes en charge de l'éthique au cours des conférences réunissant les spécialistes de l'éthique militaire auxquelles nous avons participé (et parfois co-organisées).

De ces rencontres, nous avons collecté des documents et des analyses sur le fonctionnement de l'enseignement de l'éthique dans ces structures. Dans la plupart des cas, il nous a été demandé de conserver la confidentialité des documents obtenus. Les organisations sont tellement différentes qu'une comparaison entre écoles n'a pas vraiment de sens, mais les informations collectées apportent en revanche un élément d'analyse complémentaire, permettant de mettre en perspective les témoignages des officiers.

Nous avons procédé à une triangulation entre des entretiens semi-directifs, des recueil de documents et des observations sur les lieux de formation, pour avoir une vision globale de ce que représente l'éthique militaire pour des officiers français et américains. Ce travail de confrontation

de la documentation recueillie et des entretiens nous permet d'interroger et de questionner les ressentis des officiers et notre modèle théorique. L'ensemble de ce travail permet d'affiner la construction et la formalisation de notre modèle théorique, pour arriver à ce que Glaser et Straus (1967) appellent la construction d'une théorie ancrée (« *grounded theory* »), ce que K.E. Weick (1995) évoque plus généralement sous le terme de « *theorizing* ».

Le travail d'analyse de ce deuxième terrain visera d'abord à travailler notre troisième proposition, qui évoque l'inadaptation de la préparation et de la formation des militaires aux enjeux éthiques auxquels ils sont confrontés sur le terrain. Ainsi, nous pourrions répondre à notre troisième question de recherche :

***Question 3 : Au regard des enjeux éthiques des militaires, est-ce que leur préparation et leur formation actuelles leur permettent de se préparer aux missions qui leur sont confiées ?***

## **Conclusion du chapitre 1**

Nous avons posé les bases de notre travail. La discussion de nos résultats est une confrontation empirique de la grille de lecture élaborée. Nous exprimerons d'abord les conclusions issues de l'étude des champs de bataille, avant de nous intéresser aux analyses des entretiens qualitatifs réalisés, ainsi que des visites dans les écoles militaires françaises et américaines. Nous concluons en abordant les limites inhérentes à notre démarche.

## Chapitre 2 : Analyse et discussion des résultats

L'objet de ce chapitre est de présenter et discuter les résultats de cette recherche. Nous articulerons cette partie en trois temps :

1. Nous analyserons trois champs de bataille pour les décortiquer et arriver à comprendre les ressorts de l'éthique militaire, en nous appuyant sur la grille méthodologique que nous avons construite.
2. A partir des entretiens que nous avons menés auprès de vétérans de conflits et des rencontres avec plusieurs enseignants en académie militaire, nous analyserons la manière dont les militaires sont préparés aux dilemmes éthiques qu'ils rencontrent sur le terrain des conflits asymétriques.
3. Nous évoquerons les limites inhérentes à notre travail.

### **I. L'analyse des champs de bataille vient interroger les différents aspects de notre grille théorique**

Les conflits algérien, irakien et yougoslave sont des échantillons intéressants pour analyser les réactions éthiques des organisations militaires dans un contexte difficile, où les enjeux moraux jouent un rôle prépondérant dans les conflits.

#### ***A. Bataille d'Alger et guerre en Irak, entre soutien et manipulation des parties prenantes***

En revenant sur les cas algérien et irakien, nous pouvons analyser, à la lumière de notre modèle, la manière d'agir des armées française et américaine. Ces

conflits se distinguent, car les armées françaises en Algérie et américaines en Irak ont essayé de tenir compte de l'approche des parties prenantes dans leur appréhension du conflit. Certaines de leurs pratiques permettent de comprendre comment peut être déployée une telle philosophie sur un champ de bataille, tout en s'apercevant que cette application est incomplète, soit parce que les autorités militaires ne sont pas sincères dans leur prise en compte de l'intérêt d'autrui (comme dans le cas algérien), soit parce qu'elles ne comprennent pas les enjeux socio-culturels locaux (cas irakien).

**L'armée française a une stratégie qui prend en compte les parties prenantes, mais elle les comprend de façon utilitariste**

La guerre d'Algérie s'est distinguée par une innovation mise en œuvre de façon marginale, mais qui était l'un des grands enseignements de l'Indochine : la mise en place de commandos mixtes, ainsi nommés parce qu'ils rassemblaient des Français et des Algériens, généralement musulmans, souhaitant combattre pour la France (les Harkis). L'idée des commandos mixtes revient à Georges Grillo<sup>148</sup>, qui les développa en Indochine avant de les implanter en Algérie, où ils sont devenus célèbres sous le nom de « *Commandos Georges* ». En Indochine, Georges Grillo, alors sergent, a l'idée de retourner des prisonniers Viet Minh pour en faire des alliés. Georges Grillo ne les force pas, il s'attache à les convaincre de combattre pour la France en leur parlant un par un, afin de construire une relation spéciale

---

<sup>148</sup> Georges Grillo s'est fait connaître en Indochine, avant de venir en Algérie. Son nom est associé aux commandos mixtes que nous décrivons ci dessous. Il finit sa carrière au grade de général.

avec chacun d'entre eux. Lorsque Grillot met en place en 1947 ses premières unités, le dispositif permet surtout aux Français d'apprendre les techniques de guérilla des Viet Minh grâce aux membres du commando qui ont changé d'allégeance. Les unités de George Grillot remportent de grands succès en matière de renseignement. Leur fondateur doit quitter l'Indochine après avoir été blessé. Il a l'occasion de reprendre le développement de ses commandos à partir de décembre 1958, lorsqu'il arrive en Algérie sous les ordres du colonel Bigeard<sup>149</sup>. Tout comme en Indochine, la tactique de Grillot est de construire une relation de confiance avec les hommes qu'il a rassemblés. La plupart des membres du commando sont des anciens insurgés qui se sont battus contre la France. La plupart du temps, Grillot les rallie en leur promettant l'égalité entre Européens et Algériens dans l'Algérie d'après-guerre. De plus, ces hommes sont souvent écoeurés par les attentats du FLN et souhaitent y mettre un terme pour épargner des vies civiles (Le Pautremat<sup>150</sup>, 2004, p. 97). Ce commando ne fonctionnera à plein régime que pendant deux ans, en 1960 et 1961, mais il comptera jusqu'à 300 membres. L'intérêt de ce commando est multiple. Il permet d'abord de rallier des combattants qui ne s'engagent pas (ou plus) avec l'ennemi dans la logique du recrutement traditionnel des Harkis (Hautreux, 2006, p. 34). Ensuite, il montre la capacité d'attraction de l'armée française qui recrute des

---

<sup>149</sup> Nous ne nous lancerons pas dans une description de Marcel Bigeard, personnalité qui suscite des réactions passionnées positives ou négatives. Bigeard est un soldat du rang devenu général, un des officiers les plus décorés de l'armée française. Son nom est associé aux guerres de décolonisation en Indochine et en Algérie.

<sup>150</sup> Pascal Le Pautremat est un universitaire et géopoliticien français, né en 1969. Docteur en histoire contemporaine, diplômé de l'université de Nantes. Pascal Le Pautremat s'est spécialisé sur les crises et conflits contemporains, ainsi que sur la politique musulmane de la France (objet de sa thèse).

acteurs locaux dans ses unités. Enfin, ces combattants sont rompus aux techniques de guérilla de l'adversaire et connaissent parfaitement le terrain. Nous sommes typiquement dans une logique de contre-insurrection, où l'armée conventionnelle combat la guérilla avec les mêmes moyens que son adversaire. Si l'armée française est capable de surpasser le FLN sur son terrain de prédilection, alors il en sera d'autant plus affaibli.

La nature des missions du commando est très spécifique. Il s'agit d'un « *commando de chasse* » (Le Pautremat, 2004, p. 99), c'est à dire qu'il va rechercher des informations et suivre à la trace une cible pour découvrir des refuges d'insurgés et neutraliser les ennemis. Ce type de tâche est souvent entouré d'un certain flou en temps de guerre, puisqu'elles sont souvent confiées aux forces spéciales. Le commando Georges a toutefois la particularité de fonctionner à la fois comme une force spéciale, mais aussi de constituer une tentative de partenariat avec les populations locales. Toutefois, à l'instar des forces spéciales, ce commando accomplit des tâches qui sont associées à des actes qui, sortant du cadre du droit de la guerre, sont en contradiction flagrante avec les normes éthiques. Assassinat et effraction sont le lot courant du commando. Toujours est-il qu'il obtient des résultats tout aussi probants qu'en Indochine. En deux ans, avec une moyenne de 28 journées de travail par mois, 1 200 armes ont été saisies, 1 800 rebelles ont été mis hors de combat et une trentaine d'officiers neutralisés (Le

Pautremat, 2004, p.100<sup>151</sup>). Les résultats ne présument en rien de l'éthique de ces commandos, la question de la moralité se plaçant sur un autre plan.

**L'utilisation des commandos mixtes est pensée uniquement dans une logique d'amélioration du rapport de force face au FLN, afin de priver celui-ci du soutien des populations. L'armée française souhaite prouver que les Algériens préfèrent combattre le FLN plutôt que de subir ses exactions.**

Le recours à des commandos mixtes peut être défendu comme le prélude à une volonté de coopération avec les insurgés. En effet, Georges Grilloot prend le temps de construire une véritable relation de confiance avec les hommes qu'il engage avec lui. Grilloot passe un contrat avec chacun d'entre eux, en prenant le temps de discuter de leurs désirs et besoins. Il y a une volonté de comprendre l'autre et de le laisser exprimer ses demandes. Bien sûr, Grilloot est intéressé, car il est en recherche de soldats pour ses unités, mais il essaie également d'aider ces populations. L'ambivalence du personnage est dans son oscillation entre ces deux aspects, qui vont le conduire parfois à des actes admirables et d'autres fois à une violence extrême et inacceptable pour les populations locales. (Le Pautremat, 2004). Pour autant, la vision de Grilloot n'est pas celle des chefs politiques et militaires, qui acceptent pourtant la mise en place de tels commandos. Le seul critère qui compte pour eux est celui de l'efficacité militaire de ces unités dans la lutte contre le FLN. Cette

---

<sup>151</sup> M. Le Pautremat a eu accès au rapport de Georges Grilloot qui donne les détails précis de son action. C'est ce document qu'analyse entre autre M. Le Pautremat dans son article, d'où nos références multiples à cette ressource.

vision provient d'une interprétation imparfaite de l'utilitarisme, selon le même mouvement que ce que nous avons analysé pour l'emploi de la torture, dans la première partie. Selon une grille conséquentialiste, l'approche des chefs militaires français est d'utiliser les combattants ralliés à la cause de la France comme des moyens d'affaiblissement du FLN. L'augmentation du nombre de combattants locaux dans les rangs français doit montrer à l'adversaire que des Algériens, y compris des musulmans, soutiennent en majorité les forces françaises (Hautreux, 2006, p. 36). L'action est clairement dirigée comme un message envers le FLN et non comme un moyen de se soucier des intérêts et des besoins des Harkis. Leur utilisation était purement fonctionnelle. Ils sont traités comme des objets permettant d'affaiblir le FLN et l'armée française. A de rares exceptions près comme celles de Georges Grillot ou du colonel Bigeard, les chefs militaires français, dans leur grand majorité, ne s'intéressent pas du tout aux individus que sont les Harkis (Hautreux, 2006, p. 38). Comme ils ne sont qu'un moyen d'atteindre le FLN, ils sont juste des lignes statistiques permettant de remplir diverses fonctions, comme fournir des renseignements, recruter des informateurs, faire de la propagande pour la cause française. Cette absence de prise en compte des Harkis comme partie prenante à part entière va poser de nombreux problèmes aux Français, au fur et à mesure de la dégradation de sa situation politique en Algérie.

Enfin, un autre facteur est que l'action subversive consistant à former des commandos mixtes est un fait nouveau pour les militaires français. Traditionnellement, les officiers français considèrent que l'usage de l'arme psychologique est déshonorant et ne constitue pas une « *façon normale* » de

faire la guerre (Ouellet, 2009, p.141). Les cadres de l'armée, dans leur grande majorité, n'ont jamais accepté cette méthode. Ils sont réticents à reconnaître la valeur des Harkis, car ils considèrent leur utilisation comme un acte de tromperie indigne de l'armée française. Cela est d'autant plus vrai que, sous l'impulsion du colonel Lacheroy, des bureaux appelés « *Cinquièmes bureaux* » ont été créés. Le but de ces organisations était de former les militaires français à l'action psychologique, c'est-à-dire tout acte qui agit d'abord sur le moral et les émotions de l'adversaire. Or, les bureaux de Lacheroy vont se comporter en « *hiérarchies parallèles* » (Villatoux, 2002, p. 43), qui doublent en quelque sorte les organisations existantes. Comme toute action militaire produit des effets psychologiques, les Cinquièmes bureaux pouvaient librement mettre leur grain de sel dans les affaires des autres services : cette nouvelle tactique remettait ainsi en cause l'organisation même de l'institution militaire française.

### La moralité absente du référentiel de décision des militaires français

La logique du rapport de force a conduit à monter certaines parties prenantes locales contre les autres et non pas à chercher une conciliation politique. La stratégie des commandos mixtes a été utilisée exclusivement pour affaiblir le FLN. De ce fait, l'armée française ne s'est pas placée dans une posture de négociation politique, qui est pourtant la seule manière de conclure un conflit asymétrique, comme nous l'avons vu dans la première partie. En effet, il est de fait impossible de dissocier situations politique et militaire dans un conflit asymétrique. L'éthique militaire, dans une telle guerre,

repose à la fois sur des dimensions politique et militaire, car elles sont inextricablement liées. L'action du commando mixte n'est en rien liée aux négociations politiques, ce qui est fort regrettable puisque Georges Grillot avait fait un effort de conciliation lorsqu'il avait recruté ses hommes. Cette main tendue aurait pu servir de base à l'expression d'une Algérie autonome au sein de la France. Nous ne disons pas que cette solution était souhaitable ou qu'elle était voulue par les populations locales, mais la possibilité de trouver un compromis entre la position française et le FLN n'était possible que si chacun des deux camps acceptait d'amender ses positions. Cette stratégie ne peut toutefois fonctionner que si l'ensemble des militaires français acceptent l'idée que la négociation politique doit faire partie intégrante d'une stratégie de contre-insurrection, ce qui n'était pas le cas de la plupart des chefs militaires français. C'est ce que les Harkis ont pourtant cru en s'engageant avec la France, refusant la violence indiscriminée du FLN et croyant les promesses des Français pour une véritable reconnaissance des droits des Algériens. Le commando Georges intervient à la fin de la bataille d'Alger, mais il en constitue en quelque sorte le prolongement, en cherchant à continuer de déstabiliser le FLN, dont il copie les techniques de guérilla. Toutefois, comme l'action de ce commando est complètement séparée du temps politique, nous allons avoir des contradictions de plus en plus flagrantes entre la vision du commando qu'ont Georges Grillot et le colonel Bigeard et la volonté politique de quitter l'Algérie dans les conditions les moins mauvaises. Comme il devient évident à partir de 1959-1960 que le gouvernement français s'apprête à accepter l'indépendance de l'Algérie, la

population locale se montre de moins en moins encline à collaborer avec le commando. Les Harkis en général sont de plus en plus montrés du doigt par la population. Devant l'incertitude de leurs situations, les membres du commando sont de plus en plus sujets aux comportements violents envers les populations civiles, qui les regardent comme des traîtres (Le Pautremat, 2004, p. 100). Le commando Georges continue son action, alors que dans le même temps, le gouvernement français est engagé dans des négociations avec le FLN. L'incohérence de cette attitude condamne les Harkis aux yeux des populations locales qui se vengeront une fois les Français partis (Le Pautremat, 2004, p. 102).

L'armée française n'a pas mené de front sa stratégie politique et sa stratégie militaire. Cette situation tient notamment au fait que les chefs militaires français en Algérie étaient opposés à la position du général de Gaulle d'accepter l'indépendance du territoire. De ce fait, les divergences entre le politique et le militaire ont favorisé la montée de la violence et une opposition entre les Harkis et les populations locales, alors que l'intégration des Harkis aux troupes françaises était une chance, au contraire, de renouer le lien entre les populations locales et l'armée française. Une attitude de care envers les parties prenantes aurait consisté à essayer de prendre en compte les intérêts des Harkis et des populations locales dans la manière de faire la guerre. Les militaires français, les Harkis et les citoyens de la métropole se seraient alors comportés de façon plus respectueuse les uns envers les autres, ce qui aurait permis de construire une relation de confiance durable avec les populations. Evidemment, une telle relation avec les populations locales

n'était pas envisageable pour beaucoup de chefs militaires qui ne voulaient pas remettre en cause le régime colonial en Algérie. Pourtant, un changement de la nature du régime était le seul moyen de conserver une chance de gagner ce conflit. Ces modifications politiques auraient pu servir de base et de fil conducteur à toutes les interventions militaires menées par l'armée française. Au lieu de quoi, la séparation entre les enjeux militaires et politiques a conduit à envenimer la situation.

La stratégie de l'armée française est cynique et consiste à utiliser les acteurs à sa disposition pour servir ses intérêts. Toutefois, dans son application, certains ont transformé cette stratégie en une démarche éthique de sollicitude envers les populations locales. De nombreux soldats se sont liés d'amitié et se sont identifiés aux populations Harkis. Une oscillation s'est produite entre prise en compte des intérêts des parties prenantes du théâtre de conflit et manipulation de ces mêmes parties prenantes. Or, la cohérence d'action envers les parties prenantes pose une question morale. L'incapacité à tenir une position sur le long terme montre que les officiers de l'armée française ne se préoccupent des intérêts des Harkis que tant que cela sert leurs propres intérêts. Ils sont prêts à les abandonner sans aucun scrupule, ce qui sera fait à la fin de la guerre. C'est alors contraire aux propositions de l'éthique du care, qui demande à développer une relation de confiance sur le long terme avec autrui.

Cette posture peu éthique provient du manque de réflexion de l'armée française sur le sujet. Elle ne s'est pas questionnée sur la cohérence de son approche pour les parties prenantes locales. Alors que certains officiers et

soldats étaient dans un esprit d'empathie avec les Algériens, la conduite de la guerre d'Algérie comme un conflit de destruction de l'ennemi a rendu cette sollicitude de certains vaines, voire même contre-productives.

**Les méthodes employées par ces commandos et le sort qui leur a été réservé ont achevé de délégitimer l'action de l'armée française en Algérie, faisant de ce qui aurait pu être une force, une faiblesse.**

Au-delà des enjeux politiques, l'institution militaire française a maltraité ses combattants Harkis dès le départ, ne tenant pas nombre de ses promesses et faisant une distinction entre combattants musulmans et combattants de métropole. Alors que le propos de Grillot, lors de leur enrôlement, était de leur promettre de la considération, dans les faits, les Harkis n'ont jamais été considérés comme pouvant discuter sur un pied d'égalité avec les Français. L'armée s'est confondue en propos rassurants concernant le reclassement des Harkis et l'octroi de la citoyenneté française, mais sans jamais mettre en pratique ses promesses. Dans la pratique, dès 1961, lorsque l'administration organise le retour des colons, les Harkis sont considérés comme des immigrants, alors que pour les colons d'origine européenne, et plus largement pour les détenteurs de la nationalité française, on considère qu'il s'agit d'un retour au pays. Preuve s'il en est que la France n'a jamais été sérieuse lorsqu'elle promettait de considérer les musulmans d'Algérie comme des citoyens français à part entière (Hautreux, 2006, p.41).

La méfiance de la hiérarchie de l'armée française envers les Harkis s'est traduite également dans l'organisation même du commando Georges. L'approche de Grilloot est d'obtenir la confiance des Harkis, mais l'institution militaire française se méfie de ces nouveaux combattants. Un adjudant de compagnie est nommé et fait office de commissaire politique chargé de vérifier la sincérité de l'engagement des Harkis (Le Pautremat, 2004, p. 98). La crainte est grande que le FLN ne parvienne à infiltrer les commandos, mais ce climat de méfiance n'encourage pas les Harkis à avoir confiance en leurs camarades de combat français (Le Pautremat, 2004, p. 98). Autre signe de la situation particulière des Harkis : leur avancement en grade n'est nullement automatique. Les décisions, qui sont prises au cas par cas, doivent être confirmées par le commandement. Contrairement aux engagements pris par l'armée française, les Harkis ne sont donc pas traités comme des soldats français comme les autres. Enfin, les primes financières sont attribuées sur les fonds saisis à l'adversaire. Cette pratique encourage le pillage et les actes de brigandage. Les commandos mixtes ne sont de ce fait aucunement utilisés comme un moyen de reconstruire des liens avec les populations locales, puisque leur rémunération dépend de leur capacité à récolter un butin lors de leurs missions.

Avec la négociation de la paix, Georges Grilloot essaie d'obtenir la régularisation de certains membres du commando, mais il n'y arrivera pas (Le Pautremat, 2004, p. 99-103). La plupart subissent des représailles des membres du FLN en 1961 et 62. Ils seront pour certains torturés et massacrés avant d'avoir pu quitter le sol algérien.

La manière dont l'armée française a traité les membres du commando Georges montre bien qu'ils étaient considérés comme des mercenaires parmi d'autres. Ils n'étaient utilisés que pour affaiblir le FLN et non pas comme des atouts à part entière pour parvenir à une solution politique du conflit. La gestion des Harkis s'est faite sans le moindre esprit de sollicitude et a consacré leur existence de soldats de deuxième zone par rapport aux soldats de la métropole. La différence marquée entre soldats « français » et harkis est d'autant plus difficile à accepter dans l'institution militaire, qui se veut comme un lieu où les individus sont tous égaux devant l'uniforme. C'est pourquoi la mise en place des commandos Georges n'est qu'un simulacre de care. Malgré une volonté de départ de répondre aux besoins de populations locales, dans la pratique, cette mise à l'écart des harkis et l'autorisation par la hiérarchie d'exactions très violentes envers les civils commises par les membres du commando a conduit à une augmentation des violences et non à une pacification de la région<sup>152</sup>.

Une logique similaire aurait pu prévaloir en Irak, mais les Américains ont su s'adapter pour intégrer les demandes des acteurs locaux concernés par le conflit.

---

<sup>152</sup> La violence entraînant la violence, le FLN n'a pas hésité à attiser ces exactions en commettant des actes très violents pour provoquer l'armée française. Toute exaction commise par les Français ou leurs alliés harkis était beaucoup plus sanctionnée moralement que celles du FLN, pourtant tout aussi violentes, par les populations civiles, ce qui a achevé de discréditer les tenants de l'Algérie française.

## En Irak, l'abandon d'une logique utilitariste pour une réelle prise en compte des besoins des parties prenantes locales a conduit à un changement de comportements des militaires américains

Les Etats-Unis ont su tirer les leçons des échecs de la posture utilitariste des Français en Algérie pour changer de stratégie en 2007.

Entre 2003 et fin 2006, l'armée américaine s'enlise dans un conflit de guérilla. Nous ne revenons pas sur cette période, qui n'apporte pas d'éclairage sur notre sujet mais plutôt sur l'après 2006, période où les Etats-Unis vont intégrer l'approche des parties prenantes à leur stratégie militaire.

A partir de 2007, une autre approche est mise en œuvre par l'armée américaine en Irak, qui va adapter les techniques développées par les Français et les Anglais pendant les guerres coloniales, aux enjeux de l'intervention en Irak. Ce changement est symbolisé par ce qui a été appelé le « *surge*<sup>153</sup> », c'est-à-dire l'envoi de trente mille hommes supplémentaires entre 2006 et 2008 et la nomination du général Petraeus à la tête de l'armée américaine en Irak. Ce renfort se traduit en fait par un changement de stratégie de la part de la hiérarchie militaire américaine. La priorité est donnée à l'amélioration de la sécurité de la population civile avant toute autre considération, afin d'obtenir le soutien des Irakiens dans la lutte contre l'insurrection (Ricks, 2009).

---

<sup>153</sup> Terme que l'on peut traduire par « *poussée brusque* », qui a été employé notamment pour la guerre du Viet Nam lors de l'envoi d'hommes supplémentaires. L'efficacité du « *surge* » dans les guerres asymétriques est sujette à débat, car l'augmentation du nombre de soldats ne suffit jamais à elle seule à faire évoluer le rapport de force de manière décisive.

Les Etats-Unis ont su tirer les leçons des échecs d'une approche initiale entièrement tournée vers l'affrontement contre les insurgés. Premièrement, même si officiellement il existait une volonté de rendre les Irakiens autonomes dans leur lutte contre l'insurrection, les militaires préféraient pourchasser eux-mêmes les insurgés. Les Irakiens n'étaient alors pas réellement associés au combat contre les terroristes (Cohen, 2006, p.13). De même, les responsables américains avaient cru pouvoir donner la pleine responsabilité de la sécurité des populations à la police irakienne. Les troupes de la coalition sont victimes de leur profonde méconnaissance du terrain, les forces de police ayant été longtemps délaissées par le régime de Saddam au profit de l'armée et se révélant incapables d'assurer une telle charge.

Les Américains ont acquis peu à peu une volonté de prendre en compte les acteurs locaux dans leur stratégie et de ne pas se contenter d'une lutte directe avec les insurgés. L'armée américaine va prendre le temps de s'adapter à la guerre insurrectionnelle et mettre petit à petit en application une stratégie de prise en compte des acteurs locaux dans l'élaboration de sa tactique globale. Ce changement stratégique se traduit en 2007 par de premiers signes d'amélioration de la sécurité des civils (Benraad, 2010, p. 644 et Taillat, 2008, p.773)

**Le général Petraeus fait sienne la logique de contre-insurrection, tout en tirant les conclusions des violations des droits de l'homme perpétrées par les soldats américains.**

L'armée américaine publie un manuel de contre-insurrection en décembre 2006 et le général Petraeus est nommé commandant en chef en

janvier 2007. Petraeus lui-même est l'un des principaux promoteurs de ce manuel, qu'il va tenter de décliner dans la pratique en Irak (Taillat, 2008, p.781).

Petraeus dirigeait auparavant des unités en zone kurde et avait eu recours à l'action directe des parachutistes pour assurer la sécurité des populations. Dans ce cadre, il avait émis des règles d'engagement extrêmement strictes pour éviter que les populations ne soient touchées<sup>154</sup>. Petraeus se distingue par sa volonté d'étudier les méthodes de contre-insurrection, terme défini comme « *ces mesures militaires, paramilitaires, politiques, économiques, psychologiques et éditaires prises par un gouvernement pour défaire une insurrection* » (Département de la Défense, 2007).

La cohérence d'ensemble de l'action est mise au premier plan, ce qui demande une coordination précise entre les mesures économiques, politiques et militaires. L'accent n'est plus mis dès lors sur la seule préservation des troupes, mais également sur la protection des civils. Finalement, la contre-insurrection prônée par les Américains n'a pas pour objectif premier la mort des insurgés, mais plutôt le contrôle du terrain où ceux-ci se déplacent. L'objectif est de prendre en compte les civils irakiens comme une nouvelle dimension de l'action de l'armée. Les Américains ne se contentent plus d'une approche conséquentialiste. Ils ne se focalisent plus sur le résultat : mettre fin à l'insurrection. Ils accordent de l'importance également aux moyens pour

---

<sup>154</sup> Pour plus de détails sur la vie de David Petraeus, nous renvoyons à la toute récente biographie de Paula Broadwell (2012).

aboutir à la réussite de leur mission. Dans le conflit irakien, les moyens d'aboutir sont incarnés par les populations, qui sont le levier sur lequel s'appuient les terroristes pour harceler les forces de la coalition. La nouvelle stratégie va prioriser le contrôle et le soutien des populations sur toute autre considération. De fait, les troupes américaines vont tenir compte des besoins des parties prenantes que sont les civils affectés par le conflit. L'interdiction du recours à certaines pratiques est alors décidée, au premier rang desquelles les maltraitances envers les civils.

Le véritable changement en 2007 est que cette stratégie, qui relevait souvent d'une adaptation pragmatique des militaires aux exigences du terrain, devient une doctrine d'action à laquelle l'ensemble de l'armée doit peu à peu se conformer. Ce changement stratégique prendra du temps et sera réalisé plus ou moins en fonction de la personnalité des responsables chargés de le mettre en œuvre (Taillat, 2008, p.776).

### **Les Etats-Unis transforment alors leur stratégie, en s'appuyant sur les besoins des parties prenantes locales**

La nouvelle stratégie promue par Petraeus consiste à prendre en compte les demandes des populations. L'arrivée de trente mille soldats américains supplémentaires ne pouvait suffire à elle seule à convaincre les Irakiens de soutenir l'intervention de la coalition ; ils ont été davantage convaincus par le fait que les Américains définissent un horizon politique, qui présente les conditions nécessaires à la paix et tienne compte de leurs besoins (Cohen S., 2008, p.19). Cette définition n'avait jamais été proposée comme cadre de l'action de l'armée française en Algérie.

Dès 2003, certaines unités ont adopté cette stratégie, mais sans réussir à obtenir une adhésion des Irakiens. Afin de coordonner l'action civile et militaire, des opérations de stabilisation sont mises en place grâce à la création de Centres d'action civilo-militaires (CMOC), notamment par les unités de Marines. Les CMOC permettent de résoudre le problème de la séparation entre l'administration politique de Paul Bremer <sup>155</sup> et le commandement des armées, en proposant des actions politiques, économiques et militaires coordonnées dans certaines zones d'action bien délimitées. Pour qu'une telle approche puisse porter ses fruits, les Américains ont besoin d'interlocuteurs représentatifs des différents groupes composant la population irakienne. Comme le processus électoral met du temps à se mettre en place, ils vont s'adresser aux chefs religieux et tribaux (Taillat, 2008, p.777). Nous retrouvons là une approche plus sensible à un souci d'autrui, caractéristique d'une éthique du care, qui prône d'agir en fonction des besoins des acteurs concernés par nos actes.

Ce changement de paradigme se traduit également dans la formation des militaires. Dès 2005, les Marines mettent en place des formations sur le contexte socio-culturel rencontré en Irak. L'éthique n'est pas traitée en tant que tel, mais le questionnement vis-à-vis de la différence culturelle avec autrui renvoie à une tentative de se questionner sur l'impact moral de l'intervention américaine, à savoir «*Peut-on imposer nos cultures de comportements dans un pays qui n'est pas le nôtre ?* ». Alors qu'en 2003, les

---

<sup>155</sup> Paul Bremer est l'administrateur civil de l'Irak de 2003 à 2005, nommé par Washington.

militaires étaient envoyés sans maîtriser beaucoup d'éléments de l'environnement dans lequel ils allaient évoluer, la situation s'améliore par la suite (Taillat, 2008, p.784<sup>156</sup>). La *US Army* met également en place un *Culture Center* au sein de son école de renseignements, où sont enseignés des cours généraux sur l'Islam, le Moyen Orient, la culture arabe et des rudiments d'arabe. La formation sur la culture locale est une amélioration conséquente par rapport à la première approche de la guerre : en 2003, les Etats-Unis ne s'étaient pas préparés à la gouvernance de l'Irak post-Saddam. Ils s'adaptent dès lors pour se conformer aux exigences du terrain.

La personnalité des chefs militaires et leur sensibilité plus ou moins grande aux enjeux spécifiques de la contre-insurrection permettent la mise en place, dès 2003, d'actions allant dans le même sens. Thomas Ricks<sup>157</sup> évoque plusieurs exemples de la manière dont les chefs militaires américains ont eu recours à des alliances avec d'anciens militaires irakiens et des tribus sunnites pour pacifier la zone qui leur était confiée (Ricks, 2008). De même, Petraeus n'était pas le seul à comprendre l'importance de s'attacher en premier lieu à la protection des civils pour défaire l'insurrection, plutôt que de s'engager dans de vaines démonstrations de force. De nombreux généraux ont mis en exergue la correspondance entre l'exigence morale de protéger les civils et la nécessité militaire. Le général Chiarelli<sup>158</sup>, par exemple,

---

<sup>156</sup> Les entretiens en annexe de vétérans américains vont dans ce sens.

<sup>157</sup> Thomas Ricks est un journaliste américain, lauréat du prix Pulitzer et spécialiste des questions de défense. Il est connu également pour s'être opposé à la couverture partisane de l'actualité de chaînes d'informations comme Fox News.

<sup>158</sup> Le général Peter W. Chiarelli est un des membres les plus gardés de l'état-major américain. Il est notamment « Vice-Chief of Staff » de l'armée américaine entre 2008 et 2012. Il est retraité depuis. Il est connu pour avoir

considère chaque mort de civil comme une source de haine et de ressentiment propre à alimenter l'insurrection (Crawford, 2008, p. 54). Cet argument pourrait laisser croire que la stratégie américaine demeure conséquentialiste. Seul serait mis en avant le résultat de l'opération, c'est-à-dire l'objectif consistant à mettre fin à l'insurrection. Toutefois, Chiarelli est parti de sa volonté de protéger les civils pour essayer de faire un lien avec l'efficacité de son action. Un tel souci éthique n'était pas présent lorsque les militaires mettaient en avant l'efficacité de leur action. Ils avaient tendance à se focaliser sur les insurgés et à ne pas tenir compte des autres acteurs locaux. L'efficacité d'une action et sa moralité ne vont pas toujours de pair. Toutefois, il ne convient pas non plus de les opposer. Dans notre analyse, nous cherchons à définir une éthique qui puisse concilier à la fois des principes universels et les exigences d'une pratique professionnelle. Si l'objectif demeure bien pour le soldat de remplir ses missions, il s'agit de s'interroger sur la possibilité qu'il le fasse en respectant les règles d'une éthique cohérente. Bien que, dans la pratique, les acteurs ne respectent jamais à la lettre les recommandations d'une philosophie morale, ils s'en inspirent toutefois lorsqu'ils prennent des décisions. Lorsque la nécessité militaire a été mise en avant et qu'une approche conséquentialiste a été préférée, les militaires se sont focalisés sur les insurgés. Or, cette approche est inefficace et favorise des comportements conduisant à la torture ou à des exactions envers les populations. Au contraire, lorsque les Américains ont choisi de mettre en

---

beaucoup travaillé sur la notion de stress post-traumatique et pour ses actions pour réduire le taux de suicides au sein de l'armée américaine.

avant les besoins des populations et de construire leur stratégie à partir de cet élément, le nombre de morts a diminué et un processus de pacification du pays s'est mis en place. Or, cette approche correspond davantage à une éthique du care. Cette dernière privilégie la préservation des intérêts d'autrui sur toute autre considération, sans que cela soit pour autant antinomique avec une volonté d'efficacité de l'action.

Concrètement, l'approche de Petraeus consiste à tenir compte du fait que les populations sont composées de personnes. Il faut se rappeler qu'en matière de guérilla, les populations locales sont généralement plus sensibles à l'identité de la personne qui s'adresse à eux qu'au contenu de ses propositions. Ainsi, en 1808, lors de l'insurrection espagnole contre les Français, le roi d'Espagne Joseph proposait de mettre en place une constitution qui donnait aux paysans espagnols des droits qu'on ne leur avait jamais offerts auparavant<sup>159</sup>. De l'autre côté, les prêtres espagnols ne proposaient que le retour à un régime absolutisme qui consacrait la soumission de chacun à l'autorité du roi. Pourtant, les prêtres, en raison de leur légitimité religieuse, ont soulevé les paysans espagnols (Luttwak et Thomas, 2006, p. 853). Ainsi, fournir un horizon politique aux populations irakiennes n'était-il pas suffisant. Pour que la stratégie fonctionne, les Américains avaient besoin de relais possédant une légitimité suffisante.

---

<sup>159</sup> Pour plus d'informations sur la guerre d'Espagne Napoléonienne, conflit qui pose les bases de ce que sont les guerres irrégulières aujourd'hui, voir Brégeon (2006).

Les chefs militaires américains vont devenir de plus en plus sensibles aux capacités de leur personnel à s'exprimer en arabe. Ils vont recommander des lectures visant à mieux comprendre le contexte socio-culturel, plutôt que la maîtrise parfaite des manuels techniques (Cohen E., 2006, p.20). Concrètement, les alliances entre acteurs locaux et Américains contre les insurgés vont se multiplier. Al Qaida continue d'user de la terreur et de massacres pour s'assurer l'obéissance des populations locales. Mais les tribus sunnites qui constituaient le gros de l'insurrection finiront pas ne plus adhérer à cette approche. Un mouvement baptisé « Réveil » consacre l'engagement de plusieurs chefs tribaux contre Al Qaida, ce qui va entamer à la fois la capacité d'action des insurgés et leur légitimité aux yeux de la population. Le tournant, qui a lieu fin 2006 - début 2007, permet de former des unités de sécurité locale qui vont rassembler les milices sunnites engagées contre Al Qaida. (Hagan, 2008). Ces unités sont nommées les « *Citoyens locaux inquiets* » (*concerned local citizens CLC*) et l'armée américaine va pouvoir s'appuyer sur leur connaissance du terrain pour déjouer l'emprise d'Al Qaida sur une partie du territoire irakien<sup>160</sup>.

Des relations inter-personnelles se tissent dès lors entre chefs de tribu et officiers américains. C'est à partir de cette relation de confiance que la guerre en Irak va prendre un autre tournant et que les attentats vont peu à peu diminuer tout au long de l'année 2007. Ces évolutions ne consacrent pas l'échec définitif des insurgés, mais symbolise un renversement de tendance,

---

<sup>160</sup> Cet exemple est détaillé par Hagon dans son article (Hagon, 2008).

qui va permettre aux troupes américaines d'envisager un désengagement de leurs troupes fin 2011<sup>161</sup>.

### Les enseignements de l'analyse : une approche utilitariste inadaptée et une méthode par les parties prenantes utile mais facilement dévoyable

Les deux exemples nous permettent de déduire trois enseignements :

- ❶ Les manques de l'utilitarisme pour analyser les conflits asymétriques.
- ❷ L'opérationnalité de l'approche par les parties prenantes.
- ❸ La facilité de manipuler les parties prenantes pour servir ses propres desseins, plutôt que de réellement tenir compte de leurs besoins.

### Les manques de l'utilitarisme pour analyser les conflits asymétriques

L'utilitarisme conduit à privilégier les conséquences des actes sur les droits des individus. Dans les conflits irakiens et algériens, nous avons vu les scandales causés par les violations des droits de l'homme des armées occidentales.

Or, dans des conflits asymétriques, le soutien des populations locales est crucial pour lutter contre les groupes armés menant une logique de guérilla.

En Algérie, les manquements aux droits de l'homme ont conduit la France à être mise sous pression par les deux super-puissances américaine et soviétique de l'époque et à faire perdre tout soutien local aux soldats harkis sur lesquels elle s'appuyait. En Irak, c'est lorsque les Etats-Unis ont commencé à prendre au sérieux les droits des populations locales que la situation s'est amélioré avec l'arrivée aux commandes du général Petraeus.

---

<sup>161</sup> Ce qu'elles feront effectivement sous l'impulsion du président Obama.

L'utilitarisme est une philosophie morale qui ne peut pas tenir compte des droits de l'homme dans son analyse de situation. Le droit de l'individu doit s'effacer devant le bien-être de la société. Or, le droit de la guerre et les logiques de respect de la dignité humaine sont des éléments clés d'analyse des conflits asymétriques. Il est ainsi montré que l'utilitarisme n'est pas un modèle éthique satisfaisant d'analyse pour les militaires d'aujourd'hui.

### ***L'opérationnalité de l'approche par les parties prenantes***

Le deuxième élément clé que nous constatons est que l'approche par les parties prenantes a été utilisée dans les deux cas étudiés. En permettant de se poser la question suivante : « *qui sont les personnes impactées par mes actions ?* », l'approche par les parties prenantes est adaptée aux conflits asymétriques. Elle pousse les militaires à s'intéresser à l'ensemble des acteurs du conflit et pas seulement à l'armée ennemie. Ce faisant, elle permet une meilleure analyse de la situation et d'intégrer les liens entre les groupes armés affrontés et certaines parties de la population, ce que ne permet pas le droit international, qui sépare strictement les combattants d'un côté et les non-combattants de l'autre.

Que ce soit en Algérie ou en Irak, le recours à une analyse des parties prenantes a permis aux armées française et américaine de mieux comprendre le conflit dans lequel elles étaient engagées.

***La facilité de manipuler les parties prenantes pour servir ses propres desseins, plutôt que de réellement tenir compte de leurs besoins***

L'aspect opérationnel de l'approche par les parties prenantes a permis toutefois de pouvoir ignorer l'aspect moral de cette approche. Dans la théorie de Freeman, l'objectif est bien de servir au mieux les intérêts des parties prenantes. Or, le cas algérien montre bien que l'analyse des parties prenantes a été utilisée seulement pour mieux les manipuler au profit de l'armée française. C'est toute l'histoire des commandos George qui est ainsi résumée. En aucun cas les Français n'ont cherché à tenir compte des besoins des algériens qui combattaient à leurs côtés.

Au niveau américain, une fois le général Petraeus en poste, la logique a été différente. L'objectif des Américains n'était pas de rester en Irak indéfiniment, contrairement aux Français en Algérie. Ils avaient tout intérêt à ce que les Irakiens trouvent un intérêt à être leurs alliés. Ils ont donc cherché petit à petit à tenir compte des intérêts des tribus locales notamment, en apprenant à connaître leurs coutumes et cultures.

Ces deux utilisations différentes montrent que la théorie des parties prenantes demande à être accompagnée d'autres éléments pour être sûr qu'elle ne soit pas dévoyée de son but original : servir au mieux l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes au conflit. Dans notre modèle, nous préconisons le recours à une éthique du care. Or, traditionnellement, les armées font plutôt appel à un modèle d'éthique issue de la théorie de la vertu. Nous allons maintenant analyser les deux conflits algérien et irakien pour savoir quel

modèle, entre celui de la vertu et celui du care, est le plus adapté pour compléter l'approche par les parties prenantes et permettre aux militaires d'inclure une analyse morale à leur conception du conflit.

## ***B. L'approche du care plus adaptée à l'éthique militaire que la théorie de la vertu dans le cadre des conflits asymétriques***

La théorie de la vertu recommande de définir des modèles de caractère et de comportements à suivre par tout militaire. En pratique, cette méthode est vite confrontée à de nombreuses limites, notamment en terme d'ouverture envers les parties prenantes, qu'une éthique du care permet de dépasser.

### **La théorie de la vertu, un outil inadapté**

La célébration de certaines vertus durant la bataille d'Alger a encouragé un manque de discernement des conséquences éthiques des actes des militaires.

Les commandos mixtes ont échoué, car ils avaient pour vocation de valoriser le courage de certains soldats plutôt que de viser à gagner l'adhésion des parties prenantes. Nous avons détaillé, dans le chapitre précédent, l'échec de l'approche des commandos mixtes de la guerre d'Algérie utilisés comme des moyens et non comme des fins en soi dans une vision utilitariste défendue par l'armée française. Une autre approche, qui repose sur la théorie de la vertu, a également fortement joué dans la manière dont ont été utilisés les commandos mixtes en Algérie. Dans le monde militaire, les soldats sont encouragés à respecter un certain nombre de vertus qui sont particulièrement valorisées. L'enseignement de la solidarité, l'honneur, le courage par exemple, se produit tout au long de la formation et

de l'endoctrinement des soldats<sup>162</sup>. Selon l'approche d'Aristote, que nous avons analysée dans la première partie, les militaires doivent développer des habitudes selon un système de punitions et de récompenses, afin d'acquérir les vertus jugées indispensables pour aller au combat. Le défaut de cette approche est que l'institution, dans ce cadre, essaie de plaquer ses valeurs sur les individus qui sont contraints de s'y plier. Toute institution fonctionne selon des normes qu'elle tente d'imposer à ses membres, mais l'armée est capable d'imposer sa vision des choses aux militaires au nom de l'intérêt supérieur de la Défense nationale, qui passe bien entendu avant l'intérêt personnel du militaire (Schweisguth <sup>163</sup>, 1978, p. 385). La logique d'un fonctionnement par les vertus provient de l'époque des armées de masse, où les différences technologiques n'avaient que peu d'importance pour remporter un conflit. C'était bien souvent le sens de l'honneur et d'abnégation des soldats qui permettait de remporter ou non une bataille (Schweisguth, 1978, p. 386)<sup>164</sup>. L'institution militaire française est donc habituée à fonctionner sur ce mode de la vertu qui consacre un modèle de soldat. Tout militaire cherche alors à se conformer à cet idéal-type du soldat courageux et héroïque, renforcé par l'utilisation des mythes et de figures héroïques, comme nous l'avons vu dans la première partie.

---

<sup>162</sup> Pour plus de détails, voir l'introduction de Paul Robinson dans son livre comparatif de mise en œuvre d'un enseignement éthique dans plusieurs institutions militaires (Robinson, 2008).

<sup>163</sup> Etienne Schweisguth est directeur de recherche CNRS au CEE, Centre d'études européennes de Sciences Po. Ses recherches portent sur le changement des valeurs en France et en Europe et sur les recompositions des paysages idéologiques et politiques. Il s'est tout particulièrement intéressé aux changements des attitudes et des valeurs dans le domaine des questions de société – mœurs, autorité, xénophobie – et dans celui des problèmes économiques et sociaux.

<sup>164</sup> A ce sujet, le livre référence est l'étude sur le combat du colonel Charles Ardant du Picq, qui met en exergue l'importance des forces morales des soldats pour expliquer la victoire ou la défaite d'une armée.

Dans le cadre des commandos mixtes, une méthode similaire va être promue par les partisans de la guerre subversive, dont le chef de file est le colonel Lacheroy. Pour former les militaires à l'action psychologique, Lacheroy va s'appuyer sur un corpus de valeurs idéologiques, qui justifient le recours à « *l'arme psychologique* » (Ouellet<sup>165</sup>, 2009, p. 135). Ces valeurs sont celles du patriotisme et de l'anti-communisme qui sous-tendent cette action. En effet, le recours à « *l'arme psychologique* » est justifié par ses théoriciens par la nécessité de préserver l'intérêt supérieur de la patrie (assimilé en Algérie à la préservation de l'Algérie française) et à la lutte contre le communisme (le péril rouge permettant de justifier le recours à des méthodes de répression brutales) (Ouellet, 2009, p. 137).

La formation des commandos mixtes repose sur une même logique d'appropriation par les Harkis des valeurs inhérentes à l'action subversive. Toutefois, cette approche a le défaut de ne pas favoriser l'écoute des demandes et exigences des musulmans d'Algérie. Comme le mode de formation repose sur une imposition des normes de l'armée française sur les individus, il n'existe pas de place pour la prise en compte des spécificités des Harkis, qui n'ont pas forcément la même conception des valeurs patriotiques que Lacheroy. Il est probable, par exemple, que la compréhension de ce que devait être l'Algérie française ne soit pas la même pour les Harkis et pour les disciples de Lacheroy. Tout comme pour l'utilitarisme, l'approche de la vertu est déformée par la manière dont l'armée la met en pratique. Aristote

---

<sup>165</sup> Eric Ouellet est professeur associé au collège militaire canadien, l'équivalent de notre Saint-Cyr. Il est docteur en sociologie.

ne milite pas pour une obéissance aveugle des étudiants, puisqu'il évoque le développement de la *phronesis*, sagesse pratique qui permet de développer un esprit critique. Cette partie de la théorie de la vertu est ignorée dans la manière dont l'armée française forme les militaires. L'objectif est d'avoir des soldats obéissants et cela est d'autant plus crucial d'avoir une discipline stricte que la hiérarchie militaire reste méfiante à l'égard des Harkis, qu'elle soupçonne de jouer double jeu en faveur du FLN, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre. Le développement de la *phronesis* n'est donc pas prioritaire et ne favorise pas le dialogue entre chefs français et combattants Harkis.

Les commandos mixtes se caractérisent par un fort esprit de corps, de solidarité entre eux, construit par l'adhésion à des valeurs communes, mais les membres du commando ne sont pas entraînés à séduire le cœur des populations locales, ce qui était pourtant son objectif initial.

La volonté des généraux français de ne pas se déshonorer après la défaite en Indochine a participé à leur mauvaise analyse politique et militaire de la situation.

La théorie de la vertu telle qu'elle est mise en œuvre dans la sphère militaire met l'accent sur l'honneur, valeur traditionnelle des armées (Robinson, 2008). Or, l'armée française est fortement marquée par la défaite en Indochine et notamment le désastre qu'a été la chute de Dien Bien Phu, qui a consacré l'abandon de l'Indochine par la France aux forces d'Hô Chi Minh. Les chefs militaires français d'Algérie ont pour la plupart été engagés

auparavant en Indochine et ont été marqués par l'humiliation subie par les troupes françaises. Lacheroy évoque le terme de croisade, lorsqu'il parle de l'importance de mettre en œuvre l'action psychologique en Algérie. C'est dans un esprit de revanche que certains officiers arrivent en Algérie, d'autant plus que 2 000 officiers français ont subi les camps de rééducation viet-minh (Villatoux, 2002, p. 39). Pendant leur détention, les hommes d'Ho Chi Minh essayèrent de les convertir au communisme, mettant en œuvre les principes de l'action psychologique. Dien Bien Phu fut vécu au sein de l'armée française comme un désastre absolu. Plusieurs paramètres ont conduit à faire de cette défaite un traumatisme pour l'institution militaire<sup>166</sup>. Tout d'abord, l'indifférence de la population française pour le conflit en Indochine a rendu difficile la reconnaissance par les citoyens français des difficultés rencontrées. Ensuite, le fait de perdre une nouvelle guerre, après la déroute de mai-juin 1940 et enfin la capture de près de 2 000 prisonniers à Dien Bien Phu par les troupes viet-minhs, dont beaucoup seront rendus dans un état de santé déplorable. Ce désastre militaire a entretenu l'idée que l'armée française ne pouvait pas accepter de perdre une nouvelle fois en Algérie. François Mitterrand en 1954 et de Gaulle en 1960 font référence à Dien Bien Phu, en insistant sur le fait qu'un tel événement ne doit pas se reproduire en Algérie (Rosoux, 2002, p. 45).

L'armée française, marquée par le déshonneur de la défaite en Indochine, refusera d'admettre quelque compromis que ce soit avec le FLN,

---

<sup>166</sup> Pour une analyse de la manière dont Dien Bien Phu a impacté les militaires français, voir le livre de Roger Bruge *Les hommes de Dien Bien Phu*.

arguant que ce serait accepter un nouveau désastre. Cette volonté de se conformer à une vertu d'honneur qui interdit une nouvelle défaite a favorisé la non prise en compte d'une solution de négociation politique avec les insurgés (Zrehen, 2006, p. 386). Les valeurs sont importantes pour motiver les militaires, pour qu'ils acceptent de se battre et donc de risquer leur vie. Toutefois, elles peuvent conduire à un manque de discernement si elles ne sont pas confrontées à une analyse de la situation et notamment des enjeux des parties prenantes au conflit. En Algérie, l'armée française a pu perdre en lucidité en voulant valoriser des valeurs patriotiques, alors que la gravité du conflit demandait une souplesse d'action et une ouverture au compromis plus importante.

La question se pose donc de savoir si les Etats-Unis ont été influencés par la théorie de la vertu lors du conflit irakien. Pour répondre, analysons maintenant l'impact de l'approche par la vertu dans l'intervention en Irak des Etats-Unis lors de la Seconde guerre du Golfe.

### La guerre en Irak de 2003, une démonstration de force au détriment des parties prenantes

L'objectif initial de l'intervention en Irak est l'anéantissement des prétendues armes de destruction massive de Saddam Hussein. Cet argument s'étant révélé fallacieux, l'autre objectif affiché est de libérer la population irakienne de la dictature oppressante de Saddam Hussein. Pour autant, au début de son action, l'armée américaine n'a pas cherché à communiquer

avec les populations locales, mais bien d'abord à écraser les forces irakiennes. Cette armée est conçue pour un conflit de haute intensité, l'opposant à une armée étatique organisée sur un modèle similaire au sien (Cohen E., 2006, p.9). Elle a agi conformément à ce schéma en se donnant pour objectif premier de détruire l'adversaire, oubliant que son action est censée être d'abord tournée vers les acteurs locaux. Toutefois, une fois cette armée détruite et ses membres morts, capturés ou ayant déserté, les forces de la coalition se sont retrouvées sans aucune structure sur laquelle s'appuyer pour construire une nouvelle armée. Une fois le régime de Saddam Hussein tombé, une armée locale est nécessaire pour assurer la sécurité du territoire. Devant l'efficacité de l'offensive américaine, ce sont les armées de la coalition qui vont remplir ce rôle, alors qu'elles ne sont pas prêtes à l'assumer (Benraad, 2010, p. 643 et Cohen E., 2006, p.12)). La volonté de mettre à bas le régime baasiste a poussé à détruire les structures mêmes de l'Etat irakien, ce qui a favorisé la prolifération de l'insurrection, qui va poser de nombreux problèmes aux troupes américaines.

Cette situation est favorisée par une éthique défendue au sein de l'armée américaine qui favorise le développement de valeurs guerrières. Le général Chiarelli, l'un des chefs militaires les plus influents en Irak, défend l'idée que le meilleur moyen d'avoir des soldats capables de remporter le conflit est de les former aux valeurs fondamentales du guerrier (Crawford, 2008, p.47). Le défaut de cette méthode est de valoriser les succès au combat au détriment des enjeux non guerriers d'un conflit asymétrique. La définition de valeurs guerrières est en soi un peu floue, mais peut être reliée à

la capacité d'un soldat à se battre pour son pays, à montrer courage et abnégation au combat. Or, ces valeurs ne constituent pas l'ensemble des missions d'un militaire dans un conflit asymétrique. L'état major américain n'a pas anticipé que la guerre conventionnelle opposant l'armée étatique américaine à l'armée étatique irakienne allait vite tourner court, du fait de la faiblesse de cette dernière. C'est le développement de l'insurrection qui va au contraire constituer le principal défi pour les soldats américains. Mettre l'accent sur un horizon politique offrant plus de liberté aux populations irakiennes devient alors une priorité, demandant de préserver les structures de l'état irakien, afin que les mécanismes de la démocratie et de l'Etat de droit puissent se mettre en place. Toutefois, la prise en compte de l'aspect politique du conflit ne va pas de pair avec la glorification de valeurs guerrières, qui se centrent sur l'affrontement et non pas sur la coopération avec les acteurs locaux. Le modèle du soldat vertueux présenté par l'armée américaine est inadapté au conflit dans lequel elle est engagée. Cela a abouti à une contradiction entre les objectifs moraux donnés à l'intervention et les comportements des soldats.

**L'approche de la vertu telle que mise en pratique dans l'armée américaine a conduit à un repli sur soi et non pas à un échange avec les acteurs locaux.**

Mettre l'accent sur une éthique de la vertu se traduit également par l'acceptation qu'il y aura des unités plus vertueuses que d'autres. Il est en effet difficile d'obtenir une même acquisition des vertus dans l'ensemble d'une armée. En Irak, les performances de l'armée américaine dépendaient beaucoup des qualités individuelles des chefs et de leurs unités (Cohen E.,

2006 p.15). Le caractère des individus, la manifestation de leur vertu étaient primordiales dans le fonctionnement de l'armée.

La glorification des vertus est un comportement traditionnel dans la sphère militaire et qui permet aux soldats de se référer à des modèles de comportement pendant le combat. Toutefois, l'approche par les vertus n'encourage pas la prise en compte des acteurs locaux. Prenons l'exemple d'une vidéo qui a fait beaucoup de débats pour illustrer ce point. Le site Wikileaks a publié une vidéo tournée en 2007, montrant des soldats américains à bord d'un hélicoptère au-dessus d'un village irakien<sup>167</sup>. Les soldats ont été avertis que des insurgés étaient en action dans la région. Ils voient plusieurs hommes arriver et repèrent deux individus qui semblent être armés de lance-roquettes. Ils ouvrent alors le feu sur ces individus et les tuent. Peu de temps après, un camion arrive, visiblement pour récupérer les corps. Les soldats, craignant qu'il s'agisse de renforts, ouvrent à nouveau le feu. Cette vidéo a fait le tour du monde, car les deux personnes censées être armées étaient des journalistes de l'agence Reuters et les pseudo-lance-roquettes étaient en fait des télé-objectifs. Evidemment, la mort de ces journalistes constitue une bavure, mais la confusion entre télé-objectif et lance-roquettes était possible dans le feu de l'action. En revanche, le deuxième tir sur le camion est beaucoup plus critiquable, car aucune des personnes dans ce véhicule ne semblait armée et nous apprendrons par la suite que deux enfants qui étaient à l'intérieur ont été touchés par les tirs

---

<sup>167</sup> La vidéo est disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=5rXPrfnU3G0>

américains. Quels liens entre la glorification des valeurs guerrières de l'armée américaine et cet incident dénoncé par Wikileaks ? Les échanges des soldats avec leur chef par radio sont assez révélateurs sur ce point. Ils sont dans un contexte où ils s'attendent à affronter des insurgés. Voyant arriver des personnes portant des objets, ils se persuadent rapidement que ce sont des armes, sans évoquer d'autres possibilités. Formés au combat, animés par des valeurs guerrières, les militaires ne parviennent pas à imaginer que ces hommes ne soient pas des insurgés, alors que la question de la discrimination devrait être centrale dans leur prise de décision. Lorsque le camion arrive, c'est la même logique qui revient. Les soldats demandent à leur chef s'ils peuvent tirer. Ils ne décrivent pas la situation avec précision, ils veulent juste en découdre avec l'ennemi, perdant toute faculté d'analyse, alors qu'aucune arme n'est portée par les passagers du véhicule. Les militaires ne cherchent pas à savoir qui sont ces individus et pourquoi ils viennent dans un village où une fusillade vient d'éclater. Ils sont tournés vers eux-mêmes et cherchent à trouver le courage de tirer, alors qu'il aurait été plus approprié de s'interroger sur l'identité et les motivations des personnes dans le village. Centré sur l'expression de leur valeur au combat, ils sont incapables de se soucier d'autrui.

### **Les Américains n'ont pas su comment réagir aux scandales éthiques qu'ils ont connus en Irak**

Le cas de la torture pendant la guerre en Irak est une autre démonstration de la non prise en compte des parties prenantes et d'un non

souci d'autrui pendant toute une partie du conflit, notamment avant 2007. Dans le cas irakien, la situation est fort différente de celle de l'Algérie. Il n'y a pas de stratégie délibérée de la hiérarchie militaire de torturer ou de procéder à des brutalités sur les populations. Il y a, en revanche, une certaine acceptation de la torture si elle permet d'obtenir des résultats tangibles (Murat, 2011). L'humiliation des prisonniers d'Abou Grahib n'était pas une volonté des chefs militaires américains, de même que les massacres comme ceux d'Haditha<sup>168</sup> ont été condamnés par l'armée américaine. Plusieurs soldats ont fait l'objet de poursuites, sans que cela ne suffise à calmer le ressentiment des populations irakiennes (Crawford, 2008, p.45). Il faut dire que les atteintes à la dignité humaine en Irak ont été particulièrement violentes et ont été diffusées largement par les médias couvrant la guerre. Ce facteur n'existait pas en 1957, mais il décuple tout scandale éthique. Les humiliations d'Abou Grahib ont fait le tour du monde et l'image laissée par les soldats américains tenant littéralement leurs prisonniers en laisse a été vue comme un signe du peu de cas accordé aux droits des Irakiens. De même, le massacre d'Haditha, commis en représailles à la mort d'un soldat américain, a conduit à la mort d'une vingtaine de personnes, dont quinze civils, parmi lesquels des femmes et des enfants. Les coupables ont été poursuivis, mais devant l'ampleur de ce massacre, cela n'a pas suffi à apaiser la situation et le

---

<sup>168</sup> Le massacre d'Haditha fait référence au meurtre de vingt-quatre civils irakiens, hommes, femmes et enfants, par une troupe de Marines américains le 19 novembre 2005 à Haditha, une ville de la province irakienne d'Al-Anbar, durant la guerre d'Irak. L'attaque a été donnée comme mesure de rétorsion suite à l'explosion d'une mine artisanale sur un convoi américain qui a provoqué la mort d'un caporal.

soutien d'une faction de la population aux insurgés ne s'est pas démenti (Cohen, 2008).

La principale raison de cet échec est le refus par la hiérarchie militaire de considérer ces situations comme des problématiques structurelles de l'armée américaine. Le discours officiel a été de dénoncer les « *pommes pourries* » que constituaient les soldats responsables de ce massacre, mais en axant bien que cela ne remettait pas en cause l'excellence morale globale de l'armée américaine. Les autorités américaines n'ont eu de cesse de réaffirmer le caractère irréprochable de 99,9% des soldats présents en Irak (Crawford, 2008, p.45). La hiérarchie militaire a donné de ce fait le sentiment qu'elle ne se sentait pas responsable des actes commis par ses soldats. Il n'y a pas eu de remise en cause produite et aucun officier de haut rang n'a été démis de ses fonctions suite aux comportements de ces soldats. Les soldats directement sur les lieux ont été seuls sanctionnés. Pourtant, ils agissent sous la direction de leurs supérieurs qui eux-mêmes dépendent des autorités de l'Etat (Crawford, 2008, p.50). Concernant la situation à Abou Grahیب, l'administration Bush avait autorisé un relâchement moral des normes en matière de torture, ce qui a donné le message que de tels actes étaient acceptés par l'institution (Wolfendale, 2009). La non mise en cause de personnages haut placés alors qu'ils étaient très décriés, est un message envoyé aux Irakiens constatant qu'ils ne sentaient nullement concernés par les exactions commises par leurs soldats. De tels comportements entament la légitimité de l'intervention de l'armée américaine, d'autant plus que les allégations concernant la volonté des Etats-Unis de profiter de la guerre pour

ses intérêts économiques sont nombreuses. Parmi les potentiels conflits d'intérêts identifiés, le plus célèbre est le fait qu'une des sociétés pétrolières agissant en Irak, Halliburton, a comme ancien président Dick Cheney, vice-président américain (Deysine, 2008).

La légitimité est une ressource décisive dans un conflit asymétrique. Les scandales éthiques qui se produisent dans une telle situation de guerre sont autant de tests pour les populations pour évaluer la manière dont l'armée étrangère se comporte face à elle. En refusant d'impliquer le plus haut niveau de sa hiérarchie dans la responsabilité des atrocités commises en Irak, l'armée américaine envoie un signal négatif aux populations, qui mettent en doute le bien fondé de son action et sont alors tentées de soutenir les insurgés.

L'éthique de la vertu mise en pratique ici est évidemment dévoyée. Aristote n'aurait bien sûr pas approuvé l'attitude des soldats, qui n'ont fait preuve d'aucune intelligence pratique. Ils se sont uniquement concentrés sur leur valeur au combat et leur capacité à tirer, à faire mal. Ils ont voulu exprimer certaines vertus, en oubliant d'autres. Toutefois, une approche centrée sur le care et les parties prenantes les aurait amenés à s'interroger davantage sur ceux sur qui ils allaient tirer, plutôt que sur leur capacité à tirer, et cela aurait peut-être permis une meilleure analyse de la situation.

Le changement d'attitude des Américains en 2007 s'apparenterait à une éthique du care et permettrait une meilleure prise en compte des parties prenantes.

L'adoption d'une posture de care par les troupes américaines en Irak a transformé leur vision de la guerre. Quand nous parlons de posture de care, nous signifions par là la stratégie adoptée par le général Petraeus en 2007, de mettre la protection de la population au centre de son action, avant toute autre considération, que ce soit la destruction des insurgés ou le transfert des compétences aux autorités irakiennes. En agissant ainsi, l'armée américaine cherche à comprendre les intérêts des acteurs locaux, ce qui va se traduire par des alliances avec les chefs tribaux et religieux. Les scandales éthiques se sont faits plus rares à partir de cette date et montrent une exigence plus importante de respect envers les populations.

**L'objectif premier de l'intervention a été recentré en 2007 autour de la volonté de rendre les Irakiens seuls maîtres de leur destin.**

L'éthique du care accorde une place fondamentale à la notion d'autonomie. Toutefois, la conception de cette autonomie est différente de la vision kantienne, qui la voit comme la capacité d'un individu à définir les principes moraux qu'il doit suivre. Le care se différencie car il ne se place pas au niveau de l'individu, mais plutôt à celui de la relation entre les individus (Held, 2004). L'autonomie est dès lors conçue non pas comme individuelle, mais comme mutuelle, reposant sur une relation de confiance et sur une compréhension et une acceptation de la manière dont nous partageons le

temps et l'espace avec autrui (Held, 2004, chap.3). Contrairement à la vision kantienne, l'homme n'est pas, selon la théorie du care, indépendant. Il ne peut prendre de décisions qu'en accord avec autrui. Selon cette approche, cela n'aurait pas de sens de voir l'autonomie comme une façon de décider en son âme et conscience quels principes moraux suivre dans telle ou telle décision. Ce choix ne peut pas se faire indépendamment du besoin des autres, et notamment de ceux dont nous avons choisi de nous soucier, d'aider.

Dans le contexte irakien, construire l'autonomie en s'appuyant sur l'interdépendance entre les besoins de l'armée américaine et les besoins en sécurité et en protection des populations est une vision conforme à l'éthique du care. C'est seulement dans le rassemblement de ces intérêts que les Irakiens pourront reconquérir leur autonomie. Un exemple symbolise cette démarche américaine. Le lieutenant-colonel Christopher Conlin, commandant de bataillon Marines, a été élu maire par la population de Najaf (Taillat, 2008, p.778). Il est vrai que Conlin s'était impliqué en tant qu'administrateur civil et avait aidé à améliorer la situation politique et humanitaire dans la ville. Conlin refusera l'élection pour permettre à une autorité religieuse d'être désignée. Certes, nous pourrions dire que l'élection de Conlin n'était peut être qu'un signe de la population envers les nouveaux occupants. Toutefois, ce genre de cas est assez unique et rien n'obligeait la population de Najaf à nommer un Marines maire. Une communauté d'intérêts est apparue dans ce cas entre le militaire et la population.

La conception d'une autonomie mutuelle se retrouve aussi dans la manière dont le pouvoir a été transféré aux autorités irakiennes. Dans un premier temps, l'approche est de donner le contrôle le plus rapidement possible aux Irakiens. Toutefois, la destruction de toute structure étatique lors de l'offensive américaine de 2003 rend la passation de pouvoirs très difficile. Les troupes irakiennes sont novices et corrompues et se révèlent très affaiblies, ce qui favorise le renforcement de l'insurrection (Taillat, 2008, p. 781). Dans de nombreuses zones, les populations se rendent compte que seules les troupes américaines sont capables d'assumer les services essentiels aux populations. C'est d'un accompagnement permanent qu'ont besoin les autorités irakiennes, d'une association parfaite avec l'armée américaine. Le danger pour le succès de l'opération serait que les irakiens opposent les troupes américaines à l'inefficacité des troupes officielles irakiennes, car cela ne serait dans l'intérêt de personne (Taillat, 2008, p.792). Cet exemple illustre la nécessité dans les conflits asymétriques d'avoir une attitude de care envers les parties prenantes locales, de s'assurer de leur développement et de la satisfaction de leurs besoins.

Enfin, la construction d'une autonomie mutuelle alliant besoins irakiens et américains permet d'éviter une possible dérive du care, que nous allons analyser ci-après. Le sentiment de sollicitude dans une institution militaire est particulièrement fort entre les soldats d'une même unité. Ils ont été entraînés ensemble et ont appris à se soutenir les uns les autres pour éviter de mourir dans leurs combats avec les insurgés. Cet esprit d'entraide est encouragé pendant tout le processus de formation. Cependant, la solidarité entre

soldats pose problème lorsqu'une attaque touche un des camarades d'unités. Les collègues de la personne tuée ou blessée cherchent alors souvent à venger leur camarade. Ces représailles sont souvent aveugles et se caractérisent par une perte de toute notion de justice devant l'émotion suscitée par la perte de l'être cher (Crawford, 2008, p. 48). Ces réactions sont humaines et ne peuvent être évitées que si les soldats ont tissé des relations étroites avec les autres acteurs locaux, ce qui évite tout amalgame entre insurgés et populations locales en cas de drame humain. Le care met en avant la prise en compte des émotions, mais cela ne veut pas dire que celles-ci ne doivent pas être maîtrisées. Une intégration approfondie des soldats américains avec les parties prenantes locales permet de faire prendre conscience à chacun de leur autonomie mutuelle. La compréhension de la communauté d'intérêts des acteurs en présence est la plus à même de garantir la sécurité de tous et d'éviter les bavures suscitées par le stress des situations de guerre.

**La situation militaire s'est améliorée après ce changement d'orientation et a permis un retrait américain partiel d'Irak.**

Nous entendons, par situation militaire, le niveau de pacification atteint sur les différentes zones du territoire irakien. Pour évaluer ce niveau, nous pouvons notamment regarder la fréquence et l'ampleur des attentats commis par les insurgés, ainsi que l'adhésion des populations à la nouvelle autorité irakienne qui se met en place. Sur ce dernier point, un bon indicateur est le taux de participation aux élections. En 2005, un boycott de plusieurs

factions, en particulier des représentants sunnites, avait suscité un fort taux d'abstention aux élections législatives. Nous sommes alors en pleine phase de succès pour l'insurrection. En 2010, la situation s'inverse et la participation s'améliore nettement, donnant une légitimité plus forte au gouvernement irakien (Benraad, 2010, p. 636).

Quant à la capacité de l'insurrection à mettre en place des attentats, elle s'est fortement amenuisée entre 2006 et 2010. Cette période s'est caractérisée par une décentralisation des insurgés et une perte d'influence « *d'Al Qaida central* » sur les différentes factions constituant l'insurrection (Andréani, 2011, pp. 258-259). Même si les insurgés sont toujours actifs, leur degré de coordination et leur capacité de nuisance sont moindres<sup>169</sup>.

L'éthique joue un rôle central dans l'évolution de la situation en Irak. La volonté des Américains de s'intéresser de plus en plus aux attentes et besoins des populations a permis d'obtenir une meilleure acceptation par les populations du nouveau régime irakien. Comme nous l'avons évoqué, le processus d'adaptation de l'armée américaine a été long et non linéaire. Tout n'a pas changé avec la nomination de Petraeus et l'envoi de 30 000 hommes supplémentaires en 2006-2007. Ces actions sont l'aboutissement du processus qui a permis à l'armée américaine de transformer ses comportements. En Irak, l'attitude morale des troupes américaines est

---

<sup>169</sup> Nous arrêtons notre analyse à l'année 2010. Le désengagement américain suite à l'élection de Barack Obama fait sentir ses premiers effets à partir de 2011 et il n'est pas du ressort de cette thèse de prédire la capacité à terme des autorités irakiennes à pacifier leur pays. Nous cherchons seulement ici à analyser l'impact du changement d'attitude des Américains entre 2006 et 2007, en étudiant la force de l'insurrection dans les trois années avant la nomination de Petraeus et dans les trois années après.

indissociable de leur réussite. Le soutien des populations n'a pas été gagné par la terreur, comme avait pu essayer de le faire les Français en Algérie, mais par une prise en compte des intérêts des acteurs locaux. L'exemple de l'action du général Chiarelli en est le symbole. Lorsqu'il est nommé dans la région de Bagdad, le général Chiarelli fait dresser une carte des attentats commis dans sa zone de commandement. Il s'aperçoit qu'ils sont plus nombreux dans les endroits où le système d'égout, de canalisations et le réseau électrique sont déficients. Sa démarche a été dès lors d'améliorer en premier lieu les conditions de vie des habitants de ces quartiers, en renforçant leur approvisionnement en eau et électricité. Les troupes américaines ont obtenu dès lors de meilleurs renseignements sur les insurgés et le nombre d'attentats a décru (Cohen E., 2006, p.15). Cette action est réalisée avant la nomination de Petraeus, mais elle symbolise bien son objectif qui est de généraliser ce type d'actes dans tout le territoire irakien. En donnant la priorité aux populations locales, l'insurrection a perdu du terrain. Un meilleur souci d'autrui, le fait de montrer de la sollicitude pour les conditions de vie des habitants, ont permis d'améliorer la situation militaire.

**Les enseignements de l'analyse : une théorie de la vertu qui renferme sur soi et une approche du care qui ouvre sur les parties prenantes**

Ce deuxième regard que nous avons produit sur les cas algérien et irakien nous permet de déduire trois enseignements :

- ❶ La théorie de la vertu trouve un écho partiel lorsque l'on analyse le fonctionnement des armées.
- ❷ La théorie de la vertu ainsi appliquée renferme les armées sur elles-mêmes.
- ❸ L'éthique du care permet d'ouvrir les militaires aux intérêts des parties prenantes.

### **La théorie de la vertu trouve un écho partiel lorsque l'on analyse le fonctionnement des armées**

Le premier constat est que la théorie de la vertu est utilisée pour justifier l'endoctrinement et non pas le développement de la *phronesis*. L'obéissance aveugle est ainsi demandée aux militaires, alors qu'Aristote demande à ce que chacun développe une sagesse pratique, afin de comprendre par soi-même l'utilité et le sens de telle ou telle vertu. En pratique, il est du coup impossible d'évaluer si la théorie de la vertu d'Aristote est pertinente pour donner des outils d'analyse éthique aux militaires, car elle n'est utilisée que de manière très partielle. Que ce soit en Algérie ou en Irak, en aucun cas les autorités militaires ne cherchent à développer la *phronesis*, ne serait-ce que chez les officiers.

### **La théorie de la vertu ainsi appliquée renferme les armées sur elles-mêmes**

Le deuxième enseignement est que le recours à une approche par la vertu a tendance à renfermer les acteurs sur eux-mêmes. En effet, l'idée même est de célébrer les vertus possédées. Les acteurs sont alors seuls responsables de ces vertus et ne dépendent pas des autres pour les acquérir.

De fait, cette théorie est centrée sur soi et non pas sur autrui. Or, les conflits asymétriques demandent une capacité à comprendre les intérêts des parties prenantes pour les convaincre de négocier une sortie politique du conflit, seule manière de mettre fin à la guerre. L'intervention française en Algérie n'a été centrée que sur les besoins de la France. Ce n'est qu'une fois que tout espoir de conciliation était perdu que la prise en compte des besoins des autres parties prenantes a commencé à se faire. Dès lors, le général de Gaulle n'avait d'autre solution politique que la séparation complète de la France et de l'Algérie. En Irak, les Américains ont su se reprendre à temps sous l'influence d'un nouveau commandement fin 2006 - début 2007. Les officiers ont alors intégré qu'il était indispensable de satisfaire les intérêts des tribus locales pour en faire des alliés fiables. L'armée américaine a arrêté dès lors de glorifier ses propres vertus pour aller s'enquérir de comment elles pouvaient se mettre au service des parties prenantes locales.

### ***L'éthique du care permet d'ouvrir les militaires aux intérêts des parties prenantes***

C'est en fait un sentiment de care qui a permis, dans le cas américain, de changer la logique du conflit. Se soucier des tribus locales, faire passer leurs besoins en priorité, apprendre à les connaître, à s'imprégner de leurs cultures et traditions, autant de préceptes de l'éthique du care. Associée à l'approche par les parties prenantes, l'éthique du care a été utilisée, mais dirigée envers les tribus locales. Comme nous l'avons dit dans notre analyse théorique de la première partie, l'éthique du care peut avoir pour défaut de ne s'intéresser qu'aux personnes les plus proches de soi. L'esprit de corps, si

souvent évoqué en parlant d'armée, est en fait une manifestation de l'éthique du care. En orientant ce sentiment de care envers les parties prenantes, les militaires américains ont fait corps avec les intérêts des tribus locales, ce qui a transformé leur manière d'appréhender le conflit.

Les deux premiers cas nous ont permis d'examiner ce que les deux premiers étages de notre grille d'analyse (éthique du care et théorie des parties prenantes) apportent à l'étude des conflits asymétriques. Toutefois, le troisième étage, l'approche néo-institutionnelle, n'a pas pu être questionné, faute d'analyses suffisamment poussées sur lesquelles nous appuyer. De même, les cas irakien et algérien ont tous les deux comme point commun d'être des exemples où les références déontologiques n'ont eu que peu de poids dans les décisions éthiques des acteurs.

Pour répondre à ces deux manques, nous allons devoir interroger une autre situation éthique qui a fait coulé beaucoup d'encre : le massacre de Srebrenica de 1995.

### **C. Influence de la culture d'organisation sur les acteurs et incapacités de l'approche déontologique à y répondre**

Srebrenica symbolise les limites de l'approche déontologiques, qui induit de fortes difficultés d'adaptation aux évolutions de la réalité du terrain.

#### **L'échec de l'approche déontologique onusienne à Srebrenica**

Nous nous concentrons, dans notre analyse, sur les événements entourant les décisions prises autour du massacre des habitants de Srebrenica par les forces serbes de Radko Mladic en juillet 1995. Evidemment, cet événement tragique s'intègre dans un contexte politique et militaire qu'il est nécessaire de rappeler, afin d'avoir une vision d'ensemble de la situation. Comme pour les autres cas, notre propos n'est pas de faire une étude historique du conflit en ex-Yougoslavie. Nous nous contenterons des éléments indispensables à la compréhension des décisions des principaux acteurs<sup>170</sup>. Le conflit en ex-Yougoslavie est une lutte au départ entre les régions de l'ex-Yougoslavie, qui veulent acquérir leur indépendance et le pouvoir fédéral basé à Belgrade et sous influence serbe, qui veut garder le contrôle sur ces régions. La Slovénie et la Croatie sont les premières à acquérir leur indépendance, au prix d'une guerre sanglante pour les Croates. Le cas de la Bosnie est, lui, particulier, du fait de la mosaïque de peuples et de religions qui cohabitent sur son territoire. La stratégie des Serbes en Bosnie est simple. Il s'agit pour eux de pousser autant que possible leur avantage militaire et de

---

<sup>170</sup> Pour ce balayage historique, nous nous sommes appuyés sur le livre de Sylvie Matton sur Srebrenica, qui fait référence en la matière (Matton, 2005).

procéder à un nettoyage ethnique des territoires en leur possession. Ce « nettoyage » signifie soit déporter les populations croates et musulmanes, soit les éliminer physiquement si celles-ci ne veulent pas partir. L'objectif est d'obtenir que les territoires contrôlés par l'armée de Belgrade soient peuplés uniquement de Serbes. Dans l'esprit de Slobodan Milosevic, la communauté internationale n'aurait d'autres choix que d'accepter que ces populations serbes soient gouvernées par un gouvernement serbe (que ce soit la Serbie directement ou la République Srpska des Serbes de Bosnie).

La République des Serbes de Bosnie est dirigée par Radovan Karadzic, un homme soutenu par le gouvernement de Belgrade. Les forces armées ont été confiées au général Radko Mladic, connu pour son manque de scrupules dans le traitement des populations civiles. Les Serbes connaissent de nombreux succès en Bosnie, jusqu'à ce que les forces croates viennent au secours des musulmans de Bosnie, appelés bosniaques<sup>171</sup>. L'alliance croato-bosniaque va réussir à s'organiser et à stabiliser le front, sans toutefois réussir à repousser les Serbes de Bosnie vers le territoire serbe. La ligne de front servira de base aux accords de Dayton de décembre 1995 qui scelleront la fin du conflit. La stratégie de Karadzic et de Milosevic est donc la bonne, en cherchant à gagner autant de terrain que possible avant la conclusion du traité. Les massacres de population et les nettoyages ethniques ont attiré l'attention de la communauté internationale, qui ne peut pas complètement

---

<sup>171</sup> A ne pas confondre avec les Bosniens, qui sont les habitants de Bosnie-Herzégovine.

fermer les yeux devant l'afflux de réfugiés politiques et la mort de milliers de personnes aux portes de l'Union européenne.

L'intervention de l'ONU en Bosnie s'est faite de façon graduelle et sans aucune réelle vision stratégique. Les troupes sont envoyées sur le théâtre du conflit selon son impact dans les médias. Elles constituent un obstacle pour l'armée de la République Srpska car elles les empêchent de procéder librement au nettoyage ethnique. Toutefois, les exactions continuent, d'autant plus que croates et bosniaques procèdent également à des massacres de non-combattants serbes. Les forces de l'ONU sont vite dans une situation intenable et ne parviennent pas à provoquer l'arrêt des combats. Ce ne sera qu'après le massacre de Srebrenica que les troupes de l'Otan interviendront en bombardant les forces serbes, ce qui permettra d'accélérer la conclusion du traité de paix.

### **Le mandat de l'ONU restreint fortement les capacités d'action des casques bleus.**

Le conflit en ex-Yougoslavie a donné lieu à de telles violences que l'ONU est dans l'obligation d'intervenir. Toutefois, l'ONU a eu du mal à définir son positionnement et s'est rapidement trouvée dans une position ambiguë. Son objectif et celui de son secrétaire général de l'époque Boutros Boutros Ghali et du sous-secrétaire chargé des opérations de maintien de la paix, Kofi Annan, sont de faire cesser les massacres, tout en conservant une position de neutralité. Le conflit est présenté du côté onusien comme une guerre civile opposant des belligérants mis sur le même plan moral. L'ONU cherche à

défendre l'idée qu'il y a une égalité morale des soldats, comme Walzer le soutient dans son livre, surtout parce qu'elle ne veut pas, pour des raisons politiques, prendre parti. En effet, la Russie est membre permanent du Conseil de Sécurité. En tant que soutien traditionnel de la Serbie, elle pourrait à tout moment paralyser par son veto l'action de l'ONU, ce que veut éviter à tout prix le Secrétaire général. Pourtant, l'égalité morale<sup>172</sup> des deux camps est en fait une fiction (Matton, 2005, p. 75) car les serbes de Bosnie sont puissamment soutenus par l'ex-armée fédérale dirigée par Belgrade et mènent une politique préméditée de nettoyage ethnique. Si l'ONU avait placé la protection des populations au premier rang de ses priorités, elle aurait été contrainte de se montrer plus agressive, ce qu'elle va chercher à éviter tout au long du conflit.

L'ONU va mettre en place un certain nombre de mesures pour protéger les civils, mais en acceptant des compromis avec les belligérants, qui se révéleront au final dangereux pour les populations. Toute l'action de l'ONU consiste à vouloir intervenir, tout en essayant de rester neutre, ce qui est sans doute mission impossible dans ce conflit. A l'origine, la FORPRONU est intervenue pour protéger trois zones démilitarisées en Croatie, suite à une résolution de l'ONU. Avec l'escalade du conflit en Bosnie, ce mandat a été élargi au territoire bosnien<sup>173</sup>, où des zones de sécurité ont été désignées. La

---

<sup>172</sup> La manière dont l'ONU traite le problème présuppose que les parties au conflit sont dans la même position. Or, à Srebrenica, les Serbes sont en position de force et les Musulmans de faiblesse. Les Serbes profitent de leur avantage pour procéder à des opérations de nettoyage ethnique, ce que l'ONU choisit d'ignorer, de crainte d'être trop impliquée dans le conflit.

<sup>173</sup> On distingue le terme bosnien qui englobe l'ensemble les habitants de la Bosnie-Herzégovine du terme

FORPRONU a eu également pour mission d'assurer la sécurisation et le fonctionnement de l'aéroport de Sarajevo, de faire respecter une zone de non survol aérien au-dessus de la Bosnie et de soutenir le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) pour fournir l'aide humanitaire aux réfugiés, ainsi que de protéger des convois de civils si la Croix Rouge en faisait la demande. Cela se couplait à un embargo sur les armes touchant les différents belligérants. Les mesures de l'ONU vont pour la plupart se révéler inopérantes (Matton, 2005, p. 83). Faute de moyens, la zone de non survol aérien ne sera garantie qu'avec l'implication de l'OTAN dans le conflit. La question de l'embargo dénote d'une méconnaissance du conflit. Les Serbes de Bosnie vont continuer à être alimentés en armes par le gouvernement de Belgrade, alors que les bosniaques ne pourront plus se fournir en armes. En voulant être neutre, l'ONU a de fait favorisé les vellétés serbes. Enfin, la question des zones de sécurité est centrale. L'ONU se prévaut du respect automatique de son autorité par les belligérants, alors que cela ne va pas de soi. Srebrenica était une zone de sécurité qui ne fut pas respectée.

Au niveau de son mandat, l'ONU est sommée de ne pas intervenir dans le conflit, mais elle peut se défendre si les zones de sécurité ne sont pas respectées par les belligérants. Dans les textes, l'ONU peut donc agir. Toutefois, les forces déployées ne sont pas conséquentes par rapport aux armées qui s'affrontent en Serbie. A Srebrenica, les 400 casques bleus hollandais pèsent peu pour contraindre l'armée de Mladic. C'est d'ailleurs la

---

bosniaque qui désigne seulement la communauté musulmane de Bosnie-Herzégovine

peur de se faire eux-mêmes massacrés qui expliquent en partie l'inaction des casques bleus pendant les journées fatidiques de juillet 1995.

En matière de positionnement éthique, les troupes de l'ONU sont dans une posture déontologique. Elles ont des consignes à faire respecter (les résolutions de l'ONU) et des règles d'engagement précises (n'ouvrir le feu que si elles sont attaquées ou si les zones de sécurité ne sont pas respectées). En aucun cas, il n'est admis la moindre incartade à ces principes. Les dirigeants de l'ONU sont attachés au respect des consignes, desquelles dépend leur crédibilité auprès des belligérants. Nous sommes donc typiquement dans un cas où il est demandé aux militaires d'appliquer les principes recommandés par le Secrétariat général, quelles que soient les circonstances. Lorsque les généraux anglais et américains en poste décideront de demander à l'OTAN de procéder à des frappes sur les forces de Mladic à la fin du mois de juillet 1995, Kofi Annan sera furieux d'apprendre l'initiative des militaires et protestera de la mise à l'écart de la direction onusienne dans cette décision (Matton, 2005, p. 399).

Cet exemple de Srebrenica met en lumière les limites de l'approche déontologique. En pratique, les troupes de l'ONU n'arrivent pas à adapter leurs règles de fonctionnement à l'évolution de la situation. Elles s'arc-boutent sur les principes décidés au départ. En soi, les philosophies morales déontologiques ne recommandent pas un tel conservatisme. Elles recommandent de définir des principes qui doivent inspirer les actions des individus. Cependant, en pratique, ce sont des règles de fonctionnement précises qui sont décidées et qui ne laissent que peu de place à une marge

de manœuvre des militaires. Kofi Annan est d'ailleurs furieux d'apprendre qu'il perd le contrôle des opérations. C'est là toute la difficulté de la mise en œuvre des approches déontologiques : comment laisser une marge de manœuvre, tout en s'assurant du respect de principes d'actions ? Le drame de Srebrenica est dû en partie en l'incapacité des troupes onusiennes à résoudre cette difficulté.

**Le massacre de Srebrenica traduit une incohérence entre la mission des militaires occidentaux sur place et l'évolution rapide de la situation qui laisse entrevoir les prémises d'un génocide.**

Parmi les arguments avancés pour expliquer l'inaction des soldats de l'ONU à Srebrenica, l'argument le plus courant est qu'il était difficile de prévoir l'emploi de méthodes génocidaires par les troupes de Mladic. Une telle explication est contredite par les faits, comme le rappelle Sylvie Matton<sup>174</sup>, qui parle de Srebrenica comme d'un génocide annoncé (Matton, 2005).

- Premier élément, Srebrenica a déjà été attaquée en 1993. A cette époque, les négociateurs internationaux proposent aux Serbes de Bosnie de confier 43% du territoire à la république Srpska, alors que la minorité bosno-serbe ne représente que 30% de la population bosnienne. Karadzic refuse cet arrangement, car 73% de la Bosnie est

---

<sup>174</sup> Les livres documentés précisément sur le massacre de Srebrenica ne sont pas légion. Sylvie Matton fait référence en France sur le sujet en ayant étudié dans son livre (Matton, 2005) les différents éléments qui montraient que Srebrenica était un massacre prévu de longue date, sans que pour autant qui que soit n'intervienne pour l'empêcher.

alors sous son autorité. Il va dès lors chercher à purifier ethniquement les territoires contrôlés pour établir dans les faits ce que la communauté internationale lui refuse, en éliminant les populations musulmanes enclavées. Il faudra tout le courage du général Morillon<sup>175</sup>, qui se rend à Srebrenica pour contraindre les Serbes à stopper leur assaut (Matton, 2005, p.196-197). Un accord est trouvé et les Serbes acceptent d'arrêter leurs bombardements, en échange d'un désarmement partiel des défenseurs de Srebrenica. La ville tient toujours, mais sa position est plus faible que jamais. Elle est à la merci d'une action de Mladic, qui n'a accepté de négocier avec l'ONU que sous la pression de Slobodan Milosevic.

- Deuxième élément, le général Mladic n'a jamais montré le moindre respect pour les forces de l'ONU. Un accord avait été trouvé pour définir des zones d'exclusion où toute activité militaire devait être proscrite. Cela ne sera jamais respecté par les Serbes et le général Janvier<sup>176</sup>, qui dirige la FORPRONU, en est conscient (Matton, 2005, p.230-231). Pire, des casques bleus doivent assurer le respect de ces zones et se retrouvent de fait isolés au milieu des troupes serbes. Cela permettra aux troupes de Karadzic de prendre de nombreux otages à la fin du mois de mai 1995, en représailles à des frappes aériennes de l'OTAN. 400 casques bleus sont faits prisonniers (Matton, 2005, p.238).

---

<sup>175</sup> Le général Philippe Morillon a notamment été commandant des forces armées de l'ONU (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine de septembre 1992 à juillet 1993.

<sup>176</sup> Le général Bernard Janvier est notamment connu pour avoir été commandant de la division Daguet lors de la Première Guerre du Golfe, et de la FORPRONU chargée du maintien de la paix lors de la Guerre de Bosnie-Herzégovine.

Finalement, les Serbes accepteront de libérer les otages au mois de juin, en échange de l'arrêt des frappes aériennes dont ils sont victimes. Cet incident a deux conséquences. Premièrement, il fait craindre d'autres prises d'otages à l'avenir, ce qui pèsera dans la volonté d'intervention des casques bleus à Srebrenica. Deuxièmement, cela permet aux Serbes de continuer leurs opérations sans craindre dans l'immédiat que Boutros Boutros Ghali autorise de nouvelles frappes de l'OTAN.

- Enfin, dernier élément, Radovan Karadzic, Radko Mladic et le gouvernement de Belgrade communiquent à plusieurs reprises au printemps 1995 sur la situation de Srebrenica. La décision d'attaquer l'enclave est prise longtemps à l'avance, les archives le montrent. Sylvie Matton s'étonne que les satellites espions américains et les services de renseignement occidentaux n'aient pas intercepté certains de ces messages qui planifiaient la prise de la ville par les troupes de Mladic. L'attaque est d'autant plus évidente que la situation humanitaire est critique à Srebrenica, ville assiégée depuis 3 ans, ce qui la rend particulièrement vulnérable (Matton 2005, pp. 255-263).

Plusieurs éléments concordent pour dire que la situation est explosive autour de Srebrenica. Tout laisse à penser que les troupes de Mladic vont intervenir. Pourtant, aucune décision n'est prise. L'éthique déontologique, telle que déployée par l'ONU dans ce conflit, se transforme en bureaucratie incapable de s'adapter à l'évolution du contexte. Les troupes hollandaises qui assurent

la protection de Srebrenica souhaitent partir depuis plusieurs mois, mais ne le peuvent pas, faute de remplaçants. L'action des dirigeants de l'ONU est toute entière dévolue au maintien du statut quo, plutôt qu'à une analyse du contexte. Les chefs militaires qui tirent la sonnette d'alarme, comme le général Janvier, ne sont pas entendus par les responsables politiques. L'éthique qui est transmise par l'ONU dans cette situation est une éthique de la règle, qui encourage l'obéissance absolue des chefs militaires aux contraintes du mandat onusien. Une éthique déontologique, telle que nous l'avons décrite dans la première partie, consiste à partir de principes absolus de fonctionnement (dans la philosophie de Rawls, les principes de justice) qui doivent inspirer les règles de fonctionnement des institutions justes. La dérive de cette éthique déontologique vers une éthique de la règle est que les chefs militaires de l'ONU présents à Srebrenica se réfèrent uniquement aux règles de fonctionnement et plus aux principes absolus de référence. De ce fait, les chefs militaires ne sont plus capables de s'adapter à une situation qui change, ce qui conduit à des prises de décision discutables, comme celle de vouloir s'appuyer sur la négociation avec le général Mladic, alors que ce dernier n'a aucune intention de négocier. Les chefs militaires justifient leur action en évoquant le mandat restrictif de l'ONU (les règles de fonctionnement) et perdent de vue leur mission première, qui est de sauvegarder la vie des civils sur place (une des raisons d'être, un des principes absolus de l'ONU). Les dangers de l'éthique déontologique dans ce type de situation sont que les chefs militaires l'interprètent comme une éthique de la règle, en obéissant strictement à un carcan de règlements et

de mandats qui ne permettent pas de prendre en compte l'urgence de la situation.

Pire encore, à Srebrenica, Boutros Boutros Ghali exige que toute décision passe par lui. Il ne veut laisser aucune latitude aux militaires pour prendre des décisions. La crédibilité de l'ONU est en jeu. Si les casques bleus sont perçus comme prenant parti dans un conflit, il deviendrait difficile et périlleux pour ceux-ci de se déployer dans des zones de combat futures. L'objectif est de conserver intacte la capacité d'intervention de l'ONU. La logique éthique derrière de tels comportements est double. D'un côté, il y a une volonté de respecter les engagements pris lors de l'établissement du mandat. L'ONU est une organisation intergouvernementale qui ne peut fonctionner que si les Etats membres respectent les engagements pris auprès de son Secrétariat. Le respect des règles d'engagement est un élément essentiel pour l'organisation, puisque celles-ci sont le fruit d'une négociation entre pays, d'un compromis qui a souvent été difficile à obtenir. Il s'agit de le respecter à la lettre. D'un autre côté, il y a une logique conséquentialiste à pouvoir conserver une capacité d'intervention, du fait de la neutralité affichée de l'ONU. Dans un conflit où des interventions étatiques sont mal vues, du fait des intérêts nationaux de tel ou tel état, l'ONU reste légitime car elle ne représente aucun état, mais plutôt la volonté de préserver la paix et de protéger les population non-combattantes.

La neutralité de l'ONU est une position intenable et contre-productive dans de tels contextes. Si l'ONU souhaite se positionner sur le théâtre

d'opérations, c'est pour protéger les populations. Or, en encadrant trop étroitement les possibilités d'action des militaires, elle interdit toute adaptation au contexte et donc toute possibilité de réagir en cas de violation avérée des droits de l'homme. Dans le cas que nous examinons, nous évoquons un génocide devant lequel les forces de l'ONU sont restées impassibles. Est-il possible de rester neutre lorsque de tels actes sont commis ? Les critiques envers les interventions de l'ONU se concentrent autour de la réponse à cette question (Chrétien, 2005, p. 61). Les opérations de maintien de la paix existent précisément pour éviter l'escalade du conflit, ce qui encouragerait plutôt à éviter de participer à la surenchère d'opérations militaires. De plus, l'ONU fait face à un manque de moyens militaires à sa disposition par rapport aux Etats belligérants. Les Serbes étaient en position de détenir des centaines de casques bleus comme otages et se sont servis de ce moyen de pression pour dissuader l'ONU d'intervenir contre leurs exactions.

**La contradiction des principes déontologiques avec la situation sur le terrain a permis la passivité du contingent hollandais devant le massacre de milliers de civils.**

La FORPRONU est à Srebrenica pour garantir la protection de la ville, considérée comme une zone de sécurité. Toutefois, la structure bureaucratique de l'ONU va conduire à une déresponsabilisation des hommes en place, qui vont s'appuyer sur des éléments de leur mandat pour éviter d'intervenir. Ce qui est remis en cause à Srebrenica, ce n'est pas

l'éthique déontologique en tant que telle, mais l'interprétation qui en a été faite par les soldats. C'est cela qui a permis aux Serbes de Bosnie de pouvoir commettre un génocide envers les populations musulmanes de l'enclave.

Un homme a un rôle prépondérant dans les événements de Srebrenica, c'est le colonel Karremans<sup>177</sup>, qui est à la tête du bataillon de casques bleus protégeant Srebrenica. Lorsque les Serbes déclenchent l'attaque, Karremans ne réagit pas immédiatement et en informe sa hiérarchie. Le général Janvier, chef de la FORPRONU, hésite. Certains de ses hommes, comme le général Gobillard<sup>178</sup>, soutiennent que des frappes aériennes doivent être immédiatement déclenchées contre les forces serbes (Matton, p. 325). Le temps de prendre sa décision, les combats se sont arrêtés à Srebrenica, en raison d'une trêve nocturne observée tous les soirs par les Serbes depuis plusieurs semaines. Le général Janvier interprète cela comme un arrêt des combats. Il est vraisemblablement influencé par les négociations alors en cours et ne veut pas entreprendre d'action qui pourrait empêcher la conclusion d'un traité de paix entre les belligérants. Toutefois, le général Janvier ordonne que les frappes soient déclenchées en cas de reprise de l'offensive serbe. Au matin, l'état-major se déresponsabilise en attendant que le colonel Karremans avertisse d'une reprise des combats. A aucun moment, ils ne cherchent à se renseigner par eux-mêmes sur ce qui se passe à

---

<sup>177</sup> Le colonel Thomas Jakob Peter Karremans est le commandant des troupes hollandaises qui interviennent sous mandat onusien pour défendre l'enclave de Srebrenica.

<sup>178</sup> Le général Hervé Gobillard a notamment commandé la 11<sup>ème</sup> Division Parachutiste, puis le Secteur de Sarajevo en 1994 et 1995 pendant la guerre de Bosnie. Commandant les organismes de formation de l'armée de terre à l'issue, il a terminé sa carrière comme Inspecteur de l'armée de terre, avant de devenir Général d'armée, Gouverneur des Invalides de 2002 à 2009.

Srebrenica. Le colonel Karremans fait de même, en attendant patiemment qu'un ordre lui parvienne pour intervenir (Matton, 2005, p. 329). Personne ne veut faire le premier pas qui déclencherait les frappes. Les Serbes en profitent pour faire prisonniers cinquante-cinq casques bleus hollandais et achèvent de prendre Srebrenica. Lorsque les premiers avions les bombardent, il est déjà trop tard et l'ONU doit céder devant les menaces pesant sur les otages. Dans ce cadre, le fait de se remettre à des directives décidées en amont du problème pour agir, a conduit chacun des protagonistes à se cacher derrière celles-ci pour excuser leur inaction. Ils ont pu ainsi faire abstraction de ce qui se passait sur le terrain. Par exemple, le colonel Karremans a délégué l'évacuation des populations de Srebrenica et n'a pas cherché à superviser le processus, ce qui a facilité la tâche des Serbes lorsqu'ils ont voulu s'emparer des civils pour les exterminer.

Devant la panique des habitants de l'enclave, les troupes hollandaises vont interdire aux civils de se réfugier sur la base de l'ONU, de peur de représailles serbes. Des milliers de gens seront capturés pour être plus tard exécutés devant les yeux des casques bleus. Les militaires se retranchent derrière l'inaction de leurs autorités politiques, qui ne veulent pas prendre de décision lors de ces événements. La soumission à l'autorité et à des principes de comportement définis *a priori* favorise leur inaction et leur déresponsabilisation. Cette absence d'initiative révèle un « *manque évident d'engagement humain et militaire des soldats présents, et politique des chancelleries occidentales* » (Matton, 2005, p.341).

Il est certain que le flou entourant le sens de la mission des soldats de la FORPRONU à Srebrenica a favorisé leur échec. Ils étaient censés protéger les populations, mais sans en avoir les moyens et ont fini par d'abord chercher à sauver leurs vies avant celles des populations. L'ONU, sous l'impulsion de son Secrétaire général, veut s'assurer de l'obéissance stricte des militaires aux autorités politiques. Ce désir de contrôle a été contre-productif, en ne permettant pas à ses troupes de s'adapter aux actions de Mladic, qui étaient pourtant évidentes. L'éthique déontologique a favorisé dans ce cadre déresponsabilisation et ignorance envers le sort tragique réservé aux habitants de Srebrenica. Ce sont autour de huit mille personnes, hommes, femmes, enfants, personnes âgées qui trouvent la mort dans les charniers de Srebrenica, suite à l'inaction de l'ONU (Matton, 2005, p. 26).

### L'influence de la culture onusienne sur les acteurs clés empêche la prise en compte des parties prenantes

L'intervention en Bosnie de la FORPRONU répond à l'origine à une prise en compte des parties prenantes : l'objectif de l'action de l'ONU est de préserver les populations civiles, en envoyant une force de maintien de la paix. Pour autant, cet objectif initial est perdu de vue au moment des prises de décisions. Le carcan institutionnel de l'ONU, la culture de l'organisation, qui oblige les chefs militaires à se justifier de tous leurs actes alors qu'ils ont une marge de manœuvre étroite, aboutit en fin de compte à la volonté de respecter les directives des supérieurs, même si cela se fait au détriment des

intérêts des acteurs locaux, qui ont pourtant motivé l'intervention dans un premier temps.

Si nous nous plaçons du point de vue du colonel Kerremans, officier au centre de la prise de décision lors de l'offensive serbe sur Srebrenica, deux éléments ont, semble-t-il, influencé son comportement.

- Premièrement, le colonel Kerremans était dans un état psychologique de faiblesse qui ne lui a pas permis d'imposer ses points de vue à Radko Mladic. Au contraire, le général bosno-serbe domine psychologiquement son interlocuteur. C'est lui qui est en position de force et Mladic sait le faire sentir au colonel hollandais. Alors que Mladic détient des soldats néerlandais, il menace de les tuer en cas de bombardements aériens (Matton, 2005, p. 346). De même, lorsqu'il intime au colonel qu'il est temps pour lui de quitter Srebrenica, il trinque avec lui et Kerremans n'ose pas refuser et boira son verre du bout lèvres alors que Mladic est au même moment à la tête d'une opération de génocide sur les populations musulmanes placées sous la protection de Kerremans et de ses troupes ! Mladic manipule également les incohérences de l'ONU. Il propose à l'ONU d'évacuer elle-même les réfugiés, ce que l'institution s'est toujours refusée à faire, de peur d'être accusée de nettoyage ethnique. Là encore, l'institution fonctionne selon l'application d'un grand principe (« *nous ne participons pas à des opérations de nettoyage ethnique* ») alors que c'était

depuis le début du siège de Srebrenica le seul moyen de sauver les populations du massacre que leur promettait Mladic. L'ascendant est tel que Mladic refusera de parler à tout autre interlocuteur que Karremans, un négociateur suffisamment souple à ses yeux (Matton, 2005, p. 351).

- Deuxièmement, la prise d'otages et le risque de mort des soldats du bataillon hollandais a lourdement pesé sur le comportement de Kerremans. C'est une position défendue également par le chef d'état-major de l'armée néerlandaise, le général Van Bremen, qui ordonne au bataillon de Kerremans de quitter l'enclave au plus vite et d'éviter qu'un « *seul Néerlandais ne rentre aux Pays-Bas dans un sac* » (Matton, 2005, p. 342). Le général Janvier s'opposera à l'ordre de Van Bremen, mais cela donne un indice sur l'état d'esprit de l'armée hollandaise, dont les soldats ne sont pas prêts à risquer leur vie pour sauver les réfugiés de Srebrenica. Kerremans s'en remet totalement aux autorités politiques, en disant qu'il est incapable, faute de moyens, d'assurer la sécurité de ses hommes et des civils et que seule une négociation directe entre le Secrétaire général des Nations-Unies et les belligérants a une chance de trouver une solution. Encore une fois, Kerremans s'abrite derrière un fonctionnement hiérarchique reposant sur un principe déontologique (« *nous obéissons aux*

*autorités politiques de l'ONU* ») pour se déresponsabiliser vis-à-vis des massacres perpétrés par les Serbes.

De manière générale, le contexte d'organisation internationale complexifie le rapport entre le politique et le militaire, car les soldats de l'ONU sont fournis par des armées qui n'ont souvent aucun intérêt stratégique dans le conflit où ils interviennent. Elles rechignent alors d'autant plus à risquer la vie de leurs soldats pour une cause qu'elles n'identifient pas comme la leur. Pour autant, les problématiques issues d'une approche déontologique ne sont pas restreintes aux interventions de l'ONU ou de l'OTAN. Dans les institutions militaires, l'approche déontologique est souvent interprétée comme une éthique de la règle, c'est à dire la formalisation de règlements précis qui dirigent l'action des militaires sur le terrain et desquels ils ne peuvent pas se départir. C'est une vision très caricaturale de la déontologie qui s'appuie sur des principes intangibles certes, mais ces principes sont généralement assez larges. Par exemple, un principe de protection des populations laisse une marge de manœuvre non négligeable pour les soldats pour le mettre en œuvre sur le terrain. Pour autant, la culture de discipline et d'obéissance à la hiérarchie a tendance à transformer l'approche déontologique en application de règles. L'éthique devient alors un ensemble de contraintes pesant sur la capacité du soldat à accomplir sa mission. Les soldats sont formés, selon des connaissances techniques précises, à obéir à des règles d'engagement qui leur disent, par exemple, dans quels cas il est possible d'ouvrir le feu. Ils doivent prendre des décisions en très peu de

temps, tout en respectant cet ensemble de normes qui s'imposent à eux (Crawford, 2008, p. 44).

Quand un soldat est face à un environnement complexe où il est déjà difficile de repérer qui est l'ennemi parmi les personnes qui se trouvent devant lui, il est légitime qu'il aspire à avoir de « *bonnes recettes* », des consignes précises qui lui disent quoi faire. Il est à la recherche de ces éléments et c'est ce qu'apportent les règles d'engagement. Toutefois, ces dernières ne peuvent pas tenir compte de l'ensemble des possibilités qui se présentent à une armée dans un conflit. Il est indispensable que le militaire garde une faculté d'analyse et d'adaptation et il peut arriver qu'il soit éthique d'enfreindre les règles d'engagement. Dans le conflit en ex-Yougoslavie, se conformer aux principes d'action de la FORPRONU n'était pas la solution adéquate<sup>179</sup>. Au contraire, il était utile de réévaluer en permanence ces règles, en fonction de l'objectif principal qui était de protéger les populations. Par exemple, le lieutenant-colonel François Vernoux se fait remarquer en Bosnie, lorsqu'il refuse courageusement de remettre des personnes considérées comme des criminels à des soldats bosno-serbes. Il argue du fait que ce sont des civils placés sous sa protection et qu'il n'a pas à les remettre aux autorités (Matton, 2005, p. 341). Un tel comportement n'était pas autorisé en soi par l'ONU, qui ne voulait pas prendre parti dans le conflit. Pour autant, il s'imposait en raison de l'arbitraire des décisions bosno-serbes et de leur conception douteuse de ce qui est un crime de guerre et ce qui n'en est

---

<sup>179</sup> L'ouvrage de Sylvie Matton dénonce l'indolence de l'ONU envers les victimes de Srebrenica.

pas. De même, le général Gobillard n'hésita pas à aller à l'encontre des ordres du chef d'état-major des armées de ramener les casques bleus français à Sarajevo pour aller aider les habitants de la zone de sécurité de Zepa<sup>180</sup>, qui étaient menacés du même sort que ceux de Srebrenica (Irondelle, 2008, p.125). Son initiative permit l'évacuation des civils et évita un autre drame. Pour autant, son comportement va totalement à l'encontre de l'approche déontologique, puisque ce sont les circonstances qui dictent les actes de Gobillard, et non pas des principes *a priori*. Il est certain qu'il est influencé par ce qui vient de se passer à Srebrenica en agissant ainsi et qu'il manifeste de la sollicitude pour le sort des réfugiés de Zepa. L'approche réglementaire ne permet pas de réagir et de s'adapter rapidement lorsque des circonstances telles que les massacres de populations civiles sont en jeu. Pis encore, la culture de discipline de l'armée et le sens de l'obéissance des militaires renforcent la capacité des soldats à suivre les règles et les autorisent à s'exonérer de toute responsabilité envers les actes qui sont commis devant leurs yeux.

### **L'influence de la culture des organisations permet de comprendre les comportements des acteurs du conflit.**

L'approche néo-institutionnelle nous donne des éléments de lecture pour analyser les logiques de fonctionnement des acteurs impliqués dans un

---

<sup>180</sup> Zepa est un village à l'est de Sarajevo, dont plus de 90% de la population était musulmane en 1991. Zepa est désormais située dans la République Serbe de Bosnie, au sein de l'entité fédérale de Bosnie-Herzégovine.

conflit. Le comportement de Mladic, mu par une idéologie criminelle, était en ce sens prévisible.

Les trois grands mouvements de la philosophie morale (utilitarisme, approches déontologiques et théorie de la vertu) ont tous un point commun. Ils présupposent la rationalité des acteurs. L'approche déontologique estime que les individus seraient capables, en suivant la voie de leur Raison, de décider des principes moraux d'action qu'il convient d'adopter. L'approche utilitariste estime que la réflexion morale se fonde sur un calcul rationnel, estimant le bien-être procuré par nos décisions. Enfin, l'approche de la vertu estime que c'est la Raison qui doit conduire les individus à acquérir les vertus. Pour autant, les personnes ne se comportent pas toujours rationnellement, comme en témoignent les comportements en temps de guerre. La guerre est une situation où les tabous habituels tombent. Par exemple, il est considéré comme admissible de tuer un autre être humain. De même, c'est un espace où le stress subi par les individus est particulièrement violent, puisqu'ils risquent leur vie à tout instant. Enfin, la violence grise certains, qui voient, dans la mise en œuvre d'atrocités, une source de plaisir sadique. Ces individus sont plus rares, mais se retrouvent souvent dans les récits de guerre. Radko Mladic est l'un de ceux-là<sup>181</sup>.

L'une des erreurs du colonel Kerremans et des chefs de la FORPRONU est de considérer qu'il est possible de traiter avec cet homme. C'est nier la culture militaire dans laquelle baigne Mladic. Les Serbes de Bosnie sont

---

<sup>181</sup> Sylvie Matton dresse un portrait de Radko Mladic dans ce sens, en ayant recueilli plusieurs témoignages de personnes ayant travaillé avec lui durant le temps où il a été en responsabilité (Matton, 2005).

organisés comme des milices d'extrême droite et n'ont pas de culture du compromis, contrairement aux officiers onusiens. Le général Janvier évoque à plusieurs reprises son incompréhension sur l'attitude des Serbes qui est incohérente, en plein processus de négociation (Matton, 2005, p. 327). Au final, le génocide des musulmans de Srebrenica conduira au déclenchement des frappes de l'OTAN et au recul des positions serbes, qui seront alors moins bien placés pour négocier. Preuve s'il en est de l'incohérence de leurs actes. Le général Janvier évoque également le caractère délirant des propos de Mladic. Ce dernier se voit comme le défenseur des Serbes sur la terre et dans le ciel. Il vit dans l'idée de venger le peuple serbe de ses défaites passées face à l'empire ottoman. Les Bosniaques musulmans sont pour lui les victimes expiatoires idéales (Matton, 2005, pp. 111-113). Il se définit comme l'Elu de Dieu, envoyé pour purifier les Serbes dans le sang des Musulmans. Il semble difficile d'attribuer à un individu de la sorte une grille de lecture semblable à celle que nous utilisons pour comprendre les actes d'un officier d'une armée inter-gouvernementale.

C'est pourtant ce que font la plupart de ses interlocuteurs. Le colonel Kerremans est persuadé que Mladic sait ce qu'il fait. Le colonel hollandais est lui-même complètement dépassé par les événements et s'en remet à l'assurance de Mladic, ce qui renforce l'autorité de ce dernier sur le chef du bataillon néerlandais. En amont du massacre, Mladic ne s'est jamais caché de ses intentions envers Srebrenica. Il est évident qu'il agit selon une idéologie guerrière de vengeance et qu'il ne renonce pas au massacre des populations musulmanes, puisqu'il juge cela indispensable au devenir des

populations serbes. La culture militaire bosno-serbe de l'époque renforce sa détermination. Pourtant, pendant trois ans, la communauté internationale s'est bercée d'illusions, en laissant les Musulmans quasiment désarmés face à une armée de fous furieux qui ont juré leur perte. L'aspect culturel du fonctionnement de l'armée bosno-serbe, qui ressemble plutôt à une milice d'extrême droite, n'est absolument pas pris en compte par les Casques bleus. Une analyse de cette culture aurait permis de prendre des décisions plus pertinentes pour le bien-être des populations, à commencer par celle d'évacuer l'enclave.

### Les enseignements de l'analyse : une approche déontologique inopérante et une nécessité d'intégrer la culture organisationnelle à l'analyse des acteurs

L'analyse du massacre de Srebrenica nous permet de déduire trois nouveaux enseignements :

- ❶ L'approche déontologique est inapplicable dans les conflits asymétriques.
- ❷ L'approche néo-institutionnelle permet de tenir compte de l'influence de l'environnement sur les agissements des acteurs.
- ❸ L'aspect culturel est insuffisamment pris en compte par l'approche parties prenantes et l'éthique du care.

### ***L'approche déontologique est inapplicable dans les conflits asymétriques***

Srebrenica nous apprend surtout toute la difficulté qu'il y a à utiliser une approche déontologique dans le cadre des conflits asymétriques. L'approche déontologique est ce qui a donné naissance au droit de la guerre, l'idée qu'il est possible de définir des principes de guerre que les belligérants s'engageraient à respecter répond à une logique toute kantienne.

Tant que les conflits mettent aux prises deux Etats, cette logique a un sens pour les Etats, puisqu'au sein de leurs territoires, ils fonctionnent également avec des règles que leurs citoyens doivent appliquer. La limite de l'approche survient lorsqu'un Etat décide que ses intérêts personnels sont tels qu'il ne se sent plus lié par le droit international. Néanmoins, la logique a du sens. Dans le cadre des conflits asymétriques, ce sens disparaît. En aucun cas, un groupe non-étatique n'a intérêt à respecter le droit international, pour deux raisons fondamentales :

- Le droit international est construit depuis les traités de Westphalie de 1648 jusqu'à nos jours pour les Etats et par les Etats.
- Un groupe non-étatique est intrinsèquement plus faible qu'une force étatique bien organisée. Il n'a aucun intérêt à respecter des règles du jeu (ou règles d'engagement en langage militaire) car cela lui ôte toute chance de remporter le conflit (Rodin, 2002).

Ainsi, lorsque les soldats de l'ONU parlent à Mladic avec un référentiel déontologique, c'est comme s'ils lui parlaient dans une langue

incompréhensible pour lui. Mladic cherche à remporter des batailles en s'affranchissant des règles du droit de la guerre. La Serbie de Milosevic n'a d'ailleurs qu'un contrôle très relatif sur lui. Mladic ne pense pas en combattant / non-combattant comme les troupes de l'ONU. Pour lui, la distinction n'a pas de sens. Ses propres troupes sont constituées de personnes qui étaient non-combattantes il y a peu et s'appuient sur la complicité de populations locales tantôt combattantes, tantôt non-combattantes. C'est la même chose pour les troupes musulmanes. Les Casques Bleus essaient de lire une situation avec une grille d'analyse inadaptée et c'est une des raisons de leur échec.

***L'approche néo-institutionnelle permet de tenir compte de l'influence de l'environnement sur les agissements des acteurs***

Comme précisé dans le cadre théorique de notre recherche, nous nous concentrons sur une analyse du concept d'isomorphisme. Dans le cadre des approches déontologiques, qui consistent à faire intégrer par les acteurs des principes de comportements applicables quelles que soient les circonstances, l'approche néo-institutionnelle nous permet de comprendre les phénomènes d'isomorphisme normatif et mimétique particulièrement forts qui sous-tendent cette approche.

Le défaut des modèles théoriques appliqués jusque-là est qu'ils ne tiennent pas compte de l'impact de la culture organisationnelle sur les comportements des individus. Le concept d'isomorphisme mimétique nous permet d'abord de comprendre la force de la culture militaire, en raison notamment de la spécificité forte et du caractère très identitaire du métier,

que nous avons pu analyser dans le premier chapitre de la première partie. Dans le cas de Srebrenica, nous nous rendons compte qu'il existe un mimétisme des acteurs. A partir du moment où une décision est prise, les individus suivent le premier comportement non pas par facilité, mais par isomorphisme culturel. Les normes des leaders se diffusent rapidement. C'est ce qui explique que le comportement d'inaction soit aussi facilement accepté par l'ensemble des officiers devant les massacres de Srebrenica. Le général Janvier a beau essayé, il n'arrive pas à contrer cet isomorphisme mimétique et normatif.

Srebrenica nous permet ainsi de comprendre l'importance de l'impact de la culture d'organisation, qui rend problématique le recours à l'approche déontologique pour inculquer une éthique militaire aux officiers. En effet, la culture est forte et l'isomorphisme normatif conduit les acteurs à agir de la même manière que leurs collègues, supérieurs et collaborateurs, sans favoriser le développement d'une réflexion éthique. Dans la partie analysant la formation des militaires, nous verrons d'autres éléments renforçant cet isomorphisme.

L'approche néo-institutionnelle nous met ainsi en garde contre ce réflexe particulièrement puissant dans le monde militaire. Si une approche éthique doit être déployée, elle doit tenir compte de la tendance à cet isomorphisme, qui nuit à la réflexion éthique des individus.

### ***L'aspect culturel est insuffisamment pris en compte par l'approche des parties prenantes et l'éthique du care***

Ce qui rend d'autant plus importante la prise en compte de cet isomorphisme est que ni l'éthique du care, ni l'approche par les parties prenantes ne tiennent compte de l'aspect culturel des organisations.

Dans l'éthique du care, cette non prise en compte peut être désastreuse. Le sentiment de sollicitude envers autrui peut amener à des dérives éthiques, s'il n'est pas accompagné d'une réflexion éthique permettant de se dégager de cet isomorphisme. A Srebrenica, le fait qu'un collègue de régiment laisse faire le massacre en restant dans l'inaction apparaît acceptable en raison d'un réflexe de solidarité envers son camarade. Ce réflexe est même ancré dans la culture de l'organisation militaire, qui forme tous les soldats à être solidaires en toute circonstance. « *Si nous critiquons cette inaction, nous critiquons notre camarade, ce qui contrevient au sentiment de care que nous avons envers lui* ». Christopher Browning, dans *Ordinary Men*, rapporte la même logique pour expliquer les massacres de Jazefow et de My Lai. Comprendre ces phénomènes d'isomorphisme permet de prendre du recul et donc de pouvoir s'écarter de ces logiques dangereuses.

La théorie des parties prenantes devrait permettre de développer la réflexion éthique nécessaire pour éviter cet isomorphisme. « *Si nous tenons compte de l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, nous ne pouvons cautionner cette inaction devant les massacres* ». Pour autant, il est en fait très difficile de s'élever contre une culture organisationnelle très forte. Les

soldats de l'ONU sont à la fois imprégnés des consignes très claires reçues (« *pas d'engagement si votre propre vie n'est pas menacée* ») et de la culture militaire forte de solidarité avec ses collègues de régiment. La théorie des parties prenantes ne donne pas de piste pour s'affranchir de cette culture, alors que la théorie néo-institutionnelle, en expliquant ces comportements, en permettant de les comprendre, de les analyser, peut permettre de s'en affranchir quand cela est nécessaire.

L'ensemble de notre analyse des champs de bataille fait ressortir la pertinence de notre cadre théorique pour comprendre les conflits auxquels sont confrontés les militaires. Pour parfaire notre compréhension du sujet, tournons-nous maintenant vers le ressenti des officiers eux-mêmes (via l'analyse de nos entretiens), ainsi que vers l'analyse des systèmes de formation à l'éthique existant actuellement, notamment en France et aux États-Unis (via des documents et témoignages recueillis dans les écoles militaires française et américaine).

## **II. Des militaires insuffisamment préparés aux dilemmes éthiques rencontrés**

Dans ce chapitre, nous abordons un questionnement autour des modes de pédagogie mis en œuvre en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Nous proposons une analyse comparative permettant de faire ressortir les forces et faiblesses de chacun des modes de fonctionnement, afin de donner des premières pistes de réflexion pour améliorer l'enseignement en éthique militaire, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui dans les différentes institutions concernées.

Les conclusions décrites ci-dessous ressortent à la fois de l'analyse des rencontres et documents recueillis dans les académies militaires visitées, mais aussi et surtout de l'analyse des entretiens réalisés auprès de vétérans de la guerre en Irak (pour les officiers américains) et d'Afghanistan (pour les Français). En faisant parler les officiers rencontrés de leurs pratiques sur le terrain, nous avons pu renforcer l'analyse faite de leur formation. Les officiers rencontrés ont tous moins de 35 ans, ce qui permet de confronter leurs pratiques aux enseignements reçus en académie militaire.

### **A. En France, un enseignement fondé sur une approche déontologique**

En France, l'éthique est liée au respect de règles pré-établies et non pas comme un moyen de respecter l'être humain et d'accomplir au mieux sa mission.

## L'éthique est enseignée en France à partir de manuels comprenant des réponses préconçues

La formation consiste davantage en l'apprentissage de règles d'engagement et de principes à appliquer qu'au développement de la capacité de réflexion éthique des cadets.

### **Historiquement, l'éthique militaire française est construite autour de l'obéissance à l'Etat et non pas autour de la défense de valeurs et de personnes**

La tradition d'enseignement éthique en France est indissociable d'une vision de l'institution militaire en tant que bras armé de l'Etat. Henri Hude, directeur du programme d'éthique à Saint-Cyr, le précise lui-même en évoquant le fait qu'en France, le soldat combat d'abord au nom de l'Etat (Hude, 2008, chap. 10). Cette manière de percevoir l'engagement des soldats ne va pas de soi. La comparaison avec les Etats-Unis est de ce point de vue particulièrement intéressante. Aux Etats-Unis, les officiers prêtent serment d'allégeance à la constitution et non pas à l'Etat (Cook, 2010). Il est attendu de leur part une capacité d'interpréter la constitution et de s'en faire le défenseur, y compris si cela signifie de lutter contre le pouvoir politique. En France, l'armée est vue comme soumise au pouvoir politique, car le militaire est là pour donner de la force à son action. La conséquence de ce positionnement est de rendre difficile tout acte de désobéissance à un ordre donné. L'ordre émane de la hiérarchie dans une armée. Or, le chef des armées est le chef du pouvoir politique. Si le militaire doit obéir au politique,

alors il ne doit pas désobéir à un ordre, y compris si cet ordre ne respecte pas certains principes élémentaires de notre constitution. Cela n'est plus le cas aujourd'hui, en vertu de l'inscription dans les règlements des armées d'un droit à la désobéissance. Toutefois, culturellement, l'armée française se positionne comme un serviteur de l'Etat. Prenons comme exemple la figure de de Gaulle ; sa perception au sein de l'institution militaire est symbolique de la difficulté de percevoir comme positive le pouvoir de dire non à l'autorité étatique. De nombreuses personnes s'expriment anonymement sur Internet ou ont pu faire part, lors de commentaires privés<sup>182</sup>, que la décision de de Gaulle de partir pour Londres en juin 1940 est encore beaucoup vue comme un acte de lâcheté. Cette action, célébrée en France comme un glorieux acte de résistance, est encore sujet à controverse au sein des armées aujourd'hui. En quittant la France, de Gaulle s'est désolidarisé de l'Etat français, alors représenté par le maréchal Pétain. Pétain est président du conseil au moment du départ de de Gaulle et représente l'autorité étatique, la classe politique de la Troisième République s'en étant remis à lui pour traiter avec les Allemands. En quittant le sol français, de Gaulle souhaite défendre les principes et valeurs de la nation française, plutôt que l'autorité étatique en soi. Il se comporte selon la logique américaine qui défend l'idée d'officiers défenseurs d'idées et de principes, plutôt que de l'Etat. C'est pourquoi sa décision pose encore problème dans la culture militaire traditionnelle française.

---

<sup>182</sup> Ces commentaires m'ont été confirmés lors de certains entretiens menés dans les institutions militaires, mais les auteurs ont souhaité garder l'anonymat.

Le militaire est-il au service de l'Etat ou d'une idée, représentée par exemple par les textes de la Constitution et de la Déclaration des Droits de l'Homme ? Henri Hude souligne que la vision française demeure de placer l'obéissance à l'Etat comme essentielle à l'éthique du soldat. Le Code du Soldat de l'armée de terre reste flou sur le sujet<sup>183</sup>. L'Article 1 stipule que « *Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu* ». Il n'est pas éclairci ce que représente le terme de « France ». Est-ce l'Etat français, la nation française, la Constitution française ? En revanche, si nous nous penchons sur le texte accompagnant le code du soldat et l'explicitant, une tendance apparaît : « *le soldat est un citoyen au service de son pays : ses devoirs et ses droits sont d'abord ceux du citoyen et de tout serviteur de l'Etat* » (Livre vert de l'armée de terre, 1999, p.13).

Le soldat est au service de l'Etat. Il en est le bras armé. Si nous reprenons cette logique, si le chef de l'Etat est le maréchal Pétain (ce qui est le cas officiellement à partir du 10 juillet 1940), alors de Gaulle lui devrait obéissance. Depuis la Seconde Guerre Mondiale, d'autres textes réglementaires ont été établis, qui permettraient au général de Gaulle de justifier pleinement sa décision. Toutefois, dans les textes explicitant l'éthique de l'armée française, ce que sont pour l'armée de terre<sup>184</sup> le code du soldat et le Livre vert, l'obéissance du soldat à l'autorité étatique est à nouveau affirmée.

---

<sup>183</sup> Le Code du soldat est un texte produit par l'armée de terre en 1999, sur l'impulsion du général Bachelet, pour formaliser les engagements éthiques du soldat.

<sup>184</sup> Il n'existe pas en France de texte concernant les trois armées. Chacune a ses propres codes éthiques. Nous y reviendrons dans cette partie.

Pour conclure sur cette spécificité française, qui a des conséquences sur la perception de l'éthique militaire dans l'institution, reprenons le serment d'allégeance américain que tout officier de l'armée de terre américaine doit prononcer : « *(insert name), having been appointed a (insert rank) in the U.S. Army under the conditions indicated in this document, do accept such appointment and do solemnly swear (or affirm) that I will support and defend the Constitution of the United States against all enemies, foreign and domestic, that I will bear true faith and allegiance to the same; that I take this obligation freely without any mental reservation or purpose of evasion; and that I will well and faithfully discharge the duties of the office on which I am about to enter, so help me God*<sup>185</sup> ».

La partie du serment qui nous intéresse est « *I will support and defend the Constitution of the United States* ». Aucune référence n'est faite à l'Etat et il est clair dans ce serment que le texte de la Constitution l'emporte sur toute autre considération. En s'appuyant sur ce serment, la décision de de Gaulle aurait été tout à fait justifiable. La France possède ainsi une culture éthique très spécifique, du fait de cet attachement à l'autorité étatique (Hude, 2006)

Historiquement, le système symbolique de l'armée française est notamment conçu pour assurer l'autorité de l'armée sur ses membres (Schweigsuth, 1978, p. 387). Les références au devoir d'obéissance sont nombreuses dans les différents textes officiels français. Le Livre vert reprend également cette idée :

---

<sup>185</sup> Le texte du serment est consultable sur le site <http://usmilitary.about.com/od/army/l/blofficeroath.htm>, lien visité le 24 octobre 2011).

« Dans le même esprit, la discipline [...] exige une autorité ferme de la part des chefs, de même que l'obéissance des subordonnés » (Livre vert de l'armée de terre, 1999, p.21).

Pour autant, le militaire a également un devoir de désobéissance, comme le rappelle notamment le général Bachelet (Bachelet, 2006). Toutefois, du point de vue du militaire, le message apparaît contradictoire, entre une institution qui ne cesse de rappeler l'importance d'obéir aux ordres reçus, et qui encourage en même temps à désobéir aux ordres qui seraient illégaux. Il s'agit alors de permettre aux officiers de connaître la loi et le droit des conflits armés, pour pouvoir décider s'il convient d'obéir ou non. La formation du soldat est alors essentielle pour faire du droit de désobéir une réalité et pas seulement un artifice juridique.

La difficulté est alors que les soldats n'ont pas tous le même degré d'information et de compréhension des textes légaux. Nombre de décisions en temps de guerre se situent à la limite de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas. Il est plus simple pour les soldats de se conformer aux ordres sans se poser un questionnement éthique sur leur légalité, plutôt que d'aller à leur rencontre. Les officiers français, par exemple, sont plusieurs, lors des entretiens, à déclarer s'appuyer en permanence sur les règles d'engagement, sans toujours interroger leur pertinence. Lorsque les soldats souhaitent se questionner, ils ne font d'ailleurs pas référence à l'ensemble des textes légaux qui régissent l'action de la France, mais plus simplement aux règles d'engagement. Or, ces règles sont élaborées par la hiérarchie selon les situations de guerre où les troupes sont engagées. Ce n'est pas spécifique à

la France, mais la culture militaire française de soumission à l'autorité étatique renforce la propension des militaires à respecter les ordres sans les discuter, plutôt que de mettre en œuvre leur droit à la désobéissance.

*« L'armée a particulièrement de pouvoir sur ses membres pour imposer son système de valeurs, du fait des règles de discipline et du fonctionnement hiérarchique de l'organisation »* (Schweisguth, 1978, p. 387).

La discipline est utilisée pour s'assurer du respect des ordres par les soldats. L'éthique militaire française se met en œuvre dans le cadre d'une éthique déontologique, fondée plus précisément sur le respect de principes légaux et de l'autorité étatique. Cette approche de l'éthique se traduit dans la formation initiale des officiers.

### **L'éthique n'est pas distinguée du droit dans les écoles militaires françaises**

L'étude des programmes d'éthique militaire dans les académies des trois armées met en avant la prédominance du droit des conflits armés dans l'enseignement.

Le premier point est d'abord de noter que la notion de leadership est, dans les trois institutions, traitée comme un sujet à part de l'éthique. Le leadership, en contexte militaire, selon les approches des trois écoles, est défini comme la capacité de commandement. Le chef militaire doit se faire obéir par ses hommes. La plupart du temps, des exercices sur le terrain sont mis en œuvre afin que les élèves-officiers s'exercent au commandement. Toutefois, cette thématique est déconnectée de l'enseignement éthique à

proprement dit. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin dans notre développement. Analysons maintenant en détail les programmes des trois institutions, afin d'y percevoir la manière dont l'éthique y est enseignée.

A l'école militaire de Saint-Cyr, l'éthique s'articule autour de deux grands thèmes. Un premier s'appuie sur le travail du pôle éthique et déontologie et un autre sur la thématique du droit des conflits armés. Le pôle de réflexion est dirigé par Henri Hude, un philosophe de formation, qui a une certaine influence dans la recherche sur les thèmes de l'éthique militaire. C'est d'ailleurs l'interlocuteur le plus reconnu par les autres pays travaillant sur l'éthique militaire. Toutefois, si nous nous concentrons sur l'apport donné aux élèves-officiers, celui-ci est bien plus limité. Une des premières tâches du pôle est d'organiser des conférences, qui sont l'occasion pour les élèves de travailler certaines thématiques. Cependant, ces conférences sont souvent destinées d'abord à des chercheurs et ne sont qu'anecdotiques dans le programme de formation des cadets. Concernant la relation entre le pôle éthique et déontologie et les élèves-officiers, elle se cristallise autour de l'organisation d'une journée de réflexion sur l'éthique. Différents thèmes sont abordés, comme ceux de la mort ou de l'engagement. Sur le fond, cette journée vise à questionner les officiers, mais cela ne constitue qu'un jour dans leur cursus. Les élèves sont souvent fatigués par les exercices physiques imposés par ailleurs et se contentent, pour la plupart, de se reposer plutôt que de vraiment s'interroger à cette occasion. Des pratiques innovantes

comme l'utilisation d'un outil appelé Eval'éthique<sup>186</sup> ont été mises en place. A l'aide d'un questionnaire, cet outil cherche à mesurer les comportements éthiques des élèves. Les résultats n'ont cependant pas été considérés comme suffisamment pertinents pour que l'outil soit pérennisé dans le temps. La réflexion éthique n'est que partiellement encouragée, devant le peu de temps dévolu à cet enjeu. La partie déontologique de l'enseignement est en revanche beaucoup plus importante.

Pour les militaires passés par Saint-Cyr, le terme éthique renvoie d'abord aux nombreux cours de droit des conflits armés auxquels ils assistent. Dans ces cours, l'objectif est de transmettre aux élèves les bases du droit international, afin qu'ils sachent ce qu'ils sont en droit de faire et ce qu'ils ont interdiction de faire. Nous sortons dès lors d'une logique de réflexion et de questionnement pour passer à un mode transmissif d'enseignement fondé sur l'inculcation de principes absolus à respecter en tout temps et en toutes circonstances. Des sujets de débat peuvent se développer lors de discussions autour de la notion de non-combattant (notion très difficile à appliquer dans les conflits asymétriques) mais au final, le cours consiste à donner le point de vue du droit et des Conventions de Genève sur le thème abordé. Les entretiens que nous avons réalisés auprès des officiers français confirment la tendance à confondre éthique et droit des conflits.

---

<sup>186</sup> L'outil a été développé par le philosophe Jean-Jacques Nillès, dans le cadre de son entreprise *Socrates*. Pour plus d'informations sur l'outil, voir le site :

[http://www.socratesonline.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=62&Itemid=79&lang=fr](http://www.socratesonline.com/index.php?option=com_content&view=article&id=62&Itemid=79&lang=fr)

A l'école de l'air, la formation à l'éthique est encore moins développée qu'à Saint-Cyr. L'éthique se traduit en deux cours également. Le premier est un cours d'histoire qui interroge les notions de commandement et de dynamiques de groupe selon des cas historiques. La difficulté de cet enseignement est qu'il ne traite pas beaucoup de thématiques actuelles pour se concentrer sur des conflits passés, qui ne reposent pas toujours sur les mêmes enjeux que ceux d'aujourd'hui. Les élèves analysent ce cours comme un cours d'histoire où on leur explique ce qu'il s'est passé, plutôt que comme un cours d'éthique où on s'interroge sur ce qu'on va faire. Le deuxième cours est un cours de droit des conflits armés qui reprend les mêmes objectifs que ceux de Saint Cyr. L'éthique est perçue à nouveau comme la transmission de principes à respecter, plutôt que comme un encouragement à la remise en question des pratiques militaires sur le champ de bataille.

L'école navale se distingue de ses deux homologues. Le droit des conflits armés et l'enseignement éthique sont clairement séparés. L'enseignement éthique est confié au département des sciences humaines. L'enseignement du français, de l'histoire et du droit ont une place importante, mais la réflexion éthique est encouragée par un procédé innovant. Les élèves-officiers disposent d'un temps de réflexion d'une heure toutes les semaines. Ce temps de réflexion est utilisé selon les besoins de l'encadrement pédagogique. Un militaire expérimenté est en effet chargé d'encadrer des groupes d'élèves. Il utilise ce temps pour discuter de certains points de comportements ou de discipline des élèves. Toutefois, il doit une

vingtaine d'heures sur l'année à la discussion de thèmes éthiques, pour lesquels il se fait accompagner par un professeur du département des sciences humaines. Par exemple, une session peut traiter de la responsabilité de chacun, en tant que membre de l'institution militaire, si l'ordre était donné d'utiliser la bombe nucléaire. Ce sujet est particulièrement important pour la marine, qui possède les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin, principaux vecteurs de notre force de dissuasion. Les élèves ont l'occasion de discuter et de réfléchir à la portée éthique de leur engagement et de leurs décisions, de façon régulière, au cours de cet espace de discussion. Nous sortons d'un enseignement de l'éthique comme ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Toutefois, cela doit être relativisé par la place mineure qu'occupe le département des sciences humaines par rapport aux sciences dures. L'école navale se définit comme une école d'ingénieur et cherche à développer une excellence scientifique, primordiale pour la réputation de l'école. L'espace de discussion éthique permet d'aborder le métier d'officier sous un autre angle, mais demeure secondaire par rapport aux exercices physiques et à l'enseignement des connaissances techniques spécifiques aux futures responsabilités des marins.

Au final, quelques pratiques tendent à la mise en œuvre d'une réflexion éthique, comme la journée de réflexion organisée à Saint Cyr, ou l'espace de discussion éthique de l'école navale. Toutefois, cela reste anecdotique devant la dominance de l'enseignement du droit des conflits armés. La place est d'abord réservée à ce qui est perçu par les trois institutions comme plus

utile pour le chef militaire : la compréhension des règlements grâce au droit des conflits armés et la capacité à se faire obéir via les exercices de développement du leadership.

### **La judiciarisation des conflits militaires renforce la vision de l'éthique comme une contrainte légale**

La domination du droit des conflits armés dans le cursus des élèves officiers français fait écho à une tendance de fond du métier de militaire : la judiciarisation des conflits <sup>187</sup>.

Lors de la guerre du Golfe, tous les ordres de bombardement américains sont ratifiés par des juristes, qui valident ainsi la prise en compte du droit international dans les décisions prises sur le terrain. Cette évolution n'a fait que se renforcer avec le temps. Nous avons vu à Srebrenica que le strict respect, par exemple, du mandat onusien était un élément primordial pour comprendre le comportement des acteurs sur le terrain. La guerre est devenu un objet du droit comme un autre. Depuis la mise en œuvre de la Cour Pénale Internationale, les chefs d'Etat peuvent même être mis en accusation devant un tribunal international pour leurs décisions prises en temps de guerre. Dans son ensemble, le domaine de la guerre, qui a longtemps été déréglementé, a été soumis à de nombreuses contraintes réglementaires. Notre propos n'est pas de revenir en détail sur cette logique. La France a accepté de respecter les normes du droit international. Toutefois, dans la

---

<sup>187</sup> Comme évoqué précédemment, nous renvoyons au dossier de la revue *Inflexions* pour traiter plus en détail de cette thématique : « La judiciarisation des conflits », *Inflexions, La documentation française*, No 15, 2010.

pratique, cela n'est pas toujours aisé. Les principes de droit sont parfois difficiles à appliquer, voire totalement inopérants. Respecter le statut des non-combattants est une chose complexe dans la plupart des conflits, où certains individus sont parfois combattants, parfois simples villageois. Le militaire interprète alors le droit comme un ensemble de contraintes qui pèsent sur sa pratique. Il ne peut pas agir comme il le souhaite. C'est sans doute souhaitable, puisque le respect des normes encourage à la modération et permet de sanctionner les dérives sanglantes de certains militaires. Toutefois, lorsque l'éthique se matérialise uniquement par l'application de normes réglementaires, le risque est grand de passer à côté de certains enjeux liés à la prise de décision. Si l'éthique est associée au droit, elle est alors vue comme une contrainte qui encadre les décisions des militaires. La logique n'est pas alors de réfléchir au bien fondé des normes que le chef militaire doit respecter, mais bien de l'appliquer en toutes circonstances, sous peine d'être poursuivi si cela n'est pas le cas. L'inquiétude de ne pas respecter leur mandat a fortement influé sur les décisions des responsables à Srebrenica et au Rwanda. Le but de la mission est alors perdu de vue. Or, l'enseignement de l'éthique militaire en France fait la part belle au droit, ne donnant que peu de place à une réflexion et une mise en perspective des décisions. Ce n'est qu'à l'école navale qu'un temps est réservé durant toute la formation pour réfléchir régulièrement sur les implications éthiques du métier. Lors des entretiens, cet enjeu du respect des règles qui occulte le reste de l'analyse est apparu très fortement chez les officiers français interrogés.

L'éthique est vue dès lors avant tout comme une mise en œuvre du droit et n'encourage pas à l'analyse de la complexité d'une prise de décision. Le questionnement éthique risque de se limiter à savoir si telle mesure est légale ou pas. Nous aboutissons à une confusion du légal et du moral qui ne saurait être pertinente dans de nombreuses situations, comme nous l'avons vu dans les études de cas de la Deuxième partie.

Les élèves-officiers sont davantage formés à l'apprentissage de formules toutes faites qu'au développement d'une véritable réflexion éthique en situation

La formation militaire repose principalement sur un endoctrinement des individus et par sur la construction d'un esprit critique, pourtant essentiel pour s'engager dans un questionnement éthique. Les mises en situation proposées sont peu discutées, en raison du manque de communication entre les professeurs en sciences sociales et les instructeurs de terrain.

Dans les académies militaires françaises<sup>188</sup>, l'éthique s'enseigne dans des salles de cours. L'enseignement est assuré par des professeurs en sciences sociales, historiens, juristes ou philosophes pour la plupart. Pour autant, la formation initiale des soldats contient une grande partie d'exercices physiques, de préparations au combat. Ces sessions sont généralement dirigées par des sous-officiers, voire des officiers qui exercent

---

<sup>188</sup> Je m'appuie pour ce paragraphe sur l'ensemble des entretiens réalisés dans les académies militaires, et en particulier sur ceux réalisés à l'école navale.

les cadets à un entraînement physique intense. L'objectif est également de leur apprendre à résister à la pression du combat et aux conditions de stress auxquelles ils seront confrontés une fois engagés au combat. La plupart du temps, les cadets sont fatigués par l'intensité de ces exercices physiques. Il arrive que certains aient des difficultés à rester éveillés pendant les cours en amphithéâtre. L'objectif est de former les cadets à la fois intellectuellement et physiquement. Toutefois, il est difficile de tricher lors des exercices physiques. Au contraire, durant la formation intellectuelle, et notamment dans le cadre des cours magistraux, il est possible de ne pas réellement suivre le cours sans se faire trop remarquer. De fait, les cadets n'accordent pas la même importance à la partie intellectuelle, que certains suivent plus que d'autres, et à la partie physique de la formation par les cadets, à laquelle personne ne peut échapper.

La question se pose également sur le manque de coordination entre instructeurs de terrain et professeurs académiques. Lors de notre enquête à l'école navale, il a été frappant de noter certains messages contradictoires. D'un côté, les professeurs en sciences humaines, qui assurent des enseignements en éthique, s'attachent à expliquer la complexité de l'intégration de la moralité dans la prise de décision. Ils insistent notamment sur le fait qu'il n'y a que rarement de bonne décision dans l'absolu, mais qu'il est nécessaire d'analyser toutes les options et conséquences possibles avant de se décider<sup>189</sup>. De l'autre côté, les instructeurs de terrain ne sont pas dans

---

<sup>189</sup> Entretiens 41 et 42

la même logique. Ils n'ont bien entendu pas la même formation. Lorsque les cadets viennent leur demander conseil, ils ne leur parlent pas d'une analyse du contexte, mais ont tendance à donner leur version des faits. Ils proposent aux cadets de s'inspirer de leur expérience d'instructeur pour que ceux-ci calquent leur comportement sur le leur<sup>190</sup>. Dans leur bouche, il existe une bonne solution *a priori* face à une prise de décision éthique. C'est tout le contraire de ce que disent les professeurs en sciences humaines.

Que les instructeurs de terrain et les professeurs en classe ne tiennent pas le même discours est logique. Ils ont des formations très différentes. Toutefois, il n'y a aucune concertation sur le message à faire passer aux étudiants en matière d'éthique. Les cadets ont tendance à demander à leurs enseignants ce qu'ils doivent faire lors d'une situation difficile. Ils cherchent des réponses. Les professeurs leur disent d'analyser la situation et de trouver leur propre réponse, alors que les instructeurs de terrain leur donnent des réponses toutes faites issues de leur propre expérience. Le message est contradictoire pour les étudiants et nuit à l'efficacité et à la crédibilité de l'enseignement en éthique. Le manque de lien entre le terrain et la classe est symbolisé par cette absence de communication entre instructeurs et professeurs. Or, comment enseigner l'éthique, si celle-ci n'est pas reliée dans l'esprit des étudiants à la pratique, notamment dans le cadre de leur formation, où la partie physique et comportementale de leur éducation

---

<sup>190</sup> Entretien 43

prend une part considérable de leur temps, comparativement au temps passé à la réflexion éthique.

**Les jeux de rôle et les mises en situation mobilisés dans ces enseignements ne sont pas mis au service de la formation au questionnement éthique ; ils servent à la formation au leadership.**

Le matériel ne manque pas dans les académies militaires pour construire un enseignement éthique lié à la pratique des étudiants. De nombreux exercices de mise en situation sont proposés, qui mettent en jeu une réflexion morale permanente. Que ce soit aux Etats-Unis ou en France, les cadets sont entraînés à réagir dans des conditions d'entraînement aussi proches du réel que possible. Cela est indispensable, ne serait-ce que pour apprendre les rudiments du combat sur le terrain, la façon de se déplacer ou tout autre élément permettant au cadet de pouvoir se repérer efficacement lorsqu'il sera sur en situation de combat. Pour autant, de tels exercices ne sont pas proposés sur le thème de l'éthique. Pourtant, cela serait très intéressant de placer des soldats dans des dilemmes éthiques sur le terrain pour qu'ils s'exercent au questionnement éthique en condition de stress et de manque de temps. Les exercices de mise en situation sont en revanche utilisés pour former les cadets au leadership.

Le leadership en contexte militaire est le fait de former les cadets au commandement. Il s'agit d'entraîner les futurs officiers à prendre rapidement

une décision et à donner des ordres clairs et précis<sup>191</sup>. Le lien avec l'éthique semble évident, puisque la réflexion morale joue un rôle prépondérant dans toute prise de décision. Aux Etats-Unis, le département du leadership est intégré à celui de l'éthique. Dans les faits, professeurs en leadership et professeurs en éthique ne travaillent que très peu ensemble (y compris aux Etats-Unis). La réflexion éthique n'est dès lors pas mise en avant dans l'enseignement du leadership. L'objectif est que les cadets parviennent à prendre une décision et à se faire obéir. Le fait de se questionner sur le sens même de la décision prise n'est pas traité. C'est le cas à la fois pour la partie théorique de l'enseignement du leadership et pour la partie pratique. Le lien n'est pas fait entre le développement du leadership de l'officier et le questionnement éthique. En interrogeant les responsables et les instructeurs de terrain en la matière, aucun n'a fait le lien avec l'enseignement éthique. En revanche, les officiers français interrogés font des liens entre leur travail sur le terrain et les enjeux éthiques, mais ne sont guidés que par le droit des conflits et les règles d'engagement dans leur questionnement éthique.

Le comportement des cadets est en revanche constamment questionné par les exercices de leadership<sup>192</sup>. L'objectif n'est pas de favoriser une réflexion éthique sur ce qu'ils doivent faire, mais plutôt de leur faire intégrer des habitudes de commandement, c'est à dire de décider vite et de transmettre de façon concise des ordres à leurs équipes. De ce fait, la philosophie

---

<sup>191</sup> Nous nous appuyons dans cette réflexion sur le manuel « Eléments de réflexion à propos du commandement », publié à usage interne par l'école navale française en juillet 2007. Ce livre n'étant pas disponible auprès du public, je le tiens à la disposition de ceux qui voudraient approfondir son contenu.

<sup>192</sup> Que ce soit dans le manuel précédemment cité ou selon le témoignage d'instructeurs interrogés à l'école navale.

d'enseignement entre le leadership et l'éthique est fondamentalement différente. Alors que les enseignants en éthique considèrent qu'il n'y a pas de solution parfaite dans l'absolu lors d'une prise de décision, les instructeurs de terrain ont tendance à considérer qu'il y en a une, celle qui permettra de se faire obéir<sup>193</sup>. A l'école navale, l'enseignement éthique a pour vocation de permettre aux cadets de s'interroger sur le sens moral de leur engagement et des décisions qu'ils seront amenés à prendre. Le cadet doit pouvoir être en capacité d'analyser son environnement, de comprendre les besoins des parties prenantes pour adapter son comportement comme il se doit. Nous retrouvons des éléments similaires avec la présentation de l'éthique du care et de la théorie des parties prenantes élaborées dans les deux premières parties de ce travail. Les cours de leadership ont pour vocation, de leur côté, à travailler la capacité des cadets à se faire entendre, comprendre et obéir par les membres de leur unité. Pour cela, l'idée est bien de leur donner des critères de comportement à adopter afin de susciter l'adhésion de leur troupe.

Leadership et éthique ne sont pas liés dans la formation militaire, ce qui aboutit à des messages contradictoires de l'enseignement envers les cadets. D'un côté, les cadets sont encouragés à développer une réflexion morale, de l'autre, ils sont amenés à adopter des comportements prédéfinis devant développer leur leadership.

---

<sup>193</sup> Nous nous référons aux entretiens menés au sein de l'école navale, notamment auprès de l'instructeur de terrain. Cela correspond également à une vision d'ensemble des différents échanges informels que nous avons pu avoir au sein des différentes institutions militaires nous sommes allés.

**La culture des académies militaires, et ceci tout particulièrement dans la marine et l'armée de l'air, s'apparente de plus en plus à une culture d'ingénieur plutôt qu'à une culture militaire.**

Quelle est l'identité des académies militaires ? Comment se définissent-elles ? Au premier abord, il est évident que leur fonction au sein des armées est un élément fort de leur culture. Pour autant, et ce notamment pour les écoles de l'air et de la marine, leur identité se structure également autour de la figure de l'ingénieur. Les métiers des marins et des aviateurs ont considérablement évolué depuis 1945, pour inclure une composante technologique de plus en plus importante. Les besoins d'enseignement en matières techniques ont pris davantage de place dans les cursus pédagogiques. Pour avoir des élèves à même de répondre aux nouvelles exigences des métiers d'officiers, les écoles ont dû chercher à recruter des profils d'ingénieurs capables d'assimiler les connaissances en sciences dures nécessaires à l'accomplissement de la mission d'un marin ou d'un aviateur. Cela a une conséquence majeure. Les écoles de l'air et navale sont en concurrence de fait avec les écoles d'ingénieurs civiles pour recruter les meilleurs éléments. Cela est moins vrai pour les institutions militaires de l'armée de terre de Saint-Cyr et West Point, où la composante purement militaire du combat avec l'ennemi est encore très présente dans les exigences du métier sur le terrain. Il serait pourtant faux de dire que marins et aviateurs ne sont jamais impliqués directement au combat. Pour autant, la maîtrise de la technologie est devenue indispensable pour de plus en plus de futurs officiers

qui devront être autonomes en la matière, une fois déployés sur une zone de combat. Le cas de la Navy américaine est également particulier, du fait que le corps des Marines soit rattaché à la Navy. La Naval Academy forme de la même manière Marines et marins traditionnels, le choix des cadets ne se faisant qu'en fin de cursus. Or, les Marines réalisent des missions plus proches de ce que les armées de terre ont l'habitude de faire que de celles du reste de la Navy. Cette précision faite, le besoin d'élèves ayant des capacités en sciences dures importantes est commune à la France et aux Etats-Unis pour les armées navales et de l'air.

L'école navale française est symbolique de l'impact de cette culture d'ingénieur. Lorsque l'école cherche à se positionner pour évaluer sa performance, elle se compare à des écoles d'ingénieurs<sup>194</sup>. De ce fait, l'aspect militaire de son identité, qui semble prépondérant d'un œil extérieur, est plutôt vécu comme secondaire à l'objectif perçu comme premier qui est de former des ingénieurs capable d'utiliser, de comprendre et de réparer des systèmes d'armement complexes. La réflexion éthique est faible de ce point de vue, puisqu'aucune des institutions militaires en France et aux Etats-Unis ne consacre du temps à la question de l'éthique de l'ingénieur. Un décalage est bien présent entre un enseignement éthique qui se focalise sur l'aspect militaire du métier d'officier et une formation générale qui se centre d'abord sur l'acquisition de connaissances scientifiques.

---

<sup>194</sup> Dans tous les entretiens menés à l'école navale, le sujet de la comparaison par rapport aux écoles d'ingénieurs a été abordé.

## **La culture scientifique l'emporte sur la capacité à diriger ses troupes selon des normes éthiques**

Les écoles navales et de l'air sont très imprégnées d'une culture d'école d'ingénieurs semblables à celles des écoles de formation civiles du même type. A l'école navale française, cela est d'autant plus sensible que les chiffres montrent que le taux de mortalité est plus fort dans la marine civile que dans la marine militaire<sup>195</sup>. Le combat est alors très éloigné et le métier apparaît avant tout comme un travail de technicien, que comme un travail d'officier. A l'US Air Force<sup>196</sup>, il existe un décalage criant entre des cadets qui s'engagent selon une certaine vision de l'officier de l'air, construite notamment par le cinéma, et la réalité de la formation. Schématiquement, les cadets viennent chercher une culture « Top Gun », selon les mots de James Cook, professeur de philosophie à l'US Air Force Academy de Colorado Springs, et n'obtiennent qu'un enseignement scientifique classique. En ce qui concerne les heures d'enseignement, les matières scientifiques sont prépondérantes et dominant largement le cursus. La part d'entraînement physique reste importante, mais l'essentiel de la formation et de l'évaluation des cadets se fonde sur leur capacité à être de bons ingénieurs<sup>197</sup>.

Un tel positionnement ne favorise pas la réflexion éthique pour une autre raison. Lorsque les cadets sont replongés dans l'environnement militaire, ils cherchent d'abord à retrouver de l'action pour obtenir la partie

---

<sup>195</sup> Voir entretien 42.

<sup>196</sup> Voir l'entretien de James Cook de l'US Air Force

<sup>197</sup> Le symbole en est le peu d'heures accordé à l'enseignement en sciences humaines à l'école navale, comparativement aux heures de formation techniques.

d'excitation qui a tenu parfois une part importante dans leur engagement. Ils ont tellement eu d'enseignement théorique d'équations, qu'il leur est difficile de s'adonner à l'exercice intellectuel que demande la réflexion éthique<sup>198</sup>.

Ce changement d'identité est relativement récent dans l'histoire des armées. Il a une implication sur la manière dont les cadets vivent leur métier. Aucune réflexion sur l'implication de ce changement sur les valeurs et l'éthique des institutions militaires n'a été menée, alors qu'il est évident qu'il a une influence directe sur la manière dont les cadets prennent des décisions. Le leadership et l'éthique derrière des systèmes d'armement complexes sont-ils semblables à ceux manifestés directement sur un champ de bataille ? La question se pose et suscite de vives interrogations chez les responsables des programmes d'éthique eux-mêmes, sans pour autant que des mesures ne soient prises pour en tenir compte dans les programmes de formation<sup>199</sup>.

***B. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont privilégié l'enseignement par une approche de la vertu, qui se révèle trop centrée sur les soldats eux-mêmes et pas assez sur les autres parties prenantes au conflit***

La méthode anglo-saxonne de formation à l'éthique se centre sur le questionnement du cadet sur ses actes et très peu sur l'impact de ses

---

<sup>198</sup> Entretiens 42 et 52.

<sup>199</sup> Entretien 51. Nous faisons notamment référence ici au débat sur la posture de nombre d'officiers qui mènent les combats à distance derrière des écrans d'ordinateur. Aucune formation aux implications éthiques de ce type de système d'armement n'est actuellement menée dans les institutions militaires.

décisions sur les autres personnes concernées par le conflit (alliés, populations, gouvernements, organisations internationales, etc.).

La formation à l'éthique militaire aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne cherche presque exclusivement à transmettre les valeurs de l'institution aux individus

Le monde anglo-saxon s'est rapidement saisi du sujet de l'éthique. Les institutions militaires américaines et britanniques possèdent un retour d'expérience intéressant. Il en ressort que leur approche pédagogique se concentre sur la transmission de vertus, au détriment du développement d'un esprit critique. Nous distinguons dans l'analyse la vision britannique de l'approche américaine. D'une part, nous les avons interrogées différemment :

- L'approche britannique par des écrits seulement.
- L'approche américaine par des écrits, des entretiens et des visites sur place.

D'autre part, la philosophie est différente. L'approche britannique est plus utilitariste, là où la vision américaine est davantage attachée à une éthique de la vertu.

La Grande-Bretagne propose d'enseigner un ethos plutôt qu'une éthique formalisée. Elle se singularise en matière d'enseignement de l'éthique par rapport à ses alliés. Bien que ne faisant pas partie de notre champ original de recherche, cette particularité mérite d'être signalée, car elle interroge un élément essentiel de la formation éthique : quel est le meilleur mode de formation à l'éthique ? Les Anglais soutiennent que l'éthique ne

peut pas s'apprendre dans une salle de classe. Cela n'a pas de sens pour eux et seule une formation terrain peut enseigner l'éthique. Les institutions militaires assument le fait qu'il n'existe pas de programme de formation en éthique à proprement parler. En revanche, chaque instructeur de terrain a pour mission, entre autres, de diffuser par son comportement un ethos, une éthique de comportement transmettant les valeurs de l'armée britannique (Robinson, 2008, chap. 2)<sup>200</sup>.

Les deux termes « éthique » et « ethos », dans le contexte de l'enseignement, ont un sens fort différent. Le premier indique une volonté de formaliser une manière de se comporter, alors que le deuxième implique une absence de formalisation pour, au contraire, souligner que le fait de choisir la décision la plus juste ne se fonde pas sur une rhétorique, mais plutôt sur des habitudes de comportement. Les académies militaires britanniques mettent en avant deux spécificités de leur vision de l'enseignement de l'éthique militaire, en refusant d'enseigner l'éthique dans une salle de classe : le pragmatisme et la croyance en une éthique de la vertu.

En ce qui concerne le premier point, les Anglais défendent, dans leur analyse, une approche utilitariste de l'éthique. L'utilitarisme s'est développé en Angleterre sous l'impulsion de ses pères fondateurs, Jérémy Bentham, John Stuart Mills et Henry Sidgwick. Nous avons déjà analysé en détail cette philosophie morale dans la première partie. Le point majeur défendu par les

---

<sup>200</sup> Nous nous appuyons, pour étayer cette présentation de la vision britannique de l'enseignement de l'éthique militaire, sur l'article de Stephen Deakin, ancien professeur à l'Académie royale de Sandhurst (équivalent de Saint-Cyr), publié dans l'ouvrage de Paul Robinson, Nigel de Lee et Don Carrick : *Ethics education in the military*.

tenants de l'utilitarisme est que l'éthique d'une décision s'évalue selon les conséquences de celle-ci sur le bien-être de la société. Si la décision a augmenté le bien-être général, alors elle est justifiée moralement, sinon, c'est une erreur. Si nous adhérons à cette vision, il devient logique de considérer que l'éthique ne peut pas s'apprendre dans une salle de classe. En effet, seules les conséquences des décisions des futurs officiers permettront de juger si elles seront éthiques ou pas. C'est donc dans l'action et en fonction des circonstances qu'ils prendront leur décision. Rien ne sert alors d'enseigner une éthique préétablie dans une salle de cours. Il vaut mieux s'exercer à prendre des décisions sur le terrain et voir si les conséquences de ces décisions sont favorables ou pas.

En matière d'éthique de la vertu, Aristote préconise notamment la force de l'habitude pour éduquer ses étudiants. En leur donnant l'habitude de se comporter de façon vertueuse, il espère leur permettre d'acquérir pour de bon ces vertus. L'approche britannique est similaire. Rien ne sert d'apprendre des préceptes éthiques. C'est en expérimentant des prises de décision sur le terrain que les cadets prendront peu à peu l'habitude de se comporter de façon vertueuse. La question se pose alors des critères qui feront des décisions prises, des décisions vertueuses. Stephen Deakin évoque un modèle de vertu sous la figure du « *gentleman chrétien*<sup>201</sup> » (Robinson, 2008, chap.2). Une série de valeurs sont associées à cette représentation :

---

<sup>201</sup> L'armée britannique, comme beaucoup d'autres, regroupe des officiers qui sont en moyenne bien plus conservateurs et chrétiens que le reste de la société. Deakin évoque une certaine arrogance des officiers les plus gradés, qui développerait l'idée d'une supériorité morale du monde militaire par rapport à la société civile.

engagement personnel, courage, discipline, intégrité, loyauté et respect des autres. Elles doivent servir de guide au soldat. En revanche, l'évaluation de la réussite éthique des décisions du soldat se fait au travers d'un « *Service Test* », c'est à dire de l'observation de l'efficacité du choix fait par le soldat. Le caractère utilitariste de ce test est ainsi posé. La question que chacun doit se poser est la suivante : est-ce que la décision prise a permis d'augmenter le bien-être général de la société ?

Le gentleman chrétien, qui doit inspirer les soldats et officiers de l'armée britannique, prend ses décisions selon les vertus citées plus haut et évalue son action selon un certain pragmatisme. Cette vision conduit fort logiquement les responsables britanniques à considérer que l'éthique ne saurait être enseignée ailleurs que sur le terrain.

*L'absence d'enseignement académique n'encourage pas le développement d'une capacité d'analyse éthique des événements*

Cette approche britannique est séduisante sous plusieurs aspects. En refusant de réduire l'éthique à un enseignement comme les autres, elle considère que la réflexion morale doit se répandre dans l'ensemble de l'institution militaire et se transmettre naturellement par les échanges entre les membres de l'organisation. De plus, elle est extrêmement économe, puisqu'elle permet de ne pas s'encombrer de professeurs attitrés sur ce sujet, ce qui en des temps de restrictions budgétaires est toujours un point fort. Toutefois, la démarche ne résiste pas à l'analyse critique.

Premier point, l'armée britannique ne se montre pas plus irréprochable éthiquement que les autres armées. Des scandales ont émaillé son action, notamment lors de son intervention en Irak. Ceux-ci prouvent que l'éthique n'infuse pas suffisamment les rangs de l'armée britannique. Egalement, se pose la question des leçons apprises de telles dérives. L'armée britannique n'ayant pas formalisé de réflexion sur l'éthique, les académies militaires n'ayant pas de professeurs attirés sur le sujet, la question se pose de savoir qui va prendre l'initiative de questionner la manière d'agir des soldats britanniques afin d'éviter que de semblables erreurs se reproduisent.

Deuxième point, l'utilisation de la théorie de la vertu n'est que partielle de la part des académies militaires britanniques. Comme nous l'analysons dans la première partie de cette présente thèse, la théorie d'Aristote ne préconise pas seulement d'entraîner les étudiants à acquérir de bonnes habitudes. Elle encourage par ailleurs au développement de la *phronesis*, concept à mi-chemin entre la réflexion intellectuelle et le sens pratique. Pour que les étudiants deviennent vertueux, il est nécessaire qu'ils pratiquent une réflexion éthique sur les décisions qu'ils viennent de prendre, afin qu'ils soient capables de comprendre le sens derrière les habitudes préconisées par l'institution militaire. Or, le fait de ne pas avoir de temps de réflexion sur l'éthique dans la salle de classe ne favorise pas chez les cadets, qui sont de plus très jeunes et peu portés sur ce sujet naturellement, une réflexivité sur leurs actes quotidiens.

En Grande-Bretagne, l'absence de formalisation de l'enseignement de l'éthique, séduisant sur le papier, apparaît difficile à mettre en œuvre devant

la complexité des décisions que les cadets auront à prendre une fois devenus officiers sur le terrain.

***Aux Etats-Unis, les dilemmes éthiques proposés prennent davantage la forme de tests d'intégrité plutôt que de questionnements éthiques véritables***

Les académies militaires sont avant tout des écoles. Elles se positionnent comme telles, puisqu'elles accueillent des élèves très jeunes, n'ayant quasiment pas travaillé auparavant. De ce fait, les préoccupations à l'origine de la mise en place de tel ou tel programme de formation sont parfois plus semblables à ce qu'il peut se passer dans n'importe quel lycée, plutôt que centrées sur la spécificité militaire de la formation des cadets. De ce fait, l'origine de la création des programmes d'éthique militaire n'est pas anodine. Dans les trois académies militaires étudiées<sup>202</sup>, un des soucis majeurs ayant tenu lieu d'élément déclencheur a été la réaction à de multiples tricheries avérées des étudiants lors de sessions d'examen. Par exemple, c'est suite à une fraude massive de plusieurs cadets que la Naval Academy a décidé de formaliser une instruction de l'éthique en son sein. Dans les entretiens avec les officiers américains, une même logique prévaut, avec des références constantes au fait de ne pas tricher, ou de ne pas mentir.

La culture américaine joue un rôle très important pour expliquer cette aversion du mensonge au sein des armées. Mentir est un acte condamné au

---

<sup>202</sup> L'US Air Force Academy n'a pu être visitée, faute de moyens financiers, mais les deux responsables du programme d'éthique ont été rencontrés à plusieurs reprises. En revanche, des visites à la Naval Academy et à West Point ont pu être organisées, ainsi que de nombreux entretiens.

même titre que ceux de voler ou de tromper<sup>203</sup>. Dans les règlements de l'institution militaire, le mensonge peut être un motif d'exclusion de l'armée<sup>204</sup>. Cela n'est pas exclusif à l'institution militaire, mais fait partie des règles élémentaires de fonctionnement des académies militaires. Les raisons citées derrière cette dénonciation de toute tentative de mensonges sont nombreuses. Les enjeux les plus évidents sont la relation de confiance qu'il est indispensable de créer entre les membres d'une même unité. Une fois sur le front, chaque officier dépendra de la fiabilité des informations que lui donnera son coéquipier. Pour cela, il est indispensable que personne ne donne de faux renseignements, afin qu'il soit possible de s'adapter rapidement à toute évolution de la situation de guerre. Les officiers ont besoin, pour prendre des décisions, d'avoir des informations honnêtes et précises de la part de leurs subordonnés. C'est pourquoi l'armée américaine encense comme une des plus importantes vertus le fait de dire la vérité. Nous ne nous étendrons pas plus avant sur les raisons culturelles propres aux Etats-Unis, qui rentrent également en ligne de compte dans l'importance accordée au fait de ne pas mentir<sup>205</sup>. Nous nous concentrerons plutôt sur les conséquences de ce positionnement sur l'enseignement et la pratique de l'éthique militaire.

---

<sup>203</sup> Lorsque Bill Clinton a subi une procédure d'*impeachment* dans le cadre de l'affaire Lewinski, ce n'est pas pour avoir trompé sa femme, mais bien pour avoir menti au peuple américain en ayant juré ne pas avoir eu de relations avec Mme Lewinski. Le mensonge a été considéré comme un acte suffisamment grave pour demander la démission du Président.

<sup>204</sup> Voir entretiens avec le corps d'enseignants de l'école navale américaine.

<sup>205</sup> Il suffit de penser aux scandales suscités par l'affaire Lewinski, lorsque Bill Clinton avait menti sur ses relations avec sa secrétaire pour s'apercevoir que le mensonge était considéré comme le pire des vices dans la culture américaine.

En adoptant cette position, les académies militaires sont dans une logique déontologique de vouloir interdire en toute circonstances certains comportements comme le mensonge. De ce fait, leur enseignement de l'éthique se positionne sur l'apprentissage de règles de comportement absolues que les cadets doivent acquérir, ce qui les met parfois en décalage avec les formations d'autres armées.

Les études de cas se concentrent sur des questionnements éthiques pour lesquels il existe une solution évidente, et évitent les problèmes moraux complexes. D'où un effet de simplification abusive. L'éthique prend la forme d'un catéchisme.

Concrètement, ce positionnement déontologique encourage la vision que le militaire, pour être formé éthiquement, doit acquérir des règles de comportement (ne pas mentir, ne pas tricher) et certaines vertus. L'enseignement est dès lors très normatif, ce qui ne rend pas toujours justice à la complexité des dilemmes éthiques rencontrés par les officiers sur le terrain dans la suite de leur carrière. De ce fait, si nous nous penchons sur les cas traités<sup>206</sup> par les cadets à la Naval Academy, la plupart d'entre eux étudient des questions où il existe une réponse simple et évidente au cas d'éthique. Par exemple, une situation peut traiter du manque de ponctualité d'un officier qui a des conséquences désastreuses sur l'activité d'une unité. Si l'officier avait été à l'heure, la situation aurait été résolue. Les officiers que

---

<sup>206</sup> Je tiens à disposition un CD contenant les différents cas d'éthique utilisés par la Naval Academy dans ses cours d'éthique, qui permet d'avoir une idée des mises en situation sur lesquelles travaillent les cadets.

nous avons interrogés se sont tous déclarés peu préparés à la gestion de dilemmes éthiques. Néanmoins, ils expriment ensuite l'idée qu'il leur apparaît impossible de se préparer aux cas qu'ils vont rencontrer sur le terrain. La formation de leur caractère est le seul élément qui leur permettra de répondre aux dilemmes rencontrés. Un officier nous a ainsi raconté qu'au moment où il gardait la porte d'un camp, il a vu une voiture arriver. Les consignes étaient claires : tirer à vue sur tout véhicule arrivant vers le camp, d'autant plus que le véhicule en question ne s'arrêtait pas en entendant les sommations des gardes. Pour autant, l'officier n'a pas fait donner le feu. La voiture était remplie de deux officiers irakiens alliés et il s'est avéré que c'était la bonne décision au final. Pour autant, si la voiture avait été piégée par des terroristes, l'officier aurait pu provoquer la mort de plusieurs de ses hommes. Les officiers américains rencontrés se sont régulièrement appuyés sur leur intuition sur le champ de bataille, plutôt que de chercher à respecter à la lettre les règles d'engagement. Ils font confiance à leur caractère pour prendre les bonnes décisions, là où les officiers français cherchent davantage une règle à appliquer.

Une méthode de fonctionnement fondée sur le règlement révèle ses limites dans certaines situations de conflit. Prenons l'exemple d'un dilemme éthique qui s'est posé pendant la guerre des Malouines, qui opposa la Grande-Bretagne et l'Argentine en 1982. La dictature argentine a eu recours à plusieurs reprises à des avions civils de la compagnie Boeing pour espionner les déplacements des troupes anglaises. Les Anglais n'osent pas tirer dans ce cas-là, de peur de tirer sur un véritable avion civil. Les soldats britanniques ont

donc une liste des avions prévus dans la zone aérienne qu'ils contrôlent. Les informations recueillies par les faux Boeing sont précieuses pour les Argentins et ont conduit à des offensives victorieuses et meurtrières contre les troupes anglaises. Lors de manœuvres importantes, un Boeing survole les troupes anglaises. Il n'est pas prévu dans l'emploi du temps des compagnies aériennes. Il y a donc de fortes probabilités que cet avion soit un espion. Les Anglais s'apprêtent à tirer, mais au dernier moment l'officier en charge a un doute et ne donne pas l'ordre de tirer. Il s'avérera que l'avion était un Boeing civil qui avait dévié de sa route. L'officier a donc pris la meilleure décision morale, alors même qu'il n'a pas respecté les principes qui auraient dû présider à sa décision, d'où l'intérêt de formations développant l'esprit critique et non la conformité. Les officiers américains sont davantage formés selon un ethos que selon une conception déontologique. Ils font parfois davantage confiance à leur intuition, en se fondant sur le caractère qu'ils se sont construits à l'armée, alors que les officiers français interrogés auraient tendance à suivre d'abord les règles d'engagement dans des situations similaires.

Les académies militaires américaines traitent de la même façon des mises en situation que nous pourrions appeler tests d'intégrité et celles qui sont des dilemmes éthiques complexes où il est très difficile, voire impossible, de discerner quelle aurait été la meilleure décision à prendre<sup>207</sup>. Ce mélange est constant dans l'enseignement et conduit à un message brouillé. Dans

---

<sup>207</sup> Voir l'entretien n° 15 avec George Lucas.

certains cas, une solution évidente apparaît alors que ce n'est pas le cas pour d'autres. Comme la différence n'est pas faite, le cadet peut être tenté de chercher des réponses simples à des situations qui sont en fait très complexes.

Deuxièmement, l'idée que de bons comportements permettent de garantir l'éthique des soldats est également une idée erronée et peu adaptée aux conflits asymétriques en particulier. Comme nous l'avons analysé dans les deux premières parties, les « *nouveaux conflits* » demandent à ce que des relations de confiance soient tissées entre les militaires et les parties prenantes locales. Pour autant, l'établissement de telles relations est long et difficile. Si la vision de l'éthique est trop dépendante de normes de comportements, les officiers pourraient être tentés de ne pas avoir de considération pour les parties prenantes rencontrées qui auraient des agissements peu vertueux (mensonge, triche,...), allant à l'encontre de ces normes. Toutefois, ce serait une erreur de s'arrêter à ces comportements pour juger les acteurs locaux des conflits. Les normes éthiques évoluent selon les aires culturelles et une pratique comme le mensonge peut être beaucoup plus acceptable que dans les pays d'origine des officiers. Il serait alors dangereux de faire de règles de comportements normatives un élément d'évaluation éthique, car cela pourrait rendre impossible l'établissement de relations de confiance avec les parties prenantes locales.

Dernier élément important qui explique la normativité de l'enseignement de l'éthique aux Etats-Unis : les cadets ne choisissent leurs spécialités qu'en fin de cursus. Or, il se trouve que certains métiers, comme

ingénieur dans l'armée de l'air ou sous-marinier, sont des métiers où le formalisme et le respect des procédures est indispensable à la réussite de la mission. Lors d'un entretien avec un sous-marinier américain, cette différence culturelle est apparue évidente. Tout le questionnement éthique de l'officier était centré autour du respect des règles de sécurité. Les situations rencontrées tournent en effet beaucoup autour de ce type de situations, ce qui fait que l'officier fait davantage face à des questions d'intégrité (ne pas mentir, ne pas tricher) qu'à de véritables dilemmes éthiques. Ce qui vaut pour la formation des sous-marinières est cependant moins pertinent pour les futurs Marines qui auront des métiers où la capacité d'adaptation sera fortement développée. Dans le cas de la Naval Academy, ce serait une explication à la volonté d'inculquer aux cadets des règles de comportements fondés sur des réponses à des questions d'intégrité.

La principale difficulté de la formation américaine consiste en ce qu'elle a des difficultés à préparer les officiers à la complexité des situations rencontrées. Un dernier élément culturel vient renforcer ce mouvement. Les officiers de l'armée américaine prêtent serment d'obéissance à la constitution, et donc à un texte de référence, censé contenir ce pour quoi ils sont prêts à se battre. Culturellement, cela encourage une vision normative de l'éthique. L'inconvénient majeur est le risque que les officiers tentent de faire correspondre leur perception des intérêts des parties prenantes aux idées défendues par la constitution américaine. Or, les acteurs locaux n'ont pas forcément pour point de référence les valeurs et principes du texte constitutionnel de 1787, ce qui pourrait créer des tensions et conflits avec les

officiers américains. Avec l'expérience, les officiers apprennent à prendre de la distance avec le côté normatif de leur formation <sup>208</sup> . Toutefois, l'enseignement de l'éthique pourrait être plus adapté aux situations auxquelles vont être confrontés les cadets à l'avenir et qui ne seront que rarement des problèmes de simple ponctualité.

La formation par la vertu se fonde sur l'exemplarité du chef militaire et sur le modèle des héros, au détriment d'une réflexion critique à l'égard des pratiques et des usages

Former les cadets à l'éthique militaire en passant par l'exaltation des vertus est une méthode courante dans les académies militaires. Elle est cependant insuffisante et peu conforme aux préceptes aristotéliens devant le manque de formation proposé aux cadets autour des implications de la *phronesis*, si chère à Aristote.

L'utilisation des témoignages dans les formations militaires revient souvent à un exercice de célébration du héros.

Le témoignage est un élément de formation qui se retrouve dans tous les enseignements de l'éthique, que ce soit en France ou aux Etats-Unis. La culture militaire fait régulièrement référence à des héros, des modèles de comportement. Chaque armée a les siens, James Stockdale pour la Navy, Foch ou Leclerc pour Saint-Cyr, les différents As pour les armées de l'air

---

<sup>208</sup> Voir notamment l'entretien 1 d'un vétéran américain.

comme Guynemer,...<sup>209</sup>. Nous avons vu dans la première partie que cela correspondait à une vision de la théorie de la vertu qui utilise les héros comme modèle de comportement. L'objectif est de former le caractère des futurs officiers en s'inspirant de leurs glorieux prédécesseurs.

Dans la plupart des cas, les témoignages de ces héros sont une fin en soi. Il n'y a pas de réelle discussion sur le comportement du témoin dans la situation qu'il évoque. Il vient apporter son témoignage et est souvent célébré sans que soit discutée sa manière d'agir, comme s'il n'existait qu'une seule bonne façon de se comporter. Les cadets sont en réalité impressionnés par la venue de quelqu'un qui a connu la guerre, alors qu'eux n'ont jamais été sur un champ de bataille. De ce fait, il leur est difficile de prendre du recul et de développer un esprit critique<sup>210</sup>.

La venue de grands témoins n'est pas intégrée à une réflexion pédagogique au sein des écoles. Le dispositif vise plutôt à toucher les cadets émotionnellement vis-à-vis de l'expérience de la personne présente devant eux. La *phronesis* n'est pas du tout stimulée par cet exercice, le rendant un peu vain. Les cadets se contentent d'être passifs devant le discours proposé et il n'y a pas de réelle possibilité d'analyse critique des choix réalisés.

*La difficulté de trouver les témoins nuit à la qualité et à la portée pédagogique de leur discours*

---

<sup>209</sup> L'école navale française ferait exception en la matière, puisque dans cette école, les héros sont d'abord les bâtiments sur lesquels les soldats sont embarqués. C'est moins le cas pour la Navy qui a été bien plus que la France engagée récemment dans des batailles navales importantes, ce qui a conduit notamment à ce que des officiers de la Navy deviennent célèbres en tant que prisonniers de guerre. Ce fut le cas de James Stockdale ou de John Mc Cain.

<sup>210</sup> Voir entretien 41 en annexe.

Le recours au témoignage est une habitude au sein des institutions. A ce titre, chacune des écoles cherche à faire venir des personnalités à même de marquer les cadets. Il est extrêmement difficile, de l'avis même des responsables pédagogiques, de faire venir des personnes acceptant de discuter des choix éthiques qu'ils ont fait par le passé. C'est particulièrement le cas en France où la culture de l'armée est beaucoup moins axée sur la transparence qu'aux Etats-Unis<sup>211</sup>. Il est encore plus délicat de trouver des personnes acceptant de témoigner de mauvaises décisions prises sur le champ de bataille, notamment dans des contextes aussi difficiles que ceux étudiés dans notre deuxième partie.

La problématique ici est que le recours au témoignage n'a jamais été théorisé ou discuté. Son efficacité pédagogique ne va pourtant pas de soi, mais c'est pourtant un des rares processus qui se retrouve dans les six institutions militaires étudiées. Cette thèse n'est pas le lieu pour discuter en détail de ce point, de futurs travaux seront nécessaires, mais l'impact de dispositifs plus spectaculaires que réfléchis pourrait être contre-productif par rapport à la capacité des cadets à développer un questionnement éthique sur leurs pratiques.

---

<sup>211</sup> Voir entretien 52.

**Sur le champ de bataille, la référence au héros peut aider à trouver le courage de se battre mais peut aussi déformer la compréhension des intérêts des parties prenantes.**

L'exaltation du héros est un dispositif rhétorique souvent utilisé dans les institutions militaires, alors même qu'elle implique une absence de réflexion éthique. L'exaltation du héros est un genre littéraire à part entière. Des personnalités telles que Malraux ont pu se livrer à de tels exercices pour galvaniser le souvenir de héros martyrs comme Jean Moulin. C'est un exercice rhétorique visant à susciter l'émotion du public et son adhésion au comportement du héros. Dans un cadre militaire, de telles exaltation ont souvent pour fonction de justifier le comportement d'une armée pendant une guerre, en s'appuyant sur l'exemple de quelques personnalités hors normes. Rommel est un héros souvent utilisé de la sorte pour montrer que certains officiers allemands pouvaient également être nobles et courageux sur le champ de bataille<sup>212</sup>. Pour autant, Rommel s'est tout autant battu pour le triomphe de l'Etat nazi que d'autres personnes jugées comme moins recommandables. En jouant sur l'émotion et l'exaltation du souvenir, le recours au héros permet de faire oublier les aspects douteux du comportement de chacun. La question est de savoir si l'imagerie du héros est à même d'influencer la prise de décision des soldats ou si elle est un outil de

---

<sup>212</sup> Dominique Lormier, membre de l'institut Jean Moulin et grand spécialiste de la Seconde guerre française, a d'ailleurs consacré un livre pour ramener la dimension du mythe Rommel à sa réalité, celle d'un homme qui a adhéré à l'idéologie hitlérienne avant de constater son erreur (Lormier, 2003).

communication pour justifier les actions passées. La réponse est loin d'être évidente. Assurément, tout dépend de la manière dont les soldats ont été touchés par la personnalité du héros. Dans l'Antiquité grecque, il était commun d'avoir recours à Achille et Hector pour montrer l'exemple aux troupes. Les deux personnages de l'Illiade sont les symboles du soldat toujours prêt à charger le premier et refusant de tourner le dos à l'ennemi. Charles Ardant du Picq évoque cette situation à plusieurs reprises dans ses études du combat antique, en signalant le recours à la mythologie grecque pour motiver les troupes (Ardant du Picq, 1978). Le sort des combats se décidait alors principalement quant au fait de savoir quelle troupe prendrait peur la première et cesserait la charge<sup>213</sup>.

Dans la logique des organisations militaires, la galvanisation du souvenir du héros influence la prise de décision du soldat. A Saint-Cyr, à l'école de l'air ou à West Point, des héros sont célébrés pour montrer l'exemple. Il importe peu que le « héros » ait vraiment été héroïque. L'histoire racontée est le seul élément sur lequel se fonde le soldat lorsqu'il se remémore les actions de son modèle. Pourquoi dès lors ce mode de rhétorique est-il particulièrement employé dans la formation des soldats ? La raison principale revient à l'une des spécificités du métier militaire, le rapport à la mort. Le soldat peut être amené à tuer, ce qui a une importance primordiale sur l'identité professionnelle des militaires. Toutes les armées, y compris celles ayant

---

<sup>213</sup> Ardant du Picq insistait particulièrement sur l'important des forces morales pour expliquer le sort des grandes batailles. Son livre redonne toute son importance à l'aspect psychologique des batailles, bien plus déterminant la plupart du temps que la tactique ou les avancées technologiques.

commis de nombreux crimes de guerre, ont souffert de devoir donner la mort. Lors de la Seconde guerre mondiale, le dispositif des chambres à gaz a été mis au point car les massacres directs de juifs pesaient sur le moral des troupes SS. Perpétrer ces meurtres dans des endroits confinés permettait de préserver les nerfs des SS. La gestion des émotions est un élément clé du moral des soldats, qu'elles soient négatives, comme celles déclenchées par la mort de civils innocents, ou positives, comme celles suscitées par l'admiration vouée à un héros. La compréhension de l'impact de ses actions, à travers la *phronesis* d'Aristote, c'est-à-dire la capacité à saisir le sens de ses actes, est essentiel au développement du questionnement éthique du soldat. Or, il est très difficile de parvenir à de tels résultats avec des témoignages de héros, où c'est l'émotion et l'identification qui l'emportent généralement sur l'analyse critique des actes de chacun<sup>214</sup>. Le recours au héros est d'autant moins pertinent pour permettre aux militaires de se guider sur le terrain, que les officiers que nous avons interrogés nous ont confié que le recours à d'illustres héros militaires n'est que de peu d'utilité la plupart du temps, tout simplement parce que les situations rencontrées sur le terrain sont souvent totalement nouvelles pour les militaires. En posant la question aux officiers interrogés, qu'ils soient français ou américains, nous avons constaté que leurs réponses étaient que leurs « héros » étaient plutôt des camarades d'unité. Les militaires puisent dans leurs congénères la force de continuer, mais ne font

---

<sup>214</sup> Il serait intéressant de mener une étude approfondie et systématique de la perception des cadets sur les intervenants, afin de questionner l'analyse proposée dans ce chapitre. Nous nous appuyons sur les impressions des cadets et des enseignants interrogés pour développer cette interrogation de la pertinence des témoignages de héros de conflits passés, mais cela mériterait bien entendu d'être approfondi dans une étude dédiée au sujet.

que rarement référence à d'illustres prédécesseurs pour trouver des ressources morales. Ils s'appuient plutôt sur des anecdotes précises vécues avec leurs camarades.

Les vertus célébrées lorsque nous évoquons les glorieuses actions d'acteurs de conflit sont utiles à la formation d'un questionnement éthique, seulement si elles sont accompagnées d'une réflexion critique permettant de faire le lien entre la pratique de ces vertus et le sens de leur action. Or, la galvanisation est souvent un exercice de rhétorique ayant pour unique objectif de permettre aux soldats de dépasser leur peur et réticence naturelle au fait de donner la mort et à celui de mettre leur vie en jeu lors d'une bataille. La rhétorique sert souvent à masquer la réflexion éthique ou ses apories. Le sens des valeurs portées par les différentes institutions militaires n'est notamment jamais interrogé. Par exemple, la valeur de courage, souvent citée comme essentielle par diverses armées, est-elle toujours à recommander dans les conflits ? Le terroriste qui n'hésite pas à détourner un avion pour le projeter contre des gratte-ciels ne fait-il pas preuve de courage ? Est-ce que cela veut dire que son comportement doit servir d'exemple pour les soldats ? La réponse est évidemment négative, car le sens de l'action est indissociable de la vertu. Le courage n'est recommandable comme modèle de comportement que s'il est associé à des circonstances particulières, et encore, il est très difficile de définir avec exactitude ces circonstances. Prenons l'exemple d'un soldat qui voit un de ses camarades d'unités blessé sur le champ de bataille. Il prend son courage à deux mains et va chercher le

corps de son camarade. Est-ce une manifestation d'un courage à recommander dans les enseignements d'éthique militaire ? Rien n'est moins évident. Si le tir adverse est très nourri et que le soldat qui veut aider son camarade se fait tuer, certains pourraient dire que c'était plus de la bêtise ou un emportement qu'une manifestation de courage. Dès que l'enseignement éthique devient trop normatif en prônant des modèles de comportement, le risque existe d'un manque de réflexion du soldat qui puisse porter préjudice à sa compréhension de la situation. Il est en fait impossible de lister avec précision les situations où le courage, illustré dans le cas présent par le fait d'aller relever son camarade tombé sur le champ de bataille, est à recommander et celles où il vaut mieux attendre la fin des échanges de tir. La décision ne peut être prise que par le soldat en question, selon son analyse de la situation. Le courage peut être une motivation, mais pas forcément un comportement à appliquer directement à une situation. L'objectif d'une formation éthique serait de permettre au soldat de former un questionnement qui serait dans ce cas : « *comment faire preuve de courage dans la situation présente ?* » et pas de lui donner des comportements prémâchés. Le danger de l'usage de témoignages sans réelle prise de recul serait de donner le poisson aux soldats et non pas la canne à pêche pour apprendre à le pêcher. C'est en cela qu'un enseignement par les vertus se doit d'être fait avec précision, pour laisser toute sa place au développement de la *phronesis* des cadets.

Les modes d'enseignements de l'éthique militaire développés actuellement en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis présupposent la validité de deux modèles éthiques : celui de l'obéissance à l'Etat, qui ne laisse que peu de place à l'analyse des situations par les individus et celui de la vertu, qui fait primer l'esprit de corps sur la réflexion éthique.

Pour conclure sur ces résultats, les entretiens réalisés démontrent un point commun entre les militaires français et américains. Quand ils évoquent des cas concrets, des dilemmes éthiques qu'ils ont vus, ils se positionnent toujours par rapport à leurs camarades de régiment, que ce soit pour réagir ou pour prendre une décision. C'est bien un sentiment de sollicitude envers leurs collègues qui décide la plupart du temps de leur conduite. Lors d'un entretien avec un officier américain, celui-ci nous a parlé de l'explosion d'une bombe sale dans un réfectoire. Un ami et camarade d'unité de l'officier a été tué à cette occasion. Cet événement a marqué profondément l'officier, qui a évoqué sa lutte incessante pour ne pas céder à la colère dans ses relations avec les populations locales. C'est grâce notamment à un sentiment naturel de sollicitude envers autrui que l'officier a pu dépasser son envie de vengeance.

La culture militaire de l'esprit de corps impacte fortement les décisions des militaires. Pour autant, cette sollicitude envers les camarades de régiment n'est pas prise en compte lors de l'enseignement en éthique. Pour autant, il serait intéressant si possible de s'appuyer sur ce care, si présent dans la culture militaire, pour que les soldats et officiers tiennent compte systématiquement des besoins de l'ensemble des parties prenantes qui les

entourent. C'est un point que nous n'avons pas pu travailler davantage et qui nous permet d'évoquer les limites de notre travail.

### **III. Des limites de notre modèle**

L'objet de notre recherche est d'ouvrir un champ d'études en interrogeant un sujet très ancien, l'éthique militaire, avec des grilles d'analyse assez récentes. Nous avons surtout cherché à interroger la pertinence de cette démarche. Notre travail est ainsi soumis à plusieurs limites de différents types et nécessite des recherches complémentaires.

#### ***A. Limites liées à l'échantillon***

La première limite tient des choix que nous avons dû faire pour nos terrains. D'une part, nous nous sommes concentrés sur les champs de bataille où les questions éthiques étaient les plus saillantes et où les documentations bibliographiques sur l'aspect moral du conflit étaient les plus nombreuses. Il serait très intéressant de continuer l'analyse sur d'autres conflits, tels que l'opération Licorne en Côte d'Ivoire (intervention française de maintien de la paix en Côte d'Ivoire sous le gouvernement de Laurent Gbagbo), ou le conflit afghan, ou encore les conflits tchéchènes.

L'échantillon est aussi limité au niveau du nombre d'entretiens qualitatifs réalisés. Nous avons eu de réelles difficultés à obtenir des autorités militaires

des temps d'échanges sur des sujets hautement sensibles. Il serait intéressant d'interroger d'autres officiers et soldats pour regarder si les conclusions que nous avons tirées se vérifient.

### ***B. Limites liées aux moyens et au temps dévolus à cette recherche***

La deuxième limite a trait à tout ce que nous n'avons pas pu faire, faute de temps et de moyens. Les éléments principaux sont les suivants :

- Visiter les collèges de guerre et autres institutions de formation continue quant à la manière dont ils abordent le sujet de l'éthique militaire.
- Pouvoir s'immerger plus longtemps dans les institutions pour créer une meilleure relation de confiance avec les personnes interrogées et recueillir ainsi d'autres témoignages.
- Interroger les acteurs des différents conflits étudiés pour les questionner sur les conclusions que nous avons tirées (notamment pour le conflit irakien et Srebrenica).
- Compléter les approches qualitatives par une approche quantitative pour croiser les résultats ainsi obtenus.

Beaucoup d'autres réflexions ou recherches complémentaires permettraient d'interroger les conclusions que nous avons tirées de notre modeste travail.

### ***C. Limites liées à la nécessité de recherches futures***

Nos résultats ne font qu'ouvrir une petite fenêtre sur un champ immense de possibilités de recherche. Appliquer des grilles de lecture issues des sciences de gestion et de l'éthique des affaires à la question militaire est en soi

discutable. Il serait indispensable d'approfondir la pertinence de ce positionnement et de vérifier si cette approche permet réellement une meilleure compréhension des conflits asymétriques.

Pour reprendre V. De Gaulejac (2005, p.258), « *Repenser la gestion, c'est imaginer d'autres formes de gouvernance capables de construire des médiations entre les intérêts des actionnaires, des clients et du personnel, tout en prenant en compte le respect de l'environnement, les solidarités sociales et les aspirations les plus profondes de l'être de l'homme.* » Dans notre cas, nous avons choisi de prendre une institution très particulière, l'armée, en prenant le parti que nous pourrions en tirer des enseignements intéressants sur l'ensemble des organisations. Les déductions faites sur l'analyse de l'éthique militaire et sur la manière d'y sensibiliser les officiers font écho avec les problématiques morales des entreprises et des individus qui y travaillent. Pour approfondir ce lien, de nombreuses recherches sont à mener, parmi lesquelles :

- Approfondir les similitudes et différences entre les armées et une organisation classique. Est-ce que notamment le développement d'un esprit de corps similaire est possible dans des organisations plus classiques ? Comment développer cet esprit de corps et comment l'orienter vers l'ensemble des parties prenantes, et pas seulement les collègues de travail ?
- Interroger les méthodes de formation et évaluer celles permettant les meilleurs acquis sur la question de l'éthique.

- Appliquer la grille de lecture à trois étages (éthique du care, théorie des parties prenantes et approches néo-institutionnelle) à d'autres sujets et d'autres terrains pour tester sa pertinence.

## Conclusion générale

Notre analyse nous a conduit à explorer le champ de l'éthique militaire en analysant les différentes dimensions que ce terme recouvrait. Nous avons abouti à l'hypothèse qu'une éthique du care, associée à l'intégration de la théorie des parties prenantes et de l'approche néo-institutionnelle au monde militaire, permet de comprendre la spécificité du métier de militaire. Nous avons testé cette hypothèse et nous nous sommes questionnés sur la mise en œuvre d'une pédagogie de l'éthique, en nous intéressant à ce qui est déjà mis en place dans les académies militaires.

Notre travail ouvre un champ d'étude, notamment quant à l'application de l'éthique du care, de la théorie des parties prenantes et de l'approche néo-institutionnelle, au monde de la guerre. Des travaux de recherche devront être menés pour vérifier la pertinence de ce lien, que nous avons esquissée dans la présente thèse. L'autre domaine ouvert par cette recherche est le questionnement sur la pédagogie, c'est-à-dire la manière dont l'éthique peut être enseignée auprès des futurs militaires. Nous proposons un début de réflexion sur ce point et aimerions mettre en avant des recommandations issues de notre analyse de ce sujet.

Selon notre étude, un programme de formation en éthique militaire fondé sur les éléments de la culture militaire du care permettrait de rendre les soldats et officiers plus à même de comprendre et d'agir dans les conflits asymétriques. L'éthique du care doit être conscientisée par les militaires. Cela

passer par un questionnement sur l'identité de l'armée et donc une référence aux valeurs de l'institution militaire.

**Mettre la sollicitude envers autrui au centre de la formation des militaires.** L'esprit de corps est une manifestation de l'éthique du care chez les militaires, sur laquelle il est possible de s'appuyer pour créer une culture de la sollicitude. Le souci d'autrui pourrait être placé au centre de la formation militaire et de sa mission. Il est un ressort décisif de la formation militaire qui pourrait être davantage exploité. Toutefois, cet esprit de sollicitude doit être exprimé non pas seulement envers ses collègues de régiment, mais aussi envers l'ensemble des parties prenantes.

**Créer des valeurs communes aux trois armées pour réaffirmer avec clarté le sens de l'engagement des militaires.** Le modèle canadien pourrait servir d'inspiration pour cela. L'armée canadienne est parvenue à construire un système de valeurs commun aux trois armées, respectueux de l'identité de chacune d'entre elles. Les institutions existent en France pour mettre en place un système similaire.

**Mettre en pratique quotidiennement l'éthique du care pour une meilleure efficacité pédagogique de la formation.** L'ouverture vers l'extérieur doit faire partie de la formation. Des expériences existent déjà pour sensibiliser les militaires à une forme d'entraide, via les associations catholiques traditionnelles qui permettent à de futurs associés de rendre service à leur prochain. Afin de conserver et de développer une culture du care, les élèves-militaires devraient pourrissent s'engager dans des associations et organisations humanitaires.

Comme nous l'avons vu, le care demande à être complété par la théorie des parties prenantes, afin que les militaires soient incités à analyser l'ensemble de leur environnement, et pas seulement les éléments qui leur sont proches. L'approche par les parties prenantes demande à être développée, pour qu'elle devienne concrète aux yeux des cadets. Enfin, la prise en compte de la puissance de la culture des organisations est indispensable pour leur permettre d'évoluer, mais aussi pour comprendre les réactions et ressentis de l'ensemble des parties prenantes.

**Mettre en place des exercices mettant en avant l'empathie et la confrontation de points de vue divergents.** En formation initiale, le questionnement éthique doit être favorisé pour aborder librement tout sujet, comme cela peut exister dans les écoles navales française et américaine :

- La Naval Academy a mis en place un cursus qui permet de questionner la mise en œuvre concrète des principes éthiques dans l'action (les cours sont scindés en trois temps : théorie de l'éthique par un philosophe, puis application concrète par un officier, puis une étude de cas détaillée interrogeant la théorie).
- L'école navale française a créé un espace où les élèves peuvent aborder tout type de questionnement moral (une heure une fois par mois, co-animée par un professeur de sciences humaines et un officier).

**En formation continue, dégager du temps pour un questionnement éthique.** Par exemple, au Canada, la formation continue

repose sur une régularité du questionnement éthique, par l'intermédiaire d'un cours en e-learning à faire une fois par an et d'une discussion à avoir dans chaque unité, au moins une fois dans l'année par groupe de 6 autour d'un dilemme éthique inspiré de faits réels. **Mettre en avant la complémentarité des enseignants.** L'éthique est cantonnée à certains spécialistes qui sont souvent soit juristes, soit historiens. Par ailleurs, les écoles militaires investissent dans d'autres champs, comme le leadership, qui sont parfois insuffisamment liés aux questions éthiques. Renforcer ces liens permettrait de placer l'éthique au centre du cursus des élèves.

**Utiliser les camps d'entraînement pour mettre en situation de dilemme éthique les cadets.** Vivre un dilemme éthique par l'action est le meilleur moyen de questionner les élèves (mise en place de mises en situation longues avec des militaires jouant les différents acteurs locaux). La coordination entre les praticiens et les académiques doit permettre une utilisation aboutie des exercices des camps d'entraînement, par exemple par un débriefing, par un enseignant en éthique, des exercices du camp d'entraînement

Ces propositions sont faites pour lancer le débat et demandent à être davantage questionnées et élaborées. Notre ambition est de permettre la multiplication de travaux sur le sujet, afin de conserver une réflexion aboutie sur la question de la moralité de la guerre. La France continue d'être impliquée dans des conflits très complexes, où la question de l'éthique est centrale. C'est une opportunité unique pour redéfinir l'intégration de la réflexion morale dans la formation militaire. A nous de savoir la saisir.



## Bibliographie

- Alleg Henri, *La question*, Les éditions de Minuit, 1958
- Ambrosetti David, « L'humanitaire comme norme du discours au Conseil de sécurité : une pratique légitimatrice socialement sanctionnée », *Cultures et Conflits*, n° 60, 4/2005, Dossier : L'action humanitaire : normes et pratiques. Politique, prescriptions légales et obligations morales, p. 39-62.
- Andréani Gilles , « La guerre contre le terrorisme : un succès incertain et coûteux » , *Politique étrangère*, 2011/2 Eté, p. 253-266.
- Arendt Hannah, *Eichmann à Jerusalem*, Gallimard, 1997
- Arboit Gérard, Mathien Michel, *La guerre en Irak, les médias et les conflits armés*, Bruylant, 2006
- Ardant du Picq Charles, *Etudes sur le combat*, Ivrea, 1978
- Arkin R., 2010: *Contrôler de façon éthique les robots semi-autonomes et autonomes armés ou non armés*, Saint Cyr Symposium on Military robots and ethics, Paris, June 2010
- Allen Nick, « Just war in the Mahâbhârata », dans *The Ethics of war, shared problems in different traditions*, Sorabji Richard et Rodin David, Oxford, Ashgate, 2006, pp 138-149
- Allison Graham, *Essence of decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, Pearson, 1999
- Argoñada Antonio, The role of prudence in stakeholder management, 3rd Bergamo-Wharton joint conference on Stakeholder theories, Juillet 2010
- Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 2007
- Ashforth, B. E., G. E. Kreiner, M. A. Clark, and M. Fugate. 2007. « Normalizing Dirty Work: Managerial Tactics for Countering Occupational Taint », *Academy of Management Journal* 50(1): 149–74.
- Aubenque Pierre, *La prudence chez Aristote*, Paris, Puf, 2009
- Aubry Martine, « Le care, c'est une société d'émancipation », *Le monde magazine*, 6 juin 2010, accessible en ligne :  
<http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/06/06/martine-aubry-le-care-c-est-une-societe-d->

[emancipation\\_1367954\\_823448.html?xtmc=societe\\_care\\_martine\\_aubry&xtcr=1](http://emancipation_1367954_823448.html?xtmc=societe_care_martine_aubry&xtcr=1) , consulté le 8 novembre 2012

- Aussaresses Paul, *Services Spéciaux Algérie 1955-1957 : Mon témoignage sur la torture*, Broché, 2001
- Bachelet Jean-René, « La formation des militaires à l'éthique dans le métier des armes », dans *Droits fondamentaux*, No 6, janvier-décembre 2006
- Bachelet Jean-René, *Pour une éthique du métier des armes : vaincre la violence*, Vuibert, 2006
- Baghdadi Senda et Zghal Mustapha, « La transposition de l'art militaire en marketing », *Direction et Gestion (La RSG) | La Revue des Sciences de Gestion*, 2008/1 - n°229, p. 11-19
- Baier Annette, « What do women want in moral theory », *Noûs*, Vol. 19, No. 1, p. 53-63, 1985
- Baier Annette, article de 1985 réimprimé dans *Le souci des autres, éthique et politique du care* Laugier Sandra et Paperman Patricia, éd. De l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005
- Bantigny Ludivine , « Jeunesse et engagement pendant la guerre d'Algérie » , *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2007/2 n° 8, p. 39-53.
- Barber Noel, *The War of the Running Dogs: Malaya 1948-1960*, (Cassell Military Paperbacks), Phoenix, New Ed. Editions, 2004
- Bat-Ami Bar On, « Just (Decent, mere ??) war », in *Feminist interventions in ethics and politics*, Barbara S. Andrew, Jean Keller et Lisa H. Schwartzman, Rowman and Littlefield Publishers, 2005
- Battistella Dario, *Retour de l'état de guerre*, Paris, Armand Colin, 2006
- Benioff Marc, *Compassionate Capitalism: How Corporations Can Make Doing Good an Integral Part of Doing Well*, Career Press, Franklin Lakes, NJ, 2004
- Benraad Myriam , « Irak : turbulences politiques et retrait militaire », *Politique étrangère*, 2010/3 Automne, p. 635-646.
- Bichard E., Creating a healthy work environment through sustainable practices. Futur challenges, in Cartwright S., Cooper C.L. (eds.), *The Oxford*

Handbook of Organizational Well-being, Oxford University Press, 542-562., 2010

- Blanc Sandrine, « Expanding workers moral space: a liberal critique of corporate capitalism », *Journal of Business Ethics*, Avril 2014
- Blanrue Paul-Eric et Lafaille Chris, *Le joueur : Jérôme Kerviel, seul contre tous*, Scali, 2008
- Boarini Serge, *La casuistique classique : genèses, formes, devenir*, Publications de l'Université de Saint Etienne, 2009
- Brandt Richard B., «Utilitarianism and the Rules of War», *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 1, No. 2. (Winter, 1972), pp. 145-165
- Brégeon Jean-Noël, *Napoléon et la guerre d'Espagne*, Perrin, 2006
- Broadwell Paula, *All in : The education of David Petraeus*, Penguin Books, 2012
- Browning Christopher R. , *Des hommes ordinaires. Le 101e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, traduit de l'anglais par Elie Barnavi, Paris, Les Belles Lettres, Collection Histoire, 1994,
- Bruge Roger, *Les hommes de Dien Bien Phu*, Perin, 2004
- Cameron, K. S., R. E. Quinn, J. DeGraff, and A. V. Thakor. *Competing Values Leadership: Creating Value in Organizations*. Cheltenham, U.K.: Edward Elgar, 2006
- Canto-Sperber Monique, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, PUF, 2004
- Canto-Sperber Monique, *Le Bien, la Guerre et la Terreur. Pour une morale internationale*, Plon, 2005
- Cassin Barbara, *Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles*, Seuil, 2004
- Castex Henri, *L'Affaire du Chemin des Dames, les comités secrets*, Imago, 1998
- Chaliand Gérard, *Le nouvel Art de la guerre*, Pocket, 2009
- Chaliand Gérard, *Pourquoi et comment les démocraties, aujourd'hui, ne peuvent gagner des guerres irrégulières*, Colloque La démocratie et la

- guerre, organisée par le centre Raymond Aron de l'EHESS, octobre 2010
- von Clausewitz Carl, *De la guerre*, traduit par Denise Naville, Minit, 1955
  - Clénet J. (2007), Complexité de l'approche qualitative et légitimation scientifique pour une genèse des possibles : relier pragmatique, épistémique et éthique..., *Recherches Qualitatives – Hors-Série n° 3*, Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative.
  - Cohen Eliot A., « L'armée américaine après l'Irak », *Critique internationale*, 2006/2 no 31, p. 9-21.
  - Cohen Samy , « Pourquoi les démocraties en guerre contre le terrorisme violent-elles les droits de l'homme ? », *Critique internationale*, 2008/4 n° 41, p. 9-20.
  - Coleman Stephen, *Military ethics : an introduction with case studies*, Oxford University Press, 2012
  - Connelley Carroll et Tripodi Paolo, *Aspects of leadership, Ethics, law and spirituality*, Marine Corps University Press, 2012
  - Cook, Martin L., « Ethics éducation, ethics training and character development : who owns ethics in the US Air Force academy ? », dans *Ethics Education in the military* Robinson Paul, de Lee Nigel et Carrick Don, Ashgate, 2008, chap. 5
  - Cook Martin, *The moral warrior: Ethics and service in the US military*, State University of New York Press, 2004
  - Crawford Neta , « Démocratie et lois de la guerre : où situer la responsabilité morale des atrocités en Irak ? », *Critique internationale*, 2008/4 n° 41, p. 41-59
  - Crone Olivier, « Comment nous devons et pouvons gagner la guerre d'Afghanistan », *Outre Terre*, No 24, 2010, pp. 145-173
  - Crozier Michel et E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Le Seuil, Paris, 1977
  - David Charles-Philippe, « L'invasion de l'Irak : les dessous de la prise de décision de la Présidence Bush », in *Revue internationale et stratégique*, Armand Colin, 1, 57, pp. 9-20
  - De Gaulejac Vincent, *La société malade de la gestion : Idéologie*

*gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Seuil, 2005

- De la Grange Arnaud et Balencie Jean-Marc, *Les guerres bâtardes*, Perrin, 2009
- Deakin Stephen, « Education in an Ethos at the Royal Military Academy of Sandhurst », dans. *Ethics Education in the military* Robinson Paul, de Lee Nigel et Carrick Don, Ashgate, 2008, chap. 2
- Desportes Vincent, « Combats de demain : le futur est-il prévisible ? », *IFRI, Politique étrangère*, No 3, Automne, 2006, pp. 595-607
- Deysine Anne-Emmanuelle , « Argent et politique durant les années Bush », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2008/1 n° 97, p. 131-142.
- DiMaggio, P. et W. Powell (1983). « The Iron Cage Rvisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48., (pp. 147-160)
- Domitille Germain, *Sun Tzu : de l'art de la guerre à l'art de diriger*, Maxima Laurent du Mesnil, 2013
- Donaldson, T., & Preston, L. E. (1995), « The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications », *The Academy of Management Review*, 20(1), 65-91
- Droz Bernard et Lever Évelyne, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Le Seuil, 1991
- Dumez Hervé (2010) « La description : point aveugle de la recherche qualitative », *Le Libellio d'Aegis*, vol. 6, n° 2, pp. 28-43
- Dupuy Jean-Pierre, *Le Sacrifice et l'envie – Libéralisme et justice sociale*, Hachette, Pluriel, 1992
- Durieux Benoît (col.), *Démocratie et contre-insurrection : l'exemple de l'Afghanistan*, Colloque La démocratie et la guerre, organisée par le centre Raymond Aron de l'EHESS, octobre 2010
- Fayard Pierre, *Comprendre et appliquer Sun Tzu - 2ème édition : La pensée stratégique chinoise : une sagesse en action (Management/Leadership)*, Dunod, 2007
- Fekovic-Kulovic Mihrija, *Vivre et mourir pour Srebrenica*, Riveneuve-Editions,

2010

- Ficarotta J. Carl, *Kantian thinking in military ethics*, Ashgate, 2010
- Foliard S. (2008), *Le financement bancaire des très petites entreprises*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Lyon 3, 488 p.
- Fotion Nick, « éthique militaire », dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, (dir.) Canto-Sperber Monique, Paris, PUF, 2004
- Freeman R.E., *Strategic management: A stakeholder approach*, Pitman, Boston, 1984
- Freeman R.E., J.S. Harrison, A.C. Wicks, B.L. Parmar, and S. De Colle, *Stakeholder theory: the state of the art*, Cambridge University press, Cambridge, 2010
- Freeman R.E., « Pragmatism and stakeholder theory: Putting ethics and practice together », 3rd Bergamo-Wharton joint conference on *Stakeholder theories*, Juillet 2010
- Friedman, Milton 1970. « The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits, » *The New York Times Magazine* (September 13): 33, 122–26.
- Friedman Stewart, *Total Leadership*, Harvard Business School Press, 2008
- Fugier Pascal, « Les approches compréhensives et cliniques des entretiens sociologiques », dans revue *Interrogations ?*, N°11 - Varia, décembre 2010 [en ligne],  
<http://www.revue-interrogations.org/Les-approches-comprehensives-et>  
(Consulté le 9 avril 2016)
- Furet François, *Le passé d'une illusion, essai sur l'idée communiste au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont/ Calmann-Lévy, 1995
- Gentile Mary, *Giving voice to values*, Yale University Press, 2012
- Gilligan Carol, article de 1984 réimprimé dans *Le souci des autres, éthique et politique du care* Laugier Sandra et Paperman Patricia, éd. De l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005
- Glaser B., Strauss A. L. (1967), *The discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Aldine de Grueter, New York.
- Goya Michel, « Mélancolie militaire : le soldat professionnel français dans

les opérations actuelles » , *Perspectives Psy*, 2010/1 Vol. 49, p. 8-14.

- Grotius Hugo, *Le droit de la guerre et de la paix* (1625), trad. Pradier-Fodéré Paul, Paris, PUF, 1999
- Gruzalski Bart, « Some implications of utilitarianism for practical ethics: the case against the military response to terrorism », in *The blackwell's guide to Utilitarianism*, West Henry R., Blackwell Publishing 2006
- Guenniffey Patrice, « Les guerres de la Révolution et de l'Empire », dans *La fin des guerres majeures*, (dir.) Ramel Frédéric et Holeindre Jean-Vincent, Paris, Economica, 2010 pp 94-105
- Habermas Jürgen, *De l'éthique de la discussion*, Flammarion, 2013
- Hagan John et al., « La sanction de la torture en Irak. Une étude de cas sur l'imposition de la démocratie et de l'État de droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2008/4 n° 174, p. 34-43
- Hannah, S. T., Uhl-Bien, M., Avolio, B. J., & Gavarretta, F. 2009. « A framework for examining leadership in extreme contexts », *Leadership Quarterly*, 20: 897-919.
- Harbi Mohammed et Stora Benjamin, *La guerre d'Algérie*, Hachette, 2005
- Harris Jared D. et Freeman R.E., « The impossibility of the separation thesis », *Business Ethics Quarterly*, Volume 18, Issue 4, 2008
- Hautreux François-Xavier , « L'engagement des harkis (1954-1962) », *Essai de périodisation, Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2006/2 no 90, p. 33-45.
- de Hoop Scheffer Alexandra , « Tergiversations américaines sur la stratégie à mener en Irak », *Revue internationale et stratégique*, 2009/2 n° 74, p. 197-199
- Held Virginia, *The ethics of care*, Oxford University Press, 2006
- Heuser Béatrice, « Penser les guerres de notre temps », dans *La fin des guerres majeures*, (dir.) Ramel Frédéric et Holeindre Jean-Vincent, Paris, Economica, 2010
- Hill Charles and Jones Thomas, « Stakeholder-agency theory », *Journal of Management Studies*, Volume 29, Issue 2, mars 1992, p. 131-154
- Hodgetts R.M., K.W. Hegar, *Modern human relations at work*, Thomson

South Western, Mason, Ohio, 2008

- Howe Nikolas et Strauss William, *Generations: The History of America's Future, 1584 to 2069*, Harper Perennial, New York, 1992
- Hude Henri, « Reshaping the ethical training of future French commissioned officers » in Paul Robinson, Nigel de Lee et Don Carrick, *Ethics Education in the military*, Ashgate, 2008
- Hude Henri, « La judiciarisation des conflits », *Inflexions, La documentation française*, No 15, 2010
- Huttington Samuel, *The soldier and the state*, Cambridge, Harvard University Press, 1957
- ICMR, IBS Center for Management Research, *The Johnson and Johnson tylenol controversies*, Business Case BECG015, Hyderabad, Inde, 2002
- International Institute for Strategic Studies, *The military balance*. London: Routledge, 2010
- Janzekovic John, *The use of force in Humanitarian intervention* Ashgate, 2006
- Jones T.M., « Instrumental stakeholder theory: A synthesis of ethics and economics », *The Academy of management review*, Vol. 20, No 2, p. 404-437, 1995
- Kano N., N. Seraku, F. Takahashi, S. Tsuji, « Attractive quality and must be quality », *Journal of the Japanese Society for Quality Control* Vol. 14, No 2, p. 39-48, 1984
- Kant Emmanuel, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, Paris, Le livre de Poche, 1993
- Kaufmann J.-C. (2008), *L'entretien compréhensif*, 2e édition refondue, Armand Colin, Collection 128, Sociologie, 128 p
- L'Heuillet Hélène, *Basse politique, haute police : Une approche historique et philosophique de la police*, Paris, Fayard, 2001
- Lanotte Olivier, *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, PIE-Peter Lang, 2007
- Laugier Sandra et Paperman Patricia, *Le souci des autres, éthique et*

*politique du care*, éd. De l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005

- Le Pautremat Pascal, « Le commando Georges. De la contre-guérilla à la tragédie (1959-1962) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2004/1 n° 213, p. 95-103.
- Leca Jean, « Les démocraties à la conquête des âmes dans les guerres asymétriques », in *Revue française de science politique*, 2011, pp. 105-116
- Lévinas Emmanuel, *Ethique et infini*, Le livre de poche, 1982
- Levine Daniel H., « Care and Counterinsurgency », *Journal of Military Ethics* 9 (2010):139-159
- Lormier Dominique, *Rommel, la fin d'un mythe*, Le cherche midi, 2003
- Luttwak Edward N. et Richard Thomas , « Les impasses de la contre-insurrection », *Politique étrangère*, 2006/4 Hiver, p. 849-861
- Maffettone Sebastiano, « Guerre juste et intervention armée en Irak » ; *Raisons politiques*, Presses de Sciences-Po, 2, 30, pp. 1149-173
- Matton Sylvie, *Srebrenica un génocide annoncé*, Flammarion, 2005
- Marcus R.A., « Saint Augustine's view on just war, in W.J. Sheils (dir.), *Studies in Church history, the Church and war*, Blackwell, 1983
- McIntyre Alasdair, *Après la vertu*, Paris, Puf, 1997
- McVea J.F et Freeman R.E., "A names-and-faces approach to stakeholder management", *Journal of management inquiry*, Vol. 14, No 1, p. 57-69, 2005
- Mercier Samuel, *L'éthique dans les entreprises*, La découverte, 2004
- Meyer John et Scott Richard, *Organizational environments: ritual and rationality*, Sage, 1983
- Mill John-Stuart, « A few words on Non Intervention » (1859), réimprimé dans *Dissertations and Discussions: Political, Philosophical and Historical*, vol.3 (London: Longman, Green, Reader and Dyer, 1867)
- Médard Frédéric, « Les débuts de la guerre d'Algérie : errements et contradictions d'un engagement », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2010/4 n° 240, p. 81-100.

- Mill John Stuart, « A few observations on the French revolution », *Dissertations and discussions*, vol. 1, réimprimé dans *A selection of his work*, the macmillan company of Canada limited, 1966
- Mill John-Stuart, « The contest in America » (1862), réimprimé dans *Dissertations and Discussions: Political, Philosophical and Historical*, vol.3 (London: Longman, Green, Reader and Dyer, 1867)
- Mill John Stuart, *Utilitarianism*, Hackett Pub Co, Deuxième édition, 2002
- Miller-Millesen Judith L., « Understanding the Behavior of Nonprofit »
- Milgram Stanley, *La Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1994 (2e éd.)
- Mineur Didier, « Les justifications de la règle de la majorité en démocratie moderne », *Raisons politiques*, Presses de Sciences Po, No 39, 2010, pp. 127-149
- Mitchell R.K., B.R. Agle, et D.J. Wood, « Toward a theory of stakeholder identification and salience: Defining the principle of who and what really counts », *The Academy of management review*, Vol. 22, No 4, p. 853-886, 1997
- Murat Geoffroy, « Le débat du Waterboarding aux Etats-Unis », *Dynamiques Internationales* (revue en ligne), numéro 5, juillet 2011, <http://dynamiques-internationales.com/publications/numero-5-juillet-2011/>, consulté le 16 juin 2016
- Nagel Thomas, *Mortal questions*, Cambridge University press 1979
- Napoli Paolo, *Naissance de la police moderne*, Paris, La Decouverte, 2007
- Nozick Robert, *Anarchy, State and Utopia*, Basic Books, 1977
- Oliver Christine, « Strategic Responses to Institutional Processes », *The Academy of Management Review*, Vol. 16, No. 1. pp. 145-179, janvier 1991
- Ouellet Éric , « Guerre irrégulière et analyse institutionnelle : le cas de la guerre révolutionnaire de l'armée française en Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains* , 2009/3 n° 235, p. 131-144.
- Paille Pierre, *La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain*, Armand Collin, 2006
- Pascal Blaise, *Les Provinciales*, Ed. Pierre de La Vallée, 1739.

- Peters, G. (1999). *Institutional Theory in Political Science*. Continuum, Londres, New York, 195p.
- Piaget Jean, *L'épistémologie génétique*, PUF, 2005
- Politkovskaïa Anna, *Tchéchénie, le déshonneur russe*, Paris, Gallimard, 2005
- Powell, W., P. Dimaggio (1991). *The Neo Institutionalism in Organizational Analysis*. Chicago.
- Prochasson Christophe, « Guerre totale ou guerre majeure? Sur la démesure de la Grande guerre », dans *La fin des guerres majeures*, (dir.) Ramel Frédéric et Holeindre Jean-Vincent, Paris, Economica, 2010 pp 105-116
- Pronin Emily, D.Y. Lin, et L. Ross, « The Bias Blind Spot: Perceptions of Bias in Self Versus Others », *Personality and social psychology bulletin*, Vol. 28, p. 369-381, 2002
- Rawls John, *La théorie de la justice*, trad. Catherine Audard, Le Seuil, 1997,
- Reichberg Gregory, Syse Henry et Begby Endre, *The Ethics of war : classic and contemporary readings*, Wiley-Blackwell, 2006
- Ricks Thomas, *L'aventure américaine en Irak*, Michalon, 2008
- Ricks Thomas, *The Gamble. General Petraeus and the Untold Story of the American Surge in Iraq, 2006-2008*, Penguin Books, 2009
- Robinson Paul, de Lee Nigel et Carrick Don, *Ethics Education in the military*, Ashgate, 2008
- Ricoeur Paul, « Ethique », dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, dir. Canto-Sperber Monique, PUF, 2004
- Ricoeur Paul, *Soi-même comme un autre*, Le Seuil, 1990
- Rizza Roberto, « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 38 | 2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 09 février 2015. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/292>
- Robinson Paul, de Lee Nigel et Carrick Don, *Ethics education in the military*, Ashgate, 2008
- Rosoux Valérie, « Pièges et ressources de la mémoire dans les relations

internationales » , *Revue internationale et stratégique*, 2002/2 n° 46, p. 43-50.

- Rousseau Jean-Jacques, *Principes du droit de la guerre. Ecrits sur la paix perpétuelle*, Vrin, 2008
- Royal Benoît (Col.), *L'éthique du soldat français*, Paris, Economica, 2008
- Royal Benoît (Gal), *Comment l'opinion publique et les médias sont susceptibles d'appréhender les robots et les problèmes éthiques associés?*, Saint Cyr Symposium on Military robots and ethics, Paris, juin 2010
- Sandberg, J. 2008. « Understanding the Separation Thesis », *Business Ethics Quarterly* 18(2): 213–32.
- Scanlon Thomas, *Moral Dimensions: Permissibility, Meaning, Blame*, Belknap Press Harvard University Press, 2008
- Schaubroeck John m. , « Embedding ethical leadership within and across organization levels », *Academy of Management Journal* 2012, Vol. 55. No. 5, 1053-1078.
- Scheffler Samuel, *Consequentialism and its critics*, Oxford University Press, 1988
- Schweisguth Etienne, « L'institution militaire et son système de valeurs », *Revue française de sociologie*, Vol. 19, No 3 (Juillet-septembre 1978), pp 373-390
- Scott, R., *Institutions and Organizations*, Sage, 1995
- Sekerka Leslie, *Battling Moral Mediocrity in the Military: An Integrated Proactive Approach to Ethics Management*, colloque Ethics and Integrity of Governance: A Transatlantic Dialogue Leuven, Belgique, 2-5 Juin 2005
- Sen Amartya, *The idea of justice*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2009
- Sharkey N., *Contrôler de façon éthique les robots semi-autonomes et autonomes armés ou non armés*, Saint Cyr Symposium on Military robots and ethics, Paris, juin 2010
- Sherman Nancy, *The Untold War*, Norton and Company, 2011
- Shue Henry, « Bombing to rescue », in *Ethics and foreign intervention*», Deen

K. Chatterjee et Don E. Sheid, 2003

- Shue Henry, « Torture in Dreamland: Disposing of the Ticking Bomb », *Case Western Reserve Journal of International Law*, vol. 37 (2006), pp. 231–240
- Sidgwick Henry, *The element of politics*, Mc Millan and Co., Second edition of 1897
- Simon H-A. et March J-G., *Les organisations, problèmes psychosociologiques*, Bordas, 1995
- Singer Peter, *Practical ethics*, Cambridge University Press, 1993,
- Singer P.W., *Wired for War: The Robotics Revolution and Conflict in the 21st Century*, Penguin press HC, 2009
- Singer P.W., *Ethics and robotics*, McCain Conference on New warriors and new weapons: The ethical ramifications of emerging military technologies, USNA Stockdale Center for ethical leadership, 22-23 April 2010
- Snider, Don, Nagl John and Pfaff Tony, *Army Professionalism, the Military Ethic, and Officership in the 21st Century*, Carlisle, PA: Strategic Studies Institute, 1999
- Sorabji Richard et Rodin David, *The Ethics of war, shared problems in different traditions*, Oxford, Ashgate, 2006
- Sukharev Alexander, «The Nuremberg Tribunal and the problems of international rule of law », *Revue internationale de droit pénal*, Eres, Vol. 77, 2006, pp. 711-720
- Taber David, *Salesforce.com Secrets of success: Best practices for growth and profitability*, Prentice hall, Upper Saddle River, New Jersey, 2009
- Taillat Stéphane, « Adaptation et apprentissage, les forces terrestres américaines et la contre-insurrection en Irak », *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, Vol. 58, 2008, pp. 773-793
- Testot Laurent, « Un monde sans guerre ... ni paix », *Sciences Humaines 1990-2010. Le basculement des idées. Spécial 20 ans*, No 222, 2011
- Tolstoï Léon, *Guerre et Paix*, Paris, Le livre de poche, 1972
- Tronto Joan, article de 1987 réimprimé dans *Le souci des autres, éthique et politique du care* Laugier Sandra et Paperman Patricia, éd. De l'Ecole des

Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2005

- Urban Walker Margareth, *Moral understandings, a feminist study in ethics*, Oxford University Press, Oxford, 2007
- Valette Jacques, « 1956 : le FLN porte la guerre d'Algérie en Tunisie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/4 n° 224, p. 65-79.
- Vidal-Naquet Pierre, *Les crimes de l'armée française : Algérie 1954-1962*, La Découverte, 2006
- de Vitoria Francisco, *Leçons sur les indiens et le droit de la guerre*, Trad. Barbier M., éd. Droz, Genève, 1966
- Walzer Michael, *Guerres justes et injustes*, coll. Folio, éd. Gallimard, 2006
- Weaver, G. R., and L. K. Treviño. 1999, « Compliance and Values Oriented Ethics Programs: Influences on Employee Attitudes and Behavior, », *Business Ethics Quarterly*, 9(2): 315–35.
- Weber Max, *Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Pocket, 1989
- Weick K.E. (1995b), « What Theory is Not, Theorizing is », *Administrative Science Quarterly*, vol. 40, 385-390.
- Wicks A. C., Gilbert D.R., Freeman R.E.: 1994, « A Feminist Reinterpretation of the Stakeholder Concept », *Business Ethics Quarterly*, 4 (4), 475-497
- Wicks, A. C. 1996. « Overcoming the Separation Thesis: The Need for a Reconsideration of Business and Society Research », *Business & Society* 35(1): 89–118
- Williams Bernard, *Utilitarianism, for and against*, ed. Smart et Williams, Cambridge University Press, 1973
- Williamson « leading by example », in *Aspects of leadership*, MCU Press, 2012
- Wolfendale Jessica, « Preventing torture in COIN », in Robinson and al., *Ethics education in irregular warfare*, Ashgate, 2009
- Zrehen Richard , « Le complexe de Tulkarem » , *Outre-Terre*, 2006/1 no 14, p. 377-389.

## **Textes officiels**

- Armée de Terre, L'exercice du métier des armes dans l'armée de Terre, Etat-major de l'armée de Terre, Paris, 1999
- Convention (II) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son annexe : Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, La Haye, 29 juillet 1899. Texte disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/150?OpenDocument>
- Canada, Département de la Défense, *Les fondements de l'éthique de la Défense*, disponible à [www.dep.forces.gc.ca/dl-tc/fundamentals-fondements-fra.pdf](http://www.dep.forces.gc.ca/dl-tc/fundamentals-fondements-fra.pdf), consulté le 20/12/2012
- Manuel des lois de la guerre maritime. Oxford, 9 août 1913 : Texte disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.icrc.org/DIH.nsf/FULL/265?OpenDocument>
- Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (8 juin 1977), art. 37. Texte disponible à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/french/law/protocole1.htm>
- Ecole Navale, *Eléments de réflexion à propos du commandement, usage interne*, 2007
- Protocole additionnel (I) aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (8 juin 1977). Texte disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/5FZHW4>
- Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (8 décembre 2005). Texte disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/615?OpenDocument>
- Quilès Paul, Brana Pierre et Cazeneuve Bernard, *Assemblée nationale*,

*rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994,*

[http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp#P5439\\_800314](http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp#P5439_800314) consulté le 12 janvier 2012

- Department of Defense, Joint Publication JP 1-02 Department of Defense Dictionary of Military and Associated Terms, Washington DC, Government Printing Office, 1er mars 2007
- Statut général des militaires de 1972, disponible sur le site de Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000509303&dateTexte=20090708> , consulté le 27 décembre 2012
- Guide d'utilisation de la norme de responsabilité sociétale internationale ISO 26000, réalisé par l'Union Européenne pour les PME : [http://www.normapme.eu/public/uploads/files/csr%20user%20guide/User%20guide%20ISO26000\\_version%20FR\\_final\\_18072011.pdf](http://www.normapme.eu/public/uploads/files/csr%20user%20guide/User%20guide%20ISO26000_version%20FR_final_18072011.pdf) consulté le 27 décembre 2012.

### **Conférences**

- Cook Martin, « Conclusion de l'ISME 2010, International Symposium of Military Ethics, 2010 », San Diego, 2010
- Toulou Lucien, Select conference papers from the AHSI Conference on Peace and Security in Africa « Beyond the African Union Charter, Peace, Security and Justice », Addis Ababa, Ethiopia, 21 – 22 February 2008.

### **Références web**

- Lifton, Robert Jay, Conditions of Atrocity, The Nation, 31 mai 2004, disponible à <http://www.thenation.com/issue/may-31-2004>
- Wikileaks, Collateral murder, Irak 2007, <http://www.youtube.com/watch?v=5rXPrfnU3G0> , visionnée le 30 août 2011

## Annexes

### Annexe 1 : Liste des personnes avec qui un entretien qualitatif a été réalisé

- Membres du club des Vétérans de la Wharton Business School. L'ensemble des militaires interrogés dans ce cadre sont des officiers revenus depuis peu d'Irak et qui continuaient des études de commerce par la suite. L'anonymat de chacun a été garanti. Nous avons pu réaliser un total de 10 entretiens.

- Membres du bataillon des chasseurs alpins de Chambéry. L'anonymat de ces officiers est également garanti. Nous avons pu interroger 8 officiers, certains étant médecins et d'autres officiers et sous-officiers. Tous revenaient depuis peu d'Afghanistan, la majorité ayant été mobilisés plusieurs fois pour des périodes de 3 à 6 mois sur place.
- West Point, académie militaire de l'armée de terre américaine (US Army). Nous avons pu interroger 3 personnes qui ont tenu à garder l'anonymat. Tous sont des professeurs et font des cours sur l'éthique. Un ancien officier réalise en particulier une sensibilisation sur la question de la mort au combat.
- Naval Academy à Annapolis. Nous avons pu interroger 4 professeurs en éthique et notamment MM. Barrett, Di Filippo, Doxley et Lucas. M. Barrett organise également tous les ans la *Mc Cain conference*, financée par l'ancien candidat à la présidentielle de 2008 John Mc Cain, qui est un haut lieu de réflexion sur l'éthique militaire.
- US Air Force Academy. Pour l'académie de la force aérienne, nous n'avons pas pu nous rendre à Colorado Springs, mais nous avons pu interroger à plusieurs reprises James L. Cook, professeur de philosophie, en charge du programme d'éthique.
- Ecole de Saint-Cyr Cöetquidan, école de formation des officiers de l'armée de terre française. Nous avons pu interroger 2 personnes, dont M. Henri Hude, directeur du centre d'éthique et de déontologie de l'école.
- Ecole navale de Lanvéoc. Le département de sciences humaines de l'école navale nous a ouvert ses portes et nous avons pu rencontrer l'ensemble des équipes et notamment le chef du département des sciences humaines, Jean-Marie Kowalski, mais aussi des instructeurs de terrain et les hauts responsables de l'école (les officiers Escarras, chef du département de la formation humaine et militaire, Guyot, directeur des écoles d'officiers, Nineven, responsable de la formation pratique au

commandement et Hamon-Gillet, responsable du département d'EPMS).

- Ecole de l'air de Salon de Provence. Nous avons pu rencontrer deux officiers très investis sur le sujet, MM. Brun et Goffi.

## Annexe 2 : Grille d'entretiens utilisée pour interroger les militaires vétérans français et américains

Last Name: \_\_\_\_\_ First Name: \_\_\_\_\_ Age: \_\_\_\_\_  
Army: \_\_\_\_\_ Rank: \_\_\_\_\_  
Year of entry in the army: \_\_\_\_\_ Year of departure from the army: \_\_\_\_\_  
Numbers of years spent in the army: \_\_\_\_\_  
During your military career, did you go on the field? Where? When? What for?

Was your unity diverse (women, presence of racial minorities...)? If yes, was it an issue in your unity?

How was the working atmosphere between you and your colleague? With your superiors?

To which one of these adjectives would you associate the word ethics?

- Efficient
- Secondary
- Adaptable to different circumstances
- Useless
- Unclear
- Primordial
- Relevant
- Helpful

If you should give a definition or an example of military ethics, what would it be?

During your military training, did you receive any training in ethics? If yes, could you tell me more about it? (especially time, frequency, format, relevance, useful afterwards)

What did you learn thanks to this training?

What did you not learn that you think you should have?

According to you, are military ethics relevant for low-ranking soldier and not only for officers?

If you were sent on an operation in the field, did you hear about military ethics during the operation?

In the US army, soldiers are supposed to receive some little summary books about the Geneva conventions, and about some specificities of the country where they are in mission. Did you receive these kinds of documents and do you think it was useful?

During your military career, did you face an ethical dilemma? Can you explain it?

If so, do you think you were prepared enough to deal with this situation?

How was seen the local populations in the army? How do you perceive the local populations you were confronted with? How would you describe them?

During your missions on the field, did you meet soldiers of other armies? Do you think they were more prepared or less than you? Why?

Did you have any relations with other actors like NGOs or international organizations?

Which parallel could you draw between business ethics and military ethics? (in content and format of training)

What would be your definition of torture?

Do you know any person that you think could be helpful for me in my research (which you know personally or not)? (trainers in the army, book authors, officers, etc.)

Do you know the names of your trainers, if any?

## Annexe 3 : Extrait d'entretien avec un vétéran américain de la guerre en Irak

Thèmes évoqués	Retranscription	Remarques
<p data-bbox="233 551 360 618">Ethique = Pratiques</p> <p data-bbox="233 801 424 954">Les militaires sont suffisamment entraînés à l'éthique</p> <p data-bbox="233 1357 456 1592">Besoin d'échanger pour traiter du sujet. Les enjeux éthiques s'apprennent sur le terrain</p>	<p data-bbox="504 483 552 517">(...)</p> <p data-bbox="504 566 1238 656"><b>Question</b> : If you should give a definition or an example of military ethics, what would it be?</p> <p data-bbox="504 678 1238 768"><b>Réponse</b> : C'est comment tu opères, avoir un comportement acceptable en pratique.</p> <p data-bbox="504 875 1238 965"><b>Question</b> : Do you think that ethics should be primordial in the training of soldiers? for officers?</p> <p data-bbox="504 987 1238 1189"><b>Réponse</b> : Il y a de l'éthique pour tout le monde. Cela fonctionne par carrière. Quand tu avances en grade, tu fais des formations complémentaires.</p> <p data-bbox="504 1267 1238 1357"><b>Question</b> : Do you think that low-ranking soldiers need military ethics training? Under what format?</p> <p data-bbox="504 1379 1238 1693"><b>Réponse</b> : Ca dépend de leur travail et du type de formation qu'ils ont. Il est intéressant de s'appuyer sur l'expérience. Au début, j'étais dans le flou mais grâce à mon expérience, j'ai parlé aux américains qui sont venus après moi et ca a été plus facile ensuite.</p> <p data-bbox="504 1715 1238 1861">L'enseignement donné est très formalisé au départ, mais les contraintes du terrain font rapidement évoluer.</p>	

<p>Formation en priorité sur les ROE, et ensuite sur la diversité (genre, culture)</p>	<p><b>Question</b> : During your military training, did you receive any training in ethics? If yes, could you tell me more about it? (especially time, frequency, format, relevance, useful afterwards)</p> <p><b>Réponse</b> : La formation est concentrée sur les règles d'engagement. On a aussi des briefings en fonction de notre spécialité. Beaucoup d'instructions également sur le harcèlement sexuel.</p> <p>On reçoit aussi avant de partir une formation sur la culture du pays via le NTC (national training center).</p>	<p>L'enjeu de diversité est beaucoup plus présent aux Etats-Unis par rapport à la France</p>
<p>Formation à l'éthique jugée inopérante</p>	<p><b>Question</b> : What did you not learn that you think you should have?</p> <p><b>Réponse</b> : La formation n'est pas efficace, pas assez réaliste (notamment les études de cas n'étaient pas très réalistes).</p>	
<p>Face au cas concret, le militaire se trouve tout seul</p>	<p><b>Question</b> : During your military career, did you face an ethical dilemma? Can you explain it?</p> <p><b>Réponse</b> : Mon problème est que j'ai du nommer des gens leaders en sachant qu'ils pourraient faire des choses mal ! Ainsi, les Irakiens n'ont pas trop de limites avec la torture et j'ai mis en place des locaux comme chefs, sachant qu'ils allaient sans doute torturer après, mais bon il fallait bien choisir quelqu'un.</p> <p><b>Question</b> : How was seen the local populations in</p>	

<p>S'appuyer sur les populations locales car elles connaissent mieux le terrain que lui</p>	<p>the army? How do you perceive the local populations you were confronted with? How would you describe them?</p> <p><b>Réponse</b> : Je choisisais des leaders dans l'armée irakienne pour leur confier les rennes. Ils savaient des trucs sur la culture du pays, mais pas assez sur les rivalités locales entre familles. Mais ce sont des particularités très difficiles à comprendre et puis il n'y a pas de professeurs pour apprendre ça aux Américains avant d'être envoyés sur le terrain. Par contre, l'expérience des uns et des autres était très utile à ce niveau !</p> <p>Le problème de racisme est amplifié dans un contexte où l'étranger essaie de te tuer ! Après le bombardement d'une cantine américaine, il y avait un fort ressentiment et des soldats se sont montrés violents, mais que faire?</p>	
<p>Difficultés relationnelles entre les armées</p>	<p><b>Question</b> : During your missions on the field, did you meet soldiers of other armies? Do you think they were more prepared or less than you? Why?</p> <p><b>Réponse</b> : Il y avait du ressentiment contre les armées qui étaient juste là pour la logistique et non pas pour se battre. Les Anglais étaient bien vus au départ mais ensuite le sentiment s'est diffusé qu'ils faisaient mal leur boulot ! Selon moi, ils ont laissé le bordel à gérer aux irakiens !</p> <p>Par contre, les officiers arabes étaient vus comme des fainéants.</p> <p>Les forces spéciales de tous les pays sont respectées car elles sont plus exposées.</p>	

	(...)	
--	-------	--

## Annexe 4 : Extrait d'entretien avec un professeur en éthique à Saint-Cyr

### Coëtquidan (école des officiers de l'armée de terre française)

Pour ce travail, il n'y avait pas de grille d'entretien prédéfinie car les personnes rencontrées étaient très différentes selon les écoles.

Thèmes évoqués	Retranscription	Remarques
<p>L'enseignement est centré sur l'apprentissage des principes du droit. On est plutôt dans une approche déontologique.</p> <p>Ethique et droit se mélangent. Il n'y a pas de concertation entre les différents cours qui abordent le sujet de l'éthique.</p>	<p>(...)</p> <p><b>Question :</b> Quels types de principes les cadets apprennent-ils autour de l'éthique ?</p> <p><b>Réponse :</b> Nous abordons d'abord les principes du droit international et du droit humanitaire. La priorité est donnée aux notions de prisonniers de guerre, de protection des civils, de notion de combattants et non combattants, des principes de discrimination et de proportionnalité.</p> <p>C'est notamment le cas en première année. En deuxième année, l'approfondissement est optionnel et dépend des spécialités choisies. On reste centrés sur des notions de droit.</p> <p>En troisième année, l'enseignement est centré sur l'opérationnel et notamment les règles d'engagement et les fondements juridiques de l'intervention militaire.</p> <p><b>Question :</b> Les cours que vous décrivez sont-ils un cours de droit ou d'éthique ?</p> <p><b>Réponse :</b> Vous avez raison, le cours est d'abord un cours de droit où on aborde des questions éthiques. Un autre cours en dernière année est donné par le professeur Hude qui évoque la mort et la torture. Il n'y a pas de concertation</p>	

<p>Du point de vue de l'enseignant, une approche par la vertu est plus efficace qu'une approche par la règle ou la déontologie. Pour autant, l'enseignement produit suit une logique déontologique.</p> <p>Evaluation par QCM, ce qui ne favorise pas la réflexion éthique.</p>	<p>entre mon cours et celui de M. Hude. Je regrette d'ailleurs ce manque de coordination.</p> <p><b>Question :</b> Comment évaluez-vous la capacité des étudiants à comprendre les enjeux éthiques ?</p> <p><b>Réponse :</b> Si je pense au cours que je donne, je crois que l'éthique se transmet davantage culturellement de génération en génération plutôt que par un enseignement en classe. D'ailleurs, les marqueurs restent forts. Si on prend l'exemple de l'école, il n'y a pas de salle ou d'amphithéâtre de Gaulle à Saint-Cyr, et quelque part, de Gaulle est encore vu comme celui qui a déserté en 1940, malgré tout ce qui s'est passé ensuite. Ca prouve bien la capacité d'une organisation à garder ses habitudes culturelles malgré les années.</p> <p>Au final, pour l'éthique, je ne pense pas que les règles soient indispensables. L'important, c'est de transmettre. C'est peut-être contradictoire avec la manière dont nous enseignons à Saint-Cyr, car nous nous focalisons sur les règles pourtant !</p> <p><b>Question :</b> Comment évaluez-vous les cours donnés ?</p> <p><b>Réponse :</b> J'ai recours à un QCM. Nous avons utilisé un temps une méthode venant du privé qui utilisait des cas pratiques. Toutefois, l'école n'utilisait pas les possibilités de ressources de cet</p>	<p>L'enseignant n'approuve pas la manière dont se déroule l'enseignement éthique en général</p> <p>Innovations dans l'évaluation pas récompensées</p>
---	---	---

	<p>outil et l'expérience a été arrêtée. Je le regrette mais c'est surtout une question de moyens et de manque de ressources humaines.</p> <p>(...)</p>	
--	--	--

**Annexe 5 : Exemple de grille d'analyse des entretiens qualitatifs avec le bataillon de chasseurs alpins**

Thème global	Sous-thèmes	Verbatim
Application des règles d'engagement	Accepter ou refuser de soigner un soldat ennemi, un exemple d'une règle appliquée d'une manière fort différente	<p>« Si je n'ai vraiment rien d'autre à faire, je vais soigner l'ennemi. Mais si je suis concerné par d'autres actions, je le fais attendre ».</p> <p>« Nous avons une règle claire de soigner le soldat, mais la question de la priorisation est floue. Pour moi, seul le fait qu'un soldat de mon unité soit blessé ferait que je ne soignerais pas le soldat ennemi de suite »</p> <p>« De mon point de vue, je soigne la personne devant moi, peu importe son armée »</p>
	Un rapport appréciatif des règles d'engagement	<p>« Les dilemmes éthiques ne sont pas si compliqués si on respecte bien les règles d'engagement »</p> <p>« Même quand il y a du flou, les règles d'engagement nous suffisent pour nous orienter »</p> <p>« En matière d'éthique, les règles d'engagement sont la seule référence qui compte pour moi »</p>

## Annexe 6 : Code du soldat de l'armée de terre française

Au sein de l'armée de terre, ce code du soldat, élaboré notamment suite aux efforts du général Bachelet en 1999, retranscrit 11 règles morales pour tout soldat français :

### Le code du soldat

1. Au service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.
2. Il accomplit sa mission avec la volonté de gagner et de vaincre, si nécessaire au péril de sa vie.
3. Maître de sa force, il respecte l'adversaire et veille à épargner les populations.
4. Il obéit aux ordres, dans le respect des lois, des coutumes de la guerre et des conventions internationales.
5. Il fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances.
6. Soldat professionnel, il entretient ses capacités intellectuelles et physiques et développe sa compétence et sa force morale.
7. Membre d'une équipe solidaire et fraternelle, il agit avec honneur, franchise et loyauté.
8. Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, il œuvre pour la cohésion et le dynamisme de son unité.
9. Il est ouvert sur le monde et la société et en respecte les différences.
10. Il s'exprime avec réserve pour ne pas porter atteinte à la neutralité des armées en matière philosophique, politique et religieuse.
11. Fier de son engagement, il est, toujours et partout, un ambassadeur de son régiment, de l'armée de terre et de la France.

**Annexe 7 : Exemple de programme de cours d'éthique à West Point en  
2013**

<b>Professional Military Ethic Education (PME<sup>2</sup>) Planning Matrix for the Class of 2013</b>					
<b>Lesson</b>	<b>Year Group</b>	<b>Location Prep Date (Time)</b>	<b>Location Class Date (Time)</b>	<b>Cadet Facilitator</b>	<b>Faculty Facilitator</b>
PME 4-1: PME <sup>2</sup> Roadmap Speaker: COL McKearn	2013	Honor Library 18 Aug 09 (1200)	Rob Aud Tue, 25 Aug 09 (1250)	1) n/a	1) n/a
				2) n/a	2) n/a
PME 4-2: Trustworthiness & Teamwork Speaker: Eric Alexander	2013	n/a	Rob Aud Wed, 2 Sep 09 (1250)	1) n/a	1) n/a
				2) n/a	2) n/a
PME 4-3: The Truth about Cheating and Plagiarism (1:15)	2013	BH211 9 Sep 09 (1210)	Various Rooms Tue, 15 Sep 09 (1250)	1)	1)
				2)	2)
PME 4-4: Moral Courage and Personal Responsibility (1:15)	2013	BH211 22 Sep 09 (1210)	Various Rooms Tue, 29 Sep 09 (1250)	1)	1)
				2)	2)
PME 4-5: Honor Investigative System and Process (1:15)	2013	BH211 2 Oct 09 (1210)	Various Rooms Wed, 7 Oct 09 (1250)	1)	1)
				2)	2)
Open for Honor / Respect Education at company-level (as determined by TAC)	2013	n/a	Wed, 28 Oct 09 (1250)	1) n/a	1) n/a
				2) n/a	2) n/a
PME 4-6: Courageous Communication (Reading & Reflective Essay)	2013	n/a	Fri, 30 Oct 09 (1250)	1) n/a	1) n/a
				2) n/a	2) n/a
PME 4-7: Let's Talk about Sex Speaker: Veraunda Jackson	2013	n/a	Rob Aud Mon, 9 Nov 09 (1250)	1) n/a	1) n/a
				2) n/a	2) n/a

PME 4-8: Let's Talk about Sex Follow-up (1:15)	2013	BH211 10 Nov 09 (1210)	Various Rooms Fri, 20 Nov 09 (1250)	1)	1)
				2)	2)
Open for Honor / Respect Education at company-level (as determined by TAC)	2013	n/a	Fri, 4 Dec 09 (1250)	1) n/a	1) n/a
				2) n/a	2) n/a

**Annexe 8 : Synopsis du cours moralité de tuer effectué à West Point  
depuis 2010**

**Professional Military Ethic Education (PME<sup>2</sup>) Program  
Facilitator Lesson Plan for 26 Mar 10**

**Lesson Title:** PME 2-7: The Morality of Killing (1:15)

**Lesson Purpose:** To open a professional dialogue on the moral justification of killing in war, familiarizing cadets with one approach to understanding the morality of killing. The lesson is also intended to increase cadets' appreciation for the moral and psychological significance of killing in war.

**Lesson Objectives:**

- Cadets appreciate the moral and psychological significance of killing in war.
- Cadets understand one approach to conceptualizing the morality of killing another human being and can apply the approach to situations in war.
- Cadets develop a common framework for continued dialogue about the morality of killing.
- Cadets are empowered to talk with their future Soldiers about the moral justification for killing in war.

**Recommended Facilitating Team:** PME<sup>2</sup> Faculty Facilitator (Commissioned or Non-commissioned Officer) with a 1<sup>st</sup> or 2<sup>nd</sup> Class Cadet.

**Faculty Facilitator:** \_\_\_\_\_ **Phone:** \_\_\_\_\_

**Cadet Facilitator:** \_\_\_\_\_ **Phone:** \_\_\_\_\_

---

**Resources:**

- "A Moral Justification for Killing in War." *Army* (February 2010).
- "Additional notes."
- PPT Slides: "A moral justification for killing enemy combatants in war."

**Framing the Lesson:** This is the Class of 2011's seventh PME<sup>2</sup> lesson for Term II, AY0910. The Class of 2011 has committed to the professional of arms and will be commissioned into an Army at war. This lesson sets the conditions for the Cadets to think and talk more about the morality of killing in the year ahead. Killing, ironically, is a somewhat taboo subject in the Army, to the detriment of Soldiers. This lesson opens the conversation here at West Point among Cadets and faculty.

**Recommended COA for facilitating the lesson with Cadets:**

1. Gain buy-in on the existing "knowledge gap" and consequent problems.
  - Share some of the testimonies from the article and slides.
  - Point out the oddity noted by the checklist slide.
  - Share your own (in)experiences of being prepared morally for killing in war.
2. Put forth the baseline explanation.
  - All human beings have the right not to be killed.
  - An attacker forfeits that right.
  - A defender does not forfeit that right; there is a moral inequality between the actions.
  - As soon as a person is not a threat, he/she regains the right not to be killed.
3. Elaborate on examples and implications, opening up to Q&A.
  - The diminished moral responsibility of many enemy combatants.
  - The requirement that justified killing must be on behalf of a just war.
  - The importance of having these conversations within the profession of arms.

**Conclusion:** This subject is virgin terrain for almost all of the Cadets and facilitators. (Some of your Cadets will likely have previously heard a presentation by LTC Kilner.) Your #1 goal is to get Cadets comfortable talking about the morality of killing in war in a professionally responsible way with a shared vocabulary.

**Feedback:** Remind Cadets to provide on-line feedback concerning this lesson as soon as possible. They will receive an e-mail from the Education Officer immediately following the lesson inviting them to provide feedback. The Class of 2011's URL to provide feedback is:  
<http://www.surveymonkey.com/s/3Q2SW2T>

**Lesson Developer POC**

- **Name:** LTC Pete Kilner
- **Office:** Thayer 500 Tower
- **Phone:** 938-7959
- **E-mail:** [peter.kilner@usma.edu](mailto:peter.kilner@usma.edu)
- **Optional Resource:** Thoughts of a Soldier-Ethicist blog, <http://soldier-ethicist.blogspot.com>

**PME<sup>2</sup> Education Officer POC**

- **Name:** MAJ Chad DeBos
- **Office:** 1<sup>st</sup> Div Central Barracks, Rm #204
- **Phone:** 938-3028
- **E-mail:** [chad.debos@usma.edu](mailto:chad.debos@usma.edu)

**PME<sup>2</sup> Websites**

- <https://www-internal.uscc.usma.edu/SCPME/SCPME/pme2.htm>
- <http://pme2.wordpress.com/>

## Annexe 9 : Liste des valeurs dominantes par armée

Ce tableau est extrait du livre : Robinson Paul, de Lee Nigel et Carrick Don, *Ethics education in the military*, Ashgate, 2008

*Introduction: Ethics Education in the Military*

**Table 1.1 Military values and virtues**

	<i>Israel</i>	<i>Australia</i>	<i>Canada</i>	<i>US Army</i>
Mission perseverance		Professionalism	Honesty	Loyalty
Responsibility		Loyalty	Loyalty	Duty
Credibility		Innovation	Integrity	Respect
Personal example		Courage	Courage	Selfless service
Respect for human life		Integrity	Fairness	Honour
Purity of arms		Teamwork	Responsibility	Integrity
Professionalism				Personal courage
Discipline				
Comradeship				
Sense of mission				

	<i>Japan</i>	<i>Norway</i>	<i>Germany</i>	<i>France</i>
Awareness of mission		Respect	Loyalty	Mission
Individual development		Responsibility	Duty	Discipline
Fulfillment of responsibility		Courage	Discipline Valour	Initiative Courage
Strict observation of discipline			Moral values Democracy	Self-controlled force Fraternity
Strengthening of solidarity				

	<i>Royal Navy</i>	<i>Royal Marines</i>	<i>British Army</i>	<i>Royal Air Force</i>
Mutual respect		Humility	Integrity	Integrity
Loyalty		Unity	Respect	Mutual respect
Courage in adversity		Courage	Loyalty	Service before self
Discipline		Fortitude	Courage	Excellence
Teamwork		Unselfishness	Discipline	
High professional standards		Professional standards	Selfless commitment	
Leadership		Determination		
Determination		Adaptability		
'Can do' attitude		Commando humour		
Sense of humour		Cheerfulness		